

G. ANCEY

**RELATIONS DE VOISINAGE
VILLE - CAMPAGNE**

**Une analyse appliquée à Bouaké :
sa couronne et sa région
(Côte d'Ivoire)**



OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ET TECHNIQUE OUTRE-MER





ÉDITIONS DE L'OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

RENSEIGNEMENTS, CONDITIONS DE VENTE

Pour tout renseignement, abonnement aux revues périodiques, achat d'ouvrages et de cartes, ou demande de catalogue, s'adresser à :

SERVICE CENTRAL DE DOCUMENTATION DE L'ORSTOM
70-74, route d'Aulnay, 93140 BONDY (France)

— Tout paiement sera effectué par virement postal ou chèque bancaire barré, au nom de : *Régie avance SSC ORSTOM, 70, route d'Aulnay, 93140 BONDY, COTE 9152-54, CCP PARIS.*

— Achat au comptant possible à la bibliothèque de l'ORSTOM, 24, rue Bayard, 75008 PARIS.

REVUES ET BULLETIN DE L'ORSTOM

1. CAHIERS ORSTOM

a) Séries trimestrielles :

- Entomologie médicale et parasitologie
- Hydrobiologie
- Hydrologie
- Océanographie
- Pédologie
- Sciences humaines

Abonnement : France 100 F ; Etranger 130 F ;

b) Série semestrielle

- Géologie

Abonnement : France 80 F ; Etranger 100 F

c) Séries non encore périodiques :

- Biologie (3 ou 4 numéros par an)
- Géophysique

Prix selon les numéros

II. BULLETIN ANALITIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE

12 numéros par an (en 14 fascicules)

Abonnement : France 80 F ; Etranger 90 F ;

PARMI NOS AUTRES PUBLICATIONS, NOUS VOUS RAPPELONS :

Dans la collection des MÉMOIRES ORSTOM :

- n° 50 - Le Milieu Naturel de la Côte d'Ivoire (J.-M. AVENARD, M. ELDIN, G. GIRARD, J. SIRCOULON, P. TOUCHEBEUF, J.-L. GUILLAUMET, E. ADJANOHOON, A. PERRAUD). 391 p., 26 réf. 230 F
- n° 63 - Les Bassins des fleuves Sénégal et Gambie (Étude Géomorphologique). (P. MICHEL). 3 tomes, 752 p., 9 pl. en noir, 6 cart. coul., 91 photos, 840 réf. 200 F

RELATIONS DE VOISINAGE VILLE - CAMPAGNE

***UNE ANALYSE APPLIQUÉE A BOUAKÉ :
SA COURONNE ET SA RÉGION (Côte d'Ivoire)***

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit ou ayants-cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal ».

© O.R.S.T.O.M. 1974
ISBN 2-7099-0331-8

MÉMOIRES ORSTOM - N° 70

G. ANCEY

RELATIONS DE VOISINAGE VILLE - CAMPAGNE

***Une analyse appliquée à Bouaké :
sa couronne et sa région
(Côte d'Ivoire)***

ORSTOM
PARIS
1974

SOMMAIRE

<i>Remerciements</i>	10
<i>Présentation</i>	11
Première Partie L'ORGANISATION DE L'ESPACE, LA LOCALISATION DES HOMMES, LE CADRE D'HABITAT DANS LA ZONE PROCHE DE BOUAKÉ	21
Chapitre 1. L'organisation de l'espace. La mobilité des villages entourant Bouaké.	
Les époques de déplacement	23
La distance entre les sites successifs	24
Les motifs de déplacement	26
Les motifs de déplacement en fonction de la distance de Bouaké	27
Mobilité et distances parcourues	28
Chapitre 2. La localisation des hommes. L'implantation des villages.	
La taille des villages	34
L'influence de Bouaké	35
Les campements de culture	36
Chapitre 3. L'habitat	
L'HABITAT DE LA SOUS-PRÉFECTURE DANS SON ÉTAT ACTUEL	40
La structure d'habitat par canton	40
La structure d'habitat par zone d'éloignement	43
La variable socio-professionnelle dans la construction en « dur »	46
L'habitat en « dur » et le statut d'occupation	47
Les propriétaires de logements modernes absenteïstes	49
LE DYNAMISME DE L'HABITAT. SES TAUX DE CROISSANCE	51
Les rythmes de la construction en dur autour de Bouaké	51
Le rythme de construction selon la distance de Bouaké	53
Le rythme de construction selon le statut d'occupation	58
Les habitations occupées en pleine propriété	61
Les taux instantanés de construction selon la distance par rapport à Bouaké	63
<i>Conclusion</i>	69
Deuxième Partie LA LOCALISATION DES ACTIVITÉS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE BOUAKÉ..	71
Chapitre 4. Les spéculations de l'exploitation familiale autour de Bouaké	
Avant-propos	73
LES SPÉCULATIONS AUXQUELLES SE LIVRENT LES MÉNAGES RURAUX DE LA SOUS-PRÉFECTURE, LEUR FRÉQUENCE....	76
LES MODIFICATIONS STRUCTURELLES DE L'EXPLOITATION EN FONCTION DE LA DISTANCE DE BOUAKÉ. L'ÉTUDE DE LA POLYCLTURE	83
L'évolution des indices de polyclture	83
Le nombre des spéculations par ménage - La polyclture	90
La polyclture — les associations inter-culturelles	98
NOTE SUR LE PHÉNOMÈNE D'EXODE	107
<i>Conclusion</i>	110

Chapitre 5. L'artisanat dans la sous-préfecture

LA LOCALISATION PAR CANTON ET PAR ZONE D'ÉLOIGNEMENT DES ARTISANS DE LA SOUS-PRÉFECTURE	113
La répartition des artisans par canton	114
La structure artisanale selon la distance par rapport à Bouaké	118
LES DEGRÉS D'OUVERTURE SUR L'ÉCONOMIE MONÉTAIRE	126

Chapitre 6. Les activités commerciales et les marchés de la sous-préfecture

LES AGENTS COMMERCIAUX INDIVIDUELS	131
Les commerces fixes	131
Les autres agents commerciaux de la sous-préfecture	134
Le colportage	136
LES MARCHÉS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE	139
La définition des aires d'influence	139
Les principaux indicateurs de fonctionnement des cinq marchés	142
Les ventes et les achats effectués	152

Chapitre 7. La structure des revenus monétaires dans la sous-préfecture

LES DÉCLARATIONS DE REVENUS	162
LA DISTRIBUTION DES REVENUS PAR CANTON	166
L'INFLUENCE DE LA DISTANCE SUR LA COMPOSITION DES BUDGETS FAMILIAUX	169

Conclusion	180
-------------------------	-----

Troisième Partie LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ENTRE BOUAKÉ ET SON ENVIRONNEMENT RURAL

181

Chapitre 8. Les déplacements quotidiens vers Bouaké

LES MOTIFS DE DÉPLACEMENT. LES DURÉES DE SÉJOUR	184
Les motifs de déplacement vers Bouaké par sexe	184
Les motifs de déplacement et la durée des séjours à Bouaké	185
La durée des séjours par sexe	187
La durée des séjours selon l'éloignement du village de provenance	187
LES ARRIVÉES JOURNALIÈRES DE PIÉTONS ET CYCLISTES SE RENDANT AU MARCHÉ	188
Les heures d'arrivée	189
L'importance des différentes entrées	189
Les apports en valeur	191
Les produits offerts	192
Les achats en retour	194
La structure des achats	196
LES FRÉQUENCES DE DÉPLACEMENTS. L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FONCTION DE TRANSPORT JUSQU'À 100 km AUTOUR DE BOUAKÉ	197
La fréquence des déplacements par sexe et par distance	197
L'influence du statut social sur la mobilité	199
L'établissement de la fonction de transport jusqu'à 100 km autour de Bouaké	199

Annexe. Les coûts de transports dans la sous-préfecture	202
--	-----

Chapitre 9. Un exemple d'articulation entre Bouaké et une zone rurale distante de 20 à 50 km: Le cas de Brobo.	
L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ AU COURS DE L'ANNÉE	206
Les premiers indicateurs de cette évolution	206
L'évolution du trafic routier	207
Le volume global des transactions	208
L'ESPACE ÉCONOMIQUE DU MARCHÉ	211
L'apport des différents produits	211
Le découpage en sept micro-zones	214
LE BILAN DES ÉCHANGES DES SEPT MICRO-ZONES	217
Chapitre 10. L'esquisse du schéma général de fonctionnement économique de la région de Bouaké	
LA DÉFINITION DE LA RÉGION DE BOUAKÉ SELON LE SCHÉMA THÉORIQUE DE DÉPART	224
Le schéma d'analyse théorique	224
La délimitation de la région de Bouaké	227
LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA RÉGION DE BOUAKÉ ET LEUR INTÉGRATION	233
La consistance des différents milieux	233
L'absence d'intégration entre les milieux	250
<i>Conclusion générale</i>	257

LISTE DES FIGURES

Figure	1 Zones d'enquête entre 1967 et 1970 par rapport à l'ensemble de la Côte d'Ivoire	12
	2 Zones rurales, centres semi-urbains et bourgs ruraux étudiés par l'ORSTOM de 1967 à 1970	14
	3 Les villages officiels dans la région proche de Bouaké	33
	4 Densité de population dans la région proche de Bouaké (Bouaké et Brobo)	34
	5 Distribution des villages en fonction de leur population	35
	6 Structure d'habitat par canton, indices rapportés à la moyenne de la sous-préfecture	41
	7 Structure d'habitat par distance : indices rapportés à la moyenne de la sous-préfecture	45
	8 Rythmes de construction jusqu'en 1969 inclus. — % cumulés.....	54
	9 Rythmes de construction jusqu'en 1969 inclus (moderne et amélioré) selon la distance de Bouaké	56
	10 Evolution des taux de croissance de l'habitat amélioré et moderne de 1951 à 1969 par distance	57
	11 En chiffres cumulés le nombre d'habitations en pleine propriété (OP) par rapport aux habitations en non-propriété (NP) (rapport multiplié par 100)	59
	12 Ensemble habitat moderne et amélioré occupé en pleine propriété	62
	13 D'après « étude régionale de Bouaké 1962-1964 » en prix constants la progression du revenu monétaire tiré du café, cacao, coton, palmiste de 1942 à 1962	64
	14 Les écarts relatifs entre les cantons extrêmes en fonction des fréquences moyennes d'apparition	81
	15 Par distance, la proportion des ménages se livrant aux différentes activités agricoles.....	91
	16 a L'influence de la distance sur le nombre d'espèces produites par les ménages.....	97
	16 b L'influence de la distance sur le nombre d'espèces produites par les ménages	98
	17 a La polyculture	104
	17 b La polyculture	105
	17 c La polyculture	106
	17 d La polyculture	107
	18 La structure de l'artisanat par canton.....	116
	19 La structure de l'artisanat par zone d'éloignement.....	119
	20 a Courbes de concentration artisanale par zone d'éloignement.....	121
	20 b Courbes de concentration artisanale par zone d'éloignement.....	122
	21 Localisation des points de vente de fourniture générale et des restaurateurs dans la sous-préfecture de Bouaké (détail et micro détail)	133
	22 Le colportage dans la sous-préfecture	137
	23 Les zones d'influence commerciale (produits manufacturés ou produits locaux) des marchés entourant Bouaké	140
	24 Les aires de forte attraction pour les produits locaux	143
	25 La sphère sociale des onze marchés de la sous-préfecture et de Brobo	144
	26 L'effectif, l'origine et la spécialité des vendeurs présents sur les 5 marchés	145
	27 Origine et nombre de vendeurs en certains produits.....	147
	28 Croisement : Produits offerts et lieux d'origine (ensemble des 5 marchés).....	151
	29 A l'achat et à la vente le rôle des différents opérateurs sur les 5 marchés	153
	30 La répartition des achats par produit et par opérateur (ensemble des 5 marchés)	156
	31 L'importance des achats de Bouaké par rapport à ses ventes et leur composition	157
	32 La structure des revenus dans les 6 cantons.....	167
	33 Pondération dans le revenu. 1. indices à profils ascendants avec la distance	171
	34 Pondération dans le revenu. 2. indices à profils affaiblis aux deux extrémités	172
	35 Pondération dans le revenu. 3. indices à profils ascendants aux deux extrémités	174
	36 Pondération dans le revenu. 4. indices à profils déclinant avec la distance.....	175
	37 Evolution des indices de pondération de revenu	178
	38 L'importance des entrées et les heures de passage (en % des valeurs d'apport)	190
	39 Brobo, recettes moyennes hebdomadaires en 1966 des droits de 10, 20, 30, 50 F (taxes des véhicules exclues)	207
	40 Brobo, offre en tous produits des sept micro-zones et ordre de dépendance à l'égard de Bouaké	216
	41 Commercialisation des produits importés et vivriers dans l'aire de Bouaké (ORSTOM).....	233
	42 Structures d'emploi comparées de Bouaké et de quelques centres	240

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait sans doute jamais été entrepris ou mené à son terme sans cette indispensable liberté de recherche que reconnaît l'O.R.S.T.O.M. (Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer) à tout chercheur quels que soient son grade et sa spécialité.

Nous remercions plus particulièrement notre Directeur Scientifique, M. le Professeur BADOUIN qui ne nous a ménagé ni ses conseils ni son temps ni ses encouragements.

Nos remerciements s'adressent aussi de manière collective à l'équipe de recherche des « Sciences Humaines » d'Abidjan ou de Bouaké, sociologues, géographes, cartographes et économistes.

Que tous les enquêteurs, informateurs et interprètes qui nous ont assisté durant plus de quarante mois, souvent loin de leur famille, spécialement MM. YOBOUE YAO Lazare et SERY Jean-Pierre, trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Enfin nous remercions toutes les personnes, autorités politiques et administratives, humbles cultivateurs, qui par leur accueil, la confiance et parfois l'amitié qu'elles nous ont accordées, la patience dont elles ont fait preuve, ont facilité notre tâche.

Présentation

Chercheur économiste par profession, fixé à Bouaké, la grande ville de l'intérieur ivoirien, par nécessité et bientôt par goût, nos terrains d'enquête se sont constamment localisés de 1967 à 1970 dans cette région centrale de Côte d'Ivoire comprise entre les 4° et 5° degrés de long. W, les 7° et 9° degrés de lat. N.

De 1967 à 1968 notre première recherche qui fut en même temps notre initiation au milieu rural baoulé eut pour cadre la sous-préfecture de Brobo ; 21 000 habitants du groupe ahari dispersés dans une soixantaine de villages à quelque 30 km à l'est de Bouaké.

En 1969, plus au nord, nous fut confiée l'étude des sociétés djimini et diamala ; 50 000 habitants répartis dans trois sous-préfectures : Dabakala, Satama Sokouro, Bonieredougou, occupant une vaste pénéplaine de 10 000 km² entre 50 et 150 km de Bouaké.

Enfin en 1970 nous retrouvions pour une dernière enquête le monde baoulé aux portes mêmes de sa capitale : Bouaké. Six cantons : Saafoué, Ndranoua, Don, Fari, Pepressou, Faafoué ; 50 000 habitants, près de 200 villages entourant comme une nébuleuse la grande agglomération. La figure 1 situe par rapport à la Côte d'Ivoire ces zones d'investigation.

En même temps que se poursuivait notre propre recherche plusieurs membres appartenant à la section économique des Sciences Humaines de l'O.R.S.T.O.M. collaborèrent étroitement à cette étude de la région de Bouaké.

L'O.R.S.T.O.M. en effet, dans le cadre d'un Protocole Général d'Accord passé avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire, s'était donné pour mission d'approfondir un schéma théorique d'analyse en recueillant un certain nombre de données nécessaires à une éventuelle planification à base régionale.

Ce recueil de l'information devait permettre la mise au point de méthodes d'investigation légères, peu onéreuses, généralisables à l'ensemble du pays et l'établissement rapide du diagnostic économique d'un espace considéré.

C'est ainsi que furent étudiés un échantillon varié de zones rurales dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de la métropole, plusieurs petits centres satellites, bourgades comprenant de 1 500 à 12 000 habitants et naturellement, coiffant l'ensemble, Bouaké.

Ces différents terrains d'enquête sont reportés sur la figure 2.

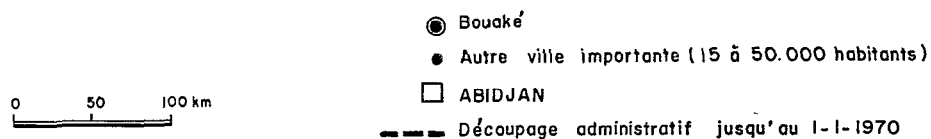
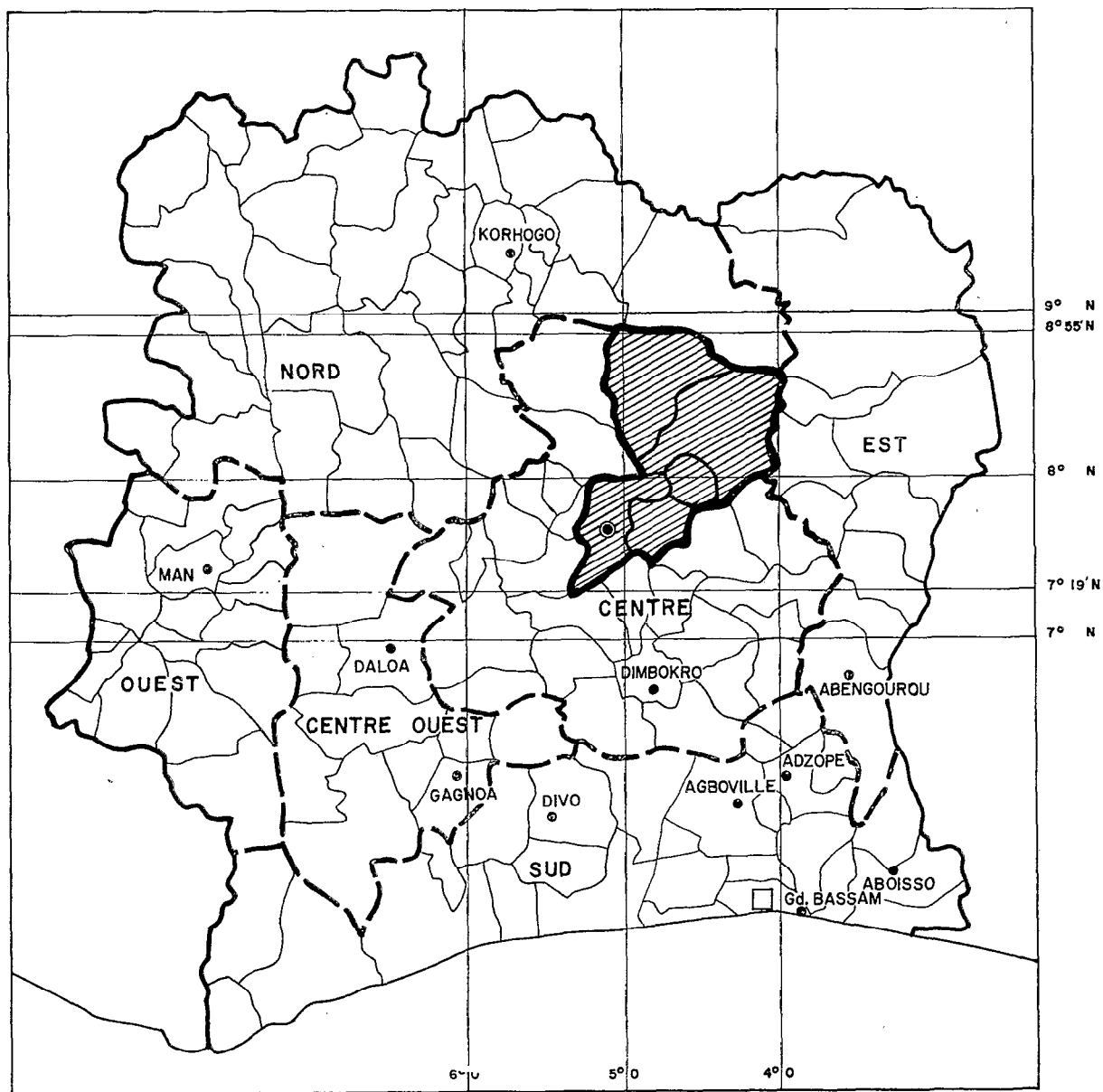


FIG. 1. — Zones d'enquête entre 1967-1970 par rapport à l'ensemble de la Côte d'Ivoire.

Pourquoi la région de Bouaké ?

Pour comprendre la raison d'un tel déploiement d'effort et de temps à l'intérieur de ce territoire en définitive assez restreint puisque tout entier inscrit entre les deux branches du V baoulé (1), il est nécessaire de rappeler quelques-unes des réalités ivoiriennes du moment et leurs conséquences.

La Côte d'Ivoire est aujourd'hui un Etat de plus de 4,5 millions d'habitants dont 75 % vivent en milieu rural et 90 % de l'agriculture, quoique l'armature urbaine soit en plein développement.

Une cinquantaine de centres ont de 3 500 à 15 000 habitants, onze villes dépassent 15 000, une ville a plus de 100 000 : Bouaké... ..et Abidjan : 550 000.

L'urbanisation est d'ailleurs infiniment plus « explosive » en milieu forestier. Une douzaine sur plus de soixante centres urbains ou semi-urbains se trouvent au nord de Bouaké.

Le secteur primaire ne représente pourtant que 37% du produit intérieur brut : la part revenant à ce secteur est à son tour très inégalement répartie entre la forêt et la savane.

En zone forestière les précipitations varient de 1 400 à 2 000 mm par an et permettent les plus riches plantations : caféiers, cacaoyers, ananas, palmiers, bananiers, hévéas. Les revenus monétaires annuels atteignent 40 000 F CFA par tête.

Plus au nord la sécheresse et surtout l'irrégularité du régime hydrique due aux influences tropicales n'autorisent plus que des revenus monétaires compris entre 3 et 12 000 F CFA (2).

A ces deux sources de conflits et de déséquilibres une troisième est venue ajouter ses effets, la marche forcée vers la scolarisation entamée dès 1957 a jeté sur le marché de l'emploi à partir de 1965 quantité de jeunes scolarisés ayant un niveau d'aspiration inconciliable avec les possibilités du pays. Parmi ces éléments, les plus instruits ont d'ailleurs été écrémés et acculturés par les centres urbains dès leur formation, l'enseignement dispensé dans les villages n'allant pas au delà du CM2.

Ainsi la fraction la plus jeune, la plus instruite de la population, abandonne la campagne dès que possible, vivant dans un premier temps à la charge de l'oncle resté en brousse.

Le vieillissement du monde rural est alors très rapide et l'appel à la main-d'œuvre étrangère mossi ou voltaïque de plus en plus important.

La force vive du pays se sent donc toujours plus aspirée vers le sud avec au bout l'Eldorado : Attiécoubé, Adjamé, Treichville, Marcory, « 220 logements » et qui sait peut-être un jour Cocody ? Abidjan !

C'est en grande partie pour freiner ce processus que les responsables nationaux ont lancé les idées de régionalisation du Plan, de développement intégré, d'aménagement du territoire et qu'indirectement l'ORSTOM s'est vu confier en 1967 comme région-test l'étude de la région de Bouaké.

Pour l'instant l'effet le plus clair a été une refonte administrative destinée semble-t-il à multiplier les « cloisonnements » autour de centres régionaux d'intérêt.

Jusqu'en 1969 le pays se divisait en six départements. Bouaké, capitale du département du Centre, regroupait alors 30 sous-préfectures et plus du quart de la population, en grosse majorité Baoulé (3).

En 1970 ce cadre fut jugé trop lâche et la Côte d'Ivoire s'est donnée un nouveau visage en portant à 24 le nombre de départements. Bouaké n'a plus autorité désormais que sur treize sous-préfectures, allant de la Comoé à l'est au Bandama 200 km à l'ouest.

(1) On appelle V baoulé cette indentation de savane dans la bande forestière correspondant à une inflexion encore mal expliquée des courbes d'isohyètes et qui fait l'originalité du climat baouléen.

(2) On lit dans certaines publications, malheureusement les plus diffusées, des chiffres *moyens* de 15 000 F CFA en savane. Où s'arrête la forêt ?

(3) Groupe ethnique du Président Félix HOUPHOUËT-BOIGNY.

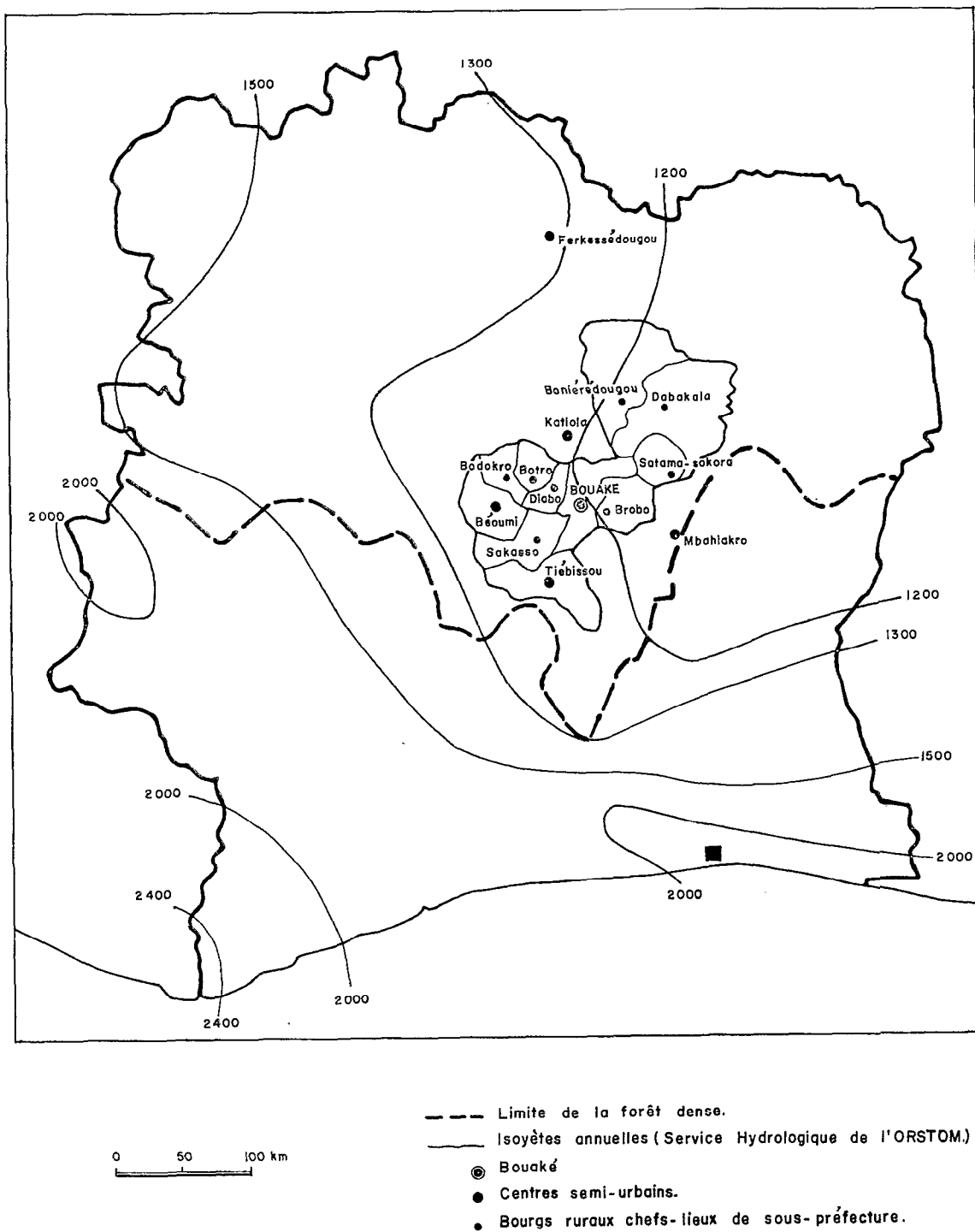


FIG. 2. — Zones rurales - Centres semi-urbains et bourgs ruraux étudiés par l'Orstom de 1967 à 1970.

L'ancien département a donc perdu cinq sous-préfectures au nord en pays tagouana, djimini et diamala, douze sous-préfectures au sud-est et au sud-ouest en région forestière et gagne incontestablement en homogénéité.

Grâce à sa position-charnière entre le sud et le nord et les problèmes démographiques qui s'ensuivent la « région » de Bouaké avait dès avant l'Indépendance retenu l'attention des responsables politiques et l'une des premières pensées de la nouvelle administration fut justement de confier à une « mission régionale d'enquête » à laquelle participèrent de 1962 à 1964 plusieurs chercheurs de l'ORSTOM, de l'INSEE et de la SEDES, l'étude économique de cette région.

Au terme de l'entreprise, des membres de la mission ne purent s'empêcher cependant de ressentir un certain malaise intellectuel devant l'absence d'un schéma directeur d'analyse qui se manifesta par trois lacunes (1) :

— Les « Perspectives Décennales », ébauche du futur plan, ne retenaient aucune définition précise en matière de stratégie régionale de développement. Les « régions » n'étaient donc pas considérées comme des entités et les « Perspectives » n'étaient pas réellement régionalisées.

— Il manquait un cadre conceptuel d'organisation. Les études étaient donc insuffisamment coordonnées malgré l'effort évident d'interdisciplinarité.

— Il manquait enfin des méthodes de projection adaptées au niveau régional.

Ces constatations, jointes à un souci plus affirmé de régionalisation exprimé par les autorités nationales, ont amené les théoriciens à approfondir un schéma d'analyse et d'action davantage adapté aux spécificités des pays en voie de développement et qu'il revenait à la seconde équipe d'économistes de l'ORSTOM de tester sur le même terrain à partir de 1967.

Ce schéma se fonde sur une organisation de l'espace national en sous-ensembles différenciés et hiérarchisés par *régions*, par *zones homogènes* et par *cellules économiques de base*. A chacun de ces niveaux d'organisation une seconde distinction est établie entre les milieux *urbain*, *semi-urbain*, *semi-rural* et *rural*, entre lesquels doit se réaliser la diffusion des effets de développement.

Nous reprendrons dans le dernier chapitre de cet ouvrage, en les complétant, ces différents points et nous verrons dans quelle mesure la « région économique » de Bouaké répond au schéma théorique. *Disons simplement pour l'instant que cette région était a priori considérée comme exemplaire et comme l'archétype d'un ensemble à dominante agricole économiquement structuré en fonction d'un pôle industriel urbain.*

Objectif et méthode

Notre triple expérience en milieux ruraux localisés à plus ou moins courte distance de Bouaké, aidée de l'ensemble des travaux de l'équipe, nous a donc assez vite imposé le sens et le thème général de notre thèse :

La présence d'une grande agglomération retentit nécessairement à un titre ou à un autre sur son environnement villageois.

De quels points de vue et selon quels processus la ville modifie-t-elle cet environnement ?

Quels sont les forces et les facteurs agissants ?

Jusqu'où se ressent l'influence urbaine et sur quoi repose son rayonnement ?

(1) Schémas d'analyse et cadres d'action du développement régional pour les pays neufs : J.C. PERRIN : le développement régional (schémas d'analyse de l'Economiste). H. LHUILLIER : outils et cadres pour une planification régionale. in. *Cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum., Vol. IV, n° 2, 1967.*

Le milieu rural ainsi « agressé » dans son mode d'existence parvient-il à préserver son intégrité ?
Va-t-il au contraire ployer devant cette tension permanente ?

S'ouvrir et s'adapter ou se retrancher et se sécuriser dans son univers clos et coutumier ?

C'est là certainement une question capitale pour la théorie du développement régionalisé puisqu'elle met en cause directement des rapports d'entraînement, de domination ou de blocages entre milieux hétérogènes, parvenus à des stades différents de leur évolution, et qu'il convient précisément de mieux intégrer en vue de leur auto-croissance.

Il va sans dire que notre analyse de par ses propres limitations historiques et géographiques (la région proche de Bouaké vers 1970) sociales (principalement le milieu baoulé) écologiques (zone de transition et de contact entre les paysages pré-forestiers de moyenne Côte d'Ivoire et la savane arbustive septentrionale) climatologiques (vive sensibilité aux micro-climats facteurs de disparités locales, instabilité du F.I.T. (1)), thématiques (l'économie du monde paysan dans ses rapports avec le centre urbain) ne prétend en aucune façon énoncer des règles générales, moins encore des lois économiques, ce qui serait une pure imposture, tant chaque région est irréductible à tout autre.

Elle ne prétend pas davantage à la formulation d'un schéma théorique mais vise simplement à réunir, classer, décrire un ensemble de faits, examiner leurs relations sans chercher à solliciter la réalité.

Nous ne dirons jamais : Cela se passe ainsi autour d'une ville ; mais-voilà ce que l'on a pu observer autour de Bouaké.

Notre contribution s'inscrit ainsi dans la lignée des travaux menés depuis bientôt une vingtaine d'années par certains géographes et agro-économistes, notamment anglo-saxons, ayant pour thème la connaissance des relations « ville-campagne ».

L'essentiel de nos matériaux repose naturellement sur l'enquête réalisée au premier semestre de l'année 1970 dans la sous-préfecture de Bouaké.

Les 198 villages qui la composent, villages communaux exclus, se caractérisent en effet par la forte intensité et l'immédiateté de leurs rapports avec le chef-lieu, si bien que la présence urbaine se ressent de multiples manières : l'habitat et le cadre villageois, l'implantation des hommes et des activités, les revenus monétaires, tous éléments passibles d'une analyse par ceinture concentrique d'éloignement

Nous pourrions suivre ainsi l'évolution d'indicateurs socio-économiques variés sur un large échantillon de villages répartis entre différentes zones de distance kilométrique : à moins de 10 km du centre-ville, entre 10 et 15 km, entre 15 et 20 km, entre 20 et 25 km, à plus de 25 km.

La plupart des villages, 173 sur 198 ont donc été visités. Les vingt-cinq éliminés le furent en raison du manque de temps ou de contraintes particulières.

A l'intérieur de cet échantillon presque exhaustif un tirage complémentaire de trois familles, soit 519 ménages au total, a permis d'étudier les aspects plus personnels de la vie paysanne tels que les motivations et les fréquences de déplacement vers Bouaké, la nature des exploitations ou les éléments du revenu familial.

Quant à Bouaké quelques chiffres suffiront pour illustrer sa progression passée. Lorsque la voie ferrée atteint Bouaké en 1913 c'était une bourgade de 3 000 habitants marquée par son rôle de garnison militaire établie à proximité d'un ancien marché d'esclaves et de bestiaux où le Djimini et le Tagouana, captifs de Samori, s'achetaient contre une charge d'igname.

Avec l'ouverture de la ligne ferroviaire Bouaké devient le point obligatoire de rupture de charge pour l'ensemble du trafic nord-sud lié aux échanges sahéliens.

(1) Front intertropical.

De nombreuses maisons de commerce y installent une antenne, attirées par les fortes densités démographiques de l'arrière-zone et les vastes possibilités d'extension du périmètre commercial en direction du nord.

En même temps le réseau routier reliant les différentes garnisons (Béoumi, Sakasso, Katiola, M'bahiakro, Bocanda, Dimbokro, Toumodi) s'étoffe en étoile autour de Bouaké.

Ce n'était dès lors qu'une question de temps et d'opportunité pour que cet ancien marché devînt la future capitale du Centre. En 1940 Bouaké n'a pourtant que 10 000 habitants, en bonne partie d'origines étrangères : Malinké - Mossi - Voltaïques... En 1948 sa population passe à 30 000.

En 1963 selon l'Etude Régionale de Bouaké, la commune comprenait déjà 68 000 habitants dont 64 500 pour l'agglomération proprement dite et 3 500 pour les villages communaux.

A la même époque les huit autres centres de moindre importance situés à proximité totalisaient seulement 40 000 résidents. Depuis, Bouaké, dépassant très largement les prévisions avec un taux de croissance annuel voisin de 9 %, a porté sa population à près de 115 000 en 1970 (1).

Pourtant les Baoulé ne se sentaient aucune vocation à la vie urbaine et ce furent, comme par le passé, des immigrants de toutes origines qui affluèrent et définirent rapidement la plupart des postes-clés : administrations et commerces. *Si bien que Bouaké est aujourd'hui une ville étrangère à sa région.* (Moins de 25 % de Baoulé) (2). *Cette réalité ne devra jamais être perdue de vue dans la suite de ce travail.*

Pour mener à bien notre enquête sur la couronne péri-urbaine deux styles d'approche étaient concevables. Une approche de type « monographique » ou une approche de type « inventaire ».

La première est préférable chaque fois qu'il convient d'observer un phénomène bien déterminé, que ce soit des structures d'exploitations, des temps de travaux, des structures de consommations, des chiffres d'affaires. C'est par excellence l'enquête de marché ou l'enquête agricole sur un échantillon limité, comprenant une enquête-budget étalée sur plusieurs semaines complétée d'un relevé de parcelles avec boussole et « topo-fil ».

Ce fut notre méthode entre autres dans la sous-préfecture de Brobo, siège d'un important marché hebdomadaire et qui nous fournira un exemple caractéristique d'articulation « ville-campagne » au second degré.

C'est en général une méthode lente, quelquefois décevante compte tenu de l'effort exigé.

La seconde est par contre indispensable si l'on désire recueillir un ensemble d'informations hétérogènes.

Or les phénomènes de structuration, par une ville, du monde rural avoisinant peuvent prendre des formes extrêmement complexes, diverses, diffuses, qui n'apparaissent que très peu au bout des « topo-fils » mais dans l'habitat, dans l'artisanat, dans les déplacements quotidiens, dans l'implantation même des villages et dans l'occupation du sol, tous éléments relevant d'un fichier de villages.

Ce fichier était un questionnaire composé de 7 feuillets :

— *Un feuillet de renseignements généraux* concernant le village ; tels que l'historique de ses installations successives, le nombre de ses campements de culture, l'importance des phénomènes d'exode... En somme nous désirions d'abord appréhender sous ses divers aspects l'espace-migratoire du village.

Pour ce faire nous réunissions le plus grand nombre possible de notables, d'adultes mais aussi de jeunes et ne commençons qu'après nous être entourés d'au moins une trentaine de personnes.

(1) Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké. P. CASTELA et D. BAILLON. ORSTOM - Ministère du Plan - Ministère de l'Agriculture. Vol. III, n° 7, 1970.

(2) Le même phénomène se vérifie plus ou moins dans tous les petits centres de la région.

— *Un feuillet sur les activités commerciales.*

Ont été ainsi recensés boutiquiers et « tabliers » dont nous dressions de courtes monographies. De nouveau avec toute l'assistance un débat s'instaurait sur les activités de colportage. Nous inventorions enfin les marchés fréquentés par la population.

— *Un feuillet sur l'artisanat* comportant un dénombrement des artisans avec indication de leur ethnie et de leur mode de travail (au contrat, à la demande, travail pour soi, occupation permanente ou non, lieux et valeur d'achat des matériaux, lieux et modes de vente...).

— *Deux feuillets (un par sexe) sur les déplacements vers Bouaké.*

Au préalable une liste-type de personnes à interviewer avait été dressée. Le dépouillement des résultats bien que laborieux nous a permis d'établir une véritable fonction de transport induite par la présence de Bouaké.

Afin de contrôler ces déclarations une seconde enquête par voie de comptage direct a été réalisée, une semaine durant, aux huit entrées de l'agglomération.

Après avoir ainsi mis en confiance l'assistance par ces diverses questions relativement « plaisantes » et bénignes nous abordions des sujets un peu plus épineux.

— *Un feuillet « agriculture et revenus ».*

Il convenait de choisir trois chefs d'exploitation par village, volontaires de préférence, à qui nous demandions de cocher parmi une liste de spéculations préétablie toutes celles auxquelles le ménage s'était consacré durant la dernière campagne agricole.

Les mêmes chefs de ménage devaient encore classer par ordre d'importance décroissante les trois et si possible les cinq premiers postes de leur revenu monétaire. Aucun chiffre en valeur n'étant exigé le questionnaire était donc au départ purement qualitatif.

Le travail consista ensuite à pondérer les différentes lignes de revenu selon la rubrique monétaire intéressée. De prime abord cette méthode paraît assez risquée. En fait elle s'avère très praticable à la condition de posséder une bonne connaissance du terrain et quelques termes objectifs de référence.

— *Un feuillet sur l'habitat.*

Nous repoussions le dénombrement des cases à la fin de la visite, le villageois n'aimant guère ce genre de comptage, d'autant que nous exigions quelques précisions supplémentaires (dates de construction, profession de l'occupant...) pour les édifices bâtis « en dur ».

Précisons qu'une enquête par fichier n'est envisageable que si l'on dispose déjà d'une certaine masse d'informations, notamment en matière de structures familiales et productives.

Un long séjour en milieu baoulé laisse d'ailleurs une certaine imprégnation qui facilite largement la collecte puis l'analyse de l'information.

En guère plus de quatre mois (janvier - avril 1970) nous avons pu ainsi établir un fichier de villages relativement détaillé avec une équipe réduite à quatre enquêteurs permanents auxquels se joignirent le cas échéant deux ou trois manœuvres journaliers.

Les services de la sous-préfecture nous ont également beaucoup facilité la tâche en diffusant sur les ondes des communiqués bilingues à l'attention des villageois que nous devons rencontrer.

Dans le corps même du texte, chapitre après chapitre, les aspects méthodologiques seront décrits plus en détail.

Démarche suivie

L'influence structurante de Bouaké doit d'abord et fondamentalement se ressentir sur le paysage environnant. C'est pourquoi nous étudierons dans une première partie regroupant trois chapitres la préhension de l'espace, nous devrions dire sa compréhension, par la population.

A proximité immédiate d'une ville l'espace est un bien qui s'occupe et se gère et de ce fait revêt une certaine dimension socio-économique. Au contraire des immensités djimini où l'espace est sans dimension. Les deux chapitres initiaux auront pour objet l'analyse de la mobilité historique des villages entourant Bouaké (chapitre 1) et de leur implantation actuelle (chapitre 2). L'historique des processus de localisation des hommes nous amènera ensuite à traiter de leur habitat (chapitre 3).

Nous pourrions alors, au terme de cette première partie, nous faire une assez bonne idée de l'influence urbaine sur le cadre d'existence, au sens le plus large, des populations cirvoisines.

L'influence urbaine agit également sur les activités humaines. Ayant affaire à une population rurale, ces activités sont essentiellement de nature agricole, secondairement de nature artisanale et accessoirement de nature commerciale.

Les chapitres 4-5-6 seront ainsi consacrés, dans l'ordre indiqué, à ces trois types d'activités, mais aussi à ces trois sources de revenus.

Notre seconde partie s'achèvera donc sur un chapitre 7 où nous évaluerons le rôle de la présence urbaine sur la structure des revenus monétaires dans la zone environnante.

Tous les aspects énumérés jusqu'ici demandent une analyse différentielle extrêmement fine. Nous ne débordons donc pas de l'horizon limité par la frontière de la sous-préfecture que nous découperons en zones concentriques espacées chacune de 5 en 5 km par rapport au centre-ville. (—10 km du centre-ville, 10-15 km, 15-20 km, 20-25 km, +25 km).

Nous ferons ainsi apparaître pour certains indicateurs des distances caractéristiques, des progressions continues ou au contraire des points de rebroussement et des retournements de tendances, mettant en évidence toute la complexité, l'ambiguïté parfois, comme un véritable réseau, de ces influences urbaines jusqu'à une trentaine de kilomètres de l'agglomération.

Dans une partie terminale regroupant comme la première trois chapitres nous élargirons alors notre cadre de travail en examinant d'abord le rôle de Bouaké dans les déplacements journaliers de la population et dans la fonction de transport régionale (chapitre 8).

Puis nous mènerons une analyse approfondie d'un marché rural situé à l'intérieur de la zone d'attraction urbaine en prenant l'exemple de Brobo, gros marché entièrement tourné vers Bouaké, que nous observâmes durant un semestre en 1967 (chapitre 9).

Enfin le chapitre 10 replacera Bouaké dans sa véritable région économique dont nous essaierons de dresser le schéma général de fonctionnement :

Ce chapeau terminal fera ainsi la synthèse de nos réflexions et nous permettra de conclure sur la portée et la profondeur des processus de structuration du monde paysan vivant aux portes d'une grande agglomération.

Première Partie

L'ORGANISATION DE L'ESPACE LA LOCALISATION DES HOMMES LE CADRE D'HABITAT DANS LA ZONE PROCHE DE BOUAKÉ

L'habitat, ou plus généralement l'environnement villageois qui forme le cadre de l'existence quotidienne est souvent considéré comme l'un des indicateurs les moins trompeurs du degré de développement d'un pays ou d'une région donnée.

Ce point de vue n'est pas toujours justifié dans la mesure où la notion de confort, bien qu'indissociable de la notion voisine de prestige, n'est pas réductible à la couverture de zinc d'une maison.

Le Baoulé ne s'y trompe pas, qui évite pendant les heures chaudes la fournaise de sa case « améliorée » dépourvue de double toit et aux ouvertures minuscules souvent offusquées d'un bouchon de banco ou de planches.

Par ailleurs les coutumes sociales, ajoutées aux conditions climatiques, peuvent suffire à créer des particularismes locaux très accusés d'une région à l'autre indépendamment de toute considération de revenu.

La « rénovation » de l'habitat a cependant commencé partout depuis une vingtaine d'années et le cadre traditionnel d'existence est en voie de bouleversement.

On peut en attendre un certain nombre d'effets tels que le recours accru aux services de nouveaux corps de métiers (maçons, plâtriers, charpentiers, transporteurs) et une plus grande fixation de l'habitat autour d'une ébauche d'infrastructure villageoise (le foyer de réunion, la boutique, l'école...).

Pour notre propos, plus précisément, une étude sur l'environnement villageois peut apporter d'utiles renseignements sur les mécanismes eux-mêmes et la profondeur du processus de structuration par le centre urbain de sa zone avoisinante, d'un point de vue presque morphologique, puisque la présence d'une grande agglomération modifie nécessairement la conception que se fait le villageois de son espace vital et de son cadre habituel d'existence.

Pour nous limiter à ses aspects fondamentaux nous examinerons :

1. LE PROBLÈME DE LA MOBILITÉ DES VILLAGES AUTOUR DE BOUAKÉ

Un village, on le sait, n'est jamais immuable. La fragilité des constructions, la mobilité historique des populations, la non-appropriation individuelle des terres, l'absence d'un code foncier sont autant de facteurs favorables à l'itinérance villageoise.

Quelles formes a prises cette itinérance dans une zone modelée par la présence urbaine ? Telle est la première question que nous pourrions nous poser.

2. LA DISPERSION ACTUELLE DES VILLAGES

Cette dispersion est-elle différente de celle que l'on observe dans l'ensemble du pays baoulé ? Si oui peut-on en imputer la cause à la seule présence urbaine ?

3. L'HABITAT

Nous dresserons enfin le bilan actuel de l'habitat dans la sous-préfecture de Bouaké, à la fois par canton, et par zone concentrique d'éloignement.

- Quelle a été l'évolution des années antérieures ?
- Quels ont été les agents de cette évolution ?
- Quelles sont les perspectives d'avenir ?
- Quel est en définitive le rôle de Bouaké ?

Par ces trois aspects, dont le dernier sera amplement développé, nous pourrions donc mieux préciser les grands axes de structuration de la zone rurale par un centre urbain, leurs processus et parfois leurs limites.

1

L'organisation de l'espace

La mobilité des villages entourant Bouaké

Cette enquête sur l'itinérance villageoise résulte de notre sondage auprès des 173 villages de la sous-préfecture.

Les questions posées aux notables étaient les suivantes :

- Le village a-t-il (depuis 1900) déjà changé d'emplacement ?
- Nombre de fois.
- Epoque des déplacements.
- Motif.
- Distance parcourue lors de chaque déplacement.

Pour l'époque nous distinguons les périodes :

- 5 ans
- 5-10 ans
- 10-20 ans
- 20-30 ans
- + 30 ans.

Les époques de déplacement

De 1900 à 1970 les 173 villages où nous sommes passés auraient accompli au total 144 déplacements, soit une moyenne de 0,83 en 70 ans par village.

En première approximation on peut donc dire qu'un village entourant Bouaké change d'emplacement en moyenne plus d'une fois par siècle. Ce rythme dans le contexte traditionnel baoulé est plus faible que celui que l'on admettait d'ordinaire (une fois tous les 50 ans), bien que les informations à ce sujet soient presque inexistantes.

Voici la chronologie de ces déplacements :

TABLEAU I

Date	Nombre	%	Nombre/an/village
— 5 ans	5	3,5	0,006
5 - 10 ans	12	8,3	0,014
10 - 20 ans	16	11,1	0,009
20 - 30 ans	16	11,1	0,009
30 - 70 ans	95	66,0	0,014
TOTAL	144	100	0,012

On perçoit plusieurs mouvements :

Avant 1940 une fréquence de déplacements relativement élevée, un village changeant de site au rythme moyen de 1,4 fois par siècle (soit 1 fois tous les 72 ans.)

A cette période semble avoir succédé jusqu'à l'heure de l'Indépendance une première phase d'accalmie.

Une recrudescence se dessine aussitôt après l'Indépendance et durant quelque temps le rythme rejoint celui d'avant-guerre, pour retomber ces dernières années au niveau le plus bas...

La plupart des déplacements remontent donc à une période déjà ancienne.

Il est possible cependant que le creux actuel préfigure une nouvelle et peut-être dernière vague d'itinérance dans l'attente de programmes définitifs de lotissement.

Certains villages n'ont d'ailleurs pas bougé depuis 1900 ou depuis leur fondation s'ils sont plus récents.

En pourcentages voici la répartition des villages en fonction du nombre de leurs déplacements :

- 0 déplacement 33,5 %
- 1 déplacement 55,5 %
- 2 déplacements 5,2 %
- 3 déplacements 5,8 %
- 4 déplacements 0

La distance entre les sites successifs

Les déplacements se font par « sauts de puce ». Il est assez rare que le nouveau site se trouve à plus de 1 km de l'ancien.

En effet cette itinérance se poursuit en principe dans les limites du terroir villageois.

(Le code foncier coutumier n'établit pas de tenures individuelles mais un droit collectif et impersonnel simplement « personnifié » par le chef de village).

Le terroir a donc des limites « juridiques » nettement définies quoique inextricables parfois et fortement imbriquées, surtout dans les régions de vieille implantation et de fortes densités comme l'est une grande partie de la région de Bouaké.

Le tableau suivant reporte les distances parcourues à l'occasion des 144 déplacements de notre échantillon. Tableau 2, en mètres :

TABLEAU 2

Distance (mètres)	-100	100-249	250-499	500-999	1 000-1 999	2 000 et +	Total
%	11,1	20,0	8,1	37,8	17,0	6,0	100

La distance moyenne est de peu supérieure à 600 m.

Elle paraît d'ailleurs se réduire dans les cantons où les déplacements ont été les plus nombreux.

TABLEAU 3

Canton	Nombre de déplacements par village depuis 1900	habitants/km ²	Distance parcourue entre deux sites successifs (m)
Saafoué	0,54	(35)	900
Don	0,64	(35)	900
Pepressou	1,13	(9)	700
Fari	0,78	(23)	600
Ndranoua	0,89	(46)	500
Faafoué	1,16	(31)	400
	0,83	(25)	615

Le cas du Pepressou combinant un nombre élevé de déplacements à une distance également supérieure à la moyenne peut s'expliquer par la très faible densité démographique de ce canton (moins de 10 h/km² alors que la moyenne de la sous-préfecture est d'environ 25).

Le tableau 3 montre cependant qu'il n'y aurait eu aucune corrélation évidente entre ce que l'on peut qualifier d'indice synthétique de mobilité donné par le produit (fréquence × distance) d'une part et la densité démographique d'autre part.

En effet, sur 6 cantons nous aurions 2 cas déviants :

Le Don avec un indice synthétique supérieur à la moyenne et une densité démographique également supérieure :

Le Fari au contraire ayant ses deux indices inférieurs...

En fait la distance entre deux sites successifs est avant tout liée au motif du déplacement.

Voici, en regard de chaque motif invoqué la distance moyenne et maximum que nous avons enregistrée, (par ordre de distance croissante).

TABLEAU 4

Motifs et distances	Distance moyenne (m)	Distance maximum (m)
1 - Erosion du sol.....	300	1 000
2 - Catastrophe naturelle (incendie, inondation)	350	500
3 - Regroupement des campements	500	1 000
4 - « Mauvais emplacement »....	500	1 000
5 - Contrainte du « Commandant »	500	2 500
6 - Epidémies	750	3 000
7 - S'écarter de la piste ou de la voie ferrée	750	1 000
8 - « Sortir de la forêt »	1 000	1 000
9 - Se rapprocher de la piste ou de la voie ferrée	1 150	3 000
10 - Besoin de terre	1 500	4 000
11 - Palabres villageoises.....	1 600	3 000

Les plus courts déplacements sont ceux que motive l'usure naturelle du sol, à la suite du ravinement intense qui finit par surélever les édifices de plusieurs dizaines de centimètres au-dessus de leur niveau primitif. A tel point qu'il est parfois nécessaire d'aménager après-coup de véritables escaliers.

La case traditionnelle repose en effet, sans fondations, sur un socle de terre remblayée et grossièrement tassée.

Les plus lointains déplacements résultent au contraire de palabres villageoises.

Que la palabre naisse entre fractions du même village ou entre villages voisins (notamment à l'occasion de divagations de bovins sur les cultures, elles-mêmes ensemencées sur des terres contestées) la tendance est toujours de reculer jusqu'à l'extrême limite du terroir, soit pour marquer la sécession soit pour imposer par la présence le droit d'occupation.

Nous sommes ainsi amenés à envisager ces motifs de déplacement.

Les motifs de déplacement

La liste précédente montrait déjà la grande diversité des motifs invoqués.

Les voici regroupés, par ordre d'importance décroissante, en distinguant deux périodes : avant 1960, depuis 1960.

Il ressort du tableau 5 que 1/4 environ des déplacements ont été la conséquence directe ou indirecte de l'autorité administrative personnifiée par « le Commandant » (motifs n^{os} 2, 3, 10).

En effet, avant 1960 l'ouverture des pistes ou l'installation de la voie ferrée (1) étaient souvent à l'origine des déplacements de villages.

Toutefois la majorité des déplacements ont toujours eu pour cause l'usure du sol, très active sous le climat de Bouaké, les catastrophes naturelles (incendies, inondations) et les épidémies.

(1) La voie ferrée ABIDJAN-NIGER est arrivée en 1913 à Bouaké. Elle est parvenue dans le nord du pays (Ferkesedougou) vers 1930.

TABLEAU 5

Motifs	Avant 1960	Depuis 1960	Ensemble 1900-1970
1 - Erosion du sol	44,8	47,4	45,1
2 - Contrainte du « Commandant »	18,0	0	15,5
3 - Se rapprocher de la piste ou de la voie ferrée	9,8	21,0	11,3
4 - Epidémies	8,1	15,8	9,2
5 - Catastrophe naturelle	4,8	5,3	4,9
6 - « Mauvais emplacement »	4,1	0	3,5
7 - Regroupement de campements	4,0	0	3,5
8 - Besoin de terre	2,4	5,2	2,8
9 - Palabres	1,6	5,3	2,1
10 - S'écarter de la piste ou de la voie ferrée	1,6	0	1,4
11 - « Sortir de la forêt »	0,8	0	0,7
	100	100	100

Il est certain que le motif « érosion » qui a si longtemps été un facteur déterminant de déplacement tendra peu à peu à disparaître avec la multiplication des cases « en dur » édifiées sur fondations.

La prépondérance, jusqu'à présent, de ce motif explique pourquoi il n'y a pas de corrélation entre la mobilité des villages exprimée par un indice synthétique (fréquence \times distance) et la densité démographique de leur zone d'emplacement.

Il nous reste à voir quel a pu être indirectement le rôle de Bouaké dans la mobilité villageoise.

Nous allons distinguer deux catégories de villages en fonction de leur éloignement à plus ou à moins de 20 km de l'agglomération...

Les motifs de déplacement en fonction de la distance de Bouaké

Nous ne distinguerons ici que deux zones d'éloignement afin de raisonner sur des effectifs suffisants.

TABLEAU 6

Motifs	-20 km	+20 km	Total
1 - Erosion	43,1	53,8	45,1
2 - Contrainte du « Commandant »	17,3	7,7	15,5
3 - Se rapprocher de la piste ou de la voie ferrée	11,2	11,5	11,3
4 - Epidémies	6,9	19,2	9,2
5 - Catastrophe naturelle	5,2	3,9	4,9
6 - « Mauvais emplacement »	4,3	—	3,5
7 - Regroupement de campements	4,3	—	3,5
8 - Besoin de terre	3,4	—	2,8
9 - Palabres	1,7	3,9	2,1
10 - S'écarter de la piste ou de la voie ferrée	1,7	—	1,4
11 - « Sortir de la forêt »	0,9	—	0,7
	100	100	100

La contrainte directe des autorités administratives s'est fait beaucoup plus sentir dans les villages proches de Bouaké.

On note aussi que les déplacements par besoin de terre sont le fait de villages situés à moins de 20 km, là où la densité démographique est la plus élevée.

Au sujet des regroupements de campements on verra dans le chapitre suivant que les campements sont plus nombreux parmi les villages proches de Bouaké.

Il y a également une très nette variante due au motif d'épidémie. Les villages les plus proches paraissent mieux défendus contre les fléaux de la maladie.

Telles sont les principales observations que l'on peut faire sur les motifs de déplacement.

La proximité de la ville semble donc bien un facteur de structuration du cadre traditionnel d'habitat dans son sens le plus large.

En ce qui concerne les fréquences de ces déplacements et les trajets parcourus l'influence urbaine paraît plus controversée.

Mobilité et distances parcourues

MOBILITÉ

La proximité urbaine, grâce essentiellement aux facilités accrues de contrainte administrative, a dû amplifier cette mobilité au moins jusqu'en 1950.

En effet alors que chaque village de 1900 à 1970 réalise 0,83 déplacement ce taux a été de :

- 0,90 pour les villages situés à moins de 20 km.
- 0,60 pour les villages situés à plus de 20 km.

Soit un accroissement relatif de 50 % dans la zone la moins éloignée.

Cependant depuis que la contrainte administrative joue moins, en gros depuis 1950, les taux de mobilité se sont équilibrés. En distinguant les deux périodes : 1900 à 1950 et 1950 à 1970, nous obtenons les taux suivants :

- de 1900 à 1950 : Nombre de déplacements par village :
 - 20 km 0,69 soit 0,014/an/village.
 - + 20 km 0,39 soit 0,008/an/village.

Durant cette première période la mobilité des villages proches est de 75 % supérieure.

- de 1950 à 1970 :
 - 20 km 0,21 soit 0,0105/an/village.
 - + 20 km 0,21 soit 0,0105/an/village.

Durant cette seconde période les rythmes se sont rééquilibrés.

De la première à la seconde période la mobilité des villages proches a donc régressé de 39,5% alors qu'elle a augmenté de 31 % dans les villages éloignés.

Cela paraît une confirmation indirecte du rayonnement croissant de l'influence urbaine sur un périmètre de plus en plus étendu.

DISTANCES PARCOURUES

Nous avons vu que les distances tendaient à s'inverser par rapport aux fréquences, ce qui nous donne pour l'ensemble de la période :

Distance moyenne des déplacements :

- 20 km : 560 m.

+ 20 km : 900 m.

En résumé, la mobilité des villages officiels (1), bien que les points de comparaison fassent gravement défaut à ce sujet, ne nous paraît pas a priori très importante tout autour de Bouaké.

Elle irait d'ailleurs en se ralentissant.

Il est difficile de déterminer l'influence exacte de Bouaké. En tout état de cause, étant donné l'importance des motivations purement mécaniques (érosion du sol) dans ces déplacements, la proximité urbaine n'a pu jouer qu'un rôle secondaire, en facilitant à une certaine époque l'application de la contrainte administrative.

C'est de 1900 à 1950, décennies durant lesquelles Bouaké était loin de représenter la ville qu'elle est devenue, que son influence aurait en effet été la plus nette. Moins pesante elle irait pourtant en s'élargissant, en accélérant aujourd'hui la mobilité de villages plus éloignés...

Dans ce sens la ville est bien malgré tout un facteur de structuration de l'espace environnant.

De nos jours, avec le développement de l'habitat « en dur », qui est, lui, lié beaucoup plus directement à la présence urbaine, la mobilité villageoise circonvoisine devrait, au terme d'une dernière poussée d'itinérance, se stabiliser définitivement.

Seuls les campements de culture poursuivront leurs « sauts de puce » d'autrefois.

La distance parcourue sera alors peut-être plus élevée puisque les motifs du déplacement auront changé.

(1) Ne sont pas pris en compte dans les listes de villages officiels les campements de culture habités de manière provisoire ou permanente et dont certains peuvent avoir une taille comparable à celle d'un village. Leur mobilité est certainement supérieure.

2

La localisation des hommes L'implantation des villages

L'étude régionale de Bouaké estimait pour 1963 la population totale de la région à 630 000 habitants dont 522 000 ruraux répartis dans 1 223 villages officiels (taille moyenne : 430) et 108 000 urbains et semi-urbains, dans 8 centres, y compris la ville de Bouaké qui comptait à l'époque environ 64 000 habitants (résidents et population flottante).

Par rapport à la moyenne nationale le pays baoulé est donc une zone d'assez forte densité démographique (28 h/km² et 26, non compris Bouaké) et de villages de taille moyenne importante.

Cette population n'est cependant pas répartie de façon uniforme sur toute la zone.

La sous-préfecture de Bouaké en particulier, ainsi que son prolongement au sud en direction de Didiévi, se caractérise par un éclatement très marqué de l'habitat. La taille moyenne du village tombe en effet à 250 habitants. Grâce à une multiplication de ces petits hameaux la densité démographique de la sous-préfecture reste sensiblement égale à la moyenne régionale (25 hab/km²).

Pourquoi cette particularité de la sous-préfecture de Bouaké ? C'est une question à laquelle on ne peut fournir aucune réponse précise.

Les facteurs historiques (Bouaké, point de convergence puis de dispersion des grandes migrations baoulé, plus récemment poste de garnison et de surveillance des chefferies traditionnelles), économiques (migrations sur les lisières forestières de part et d'autre du « V » baoulé), écologiques (le milieu forestier plus dense, plus fermé, favorise la concentration de l'habitat) ont dû se conjuguer pour faire de cette zone centrale un foyer de petites agglomérations.

Cette parcellisation se retrouve d'ailleurs dans la structure des unités territoriales que sont les cantons (1) ou les terroirs villageois.

(1) Les cantons correspondent assez fidèlement aux limites des sous-tribus baoulé.

Ainsi l'ensemble du « pays baoulé » qui recouvre approximativement 37 000 km², le périmètre plus restreint qu'était la zone d'étude de 1963 et la sous-préfecture de Bouaké se hiérarchisent comme suit :

TABLEAU 7

Superficies moyennes	Pays baoulé (1) (km ²)	Zone d'étude (1) de 1963 (km ²)	S/P. Bouaké (km ²)
1 - Des cantons	1 000	750	335
2 - Des terroirs villageois	22	18	10

La figure 3 montre la nébuleuse des villages officiels dans la zone proche de Bouaké, encerclant l'écusson communal.

En dehors de ces villages officiels, comme tampon entre les frontières de sous-préfectures, s'intercalent souvent de larges aires de campements de culture. La principale se situe à l'ouest immédiat de Bouaké.

La figure 4, des densités démographiques, fournit une image très schématique des grandes aires de peuplement.

Elle est plus représentative dans son allure générale que dans le détail.

En effet elle adopte une convention universelle de pondération, afin d'effacer les micro-variations, comme peut le faire en statistique une moyenne mobile, selon le modèle suivant : (2)

	1	2	1
	2	4	2
	1	2	1

Chaque carré de 10 km de côté a un poids de 4/16 au lieu de 4/4.

La zone couverte par le graphique représente environ 9 000 km².

Bouaké se situe sur la diagonale N.W. - S.E. qui départage deux secteurs de densités très différentes :

— Le secteur S.W. de densités élevées (souvent plus de 45/km²).

(1) D'après « Etude Régionale de Bouaké, tome 1 - Le Peuplement ».

(2) Cf. « Le Peuplement », tome 1, *op. cit.*

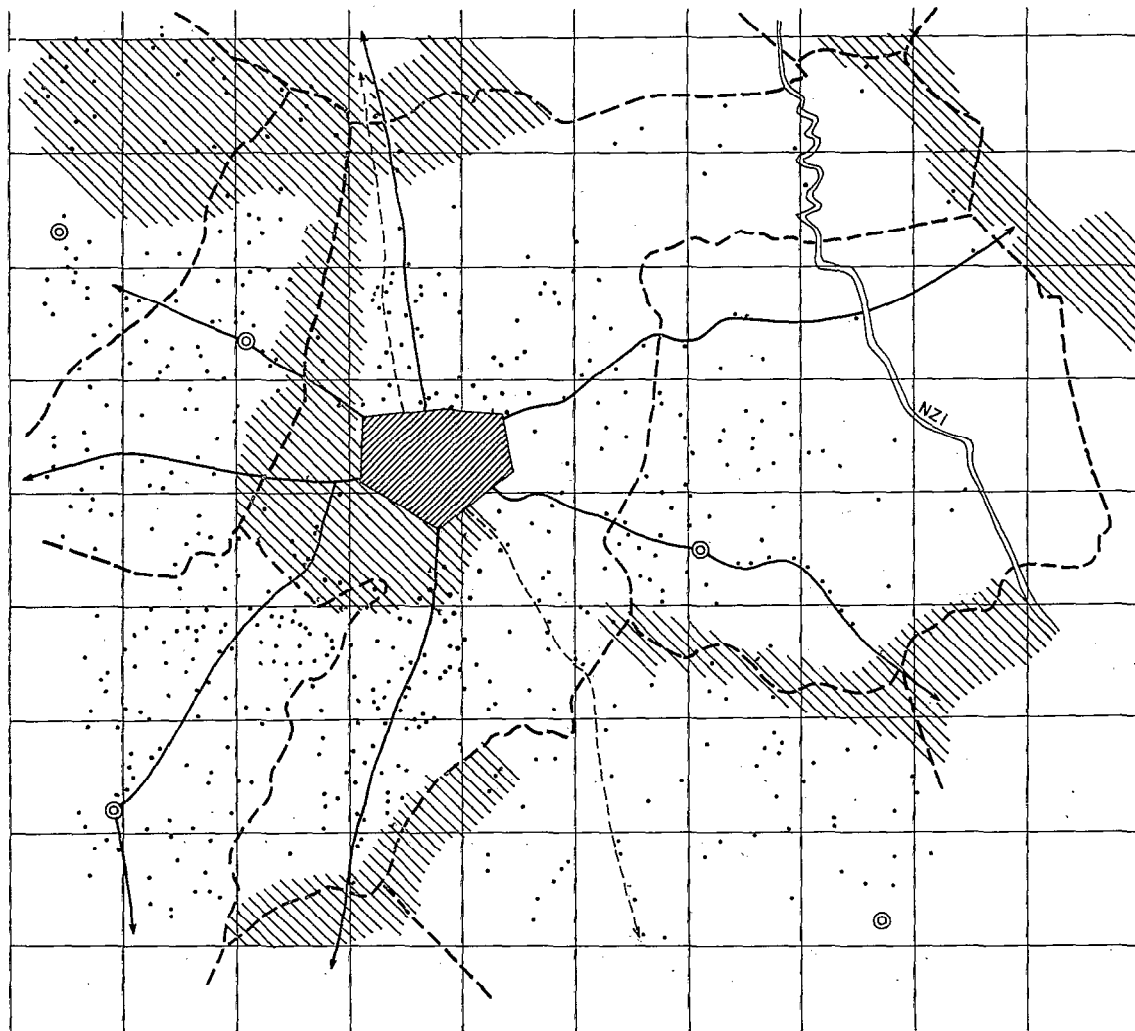


FIG. 3. — Les villages officiels dans la région proche de Bouaké.

— Le secteur N.E. beaucoup plus clairsemé (moins de 10 ou moins de 5/km²).

Les zones denses constituent le prolongement oriental du quadrilatère baoulé de fort peuplement prenant naissance à quelque 70 km à l'ouest de Bouaké et légèrement incliné dans le sens N.W. - S.E.

C'est de là que sont partis, depuis 1925-1930, les principaux courants migratoires en direction des marges forestières du pays baoulé, d'abord vers le sud-est à la frontière agni - puis vers le sud-ouest en pays gouro, dida, bété...

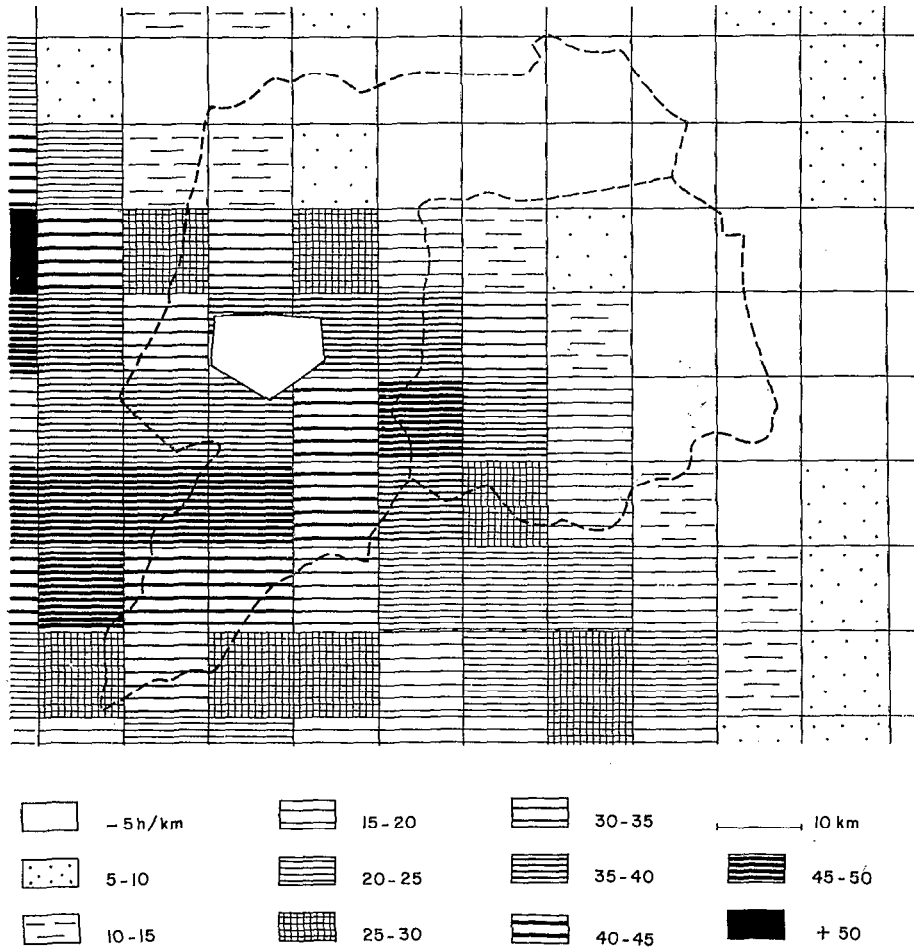


FIG. 4. — Densité de population dans la région proche de Bouaké.
(Bouaké et Brobo)

Ces courants migratoires, temporaires ou définitifs, sont aujourd'hui l'un des éléments fondamentaux de cette zone de contact forêt-savane (à dominante savane) au centre de laquelle se situe Bouaké.

La taille des villages

Voici, en pourcentages, la distribution des villages en fonction de leur population, comparativement à la moyenne baoulé (voir tableau 8 page suivante).

cf. figure 5. *Distribution des villages en fonction de leur population.*

Tableau et graphique montrent le biais important constaté dans la sous-préfecture par rapport à la norme baoulé.

(La distribution des villages de la sous-préfecture pourrait se comparer à celle que l'on observe dans tout le nord-est de la Côte d'Ivoire, chez les Djimini, Koulango, Lobi etc.).

TABLEAU 8

Nombre habitants/village	Moyenne baoulé	S/P de Bouaké	Valeur absolue
— 100	9,0	16,2	32
100 - 199	18,8	31,3	62
200 - 299	18,4	22,2	44
300 - 399	13,3	15,7	31
400 - 499	10,9	4,6	9
500 - 599	6,4	4,0	8
600 - 699	5,6	3,0	6
700 - 799	3,8	1,0	2
800 - 899	2,9	1,0	2
900 - 999	3,1	0,5	1
1 000 - 1 999	7,8	0,5	1
TOTAL	100	100	198

Cette diminution de la taille des villages a pour conséquence de maintenir la surface moyenne de terroir disponible *par habitant* à un niveau sensiblement égal à celui observé dans la zone d'étude de 1963.

Respectivement : 4 ha (10 km²/250)
et : 4,2 ha (18 km²/430).

Indépendamment de toute autre raison on ne peut donc a priori attendre aucun surcroît de mobilité villageoise dans la sous-préfecture, d'autant plus que le coefficient d'utilisation du sol par les exploitations agricoles (cf. chap. 4. Les spéculations et l'exploitation familiale...) apparaît plus faible qu'ailleurs.

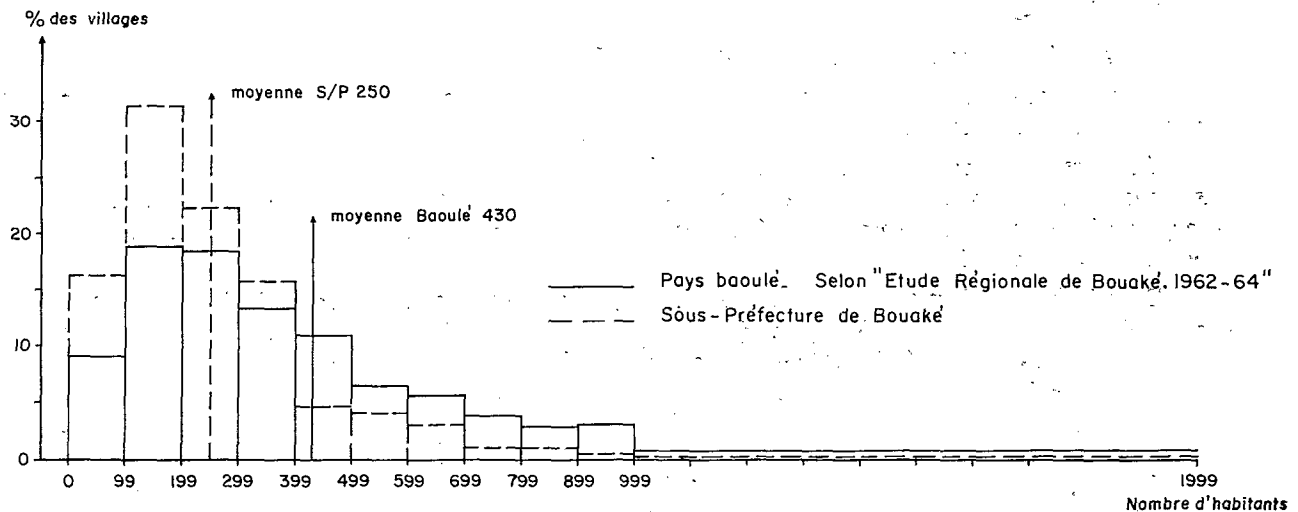


FIG. 5. — Distribution des villages en fonction de leur population.

L'influence de Bouaké

Décèle-t-on néanmoins, à l'échelle de la sous-préfecture une relation entre la taille des villages et la distance par rapport à Bouaké ?

TABLEAU 9

Distance (en km)	Taille moyenne des villages de la S/P	Indice base 100
- 10	322	128,7
10 - 15	244	97,5
15 - 20	222	88,7
20 - 25	249	99,6
+25	264	105,7
Ensemble	250	100

La ceinture péri-urbaine se caractérise par des villages de taille moyenne plus importante, laquelle va en déclinant jusqu'à mi-distance puis remonte en fin de zone. *Voilà un premier exemple d'indicateur à progression discontinue.*

Quant aux villages communaux (exclus du cadre de notre étude) nous savons que leur taille moyenne est d'environ 350.

L'influence urbaine est donc nette, en développant dès sa périphérie les plus gros foyers d'habitat.

Cela peut s'expliquer par la différence des loyers, de l'ordre de 1 à 2 qui favorise l'implantation de villages-dortoirs habités par toute une population flottante semi-urbanisée.

On verra d'ailleurs que ces gros villages péri-urbains risquent lors des recensements, d'être les plus sous-estimés en raison de la fréquence de leurs campements de culture.

Les campements de culture

L'inventaire des campements ou hameaux de culture est toujours une opération délicate.

Le campement n'étant pas une entité juridique reconnue, les autorités villageoises considèrent comme très indiscrete toute enquête à leur sujet.

En outre le campement n'est souvent habité qu'une fraction de l'année et il devient impossible sans convention de faire la distinction entre les simples abris provisoires que chaque *Aorobo* (1) ou chaque *Aoro* (2) aménage sur son terroir et les véritables campements permanents, pour autant qu'il y ait permanence dans la société baoulé.

En théorie la distinction s'opère entre le « *Kro* », village ayant son chef (*Kro Kpingbin*), dont l'existence a été consacrée par une série de rites (offrandes à Assié, la terre) et le « *Niamoué* » ou campement, administré par un « *Niamoué Kpingbin* » mais dont la réalité juridico-religieuse n'est pas encore (ou ne sera pas) ritualisée.

Sur le plan économique ce critère n'est pas plus valable que ne l'est par exemple, celui de « mariage légal » pour décider du statut matrimonial d'une personne, en démographie.

En pratique, du point de vue statistique, le nombre des campements est souvent sous-estimé.

Les chiffres que nous citerons ci-dessous ne peuvent être considérés qu'en ordre de grandeur et comme l'appréhension de tendances.

(1) L'*Aorobo* peut être défini comme un groupement étendu de parenté avec des liens de solidarité économique plus ou moins lâches selon les familles.

(2) L'*Aoro*, groupement (en principe) plus restreint.

Voici, comment ils se répartiraient autour de Bouaké par canton et par zone d'éloignement :

<i>Selon le canton :</i>		<i>Selon la distance de Bouaké :</i>	
Don	: 0,71	- 10 km	: 0,71
Faafoué	: 0,56	10-15 km	: 0,56
Fari	: 0,49	15-20 km	: 0,35
Pepressou	: 0,39	20-25 km	: 0,31
Saafoué	: 0,27	+ 25 km	: 0,27
Ndranoua	: 0,11		
<hr/>		<hr/>	
Zone	: 0,45	Zone	: 0,45

Disons, sans plus de précisions, que les hameaux de culture apparaissent de *plus en plus fréquents à mesure que l'on se rapproche de Bouaké* mais que d'un canton à l'autre les proportions varient largement.

Les risques de sous-estimation démographique, bien qu'en principe la population des campements soit recensée en même temps que la population du village officiel, sont donc plus élevés dans les villages proches de Bouaké sans compter que cette population est elle-même plus flottante (1).

En résumé, l'implantation villageoise actuelle dénote une très vive originalité de la sous-préfecture.

Petitesse des cantons, petitesse des terroirs villageois, on le verra par ailleurs, petites exploitations, groupes familiaux, plus restreints, donc *un éclatement social, économique et géographique à tous les niveaux*.

Et cependant il nous est difficile d'en imputer la cause à la seule présence de Bouaké. Cet état de fait doit être ancien.

Il est plus probable que le développement d'une agglomération sur le site actuel de Bouaké s'est réalisé précisément parce que le milieu, hétérogène, s'y prêtait et remplissait déjà un certain nombre de conditions.

Ce carrefour de clans rivaux ou de tribus (n'oublions pas que les Faafoué et les Ahari, deux rameaux dominants à l'intérieur de notre zone d'enquête, étaient des tribus spécialisées dans la guerre aux côtés de la Reine Pokou) a dû jouer le rôle d'amorce, à l'époque coloniale, lorsqu'il a fallu ériger un embryon d'administration en vue de surveiller ces chefferies locales et rivales. Par la suite on peut penser que le processus de morcellement s'est accentué, en partie sous l'influence de Bouaké, dans la mesure où Bouaké a pu peut-être accélérer les déplacements de village.

Il faut alors supposer que ces déplacements ont été l'occasion de sécessions entre fractions de villages...

(1) On peut quelquefois conclure à la présence probable de campements de culture dans une région donnée lorsque certains ratios dévient systématiquement de la moyenne locale. Par exemple, le rapport du nombre d'habitants au nombre de cases augmentant, toute une fraction de la population recensée n'habitant pas le village officiel. Inversement le cheptel par rapport à la population diminuant, les animaux domestiques échappant à tout recensement, et la population n'y échappant que dans une moindre mesure...

3

L'habitat

Avec l'habitat nous abordons le point central de cette partie relative au cadre d'existence dans la zone proche de Bouaké.

Nous avons dit en introduction de notre étude que l'habitat en lui-même n'est pas un indicateur parfait, à l'échelle nationale et régionale, du degré de développement, ni même des niveaux de revenu.

C'est pourquoi les comparaisons inter-régionales n'ont pas grande signification.

Par contre, à l'échelle d'une sous-préfecture on peut admettre que des variantes entre cantons ou entre zones concentriques d'éloignement par rapport au centre urbain procèdent principalement de facteurs économiques.

Dans une première section nous étudierons divers aspects de l'habitat d'un point de vue statique et descriptif.

Dans une seconde section nous retracerons pour les nouveaux types d'habitat leur évolution historique.

Nous verrons ainsi quel a été leur rythme de construction, depuis une vingtaine d'années, en fonction de l'éloignement de Bouaké mais aussi du statut d'occupation (propriétaire ou non-proprétaire) et du métier de l'occupant.

En ce qui concerne notre méthode d'enquête nous avons procédé au comptage pur et simple de toutes les cases, en spécifiant leur style, dans les 173 villages où nous sommes passés.

Etaient exclus du comptage les abris légers non fermés (cuisines sous pailote, « appatams », etc), les cases en ruine ou au toit effondré, ainsi que les habitations non strictement villageoises (boutiques, lieux de cultes, dispensaires, hangars, écoles y compris les logements d'instituteurs) (1).

Parallèlement à cet inventaire qui a porté sur plus de 12 000 édifices ont été recensées, dans chaque style, les cases en construction (sans préciser l'état d'avancement des travaux).

(1) Les cases « en dur » exclues du champ de notre étude participent pour environ 15 % de l'habitat moderne ou amélioré... soit environ 1,8 % de toutes les édifications.

Les coefficients lus dans le sens horizontal sont reportés sur les graphiques suivants, sous forme d'indices par rapport à la moyenne de la sous-préfecture (base 100 pour chaque type d'habitat).

Le tableau 10 appelle plusieurs remarques.

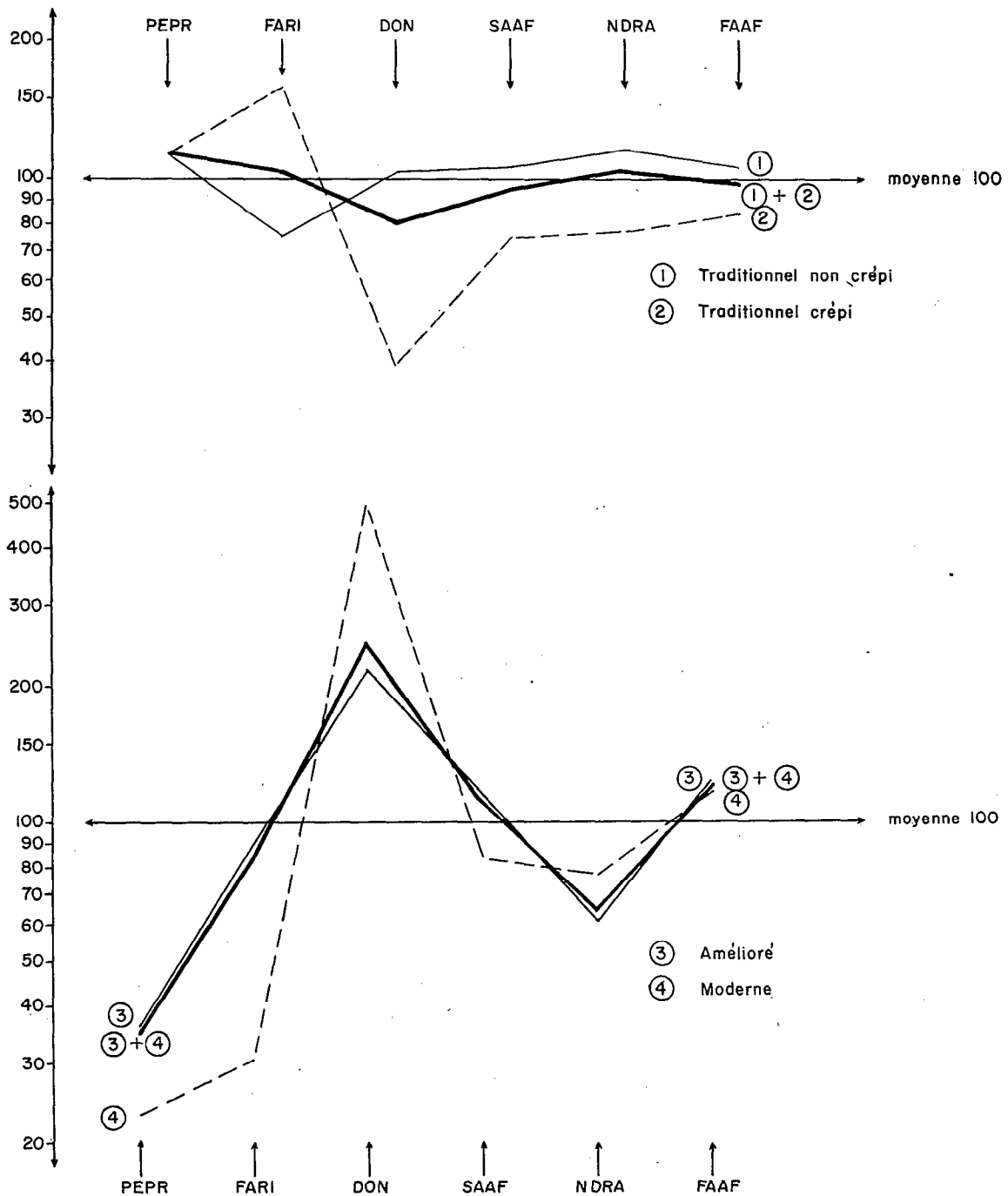


FIG. 6. — Structure d'habitat par canton. Indices rapportés à la moyenne de la sous-préfecture.

LA PRÉPONDÉRANCE DE L'HABITAT TRADITIONNEL

Aucun des cantons n'a moins de 2/3 en habitations traditionnelles. Le Pepressou, canton le plus pauvre, dépasse encore 90 %.

Une différence de 27 points entre le Pepressou et le Don paraît très importante à l'échelle d'une sous-préfecture si l'on songe au facteur d'homogénéité que devrait être la présence de Bouaké.

Pour l'ensemble une telle prépondérance en habitat traditionnel n'a cependant rien de surprenant.

A titre de comparaison le pays djimini qui s'étend sur 9 700 km² au N.-E. de la Sous-préfecture et jouxte le canton Pepressou possédait en 1969 plus de 94 % d'habitations traditionnelles.

En effet gagner quelques points en pourcentage à partir de la structure actuelle implique la construction de centaines de cases améliorées et modernes.

L'HABITAT AMÉLIORÉ ET MODERNE

Cet habitat « en dur » qui ne représente donc que 12,3 % des constructions reste à 90 % de style simplement amélioré.

Cette dernière proportion est la plus surprenante eu égard à la différence malgré tout assez faible (de 1 à 1,5) des devis de construction, alors qu'il a fallu pour passer de l'habitat traditionnel à l'habitat amélioré supporter un débours monétaire de l'ordre de 40 fois supérieur.

Le seuil de 225 000 F CFA niveau de décision entre les deux types d'habitat, apparaît comme un pas encore difficilement franchissable pour beaucoup.

L'HABITAT AMÉLIORÉ ET MODERNE ET LA POPULATION

Les variantes inter-cantonales doivent encore être confrontées aux densités respectives de population afin de faire ressortir les excédents ou déficits de chaque canton relativement au niveau moyen de la sous-préfecture.

Nous répartirons donc cet habitat entre les six cantons connaissant par ailleurs leur pondération démographique.

TABLEAU 11. — Répartition de l'habitat amélioré et moderne comparé à l'importance démographique

Canton	% de la population de la S/P. — 1 —	% de l'habitat amélioré — 2 —	Indice $\frac{2 \times 100}{1}$	% de l'habitat moderne — 3 —	Indice $\frac{3 \times 100}{1}$	% 2+3	Indice $\frac{2+3 \times 100}{1}$
Pepressou	13,1	4,6	35,1	2,6	19,8	4,4	33,6
Fari	23,4	23,0	98,2	7,3	31,1	21,4	91,4
Don	8,6	15,3	177,9	36,4	423,3	17,4	202,3
Saafoué	23,7	30,7	129,5	23,9	100,8	30,0	126,6
Ndranoua	11,9	7,5	63,0	10,6	89,1	7,8	65,5
Faafoué	19,3	18,9	97,9	19,2	99,5	19,0	98,4
S. Préf.	100	100	—	100	—	100	—

L'habitat amélioré

Deux cantons sont « excédentaires » (indice 2/1 supérieur à 100).

- le Don : 177,9
- le Saafoué 129,5

occupant l'ouest et le sud-ouest de la sous-préfecture.

Deux cantons ont un niveau en rapport avec leur population.

- le Fari : 98,2
- le Faafoué : 97,9.

Deux cantons sont « déficitaires ».

- le Ndranoua : 63,0
- le Pepressou : 35,1

Entre le Don et le Pepressou la densité relative réelle varie ainsi de 5 à 1.

L'habitat moderne

On retrouve sensiblement la même distribution, sauf pour le Fari beaucoup plus retardataire qu'en habitat amélioré.

Dans l'ensemble les écarts d'indice sont encore plus accentués puisque de 5 à 1 dans le cas précédent l'écart des densités relatives atteint en habitat moderne *un rapport de 21 à 1*, toujours entre le Don et le Pepressou...

Signalons dès maintenant que les deux cantons Fari et Pepressou (nord et nord-est de la sous-préfecture) qui ont les indices les plus faibles en habitat moderne, sont paradoxalement parmi les cantons où résident le plus grand nombre de salariés de Bouaké.

Cela suffirait à prouver que l'emploi salarial à Bouaké, jouant un rôle fondamental dans la structure des revenus du canton Fari, n'a eu pour l'instant aucun effet sur la progression de l'habitat moderne.

Les deux dernières colonnes du tableau 11 reprennent les différents indices pour l'ensemble des constructions « en dur ».

On fera remarquer, comme conclusion, que les deux cantons les plus retardataires, Ndranoua et surtout Pepressou, sont les seuls à ne pas être traversés par un axe routier d'intérêt national.

Le Saafoué, le sud-Faafoué et le Fari sont traversés longitudinalement par la piste d'Abidjan à la Haute-Volta, le Don et le Faafoué par la piste est-ouest passant par Bouaké. Le Ndranoua, ainsi que le Fari et le sud-Faafoué est cependant sillonné par le chemin de fer, ABIDJAN-NIGER. Le Pepressou reste totalement enclavé.

A revenu égal il est certain que le simple fait d'être traversé par un axe routier important favorise la rénovation de l'habitat. De là vient le niveau relativement élevé du canton Faafoué, l'un des moins riches de la sous-préfecture.

LA STRUCTURE D'HABITAT PAR ZONE D'ÉLOIGNEMENT

Des différences importantes subsistent donc entre cantons.

L'introduction de la variable kilométrique apporte-t-elle d'autres modifications à cette structure d'habitat ?

Selon le même principe que pour les cantons le tableau 12 par zone d'éloignement est illustré sous forme de courbes d'indices de base 100.

TABLEAU 12

Habitat	km	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	Moyenne
1. Traditionnel.....		39,0	52,8	62,8	56,4	52,1	53,9
2. Trad. +crépi		41,8	28,1	25,4	23,6	28,1	28,9
T. Traditionnel.....		80,8	80,9	88,2	80,0	80,2	82,8
3. Tôlé, non crépi		5,0	4,0	3,7	8,4	6,4	4,9
4. Amélioré		13,1	12,9	7,5	10,8	12,6	11,0
5. Moderne		1,1	2,2	0,6	0,8	0,8	1,3
T. « Dur ».....		14,2	15,1	8,1	11,6	13,4	12,3
TOTAL		100	100	100	100	100	100

Une première constatation qu'il y a lieu de faire est que les variantes en fonction de la distance apparaissent moins importantes qu'en fonction du canton.

En d'autres termes, l'appartenance à une zone kilométrique déterminée semble jusqu'à présent un facteur de structuration secondaire, plus ou moins effacé sous l'appartenance cantonale.

Cela ne signifie nullement que la variable kilométrique soit neutre mais qu'elle s'insère dans un milieu qui ne l'est pas.

L'HABITAT TRADITIONNEL

Pour ce genre d'habitat l'incidence kilométrique paraît faible au premier regard.

En effet un phénomène de compensation, moins perceptible par canton, intervient entre les deux types voisins : paillote à mur non crépi ou paillote à mur crépi.

Les villages de la première ceinture entourant Bouaké comptent nettement plus d'habitations du second type.

La plus évidente des influences urbaines est donc de faire crépir les cases traditionnelles ! Cela est symptomatique d'une solution d'attente, le crépissage ayant pour vertu d'augmenter à bon compte la longévité de la construction, dans l'impossibilité de prévoir à moyen terme (10-15 ans) la portée des directives du Service de la Construction et de l'Urbanisme, en ville (1).

Seuls les villages de distance médiane (15-20 km) qui sont, on s'en souvient, les plus petits, tranchent de la moyenne remarquablement constante par ailleurs, avec leur surabondance de paillotes.

L'HABITAT TOLÉ NON CRÉPI

C'est au delà du 20^e km, surtout dans la partie sud de la sous-préfecture (Saafoué, Ndranoua) que ce type d'habitat se rencontre le plus fréquemment.

L'HABITAT AMÉLIORÉ

Il trouve son terrain privilégié dans les courtes distances malgré une recrudescence en fin de zone.

(1) Il ne faut pas oublier que dès maintenant les constructions du type correspondant à notre catégorie « amélioré » sont proscrites à Bouaké.

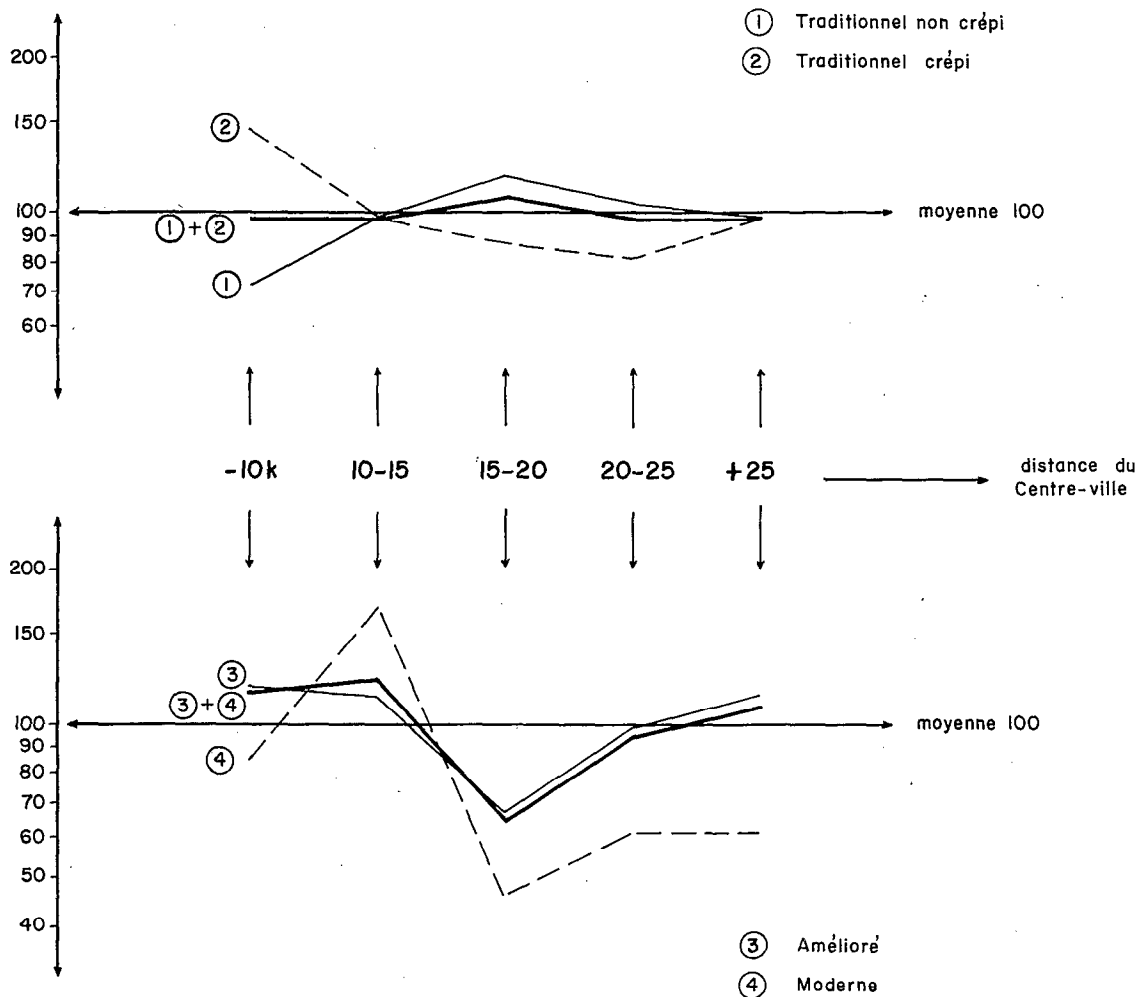


FIG. 7. — Structure d'habitat par distance. Indices rapportés à la moyenne de la sous-préfecture.

Le minimum s'observe donc à distance médiane, zone où culmine l'habitat traditionnel.

L'HABITAT MODERNE

Il se distribue sensiblement comme l'habitat amélioré, minimum en zone médiane.

Cependant le point fondamental à noter reste le déficit de la ceinture péri-urbaine avec pour conséquence un déplacement du maximum sur la seconde distance.

En résumé :

Le facteur kilométrique intervient bien comme un élément de restructuration de l'habitat en dépit de l'hétérogénéité et des résistances cantonales.

— La première ceinture se caractérise avant tout par une prolifération de cases traditionnelles mais crépies.

- La seconde par une relative supériorité d'habitat moderne.
- La troisième par son nombre de paillotes, surtout non crépies, et son retard en constructions améliorées et modernes.
- Les quatrième et cinquième zones d'éloignement, par la recrudescence, sans atteindre les niveaux des premières zones, des constructions en « dur » recouvertes de tôles.

Cette structure d'habitat répond de toute évidence à celle des revenus monétaires, telle qu'elle était du moins il y a quelques années.

L'examen des revenus (cf. chap. 7) montrera en effet que les zones 4 et 5 se distinguent par des indices élevés de revenus arbustifs. Jusqu'en 1955-1960 elles arrivaient sans conteste au premier rang dans le revenu par tête. Actuellement la zone 5 (au delà du 25^e km) serait toutefois en perte de vitesse.

Nous verrons d'ailleurs dans la seconde section de ce chapitre quelle a été la chronologie de la modernisation dans l'habitat.

La zone 1, la première ceinture villageoise, est certainement la moins progressive sur le plan monétaire en particulier si on la compare à la ceinture suivante. Sa position a dû lentement se dégrader au cours des années.

Son taux relativement élevé d'habitations « en dur » serait davantage une résultante de la proximité urbaine (par un simple phénomène d'imitation) que d'un revenu monétaire nettement différencié (1).

La zone 2 se caractérise aujourd'hui par des indices maxima en revenus de transferts (exode, salariés...), l'écart de revenu tend à s'accroître non seulement avec la première zone, mais encore avec les zones 4 et 5 (cette dernière est d'ores et déjà très largement dépassée).

La zone 3 s'est longtemps située en porte-à-faux, bien qu'elle s'oriente désormais vers sa mutation monétaire. Elle a peu à peu accumulé un certain retard qui se traduit aujourd'hui dans sa proportion de cases traditionnelles non crépies...

Tous ces points s'éclairciront en examinant la chronologie et les rythmes de construction mais il reste à considérer auparavant la catégorie socio-professionnelle (C.S.P.) des propriétaires et occupants...

LA VARIABLE SOCIO-PROFESSIONNELLE DANS LA CONSTRUCTION « EN DUR »

L'objectif de cette étude étant de mettre en lumière la participation urbaine à la rénovation de l'habitat dans la zone périphérique nous nous limiterons aux trois catégories socio-professionnelles suivantes :

- les agriculteurs,
- les salariés, manœuvres, commis employés à Bouaké,
- toutes les autres catégories (artisans...) regroupées sous la rubrique « divers » : (voir tabl. 13)

REMARQUES :

1 — Dans les deux types d'habitat la grosse majorité des occupants sont des *agriculteurs* (pour la plupart possédant des plantations de café ou de cacao).

2 — Leur proportion est minimum dans la partie nordique de la sous-préfecture, la moins riche en cultures arbustives.

3 — Les occupants salariés à Bouaké (qui représentent 3 % des chefs de ménage de la sous-préfecture) se partagent 12,4 % du total des constructions en « dur ».

(1) Selon le même processus que pour les villages situés en bordure de piste, systématiquement plus rénovés.

TABLEAU 13. — En % dans chaque canton, la répartition socio-professionnelle des occupants

Canton	Habitat								
	— 1 — Amélioré			— 2 — Moderne			— 1+2 —		
	Agric.	Salarié Bouaké	Divers	Agric.	Salarié Bouaké	Divers	Agric.	Salarié Bouaké	Divers
N.E. Pepressou	78,7	19,7	1,6	—	—	100	73,8	18,5	7,7
N. Fari	51,8	43,5	4,7	54,5	9,1	36,4	51,9	41,9	6,2
W. Don	85,9	9,8	4,3	89,1	1,8	9,1	86,5	8,1	5,4
S.W. Saafoué ..	94,4	0,3	5,3	83,3	5,6	11,1	93,5	0,7	5,8
S.E. Ndranoua	90,1	5,0	4,9	100	—	—	91,4	4,3	4,3
SE.E. Faafoué ..	85,4	3,7	10,9	93,1	—	6,9	86,2	3,2	10,6
Zone	80,5	13,4	6,1	84,8	2,6	12,6	81,0	12,4	6,6

Cette forte participation se concentre pour l'essentiel dans les habitations améliorées, pour lesquelles l'importance relative des salariés de Bouaké est cinq fois plus élevée que pour l'habitat moderne.

Ce n'est donc pas l'un des moindres paradoxes du rôle de Bouaké que de faire apparaître ce surcroît d'agriculteurs dans l'habitat moderne par rapport à l'habitat amélioré.

Cela montre dans l'état actuel du niveau des salaires (1), les réelles possibilités ouvertes par Bouaké — employeur en faveur de la construction améliorée mais tout autant ses limites dans l'habitat moderne de sa sous-préfecture.

4 — Sur le plan géographique 72,8 % des occupants salariés à Bouaké se concentrent dans le seul canton Fari. Et l'on peut dire que pour les trois-quarts ceux-ci sont employés dans les établissements de filature, tissage et impression de la grande usine de Bouaké : Gonfreville — implantée précisément à la frontière du canton.

Cependant bon nombre d'occupants n'ont pas financé la construction de leur logement et n'en sont pas les vrais propriétaires. D'où la nécessité d'un recouplement des statuts professionnels par le statut d'occupation. Nous ne distinguerons que les deux catégories :

- occupants propriétaires ;
- occupants non-propriétaires.

L'HABITAT « EN DUR » ET LE STATUT D'OCCUPATION

Selon que l'on considère l'habitat amélioré ou l'habitat moderne la proportion des occupants propriétaires (O.P.) varie largement.

Elle varie également en fonction du canton. Elle varie enfin en fonction du statut socio-professionnel lui-même.

(1) On peut estimer entre 9 000 et 9 500 F CFA le salaire mensuel moyen du maceuvre de Bouaké.

LA PROPORTION DES O.P. POUR LES DEUX TYPES D'HABITAT

TABLEAU 14. — *Proportion des O.P. selon l'habitat*

Canton	Amélioré (1)	Moderne (2)	Ensemble (1)+(2)	Proportion (1)+(2) dans l'ensemble de l'habitat du canton
Pepressou	73,8	0	69,2	4,3
Fari	85,1	45,5	83,8	10,3
Don	79,5	58,2	75,0	29,9
Saafoué.....	77,4	52,8	75,4	13,8
Ndranoua.....	89,1	37,5	82,1	7,8
Faafoué	79,1	72,4	78,4	15,1
Zone	80,6	55,0	78,0	12,3

Les colonnes (1) et (2) donnent en % la part des occupants en pleine propriété dans chacun des cantons pour l'habitat amélioré (1) et moderne (2) puis pour l'ensemble (1)+(2), cependant que la dernière colonne reprend les résultats d'un tableau précédent sur la structure d'habitat des cantons.

Plus de 80 % des occupants de logements améliorés sont donc propriétaires, qu'ils aient construit ou hérité, mais guère plus de la moitié pour l'habitat moderne. La faiblesse de cette dernière proportion montre bien *la dépendance de la zone rurale vis à vis du monde extérieur*, et on le verra plus loin, particulièrement vis à vis du monde urbain.

Cependant la lecture des deux colonnes de droite suggère qu'il n'existe aucune corrélation entre le degré de rénovation dans l'habitat des cantons, c'est-à-dire la proportion du parc bâti en « dur », et le degré d'ingérence extérieure. (En effet l'ingérence extérieure joue surtout dans l'habitat moderne, comme nous le verrons en confrontant rythmes de construction et statuts d'occupation).

LA PROPORTION DES O.P. SELON LE STATUT PROFESSIONNEL DES OCCUPANTS

TABLEAU 15. — *Proportion des O.P. selon l'habitat et la profession*

Profession	Amélioré (1)	Moderne (2)	Ensemble (1)+(2)
— Agriculteurs.....	79,4	60,9	77,5
— Salariés de Bouaké ..	93,9	50,0	92,9
— Divers	65,4	15,0	56,0
Ensemble	80,6	55,0	78,0

Si l'on procède à une lecture horizontale des coefficients on voit que quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, les taux d'occupation en pleine propriété sont toujours en régression dans l'habitat moderne, mais on aurait pu s'attendre a priori à une régression maximale pour les agriculteurs, supposés moins riches, et minimale pour les autres catégories. C'est l'inverse que nous constatons, pour deux raisons :

La première est que le « niveau de vie » d'une fraction du monde agricole est (relativement) très

élevé et pour celle-ci non seulement il n'y a pas régression des pleines propriétés dans l'habitat moderne mais accroissement...

La seconde est que les catégories non agricoles (salariés à Bouaké ou divers) sont par définition moins liées au terroir, plus mobiles, et par suite davantage tournées vers les formules locatives ou de possession à titre gratuit.

La faiblesse du taux d'accession à la pleine propriété dans l'habitat moderne pour les salariés de Bouaké confirme d'ailleurs leur tendance à se limiter aux habitations améliorées.

Quand nous montrions précédemment que l'importance relative des salariés de Bouaké était cinq fois moins élevée dans l'habitat moderne que dans l'habitat amélioré il convient donc d'ajouter qu'en ce qui concerne les occupations en pleine propriété cette infériorité relative est de dix !

Nous achèverons notre partie statique sur l'habitat en précisant brièvement quelques points concernant cette fraction importante de propriétaires de logements modernes absentéistes. Qui et où sont-ils ?

LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS MODERNES ABSENTÉISTES

Nous aurions pu étudier cet aspect pour les logements améliorés. Nous ne l'avons pas fait, jugeant a priori le phénomène d'absentéisme moins massif, ce qui a été confirmé par l'enquête. Moins de 20 % dans un cas, 45 % dans l'autre. Nous n'aurions pas eu davantage d'informations quant au processus lui-même et l'enquête eût été beaucoup plus lourde.

Pour 45 % des logements modernes nous avons donc cherché à connaître le statut socio-professionnel ainsi que le lieu de résidence du véritable propriétaire.

Les résultats sont reportés, en pourcentage dans le tableau à double entrée suivant :

TABLEAU 16. — Localisation et profession des propriétaires de logements modernes, absentéistes

Distance (km) par route	Lieu de résidence	C.S.P. (1)	Agriculteur	Agric. Planteur	Planteur	T. Agriculteur	Salarié	Artisan	Services	TOTAL
—	Bouaké-ville		—	—	—	—	10,3	—	1,5	11,8
—	Bouaké S/P.		—	1,5	—	1,5	—	—	—	1,5
—	Bouaké S/P. (même village)		1,5	5,8	—	7,3	—	1,5	—	8,8
	Total Bouaké-ville et S/P.		1,5	7,3	—	8,8	10,3	1,5	1,5	22,1
	90-Dépt. Bouaké Hors-S/P.		—	2,9	5,9	8,8	2,9	1,5	—	13,2
	Total Dépt. Bouaké		1,5	10,2	5,9	17,6	13,2	3,0	1,5	35,3
SW.	170-Dépt. Bouaflé		—	—	2,9	2,9	—	—	—	2,9
SSE.	200-Dépt. Dimbokro ..		—	—	5,9	5,9	—	—	—	5,9
O.SW.	240-Dépt. Daloa		—	—	8,8	8,8	—	—	—	8,8
SW.	280-Dépt. Gagnoa		—	10,3	4,4	14,7	—	—	1,5	16,2
SE.	300-Dépt. Adzopé		—	—	—	—	1,5	—	—	1,5
W.	330-Dépt. Toubouba		—	—	1,5	1,5	—	—	—	1,5
SE.	360-Dépt. Abidjan		—	1,4	—	1,4	—	—	—	1,4
SE.	380-Abidjan-ville		—	1,5	—	1,5	22,0	1,5	—	25,0
SE.	490-Aboisso		—	—	1,5	1,5	—	—	—	1,5
	Total		1,5	23,4	30,9	55,8	36,7	4,5	3,0	100

(1) C.S.P. : Catégorie socio-professionnelle du propriétaire absentéiste.

Les trois principaux lieux de résidence des propriétaires absentéistes sont dans l'ordre :

- Abidjan-ville : 25 %
- Gagnoa : 16,2 %
- Bouaké-ville : 11,8 %.

Que Bouaké-ville soit dominée par Abidjan n'a rien d'étonnant et ne fait que traduire la hiérarchie des dominations à l'échelle nationale.

Qu'un département comme Gagnoa situé à 280 km au sud-ouest de Bouaké arrive en seconde position après Abidjan est beaucoup plus surprenant, bien que cette domination résulte d'une structure socio-professionnelle tout à fait différente.

Dans l'habitat moderne de la sous-préfecture il est évident que les riches planteurs et agri-planteurs de la région forestière au sud-ouest de Bouaké pèsent davantage que les petits salariés de Bouaké.

En effet la région de Gagnoa-Daloa aux confins du pays baoulé s'est toujours illustrée par des mouvements de personnes et de capitaux avec la région plus pauvre de Bouaké.

A l'origine ces déplacements de personnes résultaient de migrations saisonnières de la part de jeunes Baoulé quittant pour « six mois » la zone relativement surpeuplée du « quadrilatère de Bouaké » (2).

Peu à peu ces migrations de temporaires sont devenues définitives après que l'immigrant se soit intégré au milieu d'accueil et ait créé ses propres plantations assisté d'une partie de sa famille.

En retour le migrant manifeste par la construction d'une maison « en dur » dans son village d'origine à la fois sa réussite sociale et sa volonté de « marquer sa place au sein de la communauté où il est né » (1).

En résumé si l'on admet que la distinction entre agri-planteurs et planteurs n'est pas très significative (d'autant que l'interview a été menée auprès de tiers) *plus de la moitié des propriétaires absentéistes sont des agriculteurs tirant leur principal revenu de plantations forestières.*

Dans leur grosse majorité ceux-ci résident à l'intérieur du quadrilatère : Gagnoa, Daloa, Bouaflé, Dimbokro, à mi-chemin entre Bouaké et le littoral et où les traditions migratoires remontent maintenant à plusieurs décennies.

En second rang arrive la catégorie salariale. Celle-ci se concentre presque exclusivement dans les deux grandes villes d'Abidjan (22 %) et de Bouaké (10,3 %). Le reste se répartit dans des centres urbains ou semi-urbains de moindre importance (Yamoussoukro, Sakasso, Adzopé).

Les autres catégories socio-professionnelles ne représentent pas le 1/10 des propriétaires et leur résidence reste le plus souvent intérieure au département.

En définitive la quasi-totalité des habitations modernes de la sous-préfecture édifiées par des salariés ne sont pas occupées personnellement par leur propriétaire.

En effet les salariés ne totalisent, on l'a vu, que 2,6 % des occupants. Ils totalisent par contre 36,7 % des propriétaires absentéistes, ou 17,9 % des propriétaires si l'on se réfère à la totalité des édifices quel qu'en soit le mode d'occupation.

Donc une bonne partie de l'habitat moderne a été financée par des salariés résidant de façon permanente en ville, *surtout Abidjan*, et mise à la disposition non d'autres salariés mais de riches planteurs. Une autre fraction de cet habitat a été financée par des planteurs résidant pour une partie également à « l'extérieur ».

(1) Ces mouvements migratoires ont pris toute leur ampleur à partir des années 1925-1930. Dans un premier temps elles se dirigèrent vers le pays agni en raison de la parenté ethnique et linguistique (est et sud-est de Bouaké). Après saturation (vers 1945-1950) elles se réorientèrent au sud-ouest dans les régions dida, bété, gagou.

(2) Le Peuplement. *op. cit.*, p. 71.

Ce processus risque d'aboutir à la situation suivante : Bouaké, « court-circuité » dans son rôle moteur à la fois par le salariat abidjanais et l'agriculture à hauts revenus de la zone forestière.

Cette dernière ressource peut se tarir ou se ralentir, on le verra plus loin.

Si Bouaké ne s'avère pas capable à ce moment là d'assurer un relais efficace dans l'habitat moderne de sa sous-préfecture, celui-ci sera de plus en plus assuré directement par la petite ou moyenne bourgeoisie d'Abidjan...

On conçoit alors combien serait artificielle sinon appauvrissante pour l'ensemble de la région la rénovation de l'habitat...

LE DYNAMISME DE L'HABITAT — SES TAUX DE CROISSANCE

LES RYTHMES DE LA CONSTRUCTION EN « DUR » AUTOUR DE BOUAKÉ

Les premières habitations proprement villageoises édifiées selon les méthodes modernes dans la sous-préfecture remontent à 1947.

Il faut cependant attendre 1953 pour que tous les cantons soient touchés.

Le tableau 17 reproduit aux différentes périodes l'évolution des taux de croissance annuels pour l'ensemble du parc bâti en « dur ».

TABLEAU 17. — *Taux annuels de croissance*

Canton	1953-1960	1960-1965	1965-1967	1967-1969	Taux moyen 1953-1969	Rappel = % actuel de l'habitat en dur
Pepressou	36,5	33,3	14,7	13,2	29,5	4,3
Fari	38,9	51,5	16,0	15,6	36,3	10,3
Don	26,3	40,3	26,3	18,7	29,5	29,9
Saafoué	47,0	28,4	15,7	11,0	31,8	13,8
Ndranoua	42,0	12,5	14,7	12,3	29,0	7,8
Faafoué	32,2	36,5	21,2	16,1	30,0	15,1
Zone	38,4	34,8	18,0	13,4	31,2	12,3

Les deux cantons Don et Faafoué, actuellement les mieux développés, ont de 1953 à 1960 connu la progression la plus faible.

Avant l'Indépendance ce furent les cantons du sud, Saafoué et Ndranoua, riches en cultures forestières, qui soutinrent le rythme le plus élevé.

De 1960 à 1965 la relève est prise par le Fari et le Don, à l'ouest et au nord de Bouaké, profitant davantage de revenus extérieurs.

Depuis 1965 le Don garde la tête et le second rang est pris par le Faafoué.

D'après les indications fournies par les nouveaux chantiers en 1970, ce que l'on appellera plus loin « le taux instantané », le Fari semblerait aujourd'hui prendre la tête.

Les années 1960 se sont donc caractérisées par une sorte de chassé-croisé entre cantons. Le Fari aura rejoint bientôt le Saafoué, le Don conservant encore une nette avance pour plusieurs années.

Les cantons Pepressou et Ndranoua ne semblent pas pour le présent en voie de combler leur retard, bien que le Ndranoua paraisse redémarrer.

Sauf retournement de tendance le canton Pepressou enclavé au nord-est de la sous-préfecture risque donc de se voir de plus en plus distancé.

Voici, maintenant, depuis 1950 les taux de croissance comparés du parc amélioré et moderne.

TABLEAU 18. — *Taux annuels*

Années	Amélioré	Moderne	Ensemble habitat
1950-1960	45,4	23,0	40,3
1960-1965	35,3	27,2	34,8
1965-1969	14,8	26,1	15,7
Ensemble période	35,8	24,7	33,2

Jusqu'en 1965 le rythme de l'habitat amélioré a été plus rapide mais a fléchi régulièrement.

Au contraire la tendance en habitat moderne a été beaucoup plus soutenue, quoique à un niveau inférieur, tout au long de la période. Si bien que les cinq dernières années ont vu un renversement des deux rythmes.

Depuis 1965, les constructions modernes, c'est la remarque fondamentale, se multiplient donc à raison de 76,5 % plus rapidement que les habitations améliorées dont le rythme annuel n'est plus que le tiers de ce qu'il était durant les années 1950.

Pour l'ensemble il en résulte un sensible déclin depuis 1965.

On peut penser qu'entre 1970 et 1980 ce taux descendra encore de plusieurs points mais restera de toute façon sans commune mesure avec le taux de croissance démographique de la sous-préfecture.

Selon des projections de population faites par la « Direction des Etudes de Développement » (D.E.D.) du Ministère du Plan, ce taux de croissance démographique serait voisin de 0,5 % par an.

En d'autres termes de 1960 à 1970 l'habitat en « dur » se serait développé environ 50 fois plus vite que la population.

Nous verrons plus loin par le calcul des « taux de construction instantanés » en chaque type d'habitat que ce taux démographique est peut-être un peu faible. Il pourrait être compris entre 0,5 et 1 % auquel cas le rapport des croissances relatives serait plus proche de 30 que de 50... ce qui reste considérable.

Le tableau 19 donne année par année les pourcentages cumulés de constructions.

Ce tableau 19 et la figure 8 qui l'accompagne montrent que si depuis 1950 le rythme moyen annuel est plus régulier pour l'habitat moderne il a cependant connu de 1950 à 1962 des « dents de scie » annuelles très prononcées.

Ainsi l'année de l'Indépendance met un terme à un « boom » de la construction moderne qui ne reprendra que deux ans après.

En fait l'année considérée étant celle de finition des travaux cela signifie que le « boom » des nouveaux chantiers s'est tassé dès 1958 - et reprit dès 1961.

De 1958 à 1961, période d'incertitude politique les constructeurs restent dans l'expectative.

TABLEAU 19

Années	Amélioré (1)	Moderne (2)	Ensemble (1) + (2)
1947	0,08	—	0,08
1948	0,08	—	0,08
1949	0,16	0,7	0,2
1950	0,3	1,5	0,4
1951	0,9	1,5	0,9
1952	1,0	1,5	1,1
1953	1,3	1,5	1,3
1954	2,1	2,9	2,2
1955	2,5	2,9	2,6
1956	3,1	4,5	3,2
1957	4,8	4,5	4,8
1958	6,5	4,5	6,3
1959	8,1	6,0	7,9
1960	12,7	11,9	12,6
1961	17,7	12,7	17,2
1962	25,1	14,2	24,1
1963	32,8	20,9	31,6
1964	44,6	31,3	43,3
1965	57,6	39,6	55,9
1966	70,0	53,0	68,4
1967	79,3	63,4	77,8
1968	90,9	81,3	90,0
1969	100	100	100

En résumé la construction s'est rénovée autour de Bouaké à un rythme soutenu jusqu'en 1965. Depuis il s'est produit un net ralentissement du moins dans l'habitat amélioré, bien que certains cantons soient encore très retardés.

L'habitat moderne soutient heureusement un rythme relativement élevé (environ 25 % par an) mais on a vu qu'une forte proportion de cet habitat appartient à des non-résidents, planteurs sur les marges forestières du pays baoulé ou salariés des grands centres urbains.

Il est donc probable que durant les prochaines années on aura, au moins dans une première phase, un accroissement absolu et relatif de ces constructions de propriétaires absentéistes. Par la suite, tout dépendra :

- 1 — Du rythme comparatif des édifications modernes et améliorées.
- 2 — Du rôle joué respectivement par les constructeurs occupants ou absentéistes dans l'un et l'autre de ces deux habitats.

LE RYTHME DE CONSTRUCTION SELON LA DISTANCE DE BOUAKÉ

Nous avons montré de quel poids le morcellement cantonal continuait à peser aux dépens d'une homogénéité parfaite du milieu.

La variable kilométrique n'est cependant pas dénuée d'importance. Chacune des zones d'éloignement présente des caractéristiques irréductibles marquant l'aboutissement de processus différenciés.

Les tableaux et figures suivants en sont l'illustration.

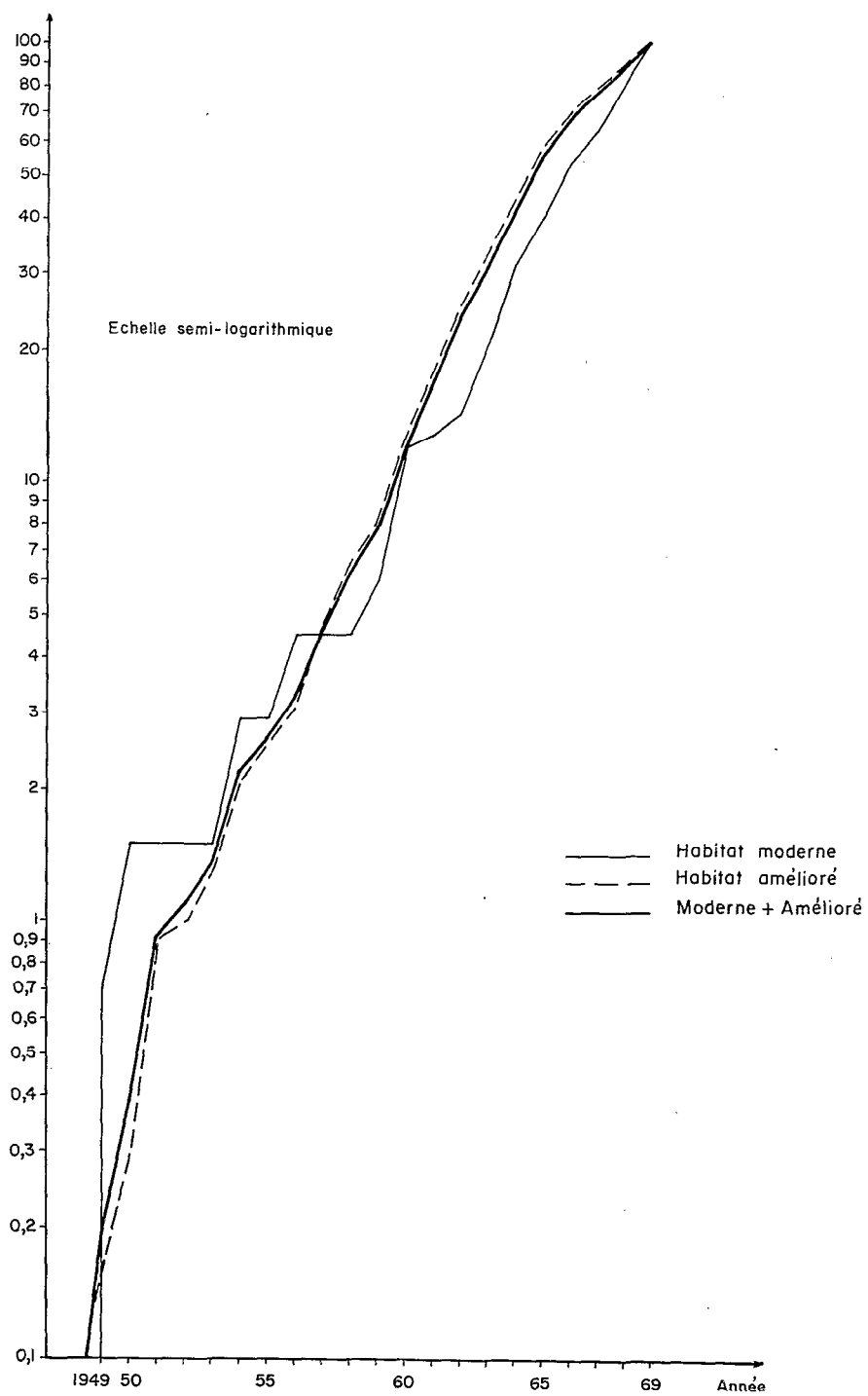


FIG. 8. — Rythmes de construction jusqu'en 1969 inclus - % cumulés.

Voici d'abord, pour quelques années repères l'évolution des pourcentages cumulés dans l'habitat en « dur » par rapport au niveau terminal du 31-12-1969.

TABLEAU 20. — En % cumulés. Base 100 le 31-12-1969. Progression du parc amélioré et moderne selon la distance

km \ t	1950	1955	1960	1965	1967	Etat le 31-12-69
-10	0	1,5	8,1	54,2	76,4	100
10-15	1,0	2,4	9,4	47,3	72,4	100
15-20	0,4	2,8	15,3	59,2	82,7	100
20-25	0	4,0	25,4	71,1	84,6	100
+25	0	1,5	9,7	61,9	78,4	100
Total	0,4	2,6	12,6	55,9	77,8	100

Le tableau 20 est illustré année par année par la figure 9.

Il tend à montrer dans l'ensemble une assez bonne homogénéité de la zone.

De 1954 à 1965 on voit une certaine précocité des villages situés entre 20 et 25 km.

C'est que dans cette zone se retrouvent beaucoup de villages saafoué et ndranoua qui furent longtemps les deux cantons de tête dans la rénovation de l'habitat.

Plus significatifs sont les taux annuels de croissance qui permettent la comparaison directe en toute période des dynamismes différentiels par distance.

TABLEAU 21. — Taux annuels

km \ t	1951-1955	1955-1960	1960-1965	1965-1967	1967-1969	Taux 1965-1969	Taux 1960-1969
-10	41,4	40,7	46,3	19,0	14,3	16,5	32,2
10-15	14,5	32,0	38,1	24,0	17,3	19,7	30,0
15-20	23,5	41,0	31,1	18,6	10,0	14,1	23,2
20-25	68,2	44,9	22,9	9,3	8,7	8,9	16,5
+25	18,8	45,4	45,0	12,5	12,9	12,7	29,6
Zone	28,9	37,5	34,8	18,0	13,4	15,7	25,9

(Italique, le taux maximum de chaque période).

Le tableau 21 est figuré par la série d'histogrammes portant en ordonnées les taux annuels de croissance.

On voit, avec le temps, un déplacement de distance à distance du taux-record.

Ce déplacement est logique puisqu'une zone qui accumule un certain retard le rattrapera toujours à un moment donné car nous comparons des valeurs relatives.

Plus intéressant est de voir, par contre, comment s'opère ce déplacement, dans quel ordre est assuré ce relais ?

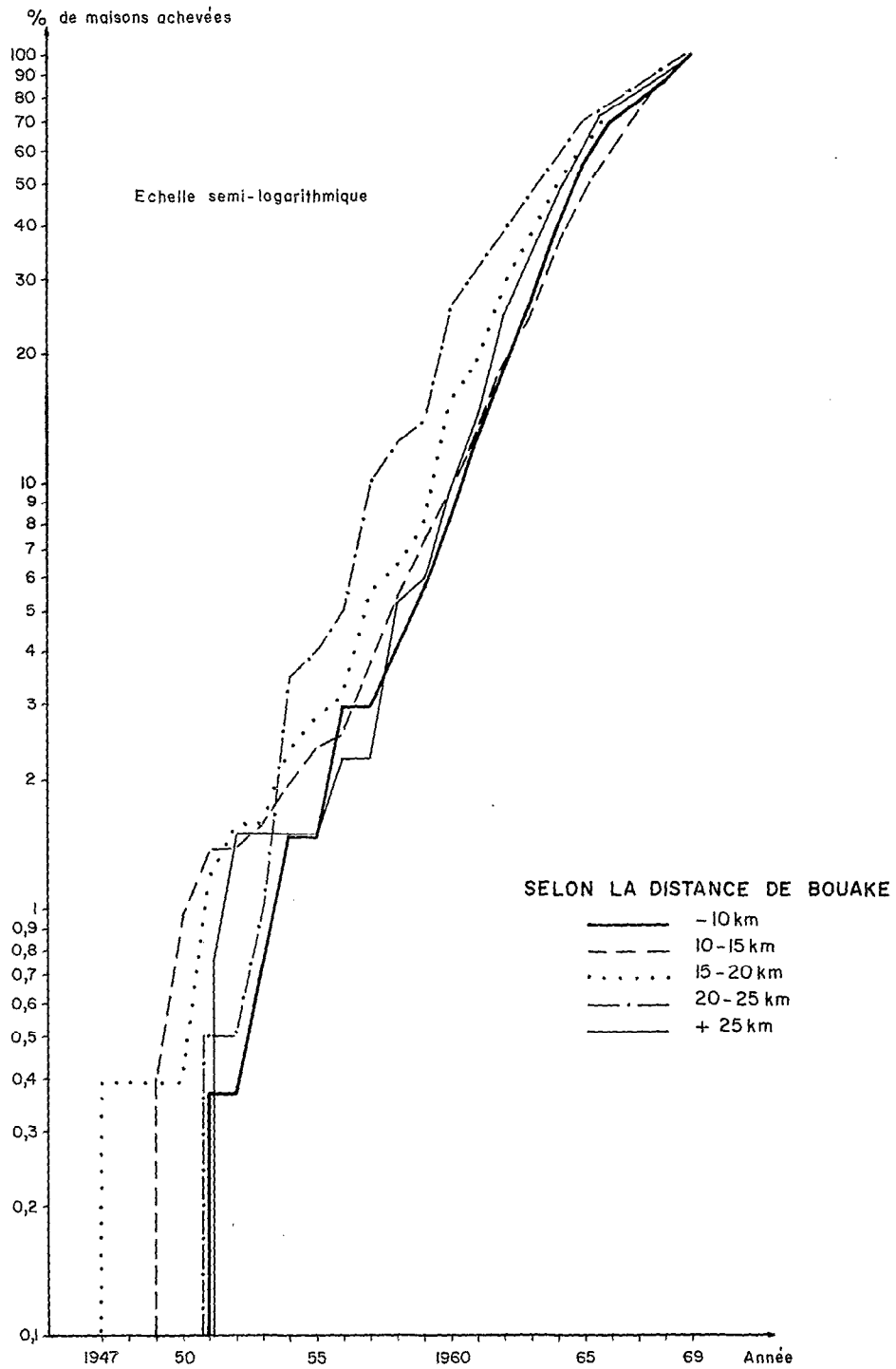


FIG. 9. — Rythmes de construction jusqu'en 1969 inclus (moderne et amélioré) selon la distance de Bouaké.

En début de période le maximum se situe en zone 4 (20-25 km).

De là il passe en zone 5. (+25 km), toutes deux riches de cultures arbustives.

« Arrivé » ainsi en fin de zone il repart dans la zone 1 péri-urbaine, entre 1960 et 1965.

Celle-ci cède le relais à son tour à la zone 2 de 1965 à 1969.

On a donc bien un second chassé-croisé doublant le chassé-croisé inter-cantonal, à ceci près qu'il obéit à une « règle du jeu » très rigoureuse.

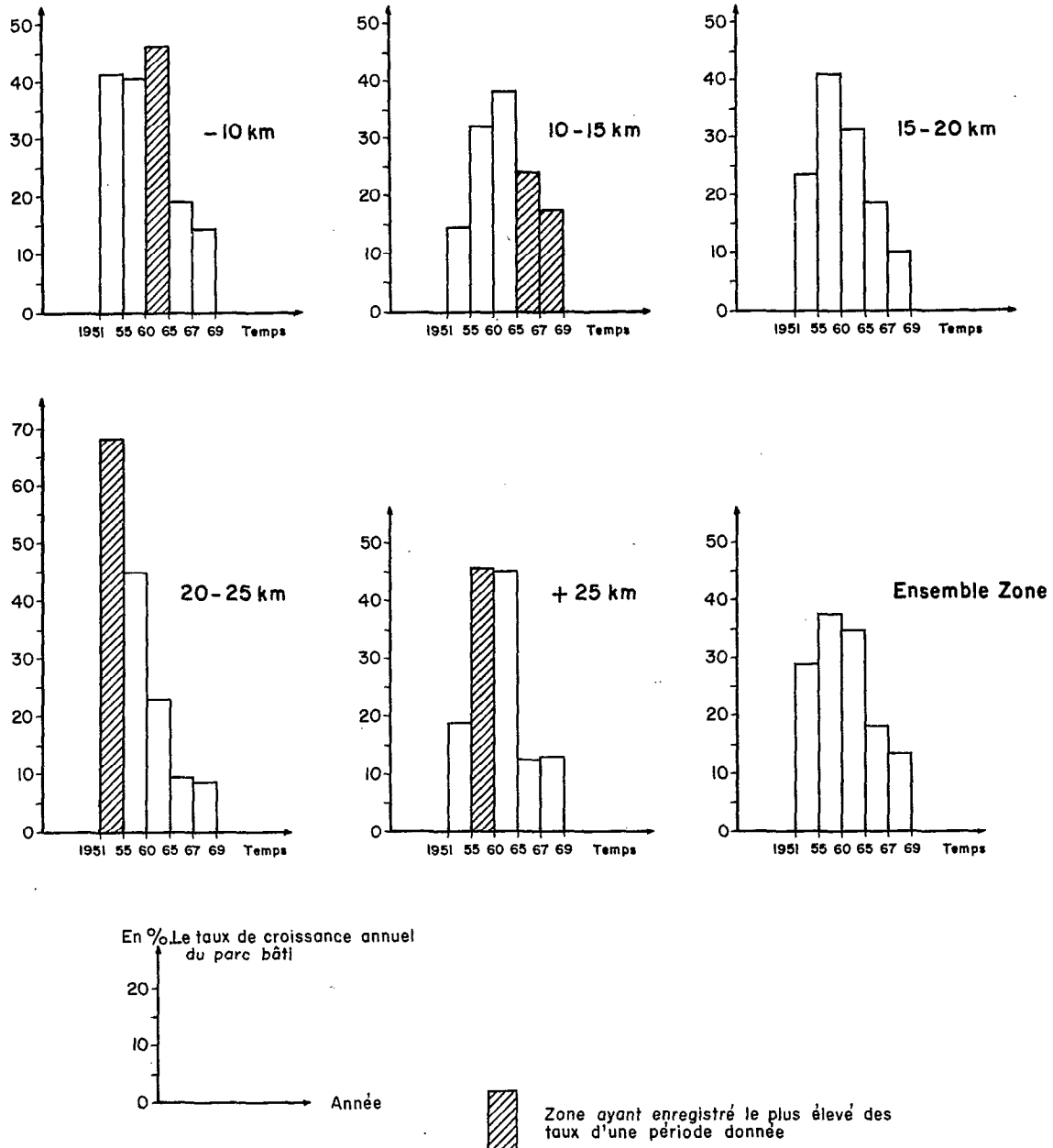


FIG. 10. — Evolution des taux de croissance de l'habitat amélioré et moderne de 1951 à 1969, par distance.

En toute logique ce sera à la zone 3, entre 15 et 20 km, zone médiane actuellement la moins rénovée, de prendre enfin la relève dans les années prochaines.

A la limite on pourrait comparer la ville à un générateur d'oscillations amorties agissant par mouvement pendulaire répercuté de zone à zone. Le taux de construction évoluant selon une loi exponentielle, sinusoïdale décroissante et amortie avec une « période » d'environ 5 ans. Une parfaite synchronisation des taux de croissance à toute distance n'apparaîtrait qu'au terme de plusieurs « allers-retours »...

Nous verrons que les « taux instantanés de construction » observés en 1970, c'est-à-dire le nombre de chantiers nouvellement ouverts rapporté au total du parc bâti valident cette hypothèse.

LE RYTHME DE CONSTRUCTION SELON LE STATUT D'OCCUPATION

Comme précédemment nous ne distinguerons que les logements améliorés ou modernes occupés par le propriétaire (OP) et occupés en simple jouissance (NP).

Nous rappelons que les OP forment 80,6 % des logements améliorés et 55 % des logements modernes. Dans l'un et l'autre cas ces proportions n'ont pas toujours été constantes.

On peut traduire le phénomène en rapportant année par année, cumulativement, le nombre des logements OP terminés au nombre des logements NP terminés :

$$\text{Soit :} \quad \frac{\Sigma \text{ OP}}{\Sigma \text{ NP}} \times 100$$

Ces rapports, multipliés par 100, se trouvent figurés sur la figure 11 à échelle semi-logarithmique pour les deux styles d'habitat.

La ligne 100 constitue le niveau d'équi-répartition (OP = NP).

Au dessus de cette ligne le parc habité en pleine propriété est supérieur au parc en non-propriété (OP > NP).

Au-dessous, le parc en non-propriété est devenu le plus nombreux (OP < NP).

Une courbe se prolongeant horizontalement, à partir d'un niveau quelconque, traduit donc une croissance identique des deux modes d'habitat.

Une courbe progressant vers le haut traduit un rythme de construction en pleine propriété (OP) plus rapide.

Une courbe progressant vers le bas un rythme de construction par les propriétaires absentéistes plus rapide.

On voit que les dents de scie sont nombreuses malgré un trend général orienté à la baisse.

D'une année à l'autre on peut donc avoir des renversements de tendance...

Les deux courbes partent de $+\infty$. La modernisation de l'habitat dans la sous-préfecture aurait donc commencé sur l'initiative de propriétaires occupant eux-mêmes leur logement (ou en tout cas habitant aujourd'hui leur logement... qu'ils ont peut-être réintégré après être revenus de leurs plantations extérieures ?).

La chute initiale des deux courbes n'est donc pas significative...

Très vite dans le style amélioré on note une tendance oscillante amortie et décroissante, passant du niveau d'indice 600 (de 1951 à 56) au niveau 500 (de 1957 à 66) pour aboutir en 1970 à un indice de 415 équivalant au coefficient de 80,6 % de logements OP.

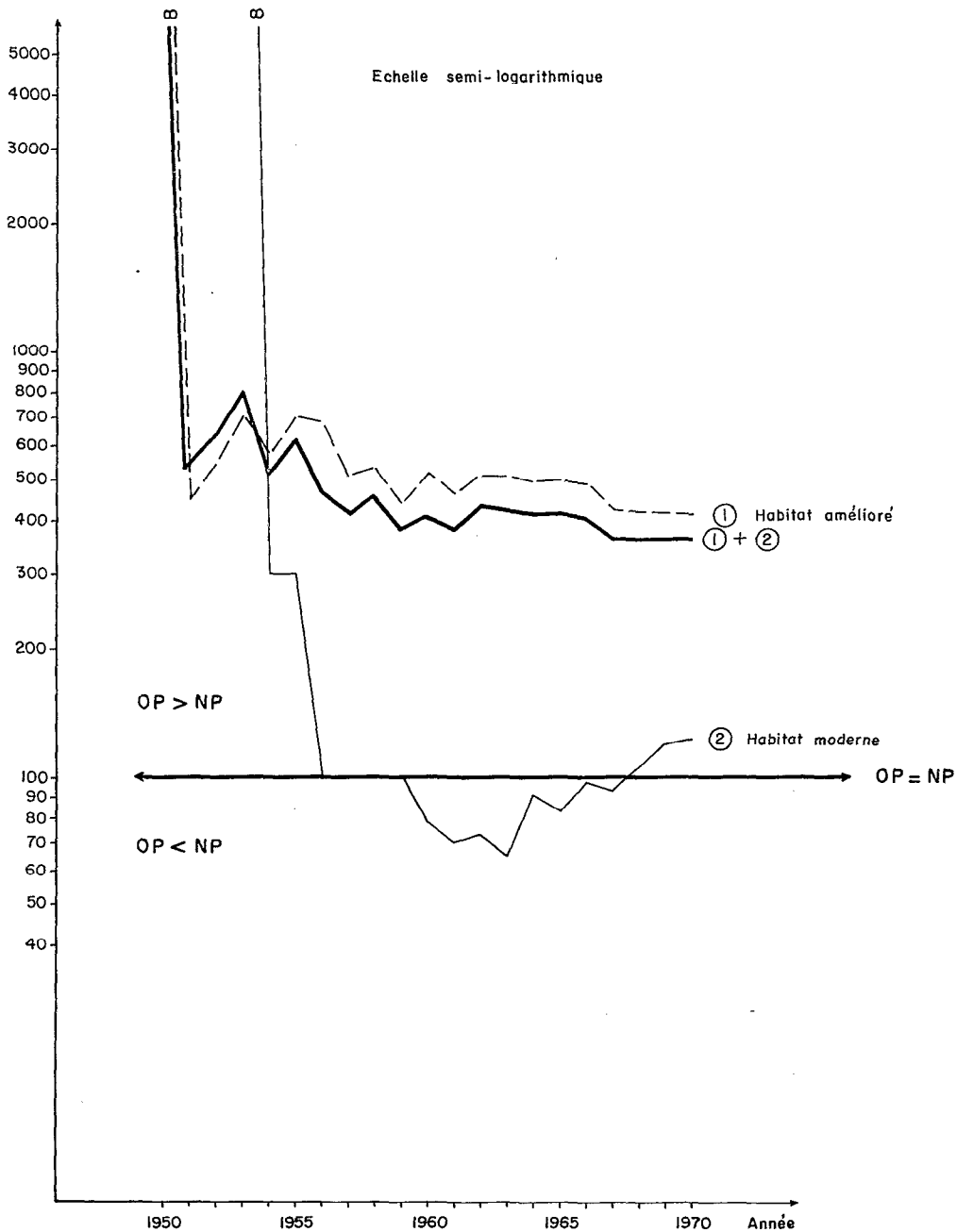


FIG. 11. — En chiffres cumulés le nombre d'habitations en pleine propriété (OP) par rapport aux habitations en non-propriété (NP). (rapport multiplié par 100)

En extrapolant sur les dix prochaines années on peut estimer qu'en 1980 sera atteint l'indice 350, ce qui représentera environ 78 % d'occupants propriétaires, chiffre peu différent du chiffre actuel.

Voici, plus précisément, en habitat amélioré, l'évolution des taux de construction par statut d'occupation :

TABLEAU 22. — *Taux annuels de croissance*

Statut	t				Taux moyen 1960-1969
	1951-1960	1960-1965	1965-1967	1967-1969	
OP	34,7	35,2	15,8	12,3	25,3
NP	33,5	36,2	25,2	12,3	28,1
Total amélioré	34,2	35,3	17,3	12,3	25,8

Depuis 1960 le rythme moyen en non-propriété est donc un peu plus rapide.

La courbe relative à l'habitat moderne montre un processus d'évolution très différent, d'une part en suivant de beaucoup plus près le niveau d'équi-répartition signalé par l'indice 100 et qui correspond au partage 50 - 50 entre les deux modes d'occupation, d'autre part en plongeant, à une certaine période, au dessous de cet indice, les propriétaires absentéistes devenant plus nombreux que les propriétaires présents.

Tel fut le cas de 1960 à 1967. Avec un maximum en 1963.

On peut donc distinguer deux périodes :

JUSQU'EN 1963

Durant toute cette première phase la construction en pleine propriété (OP) était en perte croissante de vitesse par rapport au dynamisme des propriétaires absentéistes, suivant en ceci une évolution de même sens, en plus accentué, que dans l'habitat amélioré.

DEPUIS 1963

Le mouvement s'est complètement inversé et dès 1968 on a de nouveau davantage d'habitations occupées par le propriétaire.

Si ce mouvement se poursuit, sans que le taux de construction n'en souffre, ce sera à mettre au crédit de la zone.

Il est probable toutefois qu'il ira désormais en s'amortissant de sorte qu'en 1980 on devrait plafonner à un indice de 160 équivalant à 61 ou 62 %, contre 55 % aujourd'hui, d'occupants propriétaires.

Voici pour l'habitat moderne l'évolution annuelle des rythmes de construction.

TABLEAU 23. — *Taux annuels de croissance*

Statut	t				Taux moyen 1960-1969
	1954-1960	1960-1965	1965-1967	1967-1969	
OP	15,2	28,0	30,7	33,4	29,7
NP	44,9	26,3	23,2	17,4	23,6
Total moderne	26,5	27,2	26,5	25,6	26,6

Ce tableau 23 confirme que la régularité apparente des taux annuels de construction en habitat moderne (le parc s'étend de plus de 1/4 chaque année) a recouvert tout au long de la période deux mouvements très différents fondés, l'un sur le ralentissement des édifications des propriétaires absenteïstes, l'autre sur l'accélération des constructions de propriétaires occupant leur logement (OP).

De 1954 à 1969 les vitesses relatives se sont modifiées dans le rapport de 1 à 6 au profit des logements occupés en pleine propriété.

En définitive, pour l'ensemble des constructions modernes et améliorées la tendance à long terme a été tout de même vers un développement plus accentué des habitations cédées à des tiers par le propriétaire.

Cependant pour les trois dernières années (1967-68-69) il y a synchronisation de ces deux mouvements ainsi que le montre le tableau synthétique suivant :

TABLEAU 24. — Ensemble. Habitat « en dur ». Taux annuels de croissance

Statut de l'occupant	1951-1960	1960-1965	1965-1967	1967-1969	1960-1969
OP	32,8	34,9	16,3	13,5	25,6
NP	37,4	34,0	24,7	13,3	27,1
Total	33,7	34,8	18,0	13,4	25,9

C'est donc là un élément d'encouragement bien que dans un premier temps le taux global (moderne et amélioré) des appropriations extérieures devrait continuer à croître.

LES HABITATIONS OCCUPÉES EN PLEINE-PROPRIÉTÉ

(Leur rythme de construction selon le métier de l'occupant).

80,6 % des habitations améliorées et 55 % des habitations modernes, soit 78 % du parc immobilier rénové de la sous-préfecture est donc occupé aujourd'hui par un résident propriétaire.

Nous venons d'analyser tour à tour les modes d'acheminement de cette rénovation par canton, par zone d'éloignement puis par statut d'occupation.

Nous terminerons par l'examen du dynamisme différentiel des trois grandes catégories d'occupants propriétaires.

Catégorie socio-professionnelle (C.S.P.) — agriculteurs,
— salariés à Bouaké,
— divers.

TABLEAU 25. — Taux de croissance annuels pour les occupants propriétaires selon leur C.S.P.

C.S.P.	t					Taux moyen 1952-1969	Taux moyen 1960-1969
	1947-1952	1952-1960	1960-1965	1965-1967	1967-1969		
Agriculteurs	61,6	35,0	34,0	15,6	13,0	29,5	24,9
Salariés à Bouaké	∞	39,1	41,3	22,2	13,5	34,4	30,4
Divers	∞	27,6	34,7	12,2	20,9	26,8	26,2
Ensemble des occupants propriétaires	67,1	34,8	34,9	16,3	13,4	29,8	25,6

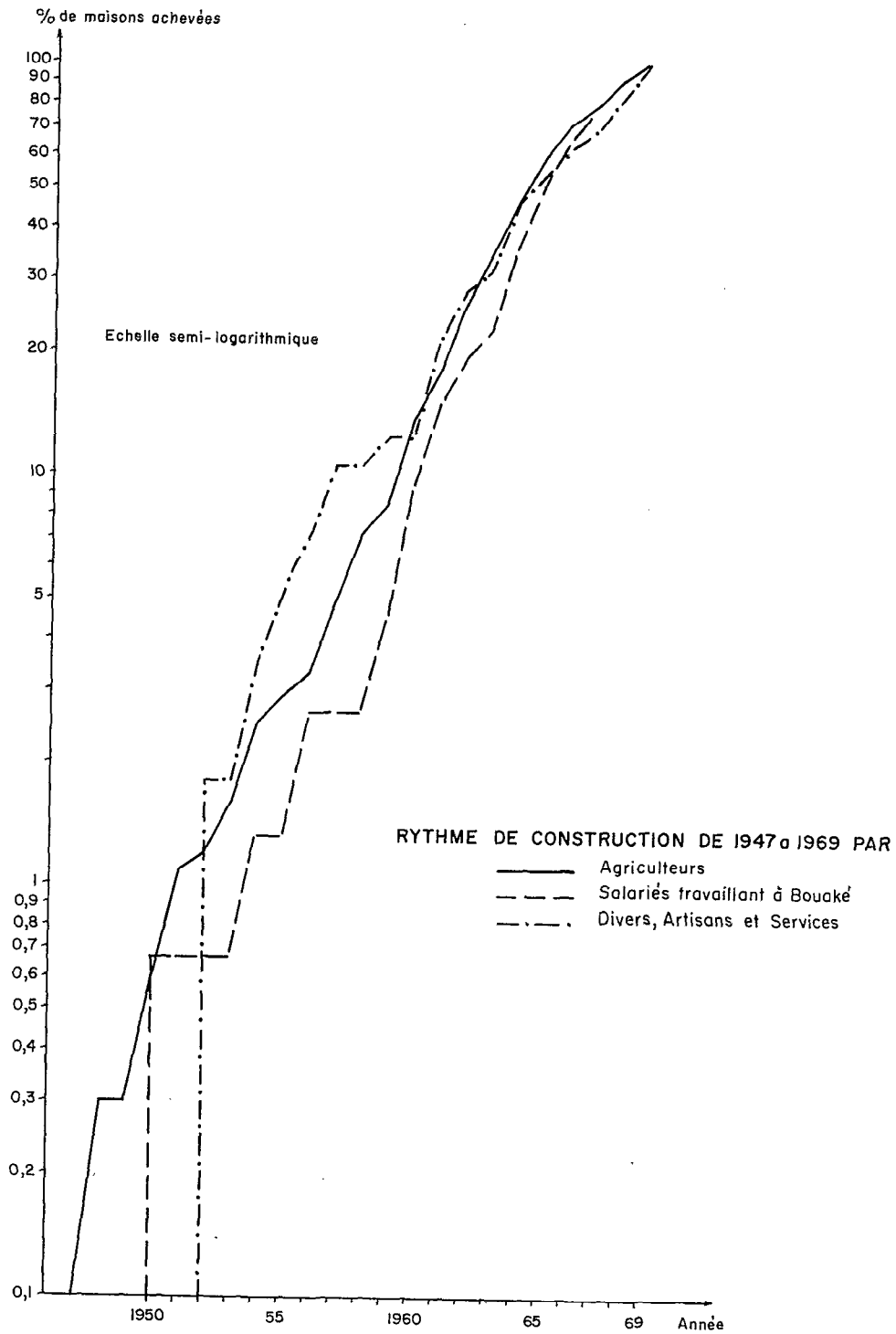


FIG. 12. — Ensemble habitat moderne et amélioré occupé en pleine propriété. Rythme de construction de 1947 à 1969 par les agriculteurs, les salariés de Bouaké et autres catégories.

L'année 1947 marque le démarrage de la construction par les agriculteurs, 1950 par les salariés travaillant à Bouaké, 1952 par les artisans et divers.

Les taux n'ont donc guère de signification avant 1952.

Pour les trois catégories socio-professionnelles le rythme est resté très soutenu jusqu'en 1965.

Les agriculteurs notamment ont maintenu leur taux voisin de 35 % de 1951 à 1965 en dépit des ralentissements perceptibles en 1955-1956 et 1959.

Le démarrage de 1947 par les agriculteurs s'explique par la conjonction d'une série de facteurs favorables tels que :

- la hausse des cours du palmiste qui passe de 2 à 11 F CFA/kg entre 1946 et 1948.
- la hausse des cours du coton qui passe de 3,50 à 25 F CFA/kg entre 1946 et 1949, ce qui fait redémarrer vivement la production après la baisse autoritaire de 1943 à 1945.
- la mise en place du système des primes cacaoyères dès 1947.
- l'expansion caféière de 1946 consécutive à la hausse du cours à partir de 1942.
- plus généralement l'abandon des réglementations, cultures et livraisons obligatoires, concomitantes à l'« effort de guerre » et l'impression qu'une nouvelle ère de prospérité se prépare... (Le régime de complète liberté date du 15 mai 1946).

Il eût été inconcevable qu'une pareille conjonction de facteurs n'eût aucune répercussion sur le plan de l'habitat.

On fera cependant deux remarques :

— Le rythme de construction des agriculteurs a été plus rapide que la progression de leurs revenus monétaires, en particulier de 1958 à 1965, signe probable d'une importante accumulation d'épargne disponible.

La figure 13, établie à partir des données de l'Etude Régionale de Bouaké, 1962-1964, montre la croissance de 1942 à 1962 des principaux revenus agricoles dans la région de Bouaké.

— Depuis 1960 les agriculteurs ont le rythme annuel moyen le plus faible (24,9 %).

Durant cette dernière période les salariés travaillant à Bouaké (pour la plupart ouvriers de « Gonfreville ») se sont montrés les agents de rénovation les plus dynamiques.

Depuis 1967 enfin le relais semble devoir passer dans la catégorie des artisans et divers...

Voir figure 12. Rythme de construction de 1947 à 1969.

LES TAUX INSTANTANÉS DE CONSTRUCTION, SELON LA DISTANCE PAR RAPPORT A BOUAKÉ

Il a été fait à plusieurs reprises mention de ces taux instantanés de construction qui traduisent par rapport au parc déjà bâti le nombre de nouveaux chantiers entrepris.

C'est donc la dernière image, instantanée, que nous pouvons fixer de l'habitat au moment précis d'un passage.

Un taux instantané n'est pas directement assimilable à un taux annuel bien qu'il en soit la préfiguration.

En effet les délais de construction varient de quelques semaines à quelques mois pour une habitation traditionnelle à quelques années pour une habitation moderne.

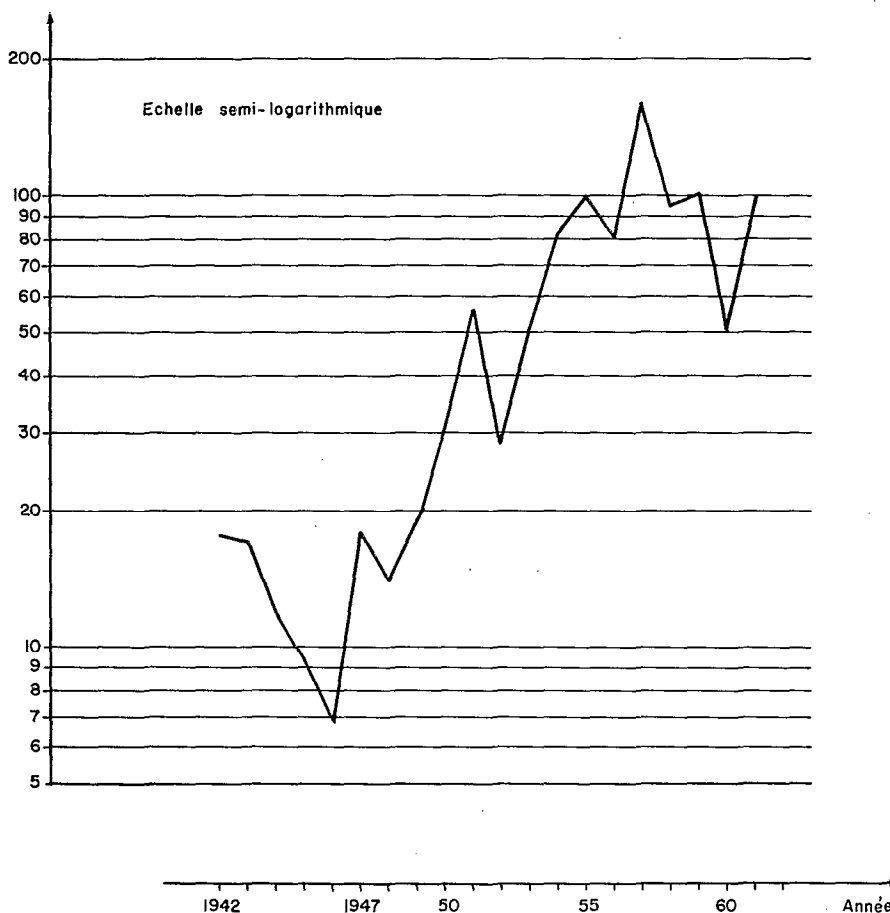


FIG. 13. — D'après « Etude Régionale de Bouaké 1962-1964 » en prix constants, la progression du revenu monétaire tiré du café - cacao - coton - palmiste de 1942 à 1962.

Compte tenu de ces délais, ainsi que de l'époque de notre enquête, on peut sans doute multiplier par un coefficient de 3 le taux instantané de l'habitat traditionnel observé vers février-mars (1), diviser par 1,75 le taux instantané de l'habitat amélioré et par 2,5 celui de l'habitat moderne pour avoir une bonne approximation de leurs taux annuels de croissance respectifs.

Il y a donc deux problèmes qu'il convient de distinguer :

— celui de la connaissance du taux instantané qui résulte d'un simple dénombrement et peut être crédité d'un haut degré de confiance.

— celui de l'extrapolation annuelle qui reste du domaine des probabilités mais qui n'interdit pas certaines hypothèses.

Les taux instantanés ont été calculés dans les cinq types d'habitat et dans les cinq zones d'éloignement.

(1) On construit essentiellement de décembre à avril, saison sèche, période des rentrées monétaires et d'allègement du calendrier agricole...

TABLEAU 26. — Taux instantanés (vers février-mars 1970) par zone d'éloignement

Habitat \ km	-10	10-15	15-20	20-25	+25	Zone
1. Traditionnel	0,6	2,4	2,0	8,1	3,7	2,8
2. Traditionnel + crépi	0,7	1,4	4,7	3,9	1,0	2,3
T. Traditionnel	0,7	2,0	2,7	6,8	2,8	2,8
3. Tôlé non crépi	5,0	9,9	19,4	7,7	4,5	9,9
4. Amélioré	8,4	11,7	24,5	7,5	6,9	12,5
5. Moderne	53,0	68,6	72,0	46,9	41,7	63,1
T. (4+5)	11,9	20,0	28,0	10,2	9,0	18,6
Tous styles	2,5	5,0	5,4	7,3	3,7	5,1

Plus une construction requiert de temps plus fort est son taux instantané (à taux de croissance égal).

L'HABITAT TRADITIONNEL

Sans approfondir la distinction entre crépi et non crépi, les taux enregistrés sont très variables d'une distance à l'autre.

Le taux moyen de 2,8 correspond approximativement à un taux brut de croissance annuelle de 8,4 % ($2,8 \times 3,0$).

En dépit des apparences ce taux n'est pas élevé. En effet sous le climat très érosif de Bouaké une case traditionnelle a une « espérance de vie » très courte.

L'Etude Régionale maintes fois citée fait mention, dans son document « L'habitat rural », d'une durée moyenne de 10 ans, à partir du dépouillement de photographies aériennes.

Le taux de simple amortissement, à population constante et sans progression des autres styles d'habitat, serait donc de 10 % par an.

La sous-préfecture dans son ensemble se situerait donc aujourd'hui *au-dessous de ce taux de renouvellement*. C'est un point important à noter.

Ce processus de vieillissement par sur-mortalité des cases traditionnelles est déjà très engagé dans la première ceinture péri-urbaine où le rythme des constructions ($0,7 \times 3 = 2,1$ %) ne représente guère que le 1/5 du taux d'amortissement, à population constante ! (1).

Les villages situés entre 20 et 25 km constitueraient une exception puisque le taux brut de croissance annuelle y serait de $6,8 \times 3 = 20,4$ % soit un taux net de 10,4 %. Ce taux très élevé est sans doute purement accidentel.

LES CONSTRUCTIONS TÔLÉES NON CRÉPIES

Ces édifices dont le classement est parfois litigieux et que nous avons exclus de l'habitat amélioré étaient pour 9,9 % en chantier lors de notre passage.

Ce rythme peut être considéré comme le rythme annuel. (Coefficient multiplicateur = 1).

(1) Il est vrai que le crépissage, plus fréquent, augmente l'espérance de vie de l'édifice et donc réduit le taux nécessaire d'amortissement.

L'HABITAT AMÉLIORÉ

Nous avons vu depuis 1965 la forte décroissance du taux de construction :

- 35,3 % de 1960 à 1965
- 17,3 % de 1965 à 1967
- 12,3 % de 1967 à 1969.

En 1970 le taux instantané est de 12,5% ce qui équivaut, avec un coefficient diviseur de 1,75, à un rythme annuel de 7,15 %.

La décroissance se serait donc de nouveau accentuée. Comme pour l'habitat précédent la 3^e zone kilométrique (15-20 km) progresse désormais à un rythme deux fois supérieur à la moyenne.

L'HABITAT MODERNE

Vu le faible niveau du parc bâti il n'est pas étonnant d'aboutir à un taux instantané de 63,1 %.

Cependant compte tenu de la durée pluri-annuelle de ces constructions nous avons retenu un coefficient diviseur de 2,5 et le taux annuel pour 1970 se ramène à 25,2 %, chiffre qui confirme bien la régularité depuis 1953 des taux de construction et compense le déclin enregistré en habitat amélioré.

De nouveau la 3^e zone d'éloignement se montre la plus dynamique.

Ainsi pour l'ensemble moderne et amélioré le relais semble bien avoir passé enfin dans cette zone médiane, jusqu'alors la plus retardataire, après avoir circulé des zones 4... 5... aux zones 1 et 2.

Toutefois la différence des taux instantanés, entre les zones 2 et 3 notamment, est surtout sensible pour l'habitat amélioré (24,5 % contre 11,7 %), presque nulle pour l'habitat moderne (72,0 % contre 68,6 %), or l'écart actuel entre ces deux zones reste le plus profond en habitat moderne.

Donc si la zone 3, à brève échéance, devrait combler son retard général en habitat amélioré, elle n'est pas encore près d'égaliser la zone 2 en habitat moderne.

La première zone quant à elle enregistre aujourd'hui une infériorité notable pour tous ses taux de construction.

Les villages limitrophes de la commune paraissent donc condamnés à une expectative prudente face au dynamisme d'une agglomération qui recule tous les jours ses limites et progresse au rythme de 9 % par an, rythme dix-huit fois plus rapide que celui de sa zone rurale environnante.

Mais est-ce bien dix-huit fois ?

N'a-t-on pas un moyen de contrôle de ce taux démographique supposé de 0,50 % par an ?

Connaissant les taux bruts de progression dans les différents types d'habitat, connaissant les espérances de vie, donc les taux d'amortissement nous en déduisons les taux nets.

Connaissant enfin la pondération (en 1970) de chaque type d'habitat et sachant par ailleurs qu'il réside en moyenne deux fois plus de personnes dans une case « en dur » que dans une case traditionnelle, nous disposons de tous les éléments pour estimer indirectement la valeur du taux démographique.

En voici la démonstration :

(a) *Habitat traditionnel*

Taux brut : 8,4	Espérance de vie : 10 ans
Taux d'amortissement : 10	
Taux de croissance net :	-1,6
Pondération : 82,8 %	
Coefficient d'occupation = 1.	
Indice de croissance : $-1,6 \times 82,8 \times 1 = -132,5$.	

(b) *Habitat tôlé non crépi*

Taux brut : 9,9 Espérance de vie : 20 ans
 Taux d'amortissement : 5
 Taux de croissance net : +4,9.
 Pondération : 4,9 %
 Coefficient d'occupation = 1.
 Indice de croissance : $+4,9 \times 4,9 \times 1 = +24$.

(c) *Habitat amélioré*

Taux brut : 7,15 Espérance de vie : 40 ans.
 Taux d'amortissement théorique : 2,5
 Taux d'amortissement réel (1) : 1,5
 Taux de croissance net : +5,65
 Pondération : 11 %.
 Coefficient d'occupation = 2.
 Indice de croissance : $+5,65 \times 11 \times 2 = +124,3$.

(d) *Habitat moderne*

Taux brut : 25, 2 Espérance de vie : 60 ans
 Taux d'amortissement théorique : 1,7
 Taux d'amortissement réel : 0,5
 Taux de croissance net : +24,7
 Pondération : 1,3 %
 Coefficient d'occupation = 2
 Indice de croissance : $+24,7 \times 1,3 \times 2 = +64,2$

Le taux global de croissance en « équivalent-population » des divers styles d'habitat s'élève donc à :

$$\frac{-132,5 + 24 + 124,3 + 64,2}{100} = +0,80 \%$$

C'est ce dernier taux qui nous fait supposer que la projection démographique au taux de 0,50 %/an pour la période 1970-1980 est peut-être un peu faible.

(1) Pour l'habitat amélioré et moderne nous retiendrons des taux réels d'amortissement inférieurs à leur taux théorique vu la jeunesse de cet habitat. Il est certain que pour l'instant nous ne sommes pas dans les conditions d'un amortissement linéaire.

Conclusion

Dans un premier chapitre de cette étude sur l'environnement du centre urbain que constitue le milieu villageois, nous avons tenté de montrer en quoi la présence de Bouaké a pu, au cours des années, modifier la perspective même de l'espace dans ce qu'il a de plus fondamental, l'espace-migratoire du village.

Nous en étions arrivés à cette conclusion, paradoxale, que la présence urbaine avait dû jouer davantage à une époque où la ville était moins importante. C'est qu'alors elle jouait immédiatement par le canal de la contrainte administrative, exercée surtout dans la proche périphérie.

Aujourd'hui son influence revêt des formes plus subtiles qui, pour l'heure, semblent aboutir à une certaine cristallisation de ce mouvement brownien villageois.

La principale de ces influences paraît désormais devoir résulter du grand mouvement de rénovation de l'habitat.

Au terme d'une ultime vague d'itinérance les villages se retrouveront enserrés, puis immobilisés dans le réseau de l'infrastructure. Ce mouvement se réduira alors aux campements de culture.

Le second chapitre a fait valoir une importante déviante de la sous-préfecture de Bouaké, relativement aux normes du pays baoulé, dans l'implantation actuelle des villages. Comme si l'espace devenait plus fragmenté.

Des cantons plus réduits, des terroirs villageois restreints mais aussi une taille des villages plus faible, compensée il est vrai par un nombre accru de campements de culture.

Les causes de cette parcellisation ne se ramènent pas toutes à la seule présence de Bouaké, bien qu'elle ait pu amplifier le phénomène.

C'est sans doute même le développement d'une agglomération sur le site primitif de Bouaké qui peut être une conséquence, au même titre que la dispersion villageoise, de raisons historiques premières.

Cependant la présence urbaine a rétro-agi par la suite en modifiant la texture villageoise existante.

De « gros » villages se sont agglutinés tout autour de Bouaké, jusque dans le périmètre communal.

De là semble résulter la présence plus nombreuse des campements de culture aux portes de Bouaké par rapport à l'arrière zone.

Enfin, le troisième chapitre a montré l'état actuel de l'habitat, cadre de l'existence quotidienne, et nous avons vu la prépondérance d'un habitat traditionnel qui bien qu'en perte de vitesse représente encore 80 % de l'ensemble des constructions.

L'introduction des matériaux nouveaux ne s'est pas accomplie de manière homogène en dépit du commun dénominateur qu'est la présence de Bouaké.

Les particularismes cantonaux contribuent à créer çà et là des nœuds de résistance que ne parviennent pas à effacer totalement les différences du kilométrage par rapport à Bouaké.

Ce paramètre est cependant essentiel dans la restructuration de l'habitat, progressant par mouvement pendulaire répercuté de zone à zone mais de plus en plus amorti, malgré le triple chassé-croisé entre cantons, entre zones concentriques d'éloignement, entre catégories socio-professionnelles, qui relance le mouvement tour à tour.

Nous avons enfin dit le risque encouru par Bouaké de se voir supplanté et court-circuité comme agent-moteur de sa propre zone, particulièrement pour les formes d'habitat les plus modernes, par le jeu d'éléments extérieurs qui ne laisseraient plus subsister dans cette « course » immobilière (au cas où le dynamisme des agriculteurs locaux irait en s'affaiblissant) que les riches planteurs de la forêt et une bourgeoisie abidjanaise en quête de résidences secondaires...

Deuxième Partie

LA LOCALISATION DES ACTIVITÉS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE BOUAKÉ

Rendre compte des activités de la sous-préfecture c'est répondre en grande partie à notre interrogation sur sa capacité d'innovation et son dynamisme différentiel.

Nous allons donc considérer cette fonction productive dans ses trois modalités : agriculture, artisanat, commerce.

4

Les spéculations de l'exploitation familiale autour de Bouaké

AVANT-PROPOS

Nous ne nous sommes livrés directement à aucun arpentage de parcelles ou de champs dans la sous-préfecture de Bouaké.

Nous avons en effet suffisamment de données sur l'un des éléments les moins contestables des exploitations agricoles aussi bien dans la sous-préfecture que dans la région proche de Bouaké : leurs superficies cultivées.

Voici, pour plus de précisions une comparaison rapide des résultats obtenus en 1963 dans les quatre strates géographiques distinguées par l'Etude Régionale de Bouaké (Tableau 27).

Ils situent immédiatement notre zone d'enquête, y compris la zone de Brobo où nous avons nous-même procédé en 1967 à des mesures de superficies, dans la strate des plus petites exploitations en milieu baoulé.

Cela confirme d'ailleurs la parcellisation extrêmement poussée du terroir telle que nous l'avons fait remarquer dans notre chapitre relatif à l'environnement villageois de Bouaké.

Ce tableau est assez explicite. La sous-préfecture de Bouaké et les deux sous-préfectures limitrophes, Diabo à l'ouest Brobo à l'est, se caractérisent toutes trois par leurs micro-exploitations, inférieures de 40 % à l'exploitation moyenne, pourtant de taille modeste.

Les groupes familiaux sont également plus restreints, si bien que la superficie cultivée par résident n'est " que " de 30 % inférieure à la moyenne.

Les parcelles sont exiguës, ce qui s'explique par la prédominance des spéculations vivrières, par opposition notamment à la strate forestière du Sud.

TABLEAU 27. — *Quelques grandeurs comparatives, sur les structures d'exploitation en 1963 dans les quatre strates géographiques du pays baoulé (Source : Etude Régionale)*

Indicateurs de l'exploitation	Strates :				Domaine d'étude
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Superficie cultivée (ha)	1,42	2,42	2,55	2,85	2,35
Nombre de parcelles	5,2	6,2	5,2	5,8	5,6
Superficie de la parcelle (ha)	0,27	0,39	0,49	0,49	0,42
Nombre de résidents	6,0	6,8	6,9	8,6	6,9
Nombre d'actifs agricoles	2,6	2,8	3,0	3,4	2,9
Superficie par résident (ha)	0,24	0,36	0,37	0,33	0,35
Taux d'utilisation du terroir agricole utile (%)					
1. y compris l'utilisation en jachères naturelles	54,0	79,4	57,8	49,8	60,6
2. non compris l'utilisation en jachères naturelles	11,0	23,8	15,6	13,4	16,4
Durée de jachère (années)	8,5	8	9	9	8,5
Nombre d'exploitations au km ²	3,9	4,9	3,1	2,4	3,5
Terroir utile/Terroir total (%)	50	50	50	50	50

Colonne (1) = Sous-préfectures de Bouaké+Brobo+Diabo (strate Centre)

Colonne (2) = Sous-préfectures de Botro+Béoumi+Sakasso (strate Ouest).

Colonne (3) = Sous-préfectures de Tiébissou+Didiévi+Yamossoukro+Toumodi+une partie de Kouassikro (strate Sud).

Colonne (4) = Sous-préfectures de M'bahiakro+une partie de Kouassikro+une partie de Dimbokro (strate Est).

Si l'on exclut les surfaces « utilisées » en jachère, qui correspondent à un simple retour à la brousse des parcelles cultivées, à la suite de 2 ou 3 cycles végétatifs, on s'aperçoit que la strate « Centre » occupe cependant une moindre part de son terroir disponible.

En d'autres termes elle garde une certaine marge de croissance, sans accélération de la jachère, ce qui signifie sans bouleversement des pratiques culturales.

Nous mettons ici le doigt sur un point crucial des structures productives dans la périphérie immédiate de Bouaké. A savoir le risque aggravé d'un immobilisme structurel favorisant essentiellement les diverses activités para-agricoles, en tout premier lieu la cueillette dont on connaît le rôle stérilisant à long terme. (Nous renvoyons sur ce point au chapitre 7 relatif à la structure des revenus, notamment dans la première ceinture villageoise entourant Bouaké).

Depuis 1961 nous avons pu néanmoins constater une légère augmentation des superficies cultivées. Ainsi à Brobo la taille moyenne de l'exploitation qui avoisinait 1,40 ha en 1961-1962 atteignait environ 1,60 ha en 1967, grâce essentiellement au développement des surfaces du coton industriel Allen et par suite de certaines céréales (maïs ou riz pluvial) entrant dans l'assolement.

On aurait pu en contrepartie enregistrer une diminution des superficies vivrières d'igname, de manioc ou de riz de marais. Il ne semble pas qu'il en ait été ainsi, précisément grâce à cette marge de croissance qui subsistait.

Nous estimerons donc à 1,60 ha (± 10 %) la superficie moyenne cultivée par exploitation dans la sous-préfecture de Bouaké.

Avec 8 000 groupes de production le terroir total cultivé atteint 128 km² ou 6,3 % du territoire de la sous-préfecture (2 025 km²), soit 12,6 % des surfaces considérées comme utilisables.

En incorporant à l'exploitation les étendues de jachères le taux d'utilisation des superficies cultivables atteindrait en définitive 61,7 %.

Telles se dessinent actuellement les grandes lignes de l'exploitation dans la zone proche de Bouaké.

Au cours du dixième et ultime chapitre de cet ouvrage, où sera exposé le schéma économique général de la région de Bouaké, nous aurons l'occasion de reparler de l'organisation et du fonctionnement du milieu rural.

Il convient toutefois de rappeler ici quelques principes fondamentaux régentant la vie paysanne en milieu baoulé.

La colonisation du sol fut menée au cours du XVIII^e et achevée au XIX^e siècle. Chaque village dispose donc d'un territoire et chaque individu a théoriquement l'usufruit de toutes les terres qu'il défriche et cultive. Le chef du village est considéré comme le gardien de ce terroir, c'est-à-dire le garant de son intégrité, encore que cette garantie soit beaucoup plus formelle que réelle car le « *dia* » du village (1) dont il peut être également le dépositaire n'est pas conçu comme une caution des erreurs humaines mais comme un témoignage de la grandeur des ancêtres. Entre le village et l'individu toute une pyramide sociale vient d'ailleurs s'interposer composée de sphères familiales plus ou moins extensives :

— l'*Akpaswa* ou quartier, mais ce quartier se réfère à un concept de clan et non de territoire, en sorte que certains *akpaswa* se distribuent entre plusieurs villages. Selon l'extension donnée à la notion de clan l'*akpaswa* pourra ainsi désigner aussi bien un groupe de villages (ex. : le Roi des Baoulé est chef du Ouarebo, puis chef de l'*akpaswa* des *Agoua*, noyau fondateur de la famille royale, puis chef de Sakasso (2) etc.) qu'un quartier de village et pourra alors se confondre avec les notions d'*aorobo* ou d'*aoro*, c'est-à-dire désigner des groupes familiaux de taille vingt ou cinquante fois inférieure à l'*akpaswa* première acception ! Chacun de ces termes est à son tour sujet à interprétation largement extensible.

— l'*Aoro* est perçu comme la cellule de base qui peut cependant être beaucoup plus large que notre ménage européen. Or chaque individu a la possibilité de se référer constamment à une double échelle de parenté, donc à deux *aoro* - l'*aoro* de sa lignée paternelle en vertu du principe de la patrilocalité de résidence et l'*aoro* de sa lignée maternelle en vertu de la matrilinearité de la transmission des biens.

Dans un *aoro* pourront donc résider côte à côte à titre plus ou moins temporaire, des agnats et des utérins, des captifs, des alliés, des enfants d'adoption. Cette texture extrêmement lâche autorise tous les éclatements en particulier dans l'organisation du travail et la disposition des revenus monétaires. L'*aoro* pourra regrouper de 10 à 140 personnes, de 2 à 25 « exploitations », de 3 à 50 ha, ... étant bien entendu qu'aucun terme spécifique n'existe pour désigner ces « exploitations » qui ne correspondent encore qu'à des situations de fait.

L'introduction de la monnaie, la colonisation et à sa suite le développement des cultures pérennes (café, cacao) et l'impôt de capitation ont aussi puissamment contribué à cette décomposition sociale, les uns fuyant l'autorité des chefs traditionnels pourvoyeurs en main-d'œuvre de l'administration coloniale, les autres se faisant reconnaître des droits fonciers individuels pour se lancer dans les cultures pérennes, d'autres partant en exode vers les villes ou les plantations extérieures, si bien qu'on s'achemine aujourd'hui vers une appropriation individuelle des meilleures terres et notamment des forêts.

(1) Trésor-héritage transmis en ligne utérine, composé de bijoux, de poudre d'or, de pagnes, de reliques diverses, etc. chaque « *aoro* » a aussi son propre « *dia* ».

(2) Sakasso, fondé au XVIII^e siècle par la famille royale, appelé alors « Ouarebo » (à l'ombre de Ouaré), mot qui désigne par la suite tout le clan royal y compris fidèles, serviteurs et autres dépendants autochtones tombés sous la coupe de la reine Akoua Boni. Aujourd'hui prospère agglomération de 3 000 habitants, chef-lieu de sous-préfecture à 35 km au sud-ouest de Bouaké.

La forêt représente donc la principale richesse du cultivateur baoulé, d'autant plus convoitée qu'elle est plus rare. C'est ce problème majeur que devra résoudre tout futur projet de culture regroupée et mécanisée.

Ainsi plus de 80 % des Baoulé vivent à la campagne, soit au village (*Kro*) soit au campement (*Niamoué*). De 30 à 50 % des résidents des centres semi-urbains (1) et de 8 à 9 % des résidents de Bouaké tirent par ailleurs leurs principaux revenus de l'agriculture. Quelle que soit la vitesse de l'urbanisation le Baoulé restera encore pour longtemps un paysan aux activités rythmées par les saisons : deux saisons pluvieuses séparées par une grande saison sèche, de novembre à mars, et une seconde sécheresse plus courte vers juillet-août.

La première saison des pluies voit la mise en place de l'igname et des cultures associées en même temps que viennent à maturité les cultures à cycle court (maïs, arachide, ouré-ouré) semées dès février.

En mai on repique le tabac, on met en terre les dernières variétés d'igname tardive. De juin à août s'échelonnent les semences de riz pluvial et de coton Allen, souvent sur les sols venant de porter le maïs ou l'arachide ; on prépare les pépinières de riz de marais que l'on repiquera entre septembre et novembre.

Cette opération pouvant se faire beaucoup plus tard dans les bas-fonds très humides. C'est aussi l'époque des premières récoltes d'igname précoce (août), époque de liesse pour le village, car pendant deux mois il a fallu consommer du manioc, les réserves d'igname tardive étant épuisées.

On commence également à récolter le cacao puis le café (d'août à décembre).

Les trois derniers mois voient les récoltes de riz, le séchage sur claies des fèves de cacao et des cerises de café, et l'année commence dans l'euphorie des rentrées monétaires de café, de coton et d'igname tardive, mais déjà les feux courants brûlent le sol, noircissent le pied des arbres, mettent à jour les tumulus insolites des termitières. C'est l'époque de la chasse et des libations de vin de palme. L'activité artisanale est à son plus haut niveau, les migrants saisonniers sont de retour, les marchés battent leur plein, on édifie hâtivement de nouvelles cases, on rend des visites à la famille, on célèbre les funérailles des parents et amis décédés durant l'année, on règle ses dettes (2).

LES SPÉCULATIONS AUXQUELLES SE LIVRENT LES MÉNAGES RURAUX DE LA SOUS-PRÉFECTURE — LEUR FRÉQUENCE

Dans cette première section nous allons dresser l'inventaire des spéculations spécifiquement agricoles ventilées en un certain nombre de rubriques, auxquelles se sont livrés les ménages durant l'année 1969.

L'exode saisonnier a été pris en considération, mais non l'artisanat non plus que les activités commerciales et salariées.

Précisons tout de suite que notre questionnaire était guidé c'est-à-dire limitatif et énumératif et non pas laissé au libre arbitre de l'interviewé, ce qui eût abouti à la sous-estimation des polycultures par oubli ou par omission volontaire.

(1) On parlera de centres semi-urbains pour des centres de taille comprise entre 4 000 et 15 000 habitants.

(2) Un règlement de dettes peut se faire en nature, à des taux d'ailleurs parfaitement usuraires. Nous avons pu constater en 1967 dans un village de Brobo, la transaction suivante : en mai, Yao K. ayant un besoin vital d'une certaine quantité d'igname pour sa semence emprunte à son voisin Kokora K. une « rangée » de 10 tubercules qu'on lui « facture » 1 000 F CFA (environ 55 F/kg). Il s'engage à « rembourser » en janvier, après sa récolte, pour 1 000 F CFA d'igname qui ne vaut plus alors que 15 F/kg. Ce *troc à crédit* est extrêmement fréquent.

Ont été retenues au total 34 spéculations différentes :

— 6 rubriques de féculents depuis l'igname jusqu'à la banane plantain, sans distinguer les multiples sous-variétés possibles.

— 4 rubriques céréalières.

— 9 rubriques potagères.

— 4 rubriques non-vivrières (2 de tabac, 2 de coton).

— 3 rubriques arbustives (café-cacao-palmier).

— 3 rubriques fruitières (y compris la canne à sucre).

— 4 rubriques d'élevage.

— 1 rubrique « extérieure » : l'exode.

Il n'était pas possible en effet d'énumérer toutes les spéculations imaginables, en particulier pour les fruits de cueillette ou même les cultures maraîchères.

Quoi qu'il en soit cette énumération va très au-delà des quelques 8 ou 10 rubriques que l'on arrive à distinguer communément lors d'une étude « quantitative » des structures de production.

Une analyse en terme de fréquences d'apparition permettait seule d'apprécier le degré de complexité de micro-exploitations dans une zone où d'une part nos informations chiffrées sont suffisamment concordantes, où d'autre part l'économie de cueillette revêt une importance primordiale.

Or précisément les petits produits de cueillette du fait de leur éparpillement à faibles et irrégulières densités (sur des champs parfois retournés à la jachère) se prêtent très mal à l'outil de l'arpenteur, boussole, et « topo-fil » et se trouvent nécessairement réévalués, subissant une perte notable d'information, par extrapolation de carrés de densités, mesurés, eux, sur des champs cultivés !

Mesurer à tout prix des parcelles eût donc été une mauvaise approche économique en l'occurrence. Le surcroît d'information obtenu n'eût jamais compensé la déperdition subie.

Les 519 ménages (3 par village) qui constituaient parallèlement notre univers de sondage pour la structure des revenus monétaires ont donc été priés de cocher les diverses spéculations auxquelles ils se sont consacrés.

Cela nous a d'ailleurs permis d'utiles recoupements avec les « déclarations » de revenus (1).

Pour chaque groupe de rubriques les spéculations sont ordonnées en fonction des fréquences décroissantes. Il est flagrant que plus la spéculation est fréquente moins sont importantes les variations relatives d'un canton à l'autre (Tableau 28).

Ainsi l'igname est cultivé par 98,8 % des ménages, cette proportion oscillant dans une marge de 2,1 points (100 au maximum et 97,9 % au minimum). Rapporté à la moyenne zonale cet écart maximum est donc d'environ 2,1 %.

A l'inverse les pommes de terre (variété locale) ne sont cultivées que par 0,2 % des ménages. L'écart-relatif maximum passe alors à 700 %.

Selon le même principe nous pouvons répartir nos 34 spéculations en quatre groupes selon la valeur moyenne (pondérée par les fréquences) de leurs écarts-relatifs :

SPÉCULATIONS A FAIBLES VARIANTES ENTRE LES DEUX CANTONS LE MIEUX ET LE MOINS BIEN POURVUS

Nous considérerons qu'il y a faible variante lorsque l'écart-relatif ne dépasse pas le quart de la fréquence moyenne...

(1) Les points de rencontre entre ce chapitre 4 et le chapitre 7 relatif aux structures monétaires étant fort nombreux, on pourra s'y reporter dès maintenant pour une première lecture.

TABLEAU 28. — Par canton. % des ménages se livrant à telle ou telle spéculation

Spéculation	Pepressou	Fari	Don	Saafoué	Ndranoua	Faafoué	Zone
<i>1 - Féculents</i>							
Igname	98,6	99,1	100	97,9	100	99,0	98,8
Manioc	97,1	95,5	100	91,0	94,7	95,8	94,8
Banane plantain	18,8	12,6	28,6	52,1	42,1	18,8	30,1
Taro	10,1	0,9	—	34,0	29,8	1,0	14,5
Patate	20,3	8,1	7,1	11,1	22,8	13,5	13,1
Pomme de terre	1,4	—	—	—	—	—	0,2
<i>2 - Céréales</i>							
Maïs	87,0	86,5	100	73,6	91,2	83,3	84,0
Riz pluvial	47,8	21,6	69,0	12,5	1,8	9,4	22,0
Riz de marais	20,3	21,6	4,9	3,5	5,8	4,2	10,0
Mil	8,7	1,8	—	—	5,8	—	2,1
<i>3 - Légumes-condiments</i>							
Piment	98,6	94,6	97,6	97,9	96,5	100	97,5
Aubergine	95,7	90,1	97,6	94,4	91,2	100	94,6
Gombo	87,0	93,7	97,6	93,9	87,7	100	93,6
Tomate	60,9	68,5	97,6	93,7	73,7	88,5	81,1
Arachide	66,7	52,3	88,1	60,4	63,2	62,5	62,4
Ouré-Ouré	42,0	17,1	88,1	47,9	59,6	52,1	45,9
Pois de terre	27,5	3,6	31,0	16,7	26,3	19,8	18,1
Haricot	10,1	3,6	—	15,3	15,8	—	8,1
Salade	—	—	—	1,4	7,0	—	1,2
<i>4 - Fruits...</i>							
Ananas	31,9	21,6	23,8	41,7	54,4	31,3	34,1
Banane	17,4	19,8	11,9	37,5	35,1	28,1	27,0
Canne à sucre	4,3	2,7	—	5,6	1,8	—	2,9
<i>5 - Non-vivriers</i>							
Tabac local	44,9	25,2	83,3	40,3	61,4	58,3	46,8
Coton local	26,1	16,2	19,0	12,5	24,6	31,2	20,4
Coton Allen	50,7	33,3	—	2,8	1,8	30,2	20,4
Tabac CAITA	2,9	3,6	—	1,4	31,6	10,4	6,9
<i>6 - Arbustifs</i>							
Palmier	34,8	10,8	83,3	72,2	64,9	46,9	49,5
Café	1,4	4,5	76,2	79,2	63,2	26,0	41,0
Cacao	11,6	2,7	—	24,3	22,8	7,3	12,7
<i>7 - Elevage</i>							
Ovin	21,7	13,5	38,1	20,1	43,9	27,1	24,3
Caprin	20,3	16,2	33,3	20,1	35,1	27,1	23,3
Bovin	11,6	4,5	11,9	21,5	12,3	14,6	13,5
Porcin	2,9	1,8	—	5,6	14,0	6,3	5,0
<i>8 - Exode</i>							
.....	40,6	24,3	38,1	20,8	47,4	29,2	30,1
Fréquence moyenne	35,9	28,6	41,9	38,3	42,0	35,9	36,2

Ecart-relatif maximum (en % des fréquences f_i)

1 — Igbame	2,1
2 — Piment	5,5
3 — Manioc	9,5
4 — Aubergines	10,5
5 — Gombo	13,9

Pour ces cinq spéculations l'écart-relatif moyen, pondéré, est de 8,2 %, la fréquence moyenne de possession est de 95,9 %.

On trouve là, la spéculation vivrière de base du Baoulé, l'igname ; une spéculation de soudure, le manioc, et la plupart des condiments incorporés au « foutou » quotidien.

SPÉCULATIONS A MOYENNES VARIANTES (écart-relatif inférieur à 100 %)

Ecart-relatif maximum (en % des fréquences f_i)

6 — Maïs	31,4	10 — Exode saisonnier	88,4
7 — Tomate	45,3	11 — Coton mono	91,7
8 — Arachide	57,4	12 — Banane douce	94,8
9 — Caprins	81,1	13 — Ananas	96,2

Pour ces huit spéculations l'écart-relatif moyen, pondéré, est de 61,1 %.

La fréquence moyenne d'apparition dans les ménages est de 45,3 %.

On relève dans cette seconde catégorie la céréale de base (le maïs), deux légumineuses (tomate et arachide), deux fruits et il est à penser que la plupart des variétés de fruits (papayes, mangues, agrumes, ...) entrent dans le groupe, une culture non vivrière traditionnelle (le coton mono), une spéculation d'élevage (caprins) ainsi que l'exode.

Nous n'avons pas pris en compte les volailles, mais nous savons que 70 % environ des ménages en possèdent. Elles relèvent donc également de ce groupe.

SPÉCULATIONS A FORTES VARIANTES (écart-relatif compris entre 100 % et 200 %).

Ecart-relatif maximum (en % des fréquences f_i)

14 — Patate	119,8	21 — Ouré-ouré	154,7
15 — Tabac local	124,1	22 — Riz de marais	181,0
16 — Ovins	125,1	23 — Café	189,8
17 — Bovins	125,9	24 — Cacao	191,3
18 — Banane plantain	131,2	25 — Canne à sucre	193,1
19 — Palmier	146,5	26 — Haricot	195,1
20 — Pois de terre	151,4		

Ces treize spéculations ont un écart-relatif moyen pondéré de 154,6 %.

Leur fréquence moyenne est de 24,3 %.

Elles comprennent deux variétés de féculents relativement secondaires en milieu de savane (patate et banane plantain) destinées à rompre la monotonie des repas. Trois légumineuses également secondaires (pois de terre, ouré-ouré, haricot) (1). Une seule céréale (le riz de marais). Une seconde culture non vivrière (le tabac local).

Dès maintenant nous ferons remarquer que les deux variétés traditionnelles de coton et de tabac sont sensiblement mieux réparties dans l'ensemble de la zone que les variétés industrielles (tabac CAITA et coton Allen).

C'est là un trait général de toutes les cultures à double vocation d'autoconsommation ou de commercialisation par des compagnies industrielles. (C'est également valable pour les deux variétés de riz).

Nous trouvons encore deux spéculations d'élevage (ovins, bovins), la canne à sucre et surtout les trois cultures arbustives (palmier, café, cacao).

A leur sujet nous pouvons faire la même remarque. La spéculation à vocation essentiellement auto-consommatoire, le palmier, est mieux répartie.

En définitive ces treize spéculations sont déjà susceptibles d'introduire de nettes différenciations entre cantons.

SPÉCULATIONS À TRÈS FORTES VARIANTES (écart-relatif supérieur à 200 %).

Ecart-relatif maximum (en % des fréquences f_i)

27 — Taro	234,5	31 — Mil...	414,3
28 — Coton Allen	248,5	32 — Tabac CAITA	457,9
29 — Porcins	280,0	33 — Salade	583,3
30 — Riz pluvial	305,5	34 — Pomme de terre	700,0

Pour ce dernier groupe l'écart-relatif moyen pondéré atteint 296,8 %.

La fréquence moyenne d'apparition est de 9,0 %.

On relève ici des cultures rares (pomme de terre, salade, mil), mais ce n'est pas toujours le cas ; le riz pluvial est deux fois plus fréquent que le riz de marais, le coton Allen est aussi fréquent que le « mono »

Certaines cultures industrielles en effet tendent à se développer en « taches d'huile » à partir de secteurs, de groupes de villages, ou même de planteurs contactés et sensibilisés individuellement, suivis de tout près par les animateurs locaux des sociétés industrielles, qui en font un peu leurs « champions » auprès des autres villageois.

Ces quatre séries de coefficients ont été reportées sur la figure 14 à échelle logarithmique. Pour chaque groupe nous avons figuré les coordonnées centrales par des points m_1, m_2, m_3, m_4 . Le point M étant la valeur moyenne par où passerait la courbe de régression.

Les deux axes orthonormés au point M isolent quatre quadrants, dont l'un est vide de points — (le quadrant de gauche inférieur). Vingt-deux points se situent dans le quadrant supérieur de gauche, regroupant les spéculations à fortes variantes et de faibles fréquences —.

Ce sont les spéculations pour lesquelles on peut penser qu'une politique volontariste a quelque chance de réussir, partout où elles ne sont pas irrémédiablement limitées par les conditions naturelles (le mil).

(1) L'ouré-ouré ou graine de courge est une légumineuse oléagineuse beaucoup plus fréquente à l'ouest qu'à l'est et au centre de la région de Bouaké.

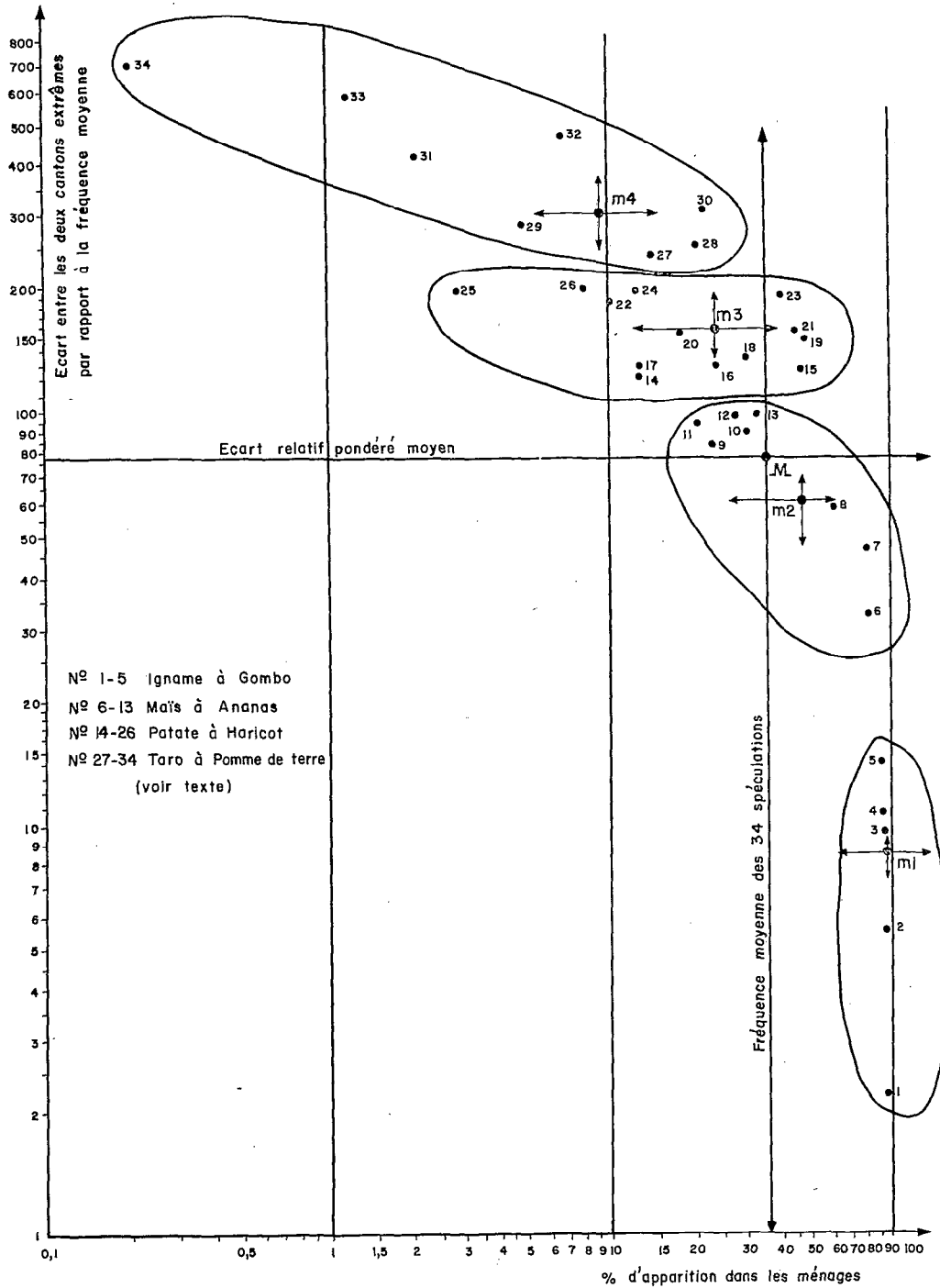


FIG. 14. — Les écarts relatifs entre les cantons extrêmes en fonction des fréquences moyennes d'apparition.

C'est pour ces cultures à fortes variantes que la marge de développement est théoriquement la plus importante et qu'il conviendrait d'ajuster une politique en fonction des retards de certains villages. Nous pensons en particulier au tabac CAITA, au riz pluvial et au coton Allen (n° 32, 30, 28).

Ce peut d'ailleurs être, au choix, une politique de rattrapage par les zones déficitaires ou au contraire d'accentuation de l'effort dans les zones déjà les plus réceptives.

Les spéculations centrées sur m_3 risquent d'offrir déjà beaucoup plus de résistance à une politique d'intervention.

A ce sujet la position excentrée des n° 15-19-21-23 (tabac local, palmier, ouré-ouré, café) rejetés dans la zone des fréquences élevées et des fortes variantes inter-cantoniales tendrait à prouver qu'il y a saturation dans certains cantons mais forts déficits par ailleurs. C'est le signe soit de différences écologiques contre lesquelles il n'y a pas grand-chose à faire (palmier, café) soit tout simplement de spécialisations locales (tabac) auxquelles peuvent s'ajouter des interdits coutumiers (ouré-ouré).

La culture n° 25 (canne à sucre) qui n'est relativement pas plus mal répartie que le café, mais quatorze fois moins fréquente aurait sans doute des possibilités d'extension considérables, sous réserve d'une amélioration de la qualité (pour l'instant la ville de Bouaké n'en absorbe qu'une quantité infinitésimale).

Enfin pour les spéculations situées dans le quadrant de droite, inférieur, on peut considérer que les perspectives de développement, sans un élargissement massif des débouchés, sont nulles.

Seules peut-être les spéculations n° 6-7-8 (maïs, tomate, arachide) devraient pouvoir progresser, essentiellement par un effort sur les rendements, une amélioration des façons culturales, entre autres des semis en ligne, des semences sélectionnées, des sarclages mais aussi une refonte totale des circuits de commercialisation qui ne laisseraient pas au seul paysan la charge du stockage.

(On considère comme normale une perte de 40 % du maïs par charançonnage !).

Si la sous-préfecture est si contrastée, si loin d'avoir partout atteint son optimum, la responsabilité en incombe partiellement à Bouaké livrée à une prolifération anarchique des circuits commerciaux.

Le voudrait-elle qu'elle ne pourrait pas tirer parti systématiquement des possibilités offertes par sa zone rurale.

En un mot, l'intégration ville-brousse n'est pas assurée. C'est une expérience renouvelée chaque jour qui laisse le paysan à la merci des fluctuations de prix et des variations de la demande.

Son réflexe très compréhensible est de s'en remettre aux activités para-agricoles de cueillette.

REMARQUE :

Dans le tableau des fréquences, la fréquence moyenne peut s'interpréter comme un indice global de polyculture.

En effet si tous les ménages d'un canton se livraient aux 34 spéculations son indice de fréquence serait de 100.

On voit d'après ce tableau que la sous-préfecture pourrait être schématisée par deux zones.

— W.S.-W.S.-E. (Don, Saafoué, Ndranoua) à indices de polyculture supérieurs à la moyenne.

— N.N.-E.E. (Fari, Pepressou, Faafoué) à indices inférieurs.

Cela paraît contredire la structure des revenus, notamment pour le Faafoué (voir : La structure des revenus monétaires par canton. Infra. chap. 7).

En fait on a la confirmation que les exploitations riches en cultures arbustives ont des structures productives plus variées mais monétairement simplifiées.

Autour de quelques grosses entrées monétaires gravite une multitude de produits divers autoconsommés.

Inversement pour les exploitations dépourvues de cultures arbustives, les spéculations sont peut-être moins nombreuses mais chacune doit apporter sa (modeste) contribution au budget.

LES MODIFICATIONS STRUCTURELLES DE L'EXPLOITATION EN FONCTION DE LA DISTANCE DE BOUAKÉ.

L'ÉTUDE DE LA POLY CULTURE

L'ÉVOLUTION DES INDICES DE POLY CULTURE

Si nous reprenons nos 34 spéculations il est possible de faire ressortir certaines tendances générales, selon une nomenclature d'abord très agrégée, en 3 postes, ensuite par grandes rubriques agronomiques :

La présentation d'indices en trois postes

A ce niveau nous isolerons :

— les grandes cultures de l'exploitation : Igname, manioc, maïs, riz, arachide, coton Allen, tabac CAITA, café, cacao.

— les autres cultures.

— les spéculations para-agricoles (élevage, exode).

Nous reprenons également nos zones concentriques d'éloignement espacées de 5 en 5 km.

TABLEAU 29. — *Fréquence d'apparition dans les ménages*
(en % des ménages) par distance

Kilomètres	— 1 — Grandes cultures	— 2 — Autres cultures	— 3 — Spéculations para-agricoles	Ensemble	En indices
— 10	44,0	31,1	6,7	31,3	86,5
10 - 15	45,8	35,4	22,5	36,5	100,8
15 - 20	45,6	35,6	21,4	36,4	100,6
20 - 25	43,3	37,5	24,0	37,3	103,0
+25	48,2	42,3	10,7	39,4	108,8
Zone	45,3	35,8	19,2	36,2	100

Globalement le taux de fréquence d'apparition dans les ménages de la zone, qu'on peut assimiler à un indice de polyculture, augmente avec l'éloignement. L'indice (108,8) des villages éloignés dépasse en effet de 25,9 % l'indice (86,5) des villages limitrophes.

En d'autres termes, on peut dans un échantillon donné, réduire de 25,9 % le nombre de ménages à interviewer à plus de 25 km du centre-ville et obtenir une variété culturelle égale à celle des villages limitrophes.

Cependant la progression n'est pas identique suivant le type de spéculations que l'on considère :

POUR LES GRANDES CULTURES

La tendance est très peu marquée au moins jusqu'au 25^e km. Quelle que soit la distance par rapport à Bouaké on a des fréquences d'apparition comparables, qui ne sont évidemment que des moyennes entre ces 9 cultures (igname... cacao). A priori l'effet structurant de Bouaké est donc faible.

POUR LES AUTRES CULTURES

La tendance à se diversifier avec l'éloignement est beaucoup plus nette, puisque l'indice de fréquence moyen est de 36 % supérieur au delà du 25^e km qu'à la périphérie immédiate de Bouaké. Il augmente régulièrement de distance à distance.

POUR LES SPÉCULATIONS PARA-AGRICOLES D'ÉLEVAGE ET D'EXODE

Le modèle est différent. On obtient des maxima de fréquences dans les trois zones médianes.

En résumé, à un niveau aussi agrégé, nous n'avons fait ressortir que les grandes tendances. On retiendra que Bouaké joue un certain rôle d'épuration culturelle et de simplification des structures d'exploitations principalement pour les cultures secondaires.

Ce résultat ne doit pas nous surprendre quoi que nous dirons au sujet des revenus monétaires, plus variés, plus diffus (et plus faibles) aux portes mêmes de Bouaké. C'est la preuve manifeste de l'effet absolument stérilisant de la cueillette... en tout premier lieu pour elle-même !

Les indices par rubrique agronomique

Nous laisserons provisoirement de côté l'exode saisonnier ce qui nous donne les sept rubriques suivantes :

- féculents (6 produits)
- céréales (4 produits)
- légumes (9 produits)
- non-vivriers (4 produits)
- arbustifs (3 produits)
- fruits (3 produits y compris la canne à sucre)
- élevage (4 produits).

Les fréquences d'apparition s'établissent alors comme suit :

TABLEAU 30. — Fréquences par rubriques agronomiques (en % des ménages)

Rubriques	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
1 - Féculents	37,3	39,0	41,7	44,8	55,2	41,9
2 - Céréales	29,5	32,0	31,0	25,0	23,9	29,5
3 - Légumes	55,1	56,6	54,2	54,2	62,0	55,7
4 - Non-vivriers	22,9	27,4	26,6	19,9	7,8	23,7
5 - Arbustifs	14,4	33,1	30,5	45,2	64,4	34,4
6 - Fruits.....	19,4	16,8	24,0	24,6	25,9	21,3
Moyenne (1 - 6)	35,5	39,0	39,0	39,5	44,4	39,1
7 - Elevage	4,9	19,5	17,8	22,0	9,4	16,5
(p.m.) - Exode	15,2	35,9	36,0	33,2	15,7	30,1

LES FÉCULENTS...

Les fréquences progressent de façon ininterrompue de sorte que l'indice terminal dépasse de 48 % l'indice premier.

La proximité de Bouaké retentit donc nettement sur l'épuration des variétés féculentes.

Toutefois il convient de distinguer les deux féculents de base (igname, manioc) des quatre féculents secondaires (patate, banane, taro, pomme de terre).

TABLEAU 31. — *Fréquences des féculents*

Féculents \ km	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
Igname + Manioc.....	97,2	97,3	97,4	93,5	98,9	96,8
Divers	7,3	9,8	13,9	20,5	33,3	14,5
Total	37,3	39,0	41,7	44,8	55,2	41,9

On s'aperçoit que les différences de fréquences ne sont significatives que pour les féculents secondaires, ce qui va dans le sens de nos remarques précédentes. Pour ceux-ci la progression de l'indice est de 356 %.

Moyennant un taux de sondage de 4,5 fois supérieur dans les villages limitrophes nous aurions la même diversité de féculents secondaires que dans les villages distants de plus de 25 km.

Bouaké raréfie donc très sensiblement les féculents autres que l'igname et le manioc. C'est bien dans ce sens que l'on parlera au niveau monétaire d'une relative « spécialisation » de la première ceinture péri-urbaine dans ces deux féculents de base.

LES CÉRÉALES

La tendance est plus complexe que pour les féculents. Les fréquences culminent en seconde et troisième distance et équivalent à la moyenne dans la zone limitrophe. Le déclin s'accroît à partir du 20^e km.

Malgré d'importants écarts en valeurs absolues, le mouvement est presque parallèle entre le maïs d'une part, les diverses autres céréales d'autre part :

TABLEAU 32. — *Fréquences des céréales*

Céréales \ km	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
Maïs	83,3	90,3	82,4	78,6	77,8	84,0
Divers	11,6	12,5	13,9	7,1	5,9	11,4
Total	29,5	32,0	31,0	25,0	23,9	29,5

En conclusion, Bouaké simplifie la structure céréalière à partir du 20^e km, cependant que les trois premières ceintures villageoises sont relativement plus variées.

Sur le plan monétaire nous verrons que la hiérarchie des trois premières zones est différente (1-3-2 au lieu de 3-1-2) ce qui confirme à nouveau ce dualisme entre les structures productives et les structures de revenus lorsqu'il y a une abondante monétarisation de la cueillette.

(A contrario pour la zone la plus éloignée son indice de fréquence céréalière $23,9/29,5 = 81,5$ est beaucoup plus élevé que son indice de revenus céréaliers, car les produits de cueillette, fort nombreux, sont davantage autoconsommés... parce qu'elle a des revenus arbustifs importants « neutralisant » à leur tour les revenus céréaliers).

On a là un exemple typique des déductions erronées que l'on serait amené à faire si l'on se satisfaisait d'une approche par les revenus pour remonter aux structures productives ou d'une approche par ces structures pour conclure à un certain niveau monétaire !

LES LÉGUMES

Il est classique de considérer la périphérie immédiate d'une agglomération comme éminemment propice aux cultures potagères. Le moins qu'on puisse dire est que la couronne de Bouaké répond assez mal aux enseignements de la théorie.

Certains légumes comme l'aubergine, le gombo, le piment, c'est-à-dire les trois principaux ingrédients du foutou d'igname, de banane ou de manioc, restent à toute distance cultivés par plus de 90 % des ménages.

Pour les autres qui pourraient éventuellement constituer l'embryon d'une véritable culture maraîchère (tomate, haricot, pois de terre, salade) on observe une tendance comparable à celle des féculents secondaires, c'est-à-dire une raréfaction à mesure que l'on se rapproche de Bouaké (1).

Tout au plus la proximité urbaine semble-t-elle faire remonter la fréquence des légumes oléagineux (arachide, ouré-ouré) par rapport aux villages des zones médianes.

TABLEAU 33. — Fréquence des légumes

Légumes \ km	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
— Oléagineux	62,5	56,7	48,0	47,6	64,4	54,1
— Autres légumes	53,0	56,5	55,9	56,1	61,3	56,2
dont :						
— Aubergines, piment, gombo	95,4	97,0	96,7	91,2	95,6	95,2
— Tomate	66,7	80,6	79,7	82,1	86,7	81,1
— Salade	—	1,8	—	—	4,4	1,2
— Pois, haricot	9,0	11,2	10,5	18,5	25,6	13,1
Total	55,1	56,6	54,2	54,2	62,0	55,7

(1) Il est juste toutefois de signaler qu'à l'intérieur même de la ville, la plupart des bas-fonds des quartiers périphériques portent des salades, des choux, sinon des tomates et des haricots. On voit la minceur de ces effets structurants limités à la ville et qui n'atteignent pas même les villages de la commune.

LES NON-VIVRIERS

Ces cultures évoluent sensiblement comme l'ensemble des céréales, quoique toujours avec de moindres fréquences, et la baisse terminale est plus accentuée :

TABLEAU 34. — Fréquence des non-vivriers

Non-vivriers \ km	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
— Tabac local	41,6	58,2	44,4	47,6	20,0	46,8
— Tabac CAITA	—	2,4	15,7	7,1	4,4	6,9
Tabac	20,8	30,3	30,1	27,4	12,2	26,9
— Coton local	20,8	24,2	21,6	19,0	4,4	20,4
— Coton Allen	29,2	24,8	24,8	6,0	2,2	20,4
Coton	25,0	24,5	23,2	12,5	3,3	20,4
T. (T+C) local	31,3	41,2	33,0	33,3	12,2	33,6
T. (T+C) indust.	14,6	13,6	20,3	6,5	3,3	13,7
Total	22,9	27,4	26,6	19,9	7,8	23,7

Faisons tout de suite une remarque :

En 1969, les rendements aussi bien du tabac que du coton industriels ont été catastrophiques.

Le tabac CAITA est une culture minutieuse, exigeant beaucoup de travail, surtout dans les dernières phases, avec des rendements instables. L'abandon pur et simple une fois les pépinières repiquées n'est pas rare et parfois entièrement justifié du point de vue monétaire.

Pour le coton Allen l'année 1969 sera à marquer d'une pierre noire tant pour la CFDT que pour les planteurs. Le coton récolté (dans de mauvaises conditions) a souvent été refusé à l'achat.

Bien des planteurs ont alors décidé de ne pas récolter, la CFDT devenant beaucoup plus exigeante sur la propreté du produit sans augmenter son prix (33,5 F CFA/kg depuis 1961).

Les mouvements des deux variétés de coton sont assez comparables. On retrouvera ce trend général à la baisse dans les structures monétaires.

Pour le coton mono il est évident, même en tenant compte des exagérations des indices monétaires, que la commercialisation se fait beaucoup plus aisément dans la zone limitrophe de Bouaké.

Quant aux deux variétés de tabac leurs mouvements diffèrent sensiblement, si bien qu'il se produit une certaine compensation d'ensemble, de distance à distance. Les zones médianes conservent cependant un net avantage.

En définitive le tabac semble mieux résister que le coton à l'éloignement progressif de Bouaké.

Dans le bas du tableau précédent les variétés sont regroupées en fonction de leur nature traditionnelle ou industrielle.

On note pour les premières, une quasi-stabilité de fréquence jusqu'au 25^e km, hormis une poussée significative dans la seconde zone.

Le même mouvement se répète pour les variétés industrielles mais décalé d'une distance supplémentaire.

Donc selon que le produit est destiné à la consommation locale ou aux compagnies industrielles il semble apte à supporter un coût accru de transport (1).

Cette constatation est importante puisqu'elle traduit la réalité sous-jacente d'une mentalité économique chez le paysan baoulé.

La différence de prix du tabac (60 F CFA en moyenne) et du coton (33,5 F CFA) peut alors expliquer que les zones de fréquences maxima soient plus éloignées pour le tabac (3^e et 4^e) que pour le coton (1^{er}, 2^e et 3^e) dans les variétés industrielles.

LES ARBUSTIFS

Le tableau d'ensemble fait ressortir la vive progression des fréquences de la première à la cinquième zone d'éloignement, avec une légère retombée à mi-distance.

On notera pour ces produits une parfaite conformité avec les structures monétaires.

TABLEAU 35. — *Fréquence des arbustifs*

Arbustifs \ km	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
— Café	9,7	36,4	35,3	65,5	82,2	41,0
— Cacao	5,6	7,9	13,7	16,7	31,1	12,7
T. Café-Cacao	7,6	22,1	24,5	41,1	56,7	26,9
— Palmier	27,8	55,2	42,5	53,6	80,0	49,5
Total	14,4	33,1	30,5	45,2	64,4	34,4

C'est pour le café que la tendance est la plus nette, les fréquences se multipliant par 8,5 ; puis pour le cacao (par 5,5). Pour le palmier elles ne triplent pas tout à fait.

A la périphérie de Bouaké on compte ainsi 3 exploitations avec palmier pour 1 avec café, mais au-delà du 20^e km on n'a plus que 0,9 exploitation avec palmier pour 1 avec café...

A la différence du café et du cacao, cultures industrielles riches, le palmier n'est encore qu'un produit de cueillette. La proximité de Bouaké peut donc, même dans de médiocres conditions écologiques, inciter à son entretien.

On pourra d'ailleurs remarquer le parallélisme frappant jusqu'au 25^e km entre les fréquences du palmier et celles, étudiées précédemment, du tabac local.

FRUITS ET CANNE A SUCRE

N'ayant retenu que trois produits nos coefficients ne peuvent avoir de valeur qu'indicative.

On aurait ainsi que pour les cultures maraîchères, une légère tendance à la hausse, à mesure que l'on s'éloigne de Bouaké.

(1) Le paysan ne paye pas directement le transport des produits collectés par la CAITA et la CFDT. Son coût est incorporé implicitement dans les barèmes de prix appliqués par les deux compagnies. Les prix « industriels » restent néanmoins plus avantageux.

TABLEAU 36. — *Fréquences des fruits et canne à sucre*

Fruits	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
Canne	1,4	3,0	5,2	—	2,2	2,9
Banane	27,8	20,6	27,5	34,5	33,3	27,0
Ananas	29,2	26,7	39,2	39,3	42,2	34,1
Total	19,4	16,8	24,0	24,6	25,9	21,3

Malgré la baisse enregistrée dans la seconde ceinture villageoise on ne saurait donc prétendre que la ville s'est entourée d'une couronne fruitière (pas plus que d'une couronne potagère).

En résumé, par l'examen des six rubriques précédentes nous avons essayé de mettre en évidence les tendances profondes de l'exploitation. Il en résulte parfois des contradictions apparentes avec nos structures monétaires étudiées au chapitre 7.

Dans chacun des cas nous avons vu très précisément sur quoi reposaient ces contradictions qui toutes ont tendu à souligner le rôle joué par la cueillette.

De là, ce dualisme entre des structures productives de plus en plus diversifiées à mesure que l'on s'éloigne de Bouaké et des structures monétaires relativement simplifiées ; le taux d'autoconsommation des produits vivriers étant plus élevé qu'à la périphérie immédiate de l'agglomération.

Ici, au contraire les structures monétaires sont plus complexes, pour un revenu moindre, malgré des spéculations moins variées.

La cueillette, en se monétarisant à l'excès, engendre son auto-destruction.

On le voit par le tableau récapitulatif suivant où l'on a regroupé d'une part tous les produits que l'on peut considérer comme relevant de l'économie de cueillette =

- fruits et légumes sauf arachide,
- coton local,
- palmier,
- banane plantain,

d'autre part tous les autres produits du sol.

TABLEAU 37. — *Fréquences*

Rubriques	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
— Cueillette	38,1	42,4	43,1	44,5	51,1	43,1
— Autres	33,1	35,8	35,3	34,9	38,1	35,3
T. Produits du sol.....	35,5	39,0	39,0	39,5	44,4	39,1

Dans le premier cas la zone limitrophe a une fréquence de 11,6 % inférieure à la moyenne.

Dans le second cas cette infériorité n'est que de 6,3 %...

L'ÉLEVAGE DES MAMMIFÈRES

L'élevage atteint ses fréquences maxima dans les villages situés à mi-distance. Sauf pour les bovins les minima se trouvent toujours en première zone.

TABLEAU 38. — *Fréquences de l'élevage*

Elevage \ km	km					Zone
	- 10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+ 25	
— Ovins	4,2	31,5	29,4	25,0	11,1	24,3
— Caprins	8,3	27,9	24,2	28,6	17,8	23,3
— Bovins	5,6	12,7	12,4	28,6	4,4	13,5
— Porcins	1,4	6,1	5,2	6,0	4,4	5,0
Total	4,9	19,5	17,8	22,0	9,4	16,5

Cette allure en cloche des courbes de fréquences nous paraît symptomatique d'une réelle influence urbaine sur la fonction d'élevage d'une région qui demeure dans son ensemble pauvre en production animale. La chute terminale est suffisamment parlante. Quant à la toute première couronne il est assez compréhensible qu'elle se prête mal à un élevage intensif.

Nous constaterons pourtant en étudiant les structures monétaires que la première ceinture villa-geoise, où la densité de l'élevage est si faible, tire des produits animaux une fraction de son revenu inférieure seulement de moitié à la moyenne.

Cela prouve que l'élevage y est davantage commercialisé. Or, non seulement les ménages possédant des animaux sont moins fréquents mais encore en possèdent-ils moins (3,7 animaux par ménage alors que la moyenne de la sous-préfecture est de 4,0) (1). C'est donc que la rotation du « troupeau » y est plus rapide.

Pour nous résumer nous dirons que la présence urbaine tend à augmenter les densités d'élevage entre 10 et 25 km mais aussi à augmenter la rotation du troupeau dans les villages limitrophes. Au-delà du 25^e km elle n'a plus aucun effet...

L'ensemble de ces résultats est représenté sur la figure 15.

LE NOMBRE DES SPÉCULATIONS PAR MÉNAGE - LA POLY CULTURE

Les tableaux précédents avaient pour objet d'éclairer les tendances structurales à l'intérieur de chaque zone d'éloignement.

Nous avons montré qu'il était possible d'assimiler la fréquence moyenne à un indice global de polyculture.

En théorie dans un univers agricole qui ne serait pas « atomisé » un coefficient de fréquence déterminé pourrait à l'échelle d'une zone entière conduire à des degrés réels de polyculture très différents.

En effet à supposer un univers limité à 100 ménages avec 10 spéculations possibles, il existe 100. C₁₀⁴ combinaisons différentes aboutissant à la même « fréquence moyenne » de 40 %, si tous les ménages se livrent à 4 spéculations...

(1) Pour les ménages éleveurs.

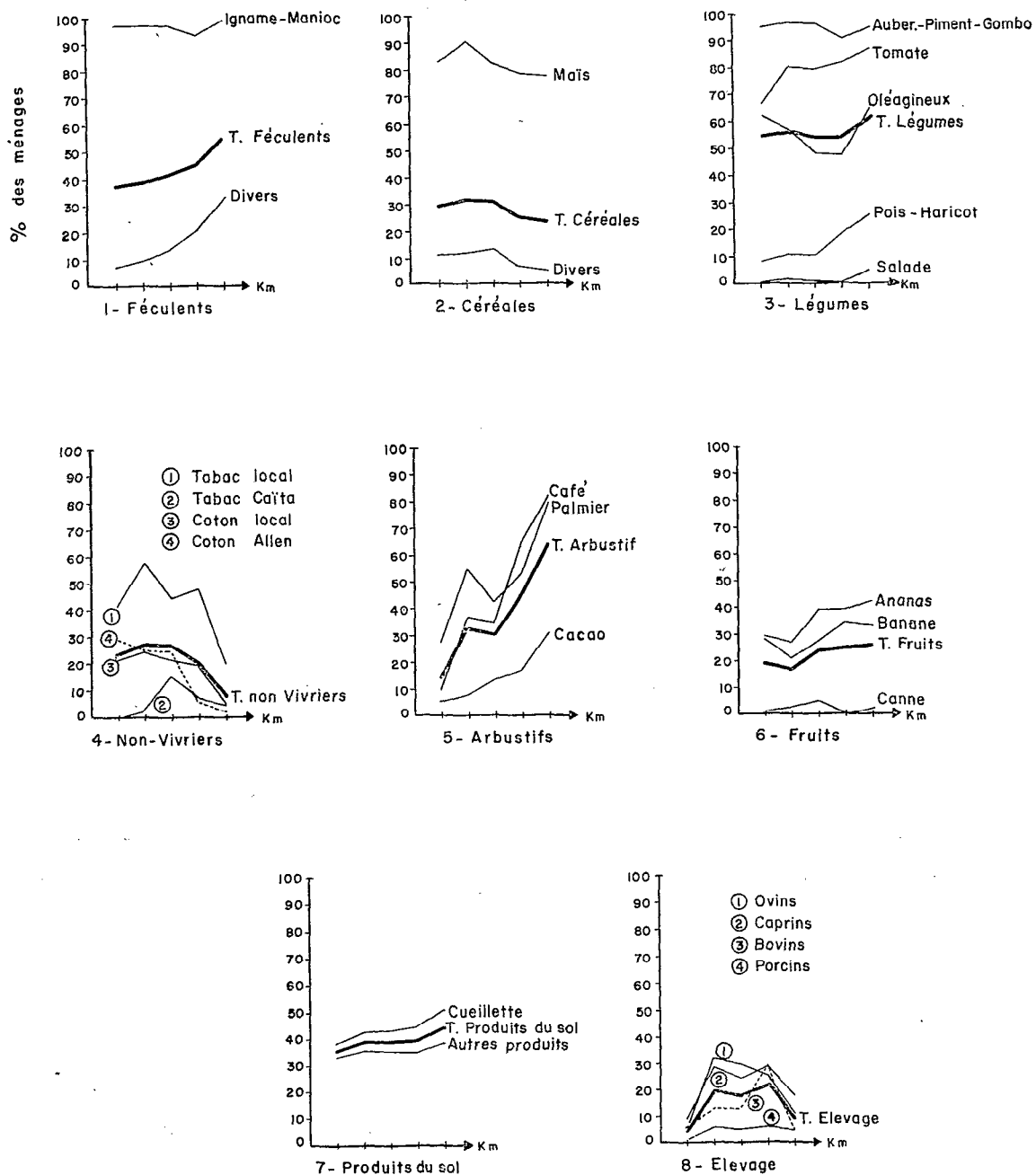


FIG. 15. — Par distance, la proportion des ménages se livrant aux différentes activités agricoles.

Il est donc nécessaire d'examiner dans le détail comment se répartissent les ménages en fonction de leur nombre puis de leur genre de spéculations.

La répartition des ménages en fonction de leur nombre de spéculations

TABLEAU 39. — Distance-Nombre de spéculations - Répartition des ménages en %

Nombre des spéculations du ménage	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
- 5	2,8	1,2	1,3	6,0	2,2	2,3
6 - 8	22,2	13,3	13,1	8,3	6,7	13,1
9 - 11	40,3	26,7	30,7	23,8	24,5	29,1
12 - 14	22,2	29,1	25,5	28,6	20,0	26,1
15 - 17	9,7	22,4	19,6	20,2	40,0	21,1
18 - 20	2,8	7,3	7,2	7,1	4,4	6,4
+20	—	—	2,6	6,0	2,2	1,9
Total	100	100	100	100	100	100
Moyenne par ménage..	10,6	12,4	12,4	12,7	13,4	12,3

Plus de la moitié des ménages réalisent de 9 à 14 des 34 spéculations différentes que l'on a retenues.

Mode, moyenne et médiane sont suffisamment rapprochés pour que l'on conclue dans le sens d'une distribution « normale ».

L'écart-type est de 3,7. Il y a donc environ 68 % de probabilité pour que l'exploitation réalise entre $12,3 \pm 3,7 = 8,6$ spéculations au minimum, et 16,0 au maximum (la décimale n'ayant aucune signification nous pouvons dire de 9 à 16).

Par distance l'intervalle de confiance ainsi défini fluctue de la manière suivante :

TABLEAU 40

Kilomètres	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	Zone
P. 68 % [X]	7,5	9,0	8,7	8,2	9,7	8,6
	13,7	15,8	16,1	17,2	17,1	16,0

La quatrième zone (20-25 km) est celle où l'intervalle de confiance est le plus étendu, donc la moins homogène. (le coefficient de variation y est plus important). Cela nous paraît traduire la présence d'au moins deux strates d'exploitations :

- des exploitations dotées déjà d'importantes cultures arbustives,
- des exploitations vivrières bénéficiant ou non de transferts extérieurs (salaire ou exode).

Nous avons exprimé en italiques dans le premier tableau les situations modales qui mettent en évidence la complexité croissante des structures à mesure que l'on s'éloigne de Bouaké. Au-delà du 25^e km les exploitations se livrant au minimum à 15 spéculations sont quatre fois plus fréquentes qu'à la périphérie de Bouaké... Notons cependant le « décrochement » des exploitations de la zone médiane dont nous verrons plus loin la signification sur le plan monétaire.

Par groupe de produits la répartition des ménages en fonction de leur nombre de variétés

TABLEAU 41. — % des ménages ayant de 0 à n variétés

Nombre de variétés	km	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	Zone
1 - En féculents							
de 0 à 1		2,8	3,6	2,0	4,8	—	2,9
de 2 à 3		91,7	89,7	89,3	76,2	48,9	84,2
4 et plus		5,5	6,7	8,7	19,0	51,1	12,9
T.		100	100	100	100	100	100
Moyenne du ménage		2,2	2,3	2,5	2,7	3,3	2,5
2 - En céréales							
0		11,1	9,1	12,4	17,9	22,2	12,9
de 1 à 2		84,7	86,1	82,4	80,9	71,1	82,7
3 et plus		4,2	4,8	5,2	1,2	6,7	4,4
T.		100	100	100	100	100	100
Moyenne du ménage		1,2	1,3	1,2	1,0	1,0	1,2
3 - En légumes							
de 0 à 1		2,8	1,2	2,0	4,8	2,2	2,3
de 2 à 3		12,5	8,5	7,9	8,4	6,7	8,7
de 4 à 6		73,6	80,0	80,4	74,9	55,6	76,2
7 et plus		11,1	10,3	9,7	11,9	35,5	12,8
T.		100	100	100	100	100	100
Moyenne du ménage		5,0	5,1	4,9	4,9	5,6	5,0
4 - En non-vivriers							
0		33,3	26,1	28,7	42,8	66,7	34,1
de 1 à 2		65,3	66,0	66,7	51,2	33,3	60,9
3 et plus		1,4	7,9	4,6	6,0	—	5,0
T.		100	100	100	100	100	100
Moyenne du ménage		0,9	1,1	1,1	0,8	0,3	0,9
5 - En arbustifs							
0		63,9	37,6	50,3	22,6	4,4	39,7
1		30,5	29,7	19,0	28,6	22,2	25,8
2		4,2	29,1	19,6	39,3	48,9	26,2
3		1,4	3,6	11,1	9,5	24,5	8,3
T.		100	100	100	100	100	100
Moyenne du ménage		0,4	1,0	0,9	1,4	1,9	1,0
6 - Fruits (p.m.)							
7 - En élevage							
0		84,7	44,9	47,7	41,7	71,1	53,0
de 1 à 2		15,3	50,3	49,0	51,2	28,9	43,3
3 et plus		—	4,8	3,3	7,1	—	3,7
T.		100	100	100	100	100	100
Moyenne du ménage		0,2	0,8	0,7	0,9	0,4	0,7
8 - Nombre de migrants							
0		84,8	64,1	64,0	66,8	84,3	69,9
1		11,4	21,5	23,6	22,1	12,6	19,3
2		3,8	10,7	10,5	7,4	3,1	8,8
3 et plus		—	3,7	1,9	3,7	—	2,0
T.		100	100	100	100	100	100
Moyenne du ménage		0,19	0,56	0,51	0,48	0,19	0,44

Reprenons rubrique par rubrique

(1) LES FÉCULENTS

La grosse majorité des ménages se satisfait de 2 ou 3 variétés seulement (57,4 % n'ont que 2 variétés). Les ménages cultivant 4 ou 5 variétés ne représentent que 12,9 % de l'ensemble. Le maximum de 6 n'est jamais atteint.

On voit surtout la progression des ménages additionnant les variétés à mesure que l'on s'écarte de Bouaké.

(2) LES CÉRÉALES

L'absence de toute céréale est beaucoup plus fréquente que l'absence de tout féculent (12,9 % contre 0,8 %). La combinaison des 4 espèces n'est jamais réalisée.

A toutes distances ce sont les exploitations mono-céréalières qui l'emportent nettement.

En définitive les mouvements restent peu accentués ce qui recoupe notre analyse par courbes de fréquences.

(3) LES LÉGUMES

Plus des trois-quarts des exploitations cultivent entre 4 et 6 variétés différentes, 8 est un maximum.

En schématisant quelque peu nous dirons que la première zone se caractérise par une proportion supérieure à la moyenne de ménages produisant moins de 4 variétés et la dernière zone par une proportion supérieure à la moyenne de ménages produisant plus de 6 variétés. Quant au reste les tendances sont relativement confuses.

(4) LES NON-VIVRIERS

Les premières de nos constatations est le nombre déjà beaucoup plus élevé d'exploitations dépourvues de toute variété (34,1 %) : mais aussi l'apparition de combinaisons ternaires (4,2 %) et même à quatre termes (0,8 %) qui tend à prouver que les cultures de coton et de tabac ne sont pas toujours contradictoires (1).

Dans l'ensemble nous retrouvons bien l'évolution des profils de fréquences culminant dans les zones 2 et 3, chutant brutalement à partir du 25^e km.

(5) LES ARBUSTIFS

Comme pour les non-vivriers, plus du tiers des exploitations n'ont aucune culture arbustive même sub-spontanée comme le palmier.

La raréfaction arbustive vers Bouaké ressort de façon flagrante, de même cette indentation à mi-distance que nous avons déjà rencontrée.

Il est intéressant d'analyser le mode de multiplication des variétés.

Ainsi, lorsque le ménage ne possède qu'une seule variété, sont cités :

- le palmier dans 64,2 % des cas,
- le café dans 30,6 % des cas,
- le cacao dans 5,2 % des cas.

(1) Cela nous paraît pourtant fort improbable. L'exploitant interprétant mal le sens de notre questionnaire a dû en l'occurrence répondre au nom de son *aoro* sinon de son *aorobo*.

Les spéculations arbustives débutent donc en général par la possession des palmiers.

Lorsque le ménage possède deux variétés le couple palmier-café vient naturellement en tête (89 %), mais le couple café-cacao (5,9 %) précède le couple palmier-cacao (5,1 %).

Or on constate, ce qui n'apparaît pas dans notre tableau, que plus on s'éloigne de Bouaké, plus il est courant de rencontrer, non le palmier, mais le café ou même le cacao quand le ménage produit une seule variété. En effet, le palmier qui fait l'objet de 64,2 % des citations en cas de « mono-culture » fait l'objet de :

- 82 % — de ces citations dans la première zone,
- 75 % — dans la seconde,
- 67 % — dans la troisième,
- 25 % — dans la quatrième
- 50 % — (remontée générale de la cueillette) dans la cinquième.

Cela nous paraît illustrer parfaitement le phénomène de monétarisation croissante de la cueillette à proximité immédiate de l'agglomération.

(6) LES FRUITS

N'ayant étudié que trois produits une présentation par variété n'aurait pas grand intérêt.

Disons simplement que :

- 53 % des ménages ne produisent aucune de ces trois variétés (banane, ananas, canne à sucre),
- 32,2 % ont une variété (le plus souvent l'ananas),
- 12,7 % ont deux variétés,
- 2,1 % les trois variétés.

(7) L'ÉLEVAGE (mammifères)

Pas plus que le reste du pays baoulé la sous-préfecture ne se distingue par la richesse de son élevage.

Plus d'une exploitation sur deux n'élève aucun mammifère. Parmi celles qui en élèvent, plus des deux tiers se limitent à une seule espèce. (La moyenne est de 1 ou 2).

Deux exploitations sur mille possèdent à la fois ovins, caprins, bovins et porcins... ce qui fait environ 16 exploitations dans la sous-préfecture !

Le profil en cloche des fréquences est confirmé par la raréfaction, dans les zones médianes, des ménages dépourvus d'espèces animales.

En procédant à la même analyse que pour les cultures arbustives, il apparaît au sein des ménages possédant une seule espèce :

- 37,3 % de citations d'ovins,
- 36,8 % de citations de caprins,
- 19,9 % de citations de bovins,
- 6,0 % de citations de porcins.

La comparaison de ces chiffres aux fréquences montre intuitivement que pour les ovins, caprins, bovins, il est en fin de compte relativement indifférent (compte tenu évidemment de leurs proportions respectives) de débiter dans l'élevage par l'une ou l'autre des espèces animales.

En effet 24,3 % des ménages ont des ovins, 23,3 % des caprins, 13,5 % des bovins et 5,0 % des porcins.

On pourrait parler de « schéma de développement » du noyau d'élevage par une succession des espèces bien déterminée si l'on retrouvait des permutations à l'intérieur de ces deux séries de pourcentages.

Les ratios : $37,3/24,3 = 1,53$,
 $36,8/23,3 = 1,58$,
 $19,9/13,5 = 1,47$,
 $6,0/ 5,0 = 1,20$,

indiquent que les bovins (indice 1,47) sont à peine sous-représentés en tant qu'espèce unique par rapport aux ovins (1,53) ou même aux caprins (1,58).

Le ratio plus faible (1,20) des porcins montre cependant qu'il est plus fréquent de les trouver lorsqu'ils sont déjà précédés d'une autre espèce animale.

En fait la distance par rapport à Bouaké n'est pas totalement neutre. La première ceinture villageoise a tendance à privilégier le bovin comme embryon d'élevage (1). Dès la seconde, la préférence revient aux ovins-caprins. Les zones 3 et 4 sont « indifférentes » et la dernière ceinture privilégie au contraire les porcins, puis les ovins-caprins, en aucun cas les bovins.

La proximité de Bouaké exerce donc une influence réelle non seulement sur le taux de commercialisation des produits d'élevage, et la vitesse de rotation du troupeau, mais encore sur la manière dont le villageois est amené à concevoir et à organiser progressivement son rôle d'éleveur.

(8) LES MIGRANTS SAISONNIERS

Le déclin de l'exode aux deux extrémités de la zone résulte de la double diminution, du nombre de ménages se livrant à l'exode et du nombre de migrants dans ces ménages.

Selon les ménages le nombre des partants peut varier de 0 à 5.

*
* *

Les figures 16a et b reproduisent plus en détail ces différents résultats.

On voit pour les féculents la similitude des profils des trois premières zones auxquelles s'opposent les zones 4 et 5 beaucoup plus variées.

Pour les céréales les écarts restent peu marqués d'une zone à l'autre.

Les profils enchevêtrés des légumes montrent la faiblesse des effets structurants du centre-urbain.

Pour les non-vivriers le particularisme de la zone 5 et dans une moindre mesure de la zone 4 ressort immédiatement.

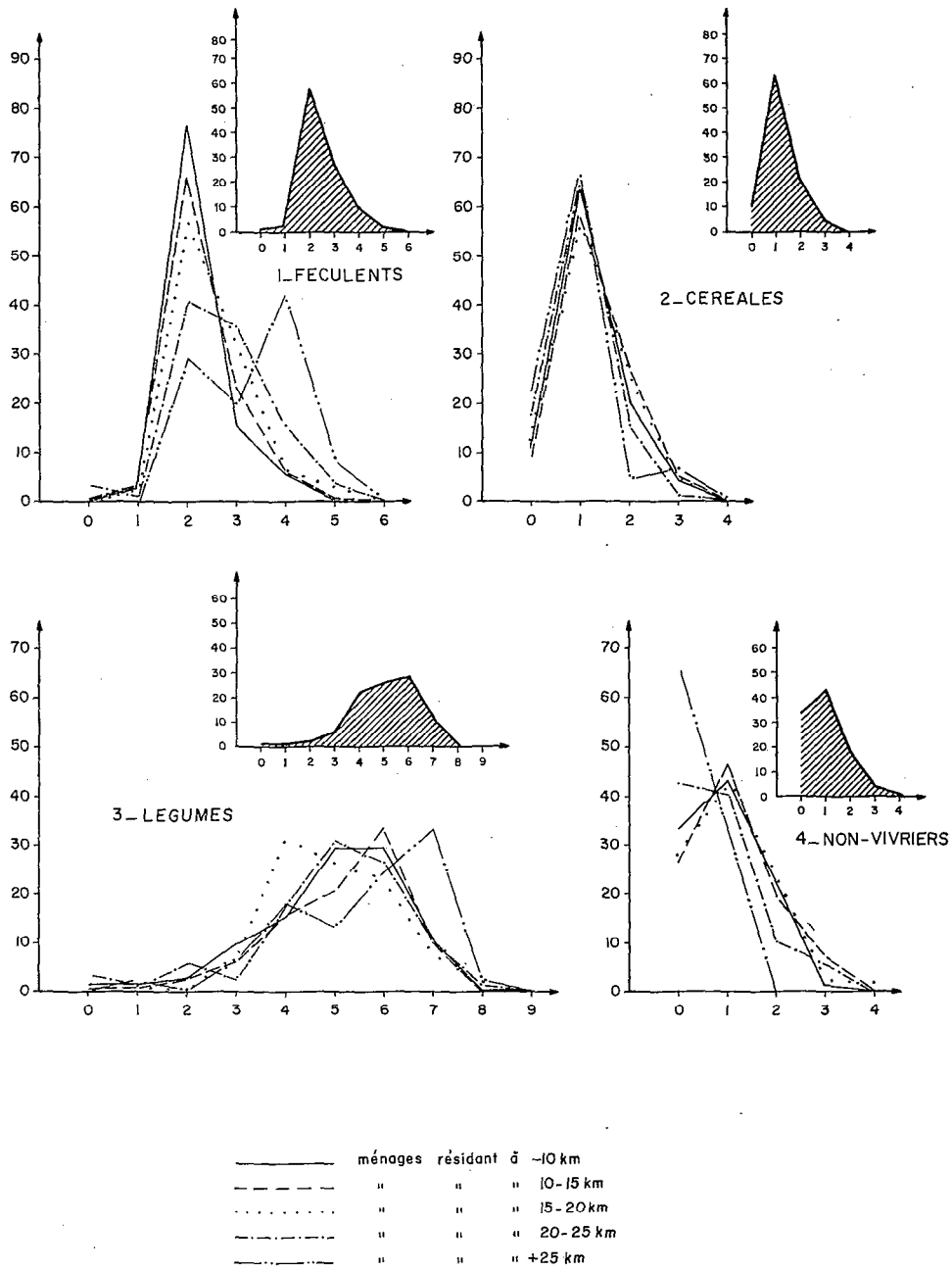
Pour les arbustifs l'inversion des fréquences est très nette : elle s'opère de part et d'autre de la valeur d'abscisse 1, (la valeur moyenne), dans une véritable diffuence de courbes.

Pour l'élevage, ainsi que pour l'exode saisonnier, les deux zones extrêmes : 1 et 5, d'une part et les trois zones médianes (2-3-4) d'autre part présentent beaucoup de points communs.

Dans les deux premiers paragraphes de cette seconde section nous avons donc essayé d'apprécier l'importance de la polyculture, d'abord en examinant dans 519 ménages les fréquences d'apparition de l'une ou l'autre des spéculations, puis en précisant par type de produit la diversité de culture des ménages

Il nous reste à voir comment s'organisent réellement ces exploitations, c'est-à-dire quelles sont les combinaisons inter-culturelles. C'est ce à quoi nous allons nous employer dans un dernier point.

(1) D'où sa relative performance au niveau monétaire (cf. chap. 7).



En ordonnée: Le % des ménages

En abscisse: Le nombre d'espèces produites par le ménage
(Pour les migrants, le nombre de partants dans le ménage)

Fig. 16 a. — L'influence de la distance sur le nombre d'espèces produites par les ménages.

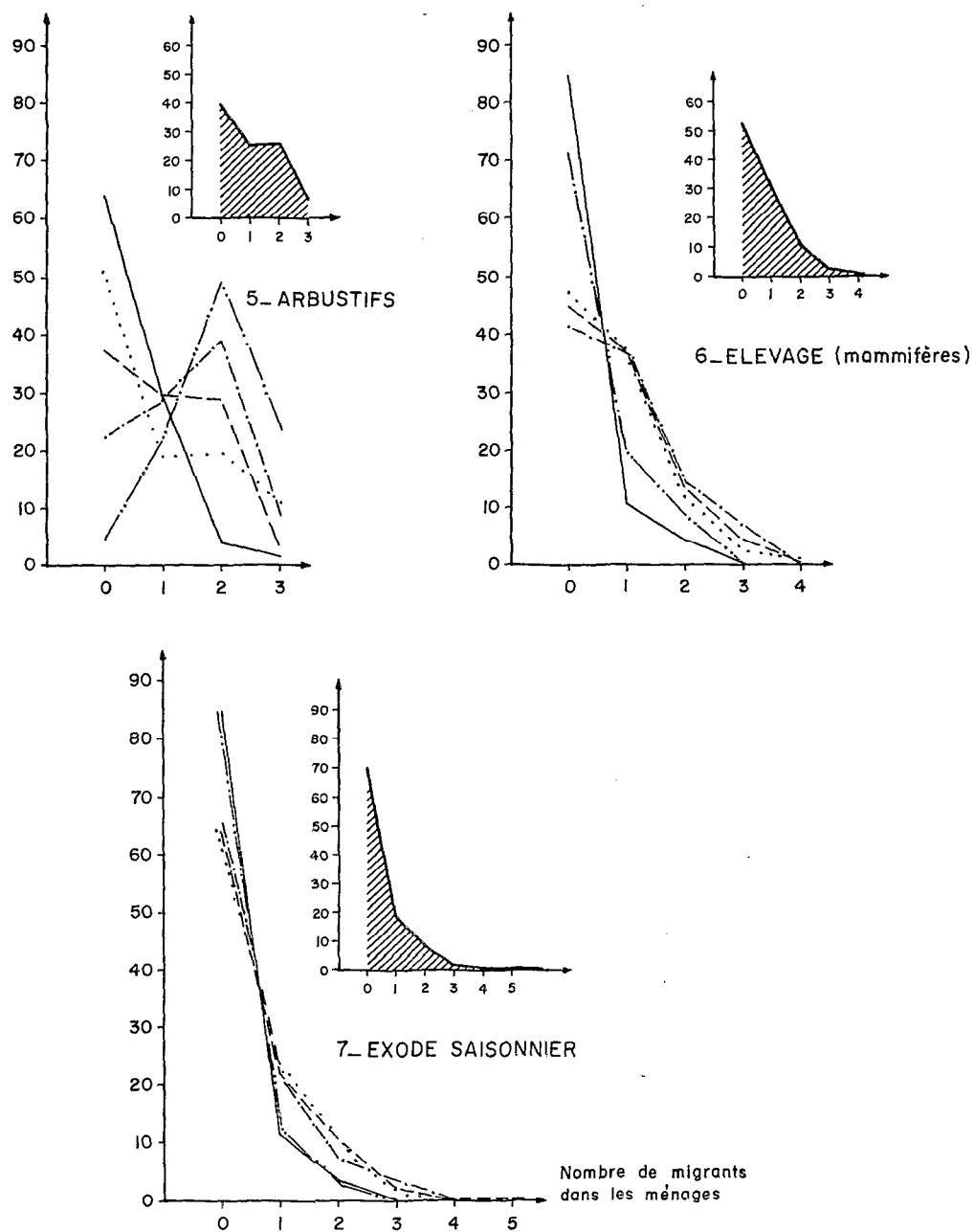


FIG. 16 b. — L'influence de la distance sur le nombre d'espèces produites par les ménages.

LA POLY-CULTURE - LES ASSOCIATIONS INTER-CULTURALES

Le terme de « cultural » est pris ici dans un sens très large puisque nous devons considérer également les spéculations para-agricoles (élevage et exode).

Le problème consiste donc à représenter dans un tableau à double entrée ce qui se passe au niveau des $(n-i)$ autres « cultures » lorsque le ménage se livre à la culture i .

En pratique nous sommes contraints de limiter la dimension du tableau. Nous allons donc raisonner par groupes de spéculations (féculents, céréales, etc.) en comparant dans chaque cas deux solutions extrêmes :

- possession de peu de variétés du groupe i ,
- possession de nombreuses variétés du groupe i , et nombre de variétés dans les $(n-i)$ autres groupes.

Ainsi nous faisons ressortir des inter-dépendances qui peuvent être univoques ou bi-univoques.

La culture i étant prise pour référence, il est possible d'analyser directement ses incidences sur toutes les autres cultures.

En règle générale il existe une relation positive entre le nombre des variétés de la lecture i et le nombre de variétés des $(n-i)$ autres cultures.

En d'autres termes lorsqu'un ménage montre une plus grande variété dans une culture donnée il montre par le fait même une plus grande variété dans la plupart des autres cultures. C'est là une observation majeure. Il n'y a pas de spécialisation des exploitations. Une exploitation qui s'agrandit et s'enrichit reste avant tout une exploitation qui se diversifie, multipliant le nombre des parcelles parallèlement à l'extension des surfaces.

1. LES FÉCULENTS

Nous comparons les exploitations cultivant 0 ou 1 variété aux exploitations cultivant 5 variétés.

Nous voyons que tous les coefficients de la seconde ligne sont très nettement supérieurs aux premiers. La progression de la polyculture est particulièrement nette pour les *arbustifs* (colonne 5) (+173,9 %) pour les *céréales* (+135,8 %) et pour les *légumes* (+86,4 %).

La forte relation avec les cultures arbustives s'explique par le caractère forestier de féculents comme le taro et la banane plantain.

On remarque d'ailleurs que la relation féculents-autres cultures est *bi-univoque*. Les féculents devenant plus variés là où les autres spéculations sont elles-mêmes plus variées, ainsi qu'on le lit dans la colonne 1.

Un seul cas déviant : la relation est *univoque* pour l'exode saisonnier.

En définitive le passage des exploitations dotées de peu de féculents à celles pourvues de 5 variétés fait progresser l'indice de polyculture des $(n-i)$ autres spéculations agricoles, non compris l'élevage ni l'exode, de 94,7 % (15,75-5/6,25-0,73).

2. LES CÉRÉALES

Sont comparées les exploitations sans aucune céréale à celles dotées de 3 variétés.

A nouveau, tous les coefficients de la seconde ligne sont supérieurs aux premiers, en particulier le coefficient relatif aux cultures *non-vivrières* (+147,1 %).

Cette forte relation s'explique par les liens agronomiques qui tendent à se généraliser entre des cultures comme le maïs ou le riz pluvial, et le coton industriel. Le maïs étant semé en avant-culture et le riz pluvial remplaçant le coton l'année suivante.

Cela est moins valable pour le tabac, non qu'il n'y aurait pas intérêt à le faire précéder de maïs, mais parce que celui-ci devrait impérativement être récolté au plus tard le 15 mai, soit seulement un mois et demi après les premières pluies.

TABLEAU 42. — *Tableau des inter-dépendances*

Si le ménage a... ...il a aussi	Nombre de variétés en chaque espèce — (fruits exclus) —							7 (%) Nombre de ménages avec migrants
	1 Fécule- lents	2 Céréales	3 Légumes	4 Non- vivriers	5 Cultures arbus- tives	(1-5) Total spécula- tions agricoles	6 Variétés animales	
(0-1) Féculent	0,73	0,53	3,53	0,73	0,73	6,25	0,67	33
5 Féculents	5	1,25	6,58	0,92	2,00	15,75	0,92	42
0 Céréale	2,19	0	3,79	0,51	0,99	7,48	0,48	28
3 Céréales	2,74	3	5,78	1,26	1,17	13,95	0,52	35
(0-2) Légumes	1,71	0,67	1,21	0,42	0,58	4,59	0,33	50
(7-8) Légumes	3,42	1,27	7,08	1,06	1,67	14,50	1,00	35
0 Culture non-vivrière	2,42	1,10	4,51	0	1,00	9,03	0,43	17
(3-4) Cultures non-vivrières	2,89	1,19	5,42	3,15	1,15	13,80	0,89	42
0 Culture arbustive	2,19	1,23	4,70	0,93	0	9,05	0,40	28
3 Cultures arbustives	3,49	1,19	5,84	0,63	3	14,15	1,00	25
0 Variété animale	2,32	1,31	4,80	0,80	0,87	10,10	0	28
(3-4) Variétés animales	3,00	1,11	5,47	0,79	1,79	12,16	3,05	42
0 Migrant	2,51	1,21	5,07	1,01	1,12	10,92	0,59	0
1 Ménages avec migrants	2,50	1,17	5,02	1,16	1,02	10,87	0,86	100

Dans l'ensemble l'indice de polyculture des autres spéculations progresse de $13,95 - 3/7,48 - 0 = 46,3$ %. Ce coefficient est donc nettement moins élevé que pour les féculents.

La lecture verticale de la colonne 2 montre d'ailleurs plusieurs entorses à la relation bi-univoque.

Dans deux cas — cultures arbustives et exode — la polyculture céréalière serait en léger déclin quand se multiplient ces spéculations.

Dans un cas, l'élevage, le déclin est encore plus net. L'abondance en variétés animales réduit les variétés céréalières. Cela est assez logique dans la mesure où certaines céréales tendent à se cultiver en cultures pures sur des soles qui leur sont spécialement affectées (riz de marais, riz pluvial).

Le possesseur d'une nombreuse ferme est incité à limiter au maximum ses difficultés de gardiennage. Des cultures enterrées comme les féculents ou dispersées comme les légumes ne courent pas le même risque d'être piétinées.

En nous reportant aux lignes 3 et 4 de la colonne 6 on voit d'ailleurs que la progression de l'élevage lorsque la polyculture céréalière augmente est des plus faibles (0,48 à 0,52).

Donc, si le possesseur de nombreux animaux raréfie ses cultures céréalières dont la rentabilité est de toute façon aléatoire (1), le possesseur de nombreuses variétés céréalières laisse à la nature le soin de multiplier son troupeau.

(1) Les céréales sont considérées comme des spéculations valorisant peu la journée de travail, d'où l'intérêt de les inclure dans un assolement...

3. LES LÉGUMES

Les deux termes de référence sont la possession de 0-2 et 7-8 variétés potagères.

De la première à la seconde ligne les taux de polyculture sont en forte progression, sauf en ce qui concerne les mouvements migratoires.

L'élevage notamment est de 200 % plus varié, les cultures arbustives de 187,9 %..., l'ensemble des (n-i) autres spéculations agricoles de 119,5 % (14,50 - 7,08/4,59 - 1,21).

La décroissance du taux d'exode est suffisamment nette pour être significative. Une exploitation richement pourvue de variétés potagères, et par suite de variétés arbustives, retient mieux ses migrants virtuels. (Nous observerons une corrélation négative entre l'importance des revenus arbustifs et l'importance des revenus d'exode...).

Et cependant 35 % des ménages pourvus de 7 ou 8 variétés potagères participent aux mouvements migratoires alors que la moyenne générale n'est que de 30,1 %... Cela résulte de ce que l'indice élevé de polyculture potagère entraîne une polyculture généralisée de toutes les autres spéculations, traduisant, dans les structures atomistiques actuelles, un groupe familial plus étendu, s'allégeant dans l'exode de sa surcharge démographique.

La lecture de la colonne 3 montre enfin que la relation bi-univoque est dans tous les cas, y compris l'exode, respectée.

4. LES NON-VIVRIERS

Selon que l'on considère des exploitations dépourvues de non-vivriers ou en cultivant 3 ou 4 variétés on observe une progression systématique des autres cultures mais dans d'assez faibles proportions. Le taux de polyculture des (n-i) spéculations ne progresse en effet que de 17,9 % (13,80 - 3,15/9,03 - 0).

La hausse est plus nette pour les variétés animales (+106,9 %) et surtout pour l'exode (+147 %), donc pour les spéculations para-agricoles.

Ce phénomène traduit explicitement la nature encore « rapportée » d'au moins deux de ces cultures non-vivrières (tabac et coton industriels) qui viennent se surajouter aux cultures traditionnelles sans vraiment modifier les structures préexistantes.

Les coefficients lus dans la colonne 4 donnent bien plus l'impression de spéculations *induites* que motrices.

En particulier cela nous paraît le cas vis-à-vis des céréales. L'effet d'entraînement s'opère davantage dans le sens céréales — non-vivriers que dans le sens inverse.

La voie la plus directe pour développer les cultures industrielles non-vivrières semble donc devoir passer par le détour des autres cultures. C'est ce qu'ignorent trop fréquemment les responsables et animateurs des compagnies industrielles empreints d'une mentalité étroitement sectorielle.

Les seules spéculations qui paraissent avoir un effet déprimant très net sur les non-vivriers sont les cultures arbustives.

D'où la nécessité de préciser dans un schéma cohérent de développement ces inter-relations, sous peine de voir avorter des tentatives ou d'assister au renversement d'une tendance à la hausse en une tendance à la baisse.

On peut illustrer cette remarque de l'exemple théorique suivant :

En t_0 , effort sur les cultures arbustives...

De t_1 à t_5 , effort sur les céréales, légumes... et cultures non-vivrières.

De t_1 à t_5 , vive croissance des cultures non-vivrières, d'autant plus vive que les effets d'entraînement propres aux céréales et aux légumes se cumulent.

En t_5 , entrée en production des nouvelles cultures arbustives...

En t_6 , premiers effets négatifs induits par ces cultures arbustives.

En même temps commencent à apparaître des signes de stagnation dans les cultures céréalières (en effet les cultures arbustives ont un léger effet négatif sur les variétés céréalières). Cet effet négatif s'amplifie encore par le développement des espèces animales.

On a alors une conjugaison de plusieurs effets négatifs, directs ou induits, qui jouent cumulativement, contre lesquels il devient difficile de réagir.

Nous ne prétendons pas que les déboires éprouvés depuis 1967 par les compagnies industrielles CAITA et CFDT soient le fait unique de la méconnaissance de ces relations techniques mais c'est peut-être là l'une des causes fondamentales (outre le problème des prix) (1).

5. LES ARBUSTIFS

Nous avons à diverses reprises souligné l'importance des cultures arbustives autour desquelles gravitent beaucoup d'autres spéculations.

En confrontant les exploitations sans espèces arbustives aux exploitations cultivant trois variétés nous voyons la complexité des relations mises en jeu.

Comme pour les non-vivriers la progression de polyculture des (n-i) autres spéculations apparaît assez faible : +23,2 % (14,15 - 3/9,05 - 0) mais pour des raisons tout à fait différentes.

Ce n'est pas ici un signe de neutralité mais d'interférences entre tendances contradictoires.

Ainsi la relation positive la plus nette a trait aux *variétés animales* (+150 %), d'où au second degré l'incidence inverse sur les céréales... Quant aux cultures non-vivrières au moins quatre facteurs négatifs viennent s'additionner :

- incidence indirecte (donc au 3^e degré !) des céréales,
- incidence indirecte de l'élevage,
- incidence indirecte de l'exode,
- incidence directe des cultures arbustives.

La raréfaction des variétés est alors très nette (0,93 sans cultures arbustives, 0,63 avec 3 variétés).

En ce qui concerne l'exode il apparaît finalement une relative neutralité du critère arbustif. Dans les deux cas extrêmes (0 ou 3 variétés) nous relevons un taux d'exode inférieur à la moyenne. Ce sont les exploitations pourvues soit de 1 soit de 2 variétés arbustives qui ont le taux d'exode le plus fort.

Cela confirme les profils de fréquence étudiés dans le premier point de cette section. Les fréquences s'abaissent aux deux extrémités de la zone, la première où 15,2 % des ménages ont des migrants saisonniers et où 63,9 % n'ont aucun arbustif (*cf.* Le nombre des spéculations par ménage. La polyculture), la dernière où 15,7 % des ménages ont des migrants et où 4,4 % n'ont aucun arbustif.

(1) Le reproche majeur que nous formulons à l'égard de ces deux compagnies est leur politique du « porte-à-porte » qui les incite d'une part à une attitude sectorielle, concurrentielle à très court terme, d'autre part à contacter *individuellement* des planteurs sans se soucier du groupe familial de production. S'il est aisé de convaincre un planteur pour une tentative de durée limitée, les difficultés surgissent lorsque se pose le problème de la mutation des structures de tout le groupe de production. D'où le blocage si ce groupe ne s'est pas senti concerné dès l'origine, dans sa totalité.

De là vient l'extraordinaire vitesse de renouvellement de ces planteurs... On a vu dans certains villages d'une année à l'autre, 80 % de nouveaux planteurs (qui seront remplacés immédiatement l'année suivante). Perte de formation, perte de temps, perte d'argent... Pour ce seul motif les cultures non-vivrières resteront toujours surajoutées à l'exploitation.

Ce genre de constatation doit nous rendre prudents à l'égard de « lois » prétendues générales... Nous montrerons d'ailleurs à propos des structures monétaires la relative inélasticité de la fonction d'exode entre les différents cantons.

6. L'ÉLEVAGE (mammifères)

La multiplication des variétés animales semble presque aussi riche d'effets ambigus que la multiplication des espèces arbustives. Elles sont d'ailleurs liées entre elles par des coefficients bi-univoques élevés.

7. L'EXODE

Le fait de se livrer ou non à l'exode saisonnier ne paraît pas un facteur déterminant des structures productives. On a en effet une remarquable stabilité de la plupart des coefficients.

Si l'on excepte les cultures non-vivrières, qui tendent à se diversifier (légèrement) dans les ménages migratoires, la seule relation positive, bi-univoque, qui apparaisse concerne l'élevage.

Plus encore que la culture non-vivrière, l'exode reste donc une spéculation induite. Mais le sens de l'induction n'est pas toujours facile à déterminer.

La lecture de la colonne 7 où sont reportées les proportions de ménages migratoires, en fonction des différents paramètres, montre en général un accroissement du taux d'exode dans les exploitations les plus diversifiées, avec toutefois deux exceptions notables, concernant les cultures maraîchères et arbustives.

Dans certains cas cependant les taux d'exode se situent tous deux soit au-dessus (féculents, légumes) soit au dessous (arbustifs) de la moyenne égale à 30,1 %, lorsque l'on compare deux valeurs paramétriques extrêmes. *Il peut donc y avoir un retournement de tendance dans la strate des exploitations moyennes.*

Il y a relation *positive et continue* pour :

- les céréales (0,28 < ... < 0,35)
- les non-vivriers (0,17 < ... < 0,42)
- l'élevage (0,28 < ... < 0,42)

La relation est d'abord *négative* puis *fortement positive* pour :

- les féculents (0,33 > ... < 0,42)

La relation est d'abord *fortement négative* puis *positive* pour :

- les légumes (0,50 > ... < 0,35)

La relation est d'abord *positive* puis *négative* pour :

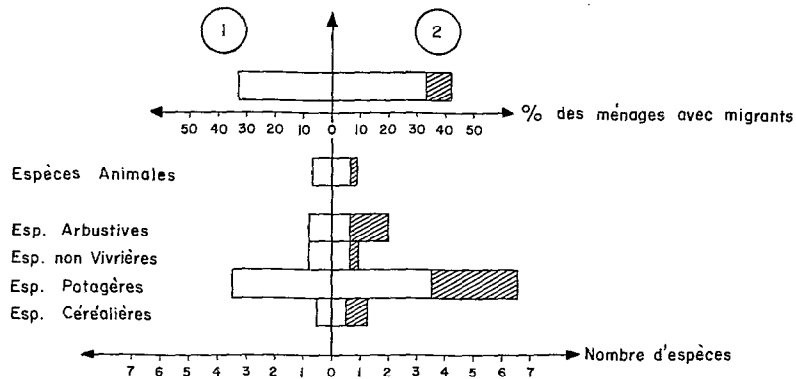
- les arbustifs (0,28 < ... > 0,25)

On voit la complexité du réseau d'interférences auxquelles nous pouvons aboutir...

En résumé le tableau des inter-dépendances montre que les fonctions de diversification des espèces sont très souvent de type bi-univoque. *La polyculture est donc un processus global et cumulatif.*

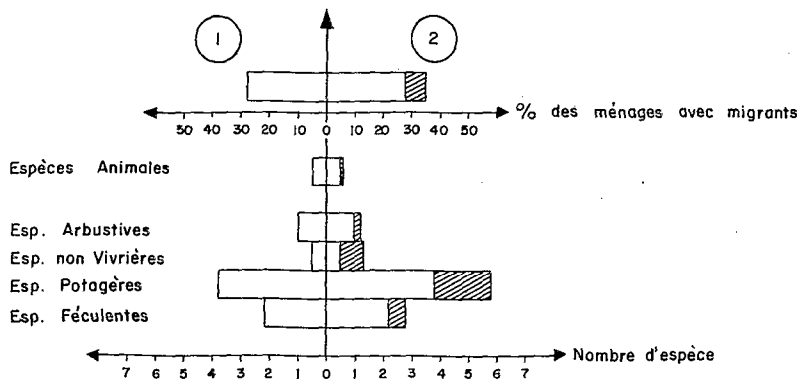
Certaines spéculations restent peu intégrées au système productif, la bi-univoquité n'est alors plus respectée... Tel est le cas des cultures non-vivrières, de l'élevage et de l'exode, spéculations davantage induites que structurantes... Les figures suivantes (fig. 17a, b, c, d) illustrent ces pyramides de polyculture.

De part et d'autre de l'axe d'ordonnée sont reportés les nombres d'espèces des (n-i) autres groupes de spéculations, le groupe i étant le paramètre de référence. Au sommet de ces pyramides figure le taux des ménages participant aux mouvements migratoires.



NOMBRE D'ESPÈCES DES AUTRES SPECULATIONS QUAND LE MENAGE PRODUIT

- 1 - 0-1 Espèce de Féculents
- 2 - 5 Espèces de Féculents



NOMBRE D'ESPÈCES DES AUTRES SPECULATIONS QUAND LE MENAGE PRODUIT

- 1 - 0 Espèce de Céréales
- 2 - 3 Espèces de Céréales

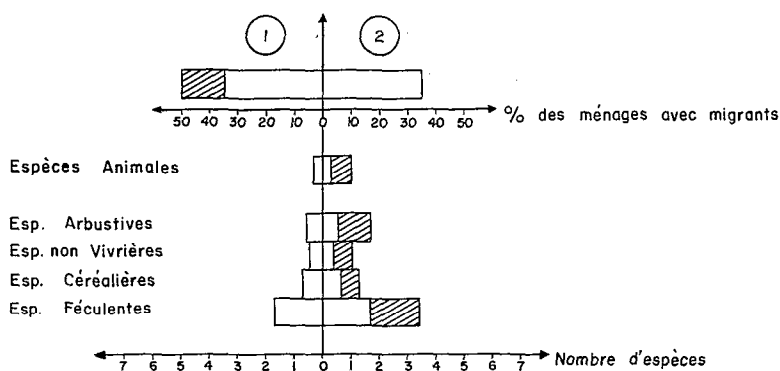
FIG. 17 a. — La polyculture.

La partie hachurée des diagrammes représente l'accroissement de la polyculture en fonction du paramètre considéré. La plupart des hachures figurent dans le côté de droite des pyramides... côté où le paramètre de référence est à son niveau maximum.

Au cours de ce troisième point nous n'avons pas jugé utile de répéter notre analyse distance par distance, tant le processus cumulatif de la polyculture est général.

Nous pouvons donc modifier ainsi notre remarque initiale :

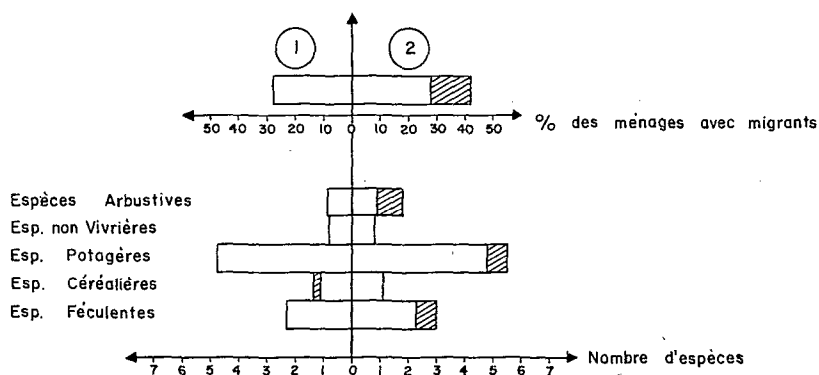
Quelle que soit la distance il existe une relation positive entre le nombre de variétés de la culture i et le nombre des variétés des $(n-i)$ autres cultures.



NOMBRE D'ESPÈCES DES AUTRES SPÉCULATIONS QUAND LE MÉNAGE PRODUIT

① - 0-2 Espèces Potagères

② - 7-8 Espèces Potagères



NOMBRE D'ESPÈCES DES AUTRES SPÉCULATIONS QUAND LE MÉNAGE POSSEDE

① - 0 Espèce Animale

② - 3-4 Espèces Animales

FIG. 17 b. — La polyculture.

Certes la progression du taux de polyculture n'est pas constante de distance à distance lorsque l'on fait varier le paramètre de référence (nombre d'espèces de la spéculation i), mais les écarts relatifs paraissent assez aléatoires et à la limite ne sont plus significatifs quand l'échantillon devient trop restreint : (par exemple, entre 20 et 25 km un seul ménage répond au paramètre 0-1 féculent, à moins de 10 km aucun ménage n'a 5 féculents...).

Cette réserve faite il convient tout de même de signaler que la zone des distances médianes — entre 15 et 20 km — qui présente déjà tant de particularités aussi bien dans son habitat, ses structures productives et, nous le verrons, ses structures monétaires, se situe une nouvelle fois en marge des autres zones par ses taux de progression de polyculture, systématiquement inférieurs à la moyenne.

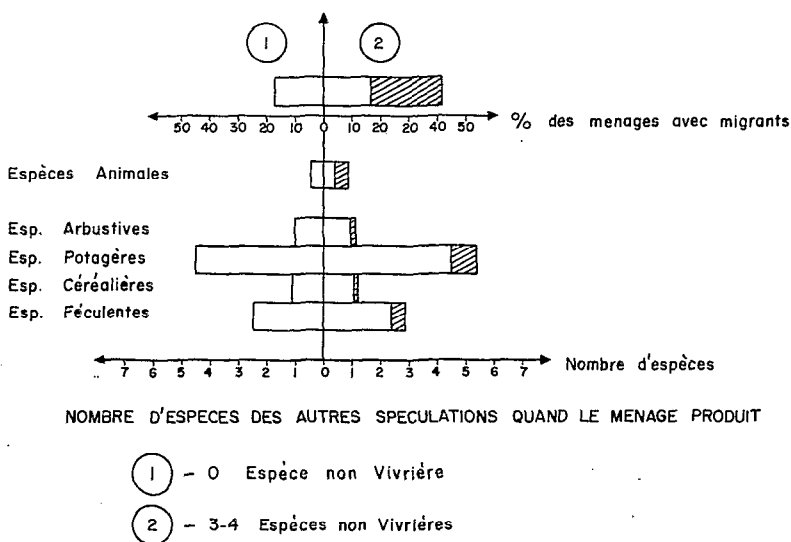
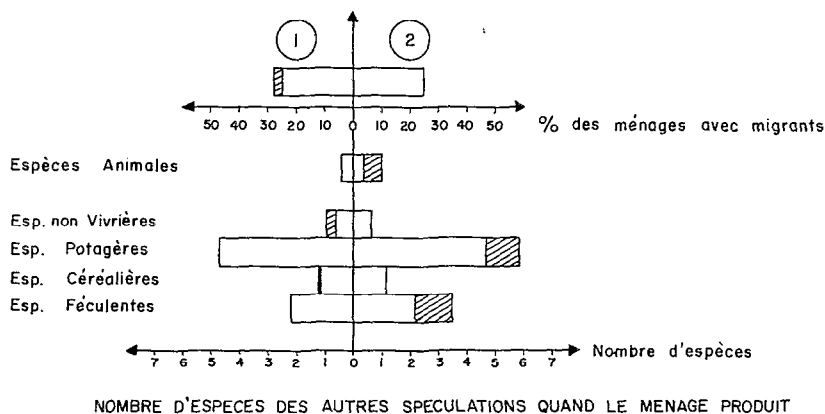
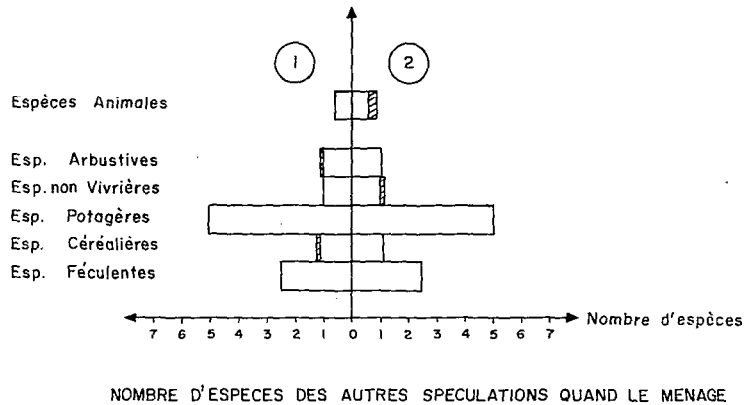


FIG. 17 c. — La polyculture.

En d'autres termes le processus y est moins cumulatif que partout ailleurs. Incontestablement on relève dans cette zone un effort de spécialisation, sinon au niveau d'une espèce du moins à celui d'un genre de spéculations déterminé. La polyculture tend à se développer davantage à l'intérieur des sous-ensembles agronomiques : les féculents *ou* les céréales *ou* les non-vivriers, etc.

Le « taux global de polyculture » restant au même niveau qu'ailleurs cela signifie que les exploitations montrent entre elles une plus grande complémentarité, comme s'il s'établissait une certaine division du travail.



- ① Ne se livre pas à l'exode
 ② Se livre à l'exode

FIG. 17 d. — La polyculture.

NOTE SUR LE PHÉNOMÈNE D'EXODE

Le phénomène migratoire est une tradition solidement ancrée dans la mentalité baoulé. Il peut revêtir deux formes : une forme durable et une forme saisonnière.

La seconde est la plus facile à définir, étant rigoureusement liée au rythme saisonnier des travaux champêtres. Le migrant saisonnier s'absente en général pour « six mois », d'où son nom. Il abandonne son village vers juin-juillet lorsque le calendrier des cultures vivrières (igname, maïs, arachide...) s'est suffisamment allégé et se dirige vers les plantations de zone forestière ou vers les centres urbains. Son retour au village s'effectue vers décembre-janvier.

L'exode définitif englobe ainsi tout ce qui n'est pas saisonnier et se définit soit par sa durée (on retient souvent le délai de 5 années) soit par l'intention ayant présidé au départ, ce dernier critère étant en fait le plus rigoureux.

Selon l'Etude régionale de Bouaké (1) près du quart de la population de plus de 15 ans originaire de la zone d'enquête se trouvait en 1963 installé de façon plus ou moins définitive hors de son milieu d'origine, soit sur des plantations (54,5 %) soit en milieu urbain (45,5 %).

Il est à noter que ces migrations durables touchent davantage les femmes que les hommes.

En revanche les migrations saisonnières sont beaucoup plus le fait de la population masculine (de 2 à 3 migrants pour 1 femme).

Quelques chiffres pour la sous-préfecture

L'EXODE SAISONNIER DES « SIX MOIS »

L'interview des 519 ménages de l'échantillon nous a fait estimer à près de 3 500 le nombre de migrants saisonniers de la sous-préfecture soit 0,44 par ménage.

(1) Le Peuplement. *op. cit.*, pp. 61-...

Cet effectif représente 12,8 % de la population de plus de 15 ans. La sous-préfecture apparaît ainsi dans le contexte baoulé comme une zone d'intensité migratoire élevée, au moins autant que Brobo et semble-t-il plus que la zone dense à l'ouest de Bouaké, à l'exception de Diabo (1).

Par distance, le taux d'exode et le nombre de migrants, donc l'indice de densité migratoire, évoluent comme suit :

TABLEAU 43. — Densités d'exode par zone d'éloignement

Kilomètres	-10	10-15	15-20	20-25	+25	Zone
% des ménages avec migrants	15,2	35,9	36,0	33,2	15,7	30,1
Nombre de migrants dans ces ménages	1,25	1,56	1,41	1,44	1,20	1,45
En valeurs absolues :						
1) Nombre de migrants	260	1 390	1 075	615	145	3 485
2) Population	8 365	15 345	13 070	7 970	4 750	49 500
Indice de densité migratoire ($\frac{1}{2} \times 100$)	31,1	90,5	82,2	77,1	30,5	70,4

Les plus faibles densités se retrouvent bien aux deux extrémités de la zone, l'indice maximum dans les villages de seconde distance (cf. Les structures monétaires, chap. 7).

TABLEAU 44. — Les destinations pour 100 départs sont les suivantes

Départ vers	Homme	Femme	Ensemble
Bouaké-ville	5,8	16,2	9,5
Reste département du Centre ...	35,5	29,2	33,2
Total CENTRE	41,3	45,4	42,7
Abidjan	3,6	18,9	9,1
Reste département du Sud	15,9	8,1	13,1
Total SUD	19,5	27,0	22,2
CENTRE-OUEST	33,8	24,8	30,7
EST	5,0	2,2	3,9
OUEST	0,4	0,6	0,5
NORD	0	0	0
TOTAL	100	100	100

Dans ces migrations saisonnières 1 homme sur 10 se dirige vers une ville et près de 1 femme sur 2.

En milieu rural les principales destinations sont les marges forestières séparant les anciens départements du Centre et du Centre-Ouest. Un second courant migratoire de moindre importance s'oriente à l'est vers M'bahiakro, Ouellé, Daoukro, Abengourou (la « Boucle du Cacao »).

(1) Mouvements migratoires et développement économique dans la zone dense à l'ouest de Bouaké. J. MICHOTTE, ORSTOM, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, 1968.

Entre ces deux zones s'étire tout un couloir à densité d'exode beaucoup plus faible correspondant à l'avancée de savane du V baoulé.

Le tableau précédent montre la prééminence de Bouaké (9,5 %) sur Abidjan (9,1 %). Cette situation est particulière à la sous-préfecture. Partout ailleurs l'exode saisonnier urbain donne toujours la préférence à Abidjan (1).

C'est dire en fin de compte le poids médiocre de Bouaké comme pôle migratoire de l'ethnie baoulé s'ilôt que l'on s'en écarte un tant soit peu (2).

D'après J. MICHOTTE les quatre sous-préfectures de Béoumi, Botro, Diabo et Sakasso ne dirigent sur Bouaké que 5,5 % de leurs migrations internes au département, alors que cette proportion atteint 22,2 % parmi les ruraux de la sous-préfecture (14 % pour les migrations masculines, 35,7 % pour les migrations féminines).

L'EXODE DÉFINITIF

Notre méthode d'investigation ne nous fournit aucune grandeur en valeur absolue, mais si l'on en juge d'une part au montant des transferts extérieurs dans la composition du revenu monétaire, d'autre part aux investissements immobiliers dus à des agents extérieurs soucieux de « marquer leur place » au sein de leur communauté d'origine (cf. L'Habitat, supra) il y a tout lieu de supposer que les départs définitifs jouent un rôle aussi important dans la sous-préfecture que dans le restant du pays baoulé. Une estimation qualitative nous fournit néanmoins quelques indications.

TABEAU 45. — Sur 100 lieux de destination cités par les villageois il y aurait eu

Destinations	Pourcentage
Bouaké-ville	11,9
Reste Département du Centre	26,9
Total CENTRE	38,8
Abidjan	11,9
Reste Département du Sud	18,7
Total SUD	30,6
CENTRE-OUEST	26,4
EST	3,1
OUEST	0,7
NORD	0,4
ÉTRANGER	Ø
TOTAL	100

Ces chiffres n'ont pas le même degré de précision que les précédents puisqu'ils fournissent uniquement une distribution des points d'arrivée et non des migrants eux-mêmes. On retrouve cependant les mêmes tendances que pour l'exode saisonnier, en particulier l'équivalence de Bouaké et d'Abidjan.

(1) Seule Botro de par sa position au nord de Bouaké voit la capitale régionale intercepter de 5 à 6 % de ses migrations saisonnières. Ce chiffre est de 1 % à Béoumi située à 60 km à l'ouest et 0 % à Sakasso, 35 km au sud-ouest...

(2) Cela n'est pas en contradiction avec le fait que Bouaké soit une ville-étape pour les populations venues du nord.

CONCLUSION

La première section sur les fréquences de possession nous a permis de classer 34 spéculations agricoles ou para-agricoles en fonction du double critère de fréquence d'apparition dans les ménages de l'échantillon et de variante maximale entre cantons.

La corrélation négative qui apparaît entre ces deux variables montre que le développement de certaines cultures ne s'effectue pas au même rythme dans toute la zone. On enregistre çà et là d'importants retards qui peuvent aider à la formulation d'une politique à moyen terme.

Par une représentation ponctuelle des 34 couples de variables il est assez facile de repérer les spéculations pour lesquelles les perspectives d'évolution restent a priori les plus intéressantes : riz pluvial, coton Allen, tabac CAITA, arachide..., sans parler de cultures maraîchères sélectionnées encore tout à fait embryonnaires (salade, haricot, pomme de terre) ou inexistantes (chou, carotte, poireau...). Cela revient à mettre Bouaké en face de ses responsabilités en posant comme condition première celle de sa *capacité d'absorption* (1) qui a encore de gros progrès à faire tant du point de vue de son volume que de son échelonnement annuel.

Il y a là une offre et une demande potentielles importantes et il est regrettable qu'elles ne parviennent pas à se concrétiser à travers le maquis des circuits commerciaux.

Bouaké perd ainsi une occasion unique d'intervention et de structuration sur toute la zone avoisinante. Au lieu de cette influence bénéfique nous avons plutôt l'impression d'assister à une lente et progressive dé-structuration, déjà très avancée dans certains villages.

On aboutit alors au paradoxe suivant que la véritable culture maraîchère de la ville consiste dans les cultures traditionnelles de manioc et d'igname, produits pour lesquels le problème du stockage, du conditionnement et de la régularité au moins ne se pose pas... ou alors dans son succédané : la cueillette, pratiquée au fur et à mesure de la demande.

La cueillette, en raison de sa grande souplesse, assure en effet cette régularité des entrées monétaires que Bouaké n'a pas su réaliser par d'autres moyens moins sclérosants.

Car la cueillette devient sclérosante, anti-productive, anti-économique à long terme, lorsque de manière durable elle outrepassa sa fonction de simple « trésorerie » budgétaire.

En reprenant dans la seconde section l'analyse des produits, distance par distance, nous avons alors fait ressortir des zones d'éloignement caractéristiques, qu'une représentation graphique en courbes de fréquences aide à percevoir.

Incontestablement la plupart de ces profils traduisent, chacun à sa manière, la réalité des influences urbaines ; parfois dans un sens inattendu. Mais ils montrent surtout que les « *fonctions de distribution* » des produits obéissent rarement à des lois simples (par exemple une progression ou une décroissance ininterrompue d'un bout à l'autre de la zone) et que ce sont parfois les « exploitations moyennes » qui déterminent le renversement d'un profil agronomique.

Enfin la répartition des ménages suivant le nombre de leurs spéculations, puis l'examen des combinaisons inter-espèces, ont permis d'approfondir de manière très qualitative, la notion de polyculture.

Cette méthode d'observation, fondée principalement sur une analyse de fréquences, nous apparut très vite comme la plus directement opératoire, en même temps que la plus légère, compte tenu de notre objectif initial qui n'était pas de serrer au plus près les tonnages annuels en tel ou tel produit, mais de mieux connaître les grands axes de structuration d'une ville comme Bouaké sur l'ensemble de sa sous-préfecture.

(1) Cf. nos conclusions du chapitre 9 sur le marché de Brobo et l'ensemble du chapitre 10.

En effet on ne doit pas perdre de vue les deux réalités suivantes :

1. Le milieu rural de savanes à double cycle annuel entourant Bouaké reste relativement homogène, aussi bien dans les cultures pratiquées et leurs surfaces respectives, les méthodes culturales, le rythme, l'intensité et le calendrier des travaux agricoles, que les niveaux de revenu et la structure des consommations.

2. Dans ce milieu traditionnel, atomistique à l'extrême, les principaux clivages qui s'introduisent entre exploitations, résultent avant tout de la jouissance ou non de lambeaux forestiers propices aux cultures arbustives de café, accessoirement de cacao, et à la production subspontanée de palmiers.

Seules les « forêts » commencent à faire l'objet d'appropriations individuelles, et créent de puissants obstacles à une politique généralisée de mécanisation sur regroupements de terre. Pour l'instant les attributaires de forêts préservent jalousement leurs meilleurs terres à palmiers hors de tout regroupement. On ne se regroupe volontiers que sur savane, là où des sols de moins bonne qualité suffisent cependant à des cultures peu exigeantes comme le coton Allen, le riz pluvial, et l'arachide.

En conséquence la taille moyenne et la structure de l'exploitation dépendront étroitement des surfaces arbustives. On peut certifier qu'une exploitation de plus de 2 ha possède de la forêt, et qu'une exploitation de moins de 1 ha n'en possède pas. Entre 1 ha et 1,50 ha une exploitation sur trois en possède, une sur deux entre 1,50 ha et 2 ha...

Ces constantes que nous retrouvons dans toutes les sous-préfectures entourant Bouaké (voir chapitre 10) confèrent en définitive à la région une réelle unité technologique.

5

L'artisanat dans la sous-préfecture

Après les activités proprement agricoles, l'artisanat occupe une place de choix dans la vie paysanne. La rente de situation dont bénéficie la sous-préfecture, avec Bouaké pour débouché, devrait d'autre part contribuer à son florissement.

Nous allons en deux sections voir ce qu'il en est réellement ; d'abord par une étude de la densité artisanale suivie d'une estimation du degré d'ouverture à l'économie monétaire.

LA LOCALISATION PAR CANTON ET PAR ZONE D'ÉLOIGNEMENT DES ARTISANS DE LA SOUS-PRÉFECTURE

Les activités artisanales en milieu rural restent encore aujourd'hui des plus mal connues.

Le seul dénombrement des artisans pose des problèmes théoriques souvent insolubles. En effet, dans leur grande majorité ils ne se livrent au travail artisanal que de manière occasionnelle. Rares sont les vrais professionnels.

Pour la plupart l'artisanat n'est qu'un à-côté saisonnier et le prolongement naturel d'une activité agricole. Selon la période d'observation, en saison pluvieuse (avril-octobre) ou en saison sèche (novembre-mars) le nombre d'artisans recensés peut varier du simple au quintuple pour certaines branches (tissage, teinture, maçonnerie-banco, vannerie) du simple au triple dans d'autres branches (poterie, travail du bois...) du simple au double dans le travail du fer, la couture, la cordonnerie, la maçonnerie.

Dans la sous-préfecture de Bouaké une source d'erreurs supplémentaire provient parfois de confusions (volontaires) entre le vrai travail artisanal et le salariat (ou un travail à façon pour le compte d'un patron de Bouaké).

Cela ne serait pas très grave si ce biais existait pour toutes les branches. Ce n'est évidemment pas le cas.

Il semble que pour les tailleurs, les menuisiers modernes, les maçons-ciment, les mécaniciens et les cordonniers, la confusion ait été assez fréquente malgré les précautions prises au moment de l'interview.

Pour un Baoulé, et la majeure partie des artisans de la sous-préfecture sont Baoulé, l'activité indépendante a toujours été beaucoup plus avouable qu'une activité salariée (1).

... « Lorsque les Baoulé emploient des manœuvres ils les traitent comme des captifs ; et lorsqu'ils se trouvent *obligés au salariat* (c'est nous qui soulignons) ils se sentent comme des captifs... ».

P. ETIENNE l'explique essentiellement par deux facteurs :

— un facteur purement historique :

... « les premiers rapports de salariat dans lesquels les Baoulé se sont trouvés impliqués se situaient dans le prolongement immédiat de pratiques de réquisition et de recrutement... ».

— un facteur sociologique :

... « la richesse qui permettait autrefois d'acheter des captifs et qui permet de rétribuer de la force de travail étrangère est saisie comme dépossession de ceux (les ancêtres) qui ont contribué à la constituer... ».

Il conclut : ... « la situation de captivité (et donc, par assimilation, de salarié)... fut et reste encore une sorte de degré zéro de l'existence sociale par référence auquel on mesure toute autre condition d'aliénation... Vendre de la force de travail c'est comme vendre la personne elle-même... ».

Pour toutes ces raisons et compte tenu de notre période d'enquête en pleine saison sèche, l'effectif total auquel nous aboutissons doit être considéré comme le maximum maximorum, une capacité virtuelle plutôt qu'un état réel.

Si nous estimons à 2 140 le nombre d'artisans vers février-mars nous n'en obtiendrions pas un millier six mois plus tard.

LA RÉPARTITION DES ARTISANS PAR CANTON

Dans tous les cantons de la sous-préfecture les tisserands et les vanniers représentent toujours plus de la moitié des artisans.

Au sud de la zone (Saafoué, Ndranoua) les vanniers dépassent en nombre les tisserands. A l'est (Faafoué) les potières sont presque aussi nombreuses que les vanniers.

Le tableau 46, illustré par la figure 18, nous donne dans chacun des cantons le nombre de ces artisans. En abscisse la largeur des cantons est proportionnelle à leur effectif artisanal... En ordonnée est reportée la structure inter-professionnelle.

Il est difficile a priori de déceler un sens d'évolution. La densité artisanale connaît d'assez fortes disparités d'un canton à l'autre. Rapportée au nombre d'habitants cette densité varie de l'ordre de 1 à 3,5 du Don (1 artisan recensé pour 57,5 habitants) au Saafoué (1 pour 16,2 habitants).

Vers février-mars la moyenne de la zone serait de 1 artisan en activité pour 23,2 habitants.

(1) Cf. Les Baoulé face au salariat. P. ETIENNE. Communication au Congrès International des Africanistes ; Dakar, 1967.

TABLEAU 46. — En nombres absolus (vers février-mars)

Cantons	Pepressou	Fari	Don	Saafoué	Ndranoua	Faafoué	Total	%
Artisans								
Tisserands	135	125	36	161	92	101	650	30,4
Taillieurs	11	22	2	22	11	12	80	3,8
Teinturiers	—	5	—	88	6	2	101	4,7
Vanniers	100	100	20	364	96	70	750	35,1
Potières	42	31	—	27	24	66	190	8,9
Menuisiers modernes	6	11	1	5	2	3	28	1,3
Menuisiers traditionnels	7	3	1	2	2	4	19	0,9
Sculpteurs sur bois	1	2	5	6	8	6	28	1,3
Maçons-banco	15	38	3	9	4	16	85	4,0
Maçons-ciment	21	33	5	14	15	27	115	5,4
Forgerons	2	1	1	6	5	5	20	0,9
Mécaniciens	—	7	—	5	12	1	25	1,2
Sculpteurs sur métal, Bijoutiers	—	—	—	14	—	1	15	0,7
Cordonniers	27	—	—	—	1	—	28	1,3
Coiffeurs	1	—	—	1	—	—	2	0,1
TOTAL	368	378	74	724	278	314	2 136	100
Nombre d'habitants par artisan	17,6	30,6	57,5	16,2	21,2	30,4	23,2	
Nombre d'artisans par village	11,9	8,6	5,3	13,4	13,9	9,0	10,8	

Du point de vue inter-professionnel les disparités ne sont pas moins importantes.

Le tableau 47, où nous lisons, horizontalement, la répartition des différents corps de métier entre chacun des cantons, fait apparaître des points d'implantation privilégiés.

Nous avons souligné les cas les plus nets de sur-représentation par rapport à la pondération démographique.

1. LE PEPRESSOU

Sa densité artisanale est supérieure à la moyenne. Certaines catégories cependant sont sous-représentées, tel le travail du fer.

En ce qui concerne les teinturiers on peut émettre quelques réserves quant à leur élimination, sinon en tant que spécialistes ce qui est probable, du moins en tant que tisserands-teinturiers, ces deux activités étant souvent reliées. Le revenu moyen par artisan serait de 7 460 F CFA.

2. LE FARI

Il est relativement déficitaire. Son point fort réside dans une sur-représentation des branches liées à la construction (maçons, menuisiers modernes) et à la réparation mécanique. Les autres branches plus quotidiennement utilitaires, hormis les tailleurs, restent par contre assez mal représentées. On peut d'ailleurs penser que certains maçons, mécaniciens, menuisiers et tailleurs sont en réalité des salariés de Bouaké. Moyennant cette réserve le revenu s'établirait à 14 535 F CFA par artisan.

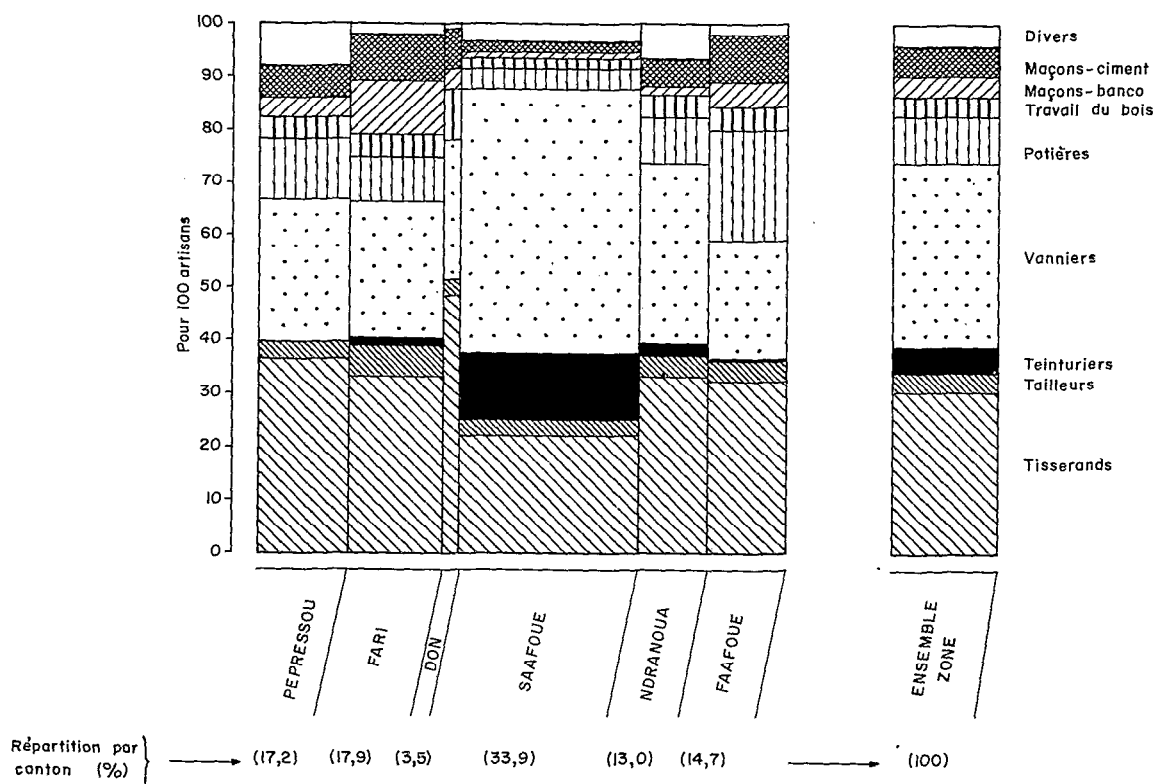


FIG. 18. — La structure de l'artisanat par canton

3. LE DON

Ce canton est de loin le moins dense en artisanat. Néanmoins sur le plan des revenus monétaires, c'est sans conteste le mieux favorisé. Si l'on se reporte à la structure des revenus dans la sous-préfecture, l'artisan don réalise en effet 16 890 F CFA de revenus annuels.

4. LE SAAFOUÉ

Il regroupe le tiers des artisans de la sous-préfecture avec un peu moins du quart de la population. A l'exception du travail du cuir toutes les branches sont représentées.

Certaines, essentielles, telles que la maçonnerie dans ses deux modalités (ciment ou banco), la menuiserie, la poterie et la mécanique ne figurent cependant pas en très bon rang. En effet plus de la moitié des artisans saafoué se consacrent à la vannerie, production très épisodique et en grande partie autoconsommée.

De ce fait le revenu artisanal saafoué estimé à environ 5,4 millions de F CFA ne représente qu'un revenu moyen de 7 410 F CFA.

Par sa structure d'ensemble l'artisanat saafoué s'oppose presque point par point à l'artisanat fari.

5. LE NDRANOUA

Après le maximum du Saafoué la densité artisanale décline à nouveau.

Par sa diversité l'artisanat ndranoua tient à la fois du Pepressou et du Fari ; plus axé sur le travail

TABLEAU 47. — En % la part de chaque canton par branche artisanale

Cantons	Cantons						Total
	Pepressou	Fari	Don	Saafoué	Ndranoua	Faafoué	
Artisans							
Tisserands	20,8	19,2	5,5	24,8	14,2	15,5	100
Tailleurs	13,7	27,5	2,5	27,5	13,7	15,1	100
Teinturiers	—	5,0	—	87,1	5,9	2,0	100
Vanniers	13,3	13,3	2,7	48,5	12,8	9,4	100
Potières	22,1	16,3	—	14,2	12,6	34,8	100
Menuisiers modernes	21,4	39,3	3,6	17,9	7,1	10,7	100
Menuisiers traditionnels	36,8	15,8	5,3	10,5	10,5	21,1	100
Sculpteurs sur bois	3,6	7,1	17,8	21,4	28,7	21,4	100
Maçons-banco	17,6	44,7	3,5	10,6	4,7	18,9	100
Maçons-ciment	18,3	28,7	4,3	12,2	13,0	23,5	100
Forgerons	10,0	5,0	5,0	30,0	25,0	25,0	100
Mécaniciens	—	28,0	—	20,0	48,0	4,0	100
Sculpteurs sur métal et Bijoutiers	—	—	—	93,3	—	6,7	100
Cordonniers	96,4	—	—	—	3,6	—	100
Coiffeurs	50	—	—	50	—	—	100
TOTAL	17,2	17,7	3,5	33,9	13,0	14,7	100
Indice :							
Artisans (Moyenne = 100) ..	131,8	75,8	40,3	143,2	109,4	76,3	100
Population							

Souligné d'un trait : branche dans laquelle la part du canton dépasse le double de sa pondération démographique.

Souligné de deux traits : branche dans laquelle la part du canton dépasse le triple de sa pondération démographique.

du fer, mais moins favorable aux branches liées à la construction. Les activités textiles restent fort bien représentées et la poussée de vannerie du Saafoué continue à se faire sentir. L'artisan ndranoua se procure un revenu moyen de 10 100 F CFA.

6. LE FAFOUÉ

La baisse de densité se poursuit et l'on retrouve à peu de chose près le niveau du Fari.

Dans sa structure l'artisanat faafoué réalise une sorte de synthèse des deux cantons limitrophes : Ndranoua au sud, Pepressou au nord, avec moins de vanniers et davantage de potières, davantage également de maçons-ciment, ce qui le rapproche du Fari.

Cet équilibre général se traduit en réalité par une assez forte autarcie. Le revenu moyen par artisan tombe à 6 760 F CFA.

En résumé, il se dégage de cette première approche par canton l'image d'un artisanat relativement dispersé, toujours multiforme, instable et de vocation essentiellement autarcique.

Deux mille cent quarante artisans, au moins potentiels, pour une valeur ajoutée de quelque 20 millions de F CFA traduit leur extrême faiblesse d'intégration à l'économie monétaire...

A Bouaké, dans des branches d'artisanat comparables on peut recenser plus de 1 900 entreprises fournissant plus de 3 200 emplois et totalisant plus de 420 millions de F CFA comme valeur ajoutée.

La valeur ajoutée par emploi est de 9 270 F CFA dans la sous-préfecture et de 130 000 F CFA dans l'agglomération (1).

Un emploi urbain représente donc de ce point de vue quatorze emplois villageois. Ce simple rapport de force suffit à montrer qu'il ne peut s'instaurer aucune relation ni de complémentarité, ni de réciprocité entre ces deux mondes totalement différents. L'un se développe de façon autonome, l'autre subsiste comme il peut.

LA STRUCTURE ARTISANALE SELON LA DISTANCE PAR RAPPORT A BOUAKÉ

Aperçu d'ensemble

TABLEAU 48. — *Le nombre d'artisans par village*

Artisans	Kilomètres					Zone
	-10	10-15	15-20	20-25	+25	
Tisserands	3,12	2,86	3,05	3,91	4,67	3,28
Taillleurs	0,50	0,29	0,51	0,38	0,39	0,40
Teinturiers	—	0,13	0,51	1,69	0,50	0,51
Vanniers	2,00	2,14	3,64	4,84	10,72	3,79
Potières	0,85	1,13	0,85	0,84	1,11	0,96
Menuisiers modernes	0,19	0,08	0,12	0,22	0,22	0,14
Menuisiers traditionnels et sculpteurs sur bois	0,19	0,33	0,19	0,16	0,28	0,24
Maçons-banco	0,54	0,43	0,49	0,31	0,28	0,43
Maçons-ciment	0,88	0,70	0,42	0,44	0,50	0,58
Forgerons	0,08	0,06	0,14	0,16	0,06	0,10
Mécaniciens	0,08	0,05	0,20	0,19	0,11	0,13
Sculpteurs sur métal et Bijoutiers	—	0,02	—	0,03	0,72	0,08
Cordonniers	—	0,36	0,02	—	0,22	0,14
Coiffeurs	—	—	0,03	—	—	0,01
Total par village	8,4	8,6	10,2	13,2	19,8	10,8
Nombre d'habitants par artisan	38,2	28,4	21,7	18,9	13,3	23,2
Densité artisanale par rapport à la moyenne = 100	61	82	107	123	174	100

Le tableau 48 restitue le nombre d'artisans de chaque catégorie, par village, dans les cinq zones d'éloignement.

La raréfaction artisanale à mesure que l'on se rapproche de Bouaké est évidente puisque l'on compte (vers février-mars) moins de neuf artisans par village dans un rayon de 15 km, de dix à treize entre 15 et 25 km, près de vingt au-delà du 25^e km.

L'importance des villages n'étant pas constante les chiffres les plus significatifs sont ceux que l'on rapporte au nombre d'habitants. On décèle ainsi avec l'éloignement un accroissement de densité de près de 3 pour 1.

Donc du point de vue strictement quantitatif l'influence directe de Bouaké est durement ressentie et se traduit par l'élimination pure et simple d'une bonne partie des artisans.

(1) P. CASTELLA et D. BAILLON. Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké (*op. cit.*).

La figure 19 illustre les modifications structurelles déterminées par l'éloignement. La largeur des diagrammes est proportionnelle au nombre d'artisans par village.

Autant le graphique par canton apparaissait confus, autant il semble se structurer et se développer ici de façon cohérente.

Nous pouvons affirmer avant de poursuivre l'analyse que la proximité urbaine infléchit radicalement la fonction artisanale de toute la zone environnante.

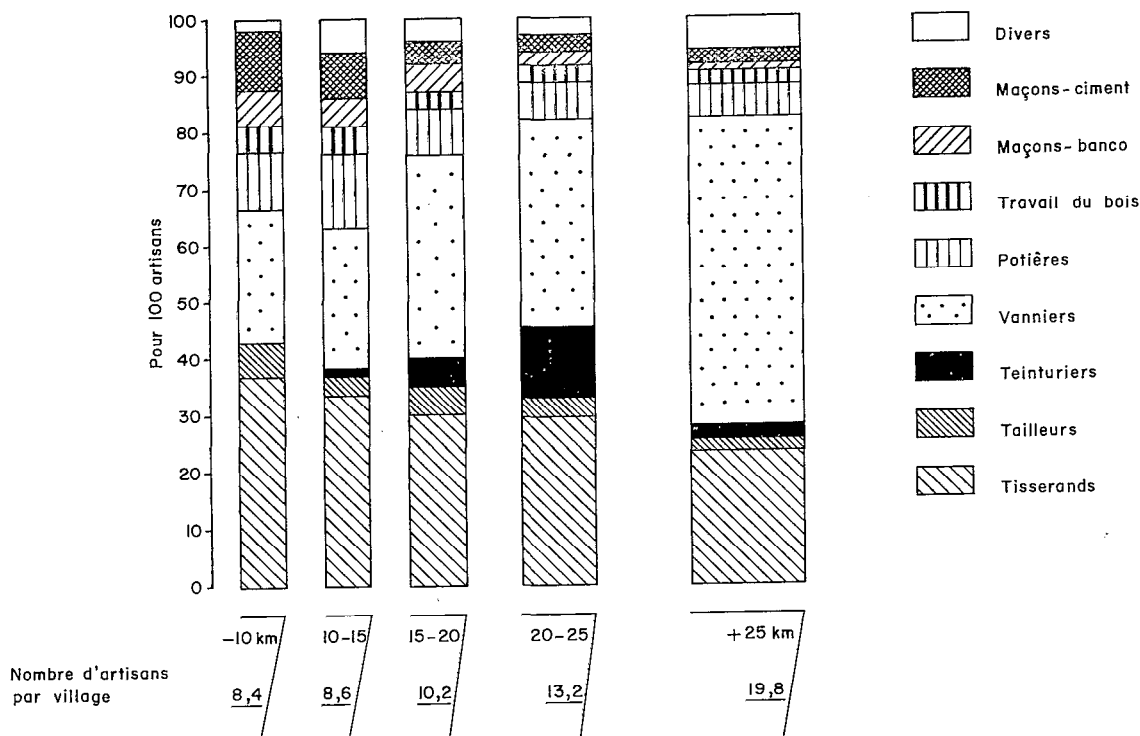


FIG. 19. — La structure de l'artisanat par zone d'éloignement.

Les modifications structurelles introduites par l'éloignement ; les distances caractéristiques

L'étude des distances caractéristiques ou des zones de concentration exige en premier lieu que l'on répartisse « horizontalement » les branches artisanales entre les cinq zones d'éloignement, ainsi que nous l'avons fait par canton.

Connaissant la pondération démographique de ces zones il est possible de représenter chaque catégorie professionnelle par des courbes de concentration faisant ressortir immédiatement la ou les distances caractéristiques (cf. fig. 20 a et b).

Les axes d'abscisses, gradués en pourcentages, sont partagés par tranches verticales dont les largeurs correspondent aux pondérations démographiques des zones d'éloignement.

- Zone 1 (-10 km) : 16,9 % de la population
- Zone 2 : 31,0 %
- Zone 3 : 26,4 %

Zone 4 : 16,1 %
 Zone 5 (+25 km) : 9,6 %

Sur les axes d'ordonnées sont reportées les proportions cumulées de la branche artisanale considérée.

La diagonale à 45° représente donc la ligne idéale de parfaite homogénéité, la distribution artisanale progressant parallèlement à la distribution démographique.

A l'intérieur de chaque « tranche » kilométrique, selon que la pente de la distribution est supérieure ou inférieure à 45° il y a sur ou sous-représentation par rapport à la densité moyenne de la sous-préfecture.

TABLEAU 49. — *Part de chaque zone dans la distribution*

Kilomètres						Zone
	-10	10-15	15-20	20-25	+25	
Artisans						
Tisserands	12,5	27,7	27,7	19,2	12,9	100
Tailleurs	16,2	22,5	37,5	15,0	8,8	100
Teinturiers	—	7,9	29,7	53,5	8,9	100
Vanniers	6,9	18,0	28,7	20,7	25,7	100
Potières	11,6	37,4	26,3	14,2	10,5	100
Menuisiers modernes	17,8	17,9	25,0	25,0	14,3	100
Menuisiers traditionnels et sculpteurs sur bois	10,6	44,7	23,5	10,6	10,6	100
Maçons-banco	16,5	31,8	34,1	11,8	5,8	100
Maçons-ciment	20,0	38,3	21,7	12,2	7,8	100
Forgerons	10,0	20,0	40,0	25,0	5,0	100
Mécaniciens	8,0	12,0	48,0	24,0	8,0	100
Sculpteurs sur métal et Bijoutiers	—	6,7	—	6,7	86,6	100
Cordonniers	—	82,1	3,6	—	14,3	100
Coiffeurs	—	—	100	—	—	100
Total	10,2	25,3	28,1	19,7	16,7	100
Répartition de la population...	16,9	31,0	26,4	16,1	9,6	100

La courbe en trait léger traduit dans chacun des 14 graphiques la concentration moyenne. Sa pente s'élève régulièrement, par rapport à la bissectrice. Sa concavité est donc orientée vers le haut et montre l'accroissement des densités dans les villages les plus éloignés.

Par comparaison avec la courbe plus épaisse propre à chaque catégorie, on peut déterminer non seulement la distance la plus caractéristique mais aussi l'écart par rapport à la distribution artisanale moyenne observée dans cette zone de distance.

LES TISSERANDS

La courbe de concentration est tout entière située entre la bissectrice à 45° et la courbe de concentration moyenne.

Les écarts de pentes sont donc assez faibles et progressifs. Les deux distances extrêmes diffèrent moins par leur distribution en tisserands que par beaucoup d'autres catégories.

Il n'y a donc pas véritablement de distance caractéristique mais une *gradation régulière*.

LES TAILLEURS

A moins de 10 km ainsi qu'à partir du 20° km la pente tend à se confondre avec la bissectrice.

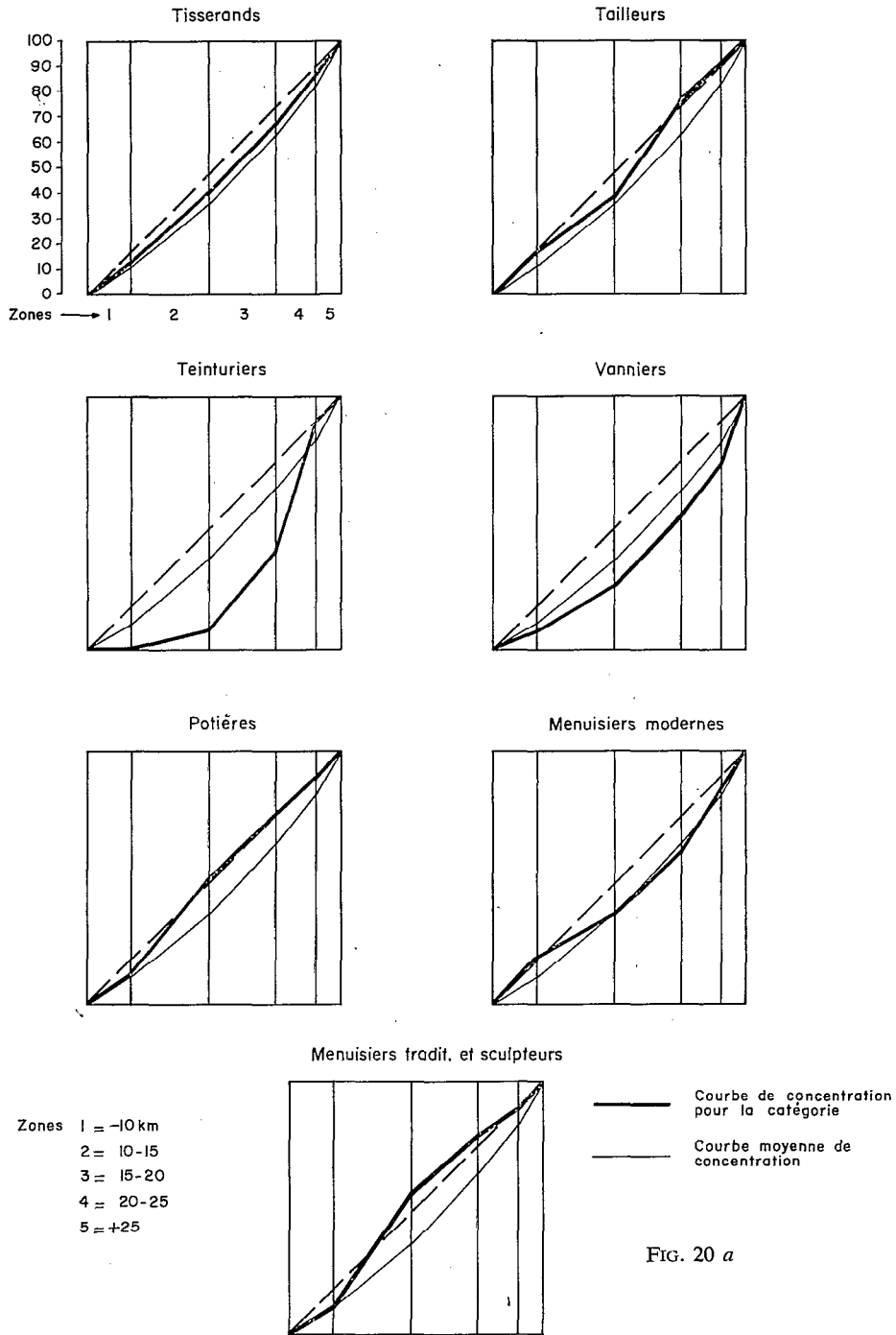


FIG. 20 a

Par rapport à sa densité artisanale moyenne la zone limitrophe est donc relativement bien représentée en tailleurs. Ce fait est suffisamment rare pour être signalé. Au contraire il y a moins de tailleurs dans les villages éloignés.

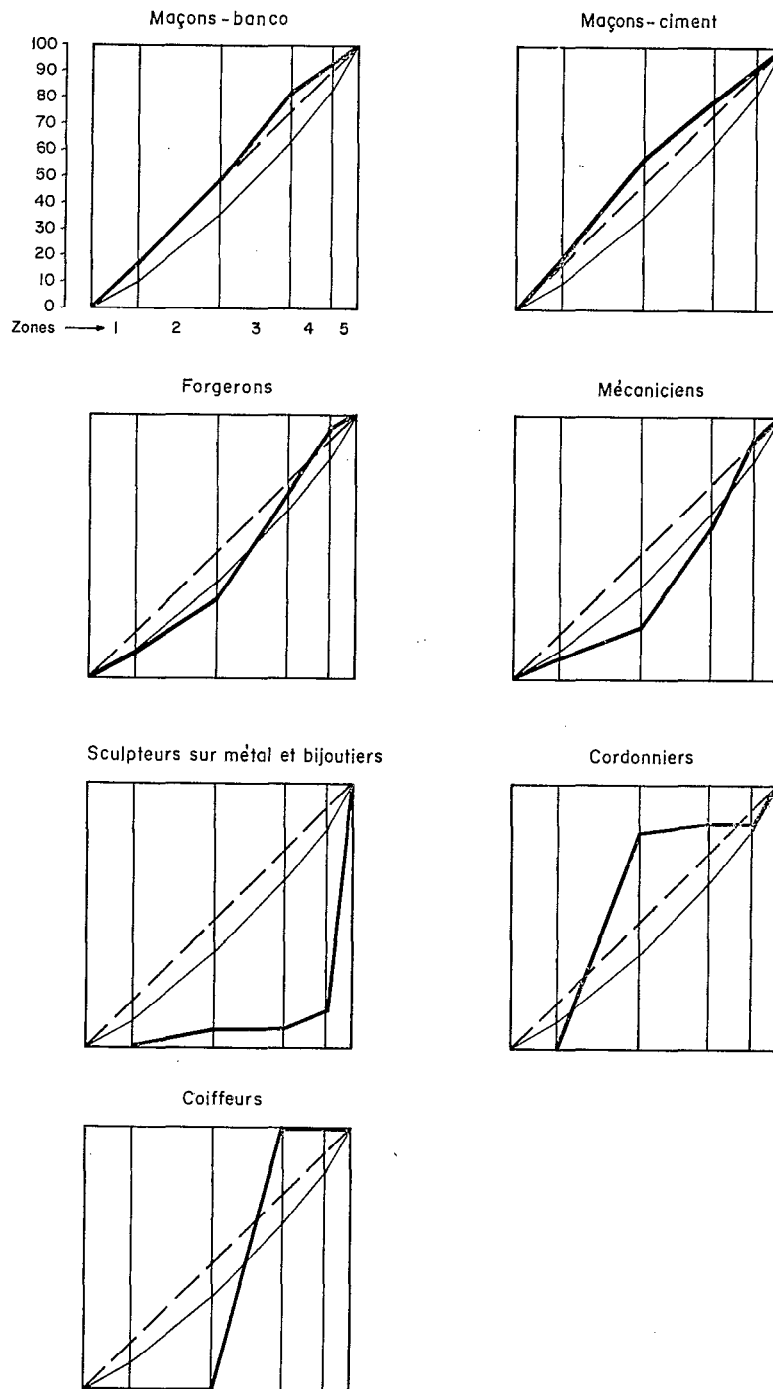


FIG. 20 b. — Courbes de concentration artisanale par zone d'éloignement.

A mi-distance un affaissement caractéristique se produit, compensé un peu plus loin par une forte concentration.

On peut interpréter ce double mouvement comme la résultante de la bonne performance des villages limitrophes de Bouaké, créant ainsi un certain vide dans la zone suivante puis un rejet d'accumulation en troisième distance.

Compte tenu du profil général de concentration on aurait donc bien deux zones caractéristiques pour les tailleurs : *la première et la troisième*.

LES TEINTURIERS

L'aspect extrêmement creusé de cette courbe de distribution traduit le vide opéré par Bouaké, ressenti jusqu'au 20^e km. Entre 15 et 20 km la pente est déjà très élevée mais reste sensiblement parallèle à la moyenne des pentes de cette distance.

Les villages de la *quatrième zone* sont les véritables spécialistes de la sous-préfecture (53,5 % des teinturiers s'y concentrent). C'est d'ailleurs la plus nette des concentrations enregistrées en quatrième zone.

La zone suivante paraît en subir le contre-coup, mais il est certain que beaucoup de tisserands font leur propre teinture. Cela est même la règle en économie d'autarcie.

LES VANNIERS

Constituant à eux seuls 35 % des artisans, on conçoit que leur distribution reproduise celle des tisserands (30,0 % des artisans) de part et d'autre de la moyenne.

On retrouve les mêmes caractéristiques que pour les tisserands, avec un affaissement par rapport à la bissectrice beaucoup plus marqué. Leur proportion est donc fortement croissante d'une zone à l'autre ; la troisième constituant la zone pivot précédée de deux zones de plus en plus déficitaires et suivie de deux zones de plus en plus excédentaires.

(Entre les deux zones extrêmes le rapport de pentes est d'environ 1 à 7, alors qu'il n'était que de 1 à 2 pour les tisserands).

LES POTIÈRES

Leur distribution est assez semblable à celle des artisans du bois traditionnels, mais les variations restent très amorties.

La seconde zone paraît la plus caractéristique, comme s'il était nécessaire de se donner un certain recul par rapport à Bouaké.

LES MENUISIERS MODERNES

Ils semblent très nettement attirés par la ville selon un schéma voisin de celui des tailleurs. Il est possible cependant que plusieurs de ces menuisiers soient en réalité de simples salariés employés dans les scieries de Bouaké.

On remarque que le vide créé par l'accumulation en première zone se prolonge plus loin que pour les tailleurs puisqu'il faut atteindre la quatrième zone pour retrouver une pente non seulement supérieure à la bissectrice mais aussi à la pente moyenne de cette distance. Les deux zones caractéristiques sont donc *la première* (avec les réserves énoncées) et *la quatrième*.

LES MENUISIERS TRADITIONNELS ET LES SCULPTEURS

Leur distribution est tout à fait symétrique de celle des menuisiers modernes. (Si l'on regroupait l'ensemble des artisans du bois on suivrait de fort près la droite d'homogénéité à 45°).

La distinction entre menuisiers modernes ou traditionnels n'étant pas des plus rigoureuses l'influence urbaine serait assez neutre en définitive, pour tout ce qui concerne le travail du bois.

LES MAÇONS-BANCO

Jusqu'au 15^e km leur effectif croît parallèlement à la population.

Le décrochement vers le haut qui se produit dans la zone médiane coïncide parfaitement avec la structure beaucoup plus traditionnelle de son habitat (*cf.* l'Habitat).

LES MAÇONS-CIMENT

Cette courbe, unique en son genre, tout entière située au-dessus de la bissectrice, oriente son côté concave vers le bas.

Jusqu'au 15^e km on a donc une relative sur-densité des maçons-ciment aussi bien par rapport à la population que par rapport aux autres artisans. Ensuite le mouvement s'inverse progressivement. Toutefois, il est difficile à leur sujet, de parler de distance caractéristique d'une part en raison de leur mobilité d'autre part en raison de la confusion possible entre le statut d'artisan et de salarié.

Leur forte concentration dans les deux premières zones n'est donc pas nécessairement significative.

LES FORGERONS ET MÉCANICIENS

Les courbes présentent entre elles une certaine analogie. En effet, cela est surtout vrai pour les mécaniciens, les premières zones défavorisent ces deux branches artisanales qui trouvent leur terrain privilégié *entre 15 et 25 km*.

Pour les mécaniciens la concurrence de Bouaké joue à plein jusqu'au 15^e km. Les usagers étant pour la plupart des possesseurs de cycles et vélo-moteurs rendus très facilement à Bouaké en raison même de leur travail. Or c'est entre 10 et 15 km que culmine, nous le verrons, la fonction salariale, mais des employés résident jusqu'à 20 ou 25 km.

Dans leur grande majorité ceux-ci utilisent la bicyclette presque quotidiennement pour déjà de longs trajets. On comprend alors la forte concentration de ces petits réparateurs sur les distances médianes (leur abondance dans le canton Fari est due également à ce facteur).

Il est très instructif à ce sujet de comparer la distribution des forgerons et mécaniciens à celle des cordonniers...

LES CORDONNIERS

Ils disparaissent intégralement des villages situés à moins de 10 km pour s'agglutiner véritablement *entre 10 et 15 km* soit une zone d'éloignement de moins que les mécaniciens.

Entre 15 et 25 km ils deviennent très rares, bien que leur nombre nul entre 20 et 25 km puisse être considéré comme fortuit.

Cependant ce schéma général assez satisfaisant pour l'esprit perd un peu de sa signification du fait d'une distribution presque uni-cantonale (le Pepsou).

LES SCULPTEURS SUR MÉTAL ET BIJOUTIERS

De par leur mince effectif leur distribution n'est pas très représentative d'autant plus qu'ils tendent eux aussi à se concentrer dans un seul canton (le Saafoué).

Quoi qu'il en soit, même pour le Saafoué, leur densité progresse dans les villages les plus éloignés.

Si l'on avait pour les cantons figuré selon la même méthode les profils de concentration (les cantons remplaçant en abscisses les zones d'éloignement) nous aurions dans le Saafoué une pente de concentration un peu moins inclinée que la pente obtenue dans cette dernière zone kilométrique.

(A l'inverse pour les cordonniers la pente du canton Peppessou aurait été supérieure, ce qui signifie que la localisation des cordonniers est davantage fonction du sous-groupe ethnique que des facteurs kilométriques).

LES COIFFEURS (pour mémoire)

En résumé, indépendamment du donné sociologique qui peut dans certains cas perturber un schéma de distribution (cordonniers, sculpteurs sur métal...), la distance paraît bien être le paramètre analytique le plus pertinent de la fonction artisanale dans toute la couronne de Bouaké.

Globalement, et c'est le premier résultat, l'artisanat tend à se raréfier à mesure que l'on se rapproche de Bouaké, mais le processus est relativement diversifié. Certaines branches résistent mieux que d'autres.

Une étude détaillée des courbes de concentration nous permet de distinguer quatre types de relation dans chacune des zones considérées.

L'attrance

Nous parlerons d'attrance lorsque, dans la zone considérée, la proportion d'une catégorie artisanale dépasse la pondération démographique (pente supérieure à 45°).

Rétention

Si la proportion est inférieure à celle de la population, il peut y avoir cependant une certaine rétention dans la mesure où la pente demeure plus inclinée que la pente de concentration moyenne dans la zone considérée.

Condamnation

Si la proportion est inférieure à celle de la population et si de surcroît la pente est moins inclinée que la pente de concentration moyenne dans la zone considérée.

Elimination

Si la pente est nulle.

Ex. : la première zone regroupe 10,2 % des artisans avec 16,9 % de la population.

On parlera :	d'attrance	pour les maçons-ciment	(20,0 %)
	de rétention	pour les tailleurs	(16,2 %)
	de condamnation	pour les mécaniciens	(8,0 %)
	d'élimination	pour les teinturiers...	(0 %)

N.B.

Dans les zones globalement excédentaires en artisans, c'est-à-dire où la pente de concentration moyenne est elle-même plus inclinée que la bissectrice à 45° (zones 3, 4, 5) on conçoit que la pente, dans une catégorie donnée, puisse être supérieure à 45° et cependant inférieure à la pente moyenne.

Dans ce cas il n'y a plus réellement « attrance » au regard de cette zone. Nous parlerons alors de « moindre attrance ».

Inversement, la relation de « rétention » n'est plus possible puisqu'on ne peut avoir à la fois une pente inférieure à 45° et supérieure à la pente de concentration moyenne, définition même de la rétention.

On voit donc ce qui distingue la « rétention » de la « moindre attirance » : la rétention est un processus qui s'effectue « par le haut », la moindre attirance s'effectue au contraire « par le bas ».

Dans le tableau 50 la relation de « moindre attirance » sera marquée d'un astérisque.

La lecture du tableau se fait verticalement, par colonne.

Les branches sont classées par ordre d'attirance ou de rétention décroissante puis de condamnation croissante.

TABLEAU 50. — *L'intensité des relations entre les branches artisanales et les zones d'éloignement*

Relations	Kilomètres				
	- 10	10-15	15-20	20-25	+25
ATTIRANCE	Maçons-ciment Menuisiers modernes	Cordonniers Menuis. tradit. et sculpteurs Maçons-ciment Potières Maçons-banco	Coiffeurs Mécaniciens Forgerons Tailleurs Maçons-banco Teinturiers et Vanniers Tisserands*	Teinturiers Forgerons Menuisiers modernes Mécaniciens Vanniers Tisserands*	Bijoutiers Vanniers Cordonniers* Menuisiers modernes* Tisserands* Menuis. tradit. et sculpteurs* Potières*
RÉTENTION	Maçons-banco Tailleurs Tisserands Potières Menuis. tradit. et sculpteurs	Tisserands	—	—	—
CONDAMNATION	Forgerons Mécaniciens Vanniers	Tailleurs Forgerons Vanniers Menuisiers modernes Mécaniciens Teinturiers** Bijoutiers	Potières Menuisiers modernes Menuis. tradit. et sculpteurs Maçons-ciment Cordonniers	Tailleurs Potières Maçons-ciment Menuis. tradit. et sculpteurs Bijoutiers	Teinturiers** Tailleurs Mécaniciens Maçons-ciment Maçons-banco Forgerons
ÉLIMINATION	Cordonniers Teinturiers** Bijoutiers Coiffeurs	Coiffeurs	Bijoutiers	Cordonniers Coiffeurs	Coiffeurs

* « Moindre attirance ». Situation réalisable si la zone est globalement excédentaire en artisans.

** Incertitudes d'échantillonnage ou biais des déclarations (teinturiers).

LES DEGRÉS D'OUVERTURE SUR L'ÉCONOMIE MONÉTAIRE

L'artisanat peut s'intégrer au marché de différentes manières : soit par les achats de matières premières soit par les ventes de produits finis.

Dans les deux cas cependant cela ne porte que sur une partie de la production.

On va donc répartir les branches en fonction des quatre possibilités suivantes :

- les artisans ont fait des achats-ventes (AV) durant l'année écoulée,
- les artisans ont fait seulement des ventes (NA-V),
- les artisans ont fait seulement des achats (A-NV),
- les artisans n'ont fait ni achats ni ventes (NA-NV).

Lorsqu'ils ont fait des ventes (AV ou NA-V) nous distinguerons les branches où la vente a porté sur :

- 100 % de la production,
- plus de 80 % de la production,
- de 60 à 80 %,
- de 40 à 60 %,
- de 20 à 40 %,
- moins de 20 %.

N.B.

Pour les artisans dont la production correspond à des prestations de services (tailleurs, coiffeurs, maçons) ces pourcentages sont évalués sur le nombre de prestations pour lesquelles a été perçue effectivement une compensation monétaire.

Tableau d'ensemble de participation à l'économie de marché

TABLEAU 51. — En % des artisans
(Classement par « total vendeurs » décroissant)

Artisans	Mode de participation		Total vendeurs	A-NV	NA-NV	Total
	AV.	NA-V				
Coiffeurs	—	100	100	—	—	100
Cordonniers	100	—	100	—	—	100
Mécaniciens	100	—	100	—	—	100
Menuisiers modernes	100	—	100	—	—	100
Forgerons	90,0	10,0	100	—	—	100
Tailleurs	—	100	100	—	—	100
Maçons-ciment	—	100	100	—	—	100
Teinturiers	92,0	—	92,0	8,0	—	100
Maçons-banco	—	90,5	90,5	—	9,5	100
Bijoutiers et sculpteurs sur métal	86,6	—	86,6	—	13,4	100
Potières	—	74,7	74,7	—	25,3	100
Menuisiers traditionnels et sculpteurs sur bois	21,3	51,0	72,3	—	27,7	100
Vanniers	—	24,6	24,6	—	75,4	100
Tisserands	12,5	9,0	21,5	10,3	68,2	100
Ensemble	13,8	32,1	45,9	3,6	50,5	100

Le tableau 51 montre que seulement 13,8 % des artisans recensés sont réellement intégrés au marché. En ajoutant les services des coiffeurs, des tailleurs et des maçons, pour lesquels il n'y a aucun achat de matières premières, cette proportion s'élève à 26,7 %.

Du fait de la prééminence des vanniers et des tisserands, fort peu intégrés, on compte finalement un artisan sur deux qui n'entretient aucune relation (NA-NV) avec le système commercial.

Les formules de semi-ouverture à l'économie marchande (NA-V ou A-NV) consistent le plus souvent dans une ouverture en aval, par les ventes.

C'est bien sûr la règle pour les prestations de services. C'est aussi la formule la plus courante pour les potières et les artisans du bois traditionnels. Pour les vanniers c'est leur seul mode d'immixtion dans les échanges.

Les tisserands et les teinturiers adoptent parfois la solution inverse (A-NV).

On remarque enfin que les tisserands peuvent suivre tous les modèles théoriques depuis la totale ouverture jusqu'à la complète autarcie.

Voyons maintenant quelle part de leur production sont susceptibles de commercialiser les artisans-vendeurs (AV ou NA-V).

TABLEAU 52

Artisans	Proportion des artisans-vendeurs	Part de production commercialisée
Coiffeurs	100	100
Cordonniers	100	+80
Mécaniciens	100	100
Menuisiers modernes	100	100
Forgerons	100	+80
Tailleurs	100	+80
Maçons-ciment	100	100
Teinturiers	92,0	40-60
Maçons-banco	90,5	+80
Bijoutiers.....	86,6	+80
Potières	74,7	20-40
Menuisiers traditionnels et sculpteurs sur bois	72,3	40-60
Vanniers	24,6	-20
Tisserands	21,5	20-40

On perçoit un certain parallélisme entre les deux séries de proportions. *Nous n'avons donc pas affaire à une production de type concurrentiel mais de subsistance.*

Dans chaque catégorie professionnelle l'importance respective des artisans acheteurs-vendeurs (AV), non acheteurs-vendeurs (NA-V), acheteurs non vendeurs (A-NV) et autarciques (NA-NV) évolue également en fonction de la distance de Bouaké.

La première ligne du tableau 53 traduit jusqu'au 25^e km la progression relative du nombre d'artisans doublement intégrés dans les circuits d'échange. En fin de zone la proportion décline légèrement.

Le coefficient de la première ceinture villageoise, inférieur de plus de moitié au coefficient moyen, montre que la raréfaction des artisans n'a nullement entraîné cette intégration. Bien au contraire.

La formule mixte NA-V (intégration en aval) progresse symétriquement à la précédente. Elle prend de plus en plus d'importance à mesure que l'on se rapproche de Bouaké et s'achève en déclin dans la première zone.

Il en résulte au niveau du sous-ensemble des artisans-vendeurs un certain nivellement, en particulier dans la zone des distances médianes qui se retrouve enserrée entre deux maxima.

TABLEAU 53. — Pour l'ensemble des artisans : les types de relations avec le marché (en % des artisans)

Relations \ km	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	Zone
AV	6,4	11,3	11,8	22,0	16,0	13,8
NA-V	31,9	35,7	33,9	30,5	25,9	32,1
Total Artisans-Vendeurs	38,3	47,0	45,7	52,5	41,9	45,9
A-NV	1,4	2,4	5,1	5,5	1,4	3,6
NA-NV	60,3	50,6	49,2	42,0	56,7	50,5
Total	100	100	100	100	100	100

L'autre formule mixte A-NV, pratiquée par les tisserands et les teinturiers, est fréquente surtout entre 15 et 25 km. Elle tend à disparaître aux deux extrémités de la zone.

Enfin la formule d'autarcie intégrale atteint son niveau maximum dans les premiers villages entourant Bouaké. Elle régresse jusqu'au 25^e km et se développe à nouveau dans les villages les plus éloignés.

L'influence de Bouaké sur l'artisanat de sa sous-préfecture se ressent donc du triple point de vue de sa densité, de ses structures et de son degré d'ouverture à l'économie monétaire.

Dans les trois cas elle paraît procéder de façon négative. Réduction des densités, appauvrissement structurel, moindre ouverture sur le marché.

Les relations d'échanges avec Bouaké sont pourtant plus intenses dans les villages rapprochés. Le tableau suivant fait ressortir pour les différentes branches la diminution des artisans-vendeurs, considérant Bouaké comme un lieu possible de débouché.

TABLEAU 54. — Par distance, dans chaque branche, la proportion des artisans-vendeurs citant Bouaké comme lieu de débouché

Artisans \ km	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	Zone
Tisserands	16,7	7,4	20,5	14,6	11,1	14,3
Tailleurs	46,2	11,1	13,3	16,7	0	17,5
Teinturiers	—	25,0	0	0	0	2,2
Vanniers	33,3	23,7	9,1	0	0	8,1
Potières	38,4	27,9	7,7	11,1	0	16,2
Menuisiers modernes	60,0	40,0	28,6	28,6	25,0	35,7
Menuisiers traditionnels et sculpteurs	40,0	13,3	14,3	0	0	14,7
Maçons-banco	0	0	0	0	0	0
Maçons-ciment	47,8	29,5	52,0	35,7	22,2	38,3
Forgerons	0	25,0	12,5	0	0	10,0
Mécaniciens	100	33,3	33,3	0	0	28,0
Sculpteur sur métal et bijoutiers	—	0	—	0	41,7	38,5
Cordonniers	—	100	0	—	0	82,1
Coiffeurs	—	—	0	—	—	0
Ensemble	36,9	27,2	15,0	8,1	7,4	17,6

Entre la première et la dernière zone la fréquence des citations de Bouaké comme lieu de vente diminue dans un rapport de 5 à 1. En moyenne 17,6 % des vendeurs, soit 8,1 % de l'effectif total des artisans, sont donc susceptibles d'écouler une partie de leur production à Bouaké.

Il est permis de supposer que la présence de pseudo-artisans nous fait encore surestimer cette proportion ; notamment dans les catégories des menuisiers modernes, des maçons et des mécaniciens.

Le pourcentage de 82,1 que l'on relève pour les cordonniers provient plutôt du travail à façon effectué au village pour le compte d'artisans ou de commerçants résidant à Bouaké.

6

Les activités commerciales et les marchés de la sous-préfecture

Les activités commerciales dans la sous-préfecture de Bouaké, que ce soit celles du commerce fixe des boutiquiers ou tabliers installés à demeure au village et possédant un local spécialement affecté à cet usage, celles du commerce semi-itinérant des multiples revendeurs sur marché, celles du colportage direct de Bouaké, celles des marchés eux-mêmes, au nombre de onze fonctionnant chacun un jour par semaine, offrent un éventail très divers.

Nous avons donc procédé au recoupement de deux séries d'informations :

1. Le fichier des 173 villages pour tout ce qui a trait aux commerces fixes et au colportage.
2. Les enquêtes sur marchés, outre leur intérêt intrinsèque pour la connaissance des relations économiques entre Bouaké et sa zone avoisinante, nous ont à leur tour permis de compléter les informations du fichier sur les activités plus sporadiques mais non négligeables de tous les revendeurs villageois de produits locaux ou importés, alimentaires ou manufacturés, qui contribuent à l'animation de ces marchés aux côtés des villageois producteurs et des commerçants originaires de Bouaké.

Nous nous proposons ainsi d'examiner en premier lieu les commerces fixes. Nous ferons ensuite une rapide connaissance des autres agents commerciaux et nous terminerons par un exposé sur le colportage.

De là nous passerons à l'analyse plus détaillée du rôle, de la nature et de la place qu'occupent les marchés dans la structuration économique de la sous-préfecture.

LES AGENTS COMMERCIAUX INDIVIDUELS

LES COMMERCES FIXES

Seront qualifiés ici de commerces fixes l'ensemble des points de vente de fournitures générales (droguerie, boisson, alimentation) recensés par le fichier de village et disposant d'un *local permanent*.

Si ce local comporte des rayonnages et un comptoir nous parlerons de boutique, mais de simple « tablier » dans le cas contraire.

Nous excluons donc les lieux réservés à la restauration (en général un simple abri de bois) et à l'hôtellerie, ainsi que les tabliers « itinérants » qu'ils soient spécialisés dans un type de produits (pain, pétrole, savon, sel, échalottes...), ou qu'ils soient plus polyvalents (petit bazar de produits manufacturés divers : lait en boîte, serrures, chicorée, sardines, lampes, bonneterie, etc.).

Moyennant cette convention nous ne comptons que 9 boutiques dans la sous-préfecture et 26 tabliers « permanents », soit un point fixe de vente pour 1 414 habitants.

De ce point de vue la sous-préfecture apparaît notoirement sous-équipée. S'il n'y a pas étouffement absolu de la fonction marchande en tant que telle il est bien évident que celle-ci ne peut se développer que « par la bande » sous les formes que nous analyserons plus loin.

L'implantation de ces 35 commerces fixes est en elle-même très instructive :

TABLEAU 55. — Zone d'éloignement et implantation des commerces fixes de fournitures générales

Kilomètres	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	Zone
Boutiques	1	4	1	3	—	9
Tabliers fixes.....	1	4	14	3	4	26
Total pour 1 000 habitants.....	0,24	0,52	1,15	0,75	0,84	0,71

Ces proportions sont figurées par les diagrammes reportés en marge de la carte de localisation ci-jointe (fig. 21).

L'effet stérilisant de Bouaké ressort très nettement jusqu'à la seconde ceinture (15 km du centre-ville). Il convient de noter dès maintenant que cette distance marque aussi la limite des principales aires d'influence commerciale des marchés de brousse et inversement la limite d'influence directe de Bouaké telle qu'on la verra se dessiner à l'occasion des arrivées de piétons et cyclistes (chap. 8).

Les modes de gestion restent très simples et peu de différences apparaissent de la boutique au tablier. Aucun livre d'inventaire n'est tenu mais les boutiquiers se font en général une idée plus précise de la marche de leur affaire. En effet le but ultime de tout boutiquier est de réussir à se faire ouvrir un crédit régulier auprès d'un semi-grossiste de Bouaké. Actuellement le chiffre d'affaires moyen nécessaire pour obtenir un tel crédit semble se fixer aux environs de 650 à 700 000 F CFA par an. En dessous de ce chiffre la garantie offerte n'est pas jugée suffisante.

Les deux monographies que nous présentons ci-dessous illustrent le cas de petits boutiquiers récemment parvenus à ce niveau, auparavant simples tabliers et encore à la limite des deux statuts.

L'un réside à Pangbabo, village fari d'environ 700 habitants, situé à 11 km du centre-ville.

C'est un « Dioula » (1) comme la plupart des boutiquiers, d'une quarantaine d'années, installé à Pangbabo depuis 1964, anciennement colporteur en brousse.

De 1964 à 1967 il se fixe comme tablier, achète ses marchandises à Bouaké sans crédit donc sans s'adresser à un fournisseur exclusif. Ses gains, et son épargne, lui permettent bientôt d'édifier une case

(1) On appelle communément « Dioula » l'individu d'origine nordique, Ivoirien ou non, en principe musulman, parlant un dialecte mandingue, et s'adonnant généralement au négoce, au colportage ou à certaines formes d'artisanat...

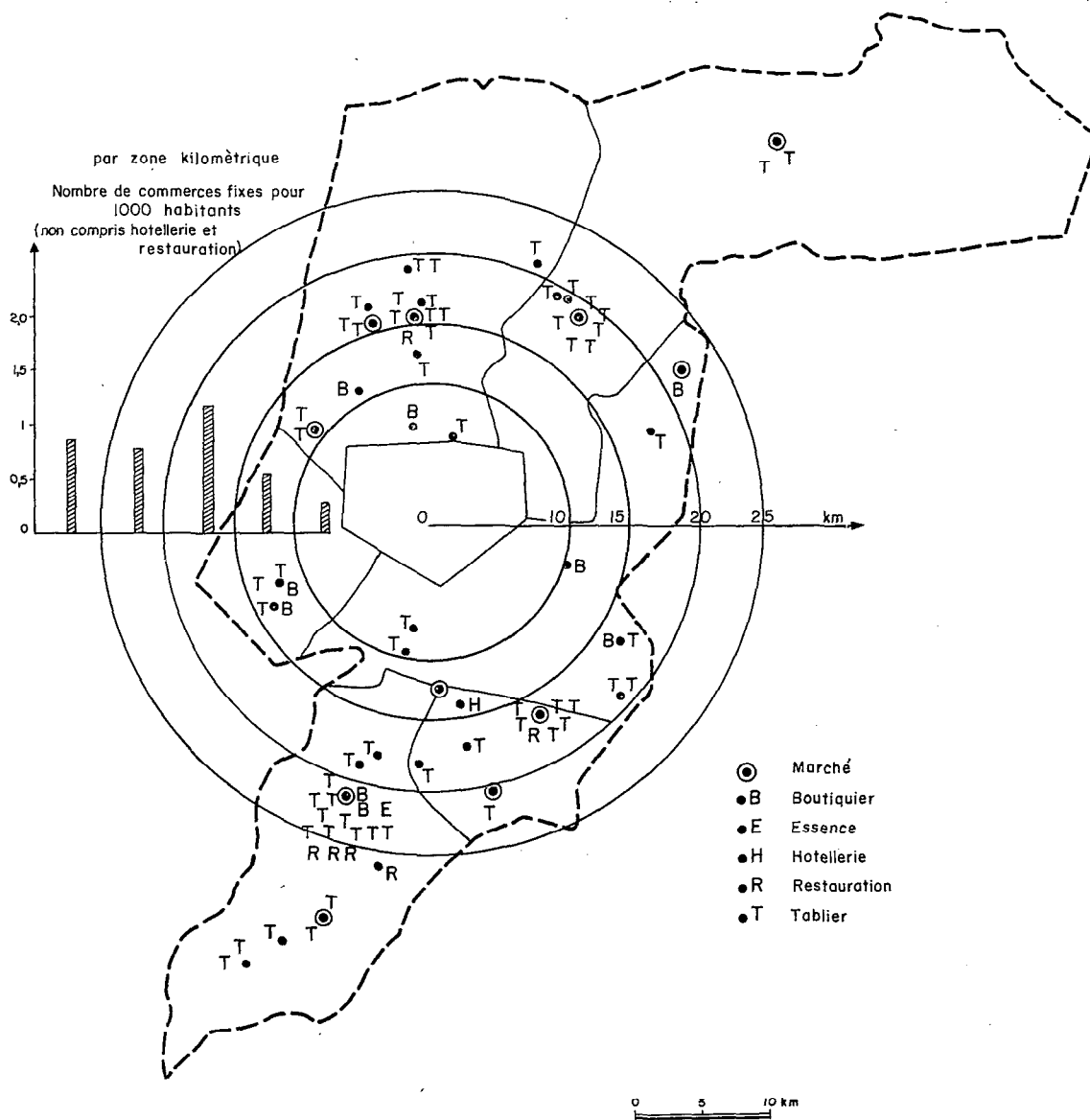


FIG. 21. — Localisation des points de vente de fourniture générale et des restaurateurs (détail et micro-détail).

améliorée de vaste dimension de 160 000 F CFA, dans laquelle il aménage son local. Il sollicite alors un crédit mensuel auprès d'un Libanais de Bouaké et l'obtient. Depuis 1968 il se rend tous les mois chez ce négociant qui lui avance pour 60 000 F CFA de marchandises durant 5 mois et pour 40 000 F CFA durant 7 autres mois. Chaque mois il rembourse le crédit précédent. Son crédit annuel en 1969 s'est donc monté à 580 000 F CFA et son chiffre d'affaires a dépassé 700 000 F CFA dont près de la moitié en boissons.

Le second, également Dioula, est boutiquier à Langbassou, village-marché du nord-Faafoué à plus de 20 km de Bouaké. Il a d'abord fonctionné comme tablier au village. Depuis juin 1969 il s'est établi dans un local très modeste (toit de paille, mur de terre crépée) qui lui est revenu à 21 000 F CFA.

Il s'approvisionne à Bouaké, toujours auprès d'un même fournisseur, Libanais, dans l'espoir de se faire bientôt ouvrir un crédit. En 8 voyages durant 4 mois il achète pour 350 000 F CFA de marchandises, puis en 4 voyages durant les 8 autres mois il n'achète plus que pour 200 000 F CFA. Son chiffre d'affaires annuel n'atteint pas 700 000 F CFA.

Au total les 9 boutiquiers ont réalisé un chiffre d'affaires voisin de 12 millions de F CFA (3,5 M pour le plus important, 0,5 M pour le plus petit) auquel les 26 tabliers permanents ajoutent 9,1 autres millions.

Les marges, estimées dans les deux cas à 18 %, leur procurent un revenu de 3,8 millions de F CFA soit un peu plus du tiers des marges commerciales de la sous-préfecture.

LES AUTRES AGENTS COMMERCIAUX DE LA SOUS-PRÉFECTURE

Les commerces fixes recensés dans le fichier de villages sont donc loin de représenter l'intégralité des agents commerciaux.

En effet pour 35 boutiquiers et tabliers installés nous trouvons un nombre égal de *tabliers « itinérants »* revendant sur les marchés ou dans les villages, du pétrole acheté à Bouaké par fût de 40 l, du savon acheté par caisse de 1 450 F CFA, et des produits manufacturés tels que tissus, bonneterie, droguerie, cigarettes, etc.

A partir d'interviews, de recoupements divers et d'observations sur les marchés nous estimons que le chiffre d'affaires annuel de ces revendeurs avoisine en moyenne 260 000 F CFA, soit 9,1 millions de F CFA pour l'ensemble et 1,6 million de marges commerciales dont 0,8 réalisé sur les marchés.

A cet effectif s'ajoutent sept hôteliers et restaurateurs dont six travaillent sur marchés et une hôtellerie de brousse (voir la carte de localisation) réalisant également 1,3 million de marges dont 0,8 sur les marchés.

Un autre groupe très important est constitué par les revendeurs de produits alimentaires importés ou de certains produits locaux. Il représente un effectif d'environ 120 personnes des deux sexes, commercialisant pain, riz, huile, beurre de karité, farine, sel, sucre, échalottes, oignons, vin, cola, noix de coco, poisson et volailles. On les retrouve en nombre variable sur la plupart des marchés mais leur chiffre d'affaires, sauf pour le pain, n'est jamais très élevé et leurs marges sauf pour le sel revendu à la coupe, assez minces. Ils s'approvisionnent directement à Bouaké et pour une très faible partie seulement sur les marchés. Par exemple des revendeurs de poisson fumé pourront faire leurs achats à Djebonoua, très gros marché poissonnier, et le revendre plus au sud le lendemain ou le surlendemain à Assouakro, Moronou ou même Tiébissou.

Au nord de Bouaké le même circuit pourra s'observer entre Bamoro et le petit marché de M'blakro. Leur activité demeure donc étroitement liée à la périodicité hebdomadaire d'un marché. Les vendeuses de sel ou d'échalottes notamment que l'on rencontre sur les marchés résident toujours au village-centre ou dans un village peu éloigné et ne se déplacent guère d'un marché à l'autre, comme le font les véritables revendeurs professionnels de Bouaké. Les invendus sont écoulés au village dans l'attente du marché suivant.

Certains se cantonnent d'ailleurs dans cette activité villageoise ; en particulier les revendeurs de vin acheté par casier de 1 300 F CFA et quelques petits revendeurs de sucre en morceaux et de pain, eux-mêmes la plupart du temps sous l'autorité d'un aîné tablier.

Ce commerce du micro-détail, qualifié encore de commerce interstitiel, s'enracine donc profondément dans l'organisation villageoise et trouve sa justification dans le très faible niveau des revenus monétaires.

Sa contribution dans le total des marges peut être évaluée à 1,5 million de F CFA pour un chiffre d'affaires de quelque 10 millions dont moins de la moitié réalisée sur les marchés.

Néanmoins, le groupe le plus important, au nombre de 140, à 100 % féminin, et arrivant immédiatement derrière les commerces fixes par le montant des marges, est celui des marchandes de beignets, de plats cuisinés à base de viande, de poisson ou de macaroni, et d'*attiéké*. Il est bien entendu que nous considérons comme « commerçantes » uniquement celles effectuant des achats de matières premières (farine en sac de 50 kg, huile, poisson, viande, manioc, igname, banane plantain...).

En fait presque toutes les marchandes de beignets achètent au minimum leur huile et près d'une vendeuse d'*attiéké* sur deux achète du manioc.

Les marges représentent la majeure partie (les deux-tiers) du chiffre d'affaires. Une bonne spécialiste de l'*attiéké* arrive à vendre jusqu'à 700 ou 800 F CFA par semaine et une spécialiste de « *gbofoto* » ou de « *tlatla* » (1) jusqu'à 1 000 F CFA.

Par contre la petite vendeuse d'« *alloko* », de « *wnuomi* », de « *krakrô* », d'« *apiti* » (2) dépasse difficilement 150 F un jour de marché et doit plus souvent se satisfaire de 80 F ou de 100 F mais il faut deux jours pour préparer une bassine de 15 kg d'*attiéké* et une demi-journée pour la vendre alors que la vente d'*alloko* s'effectue au fur et à mesure de sa préparation.

Nous estimerons à 2,0 millions les bénéfices de cette branche presque entièrement réalisés sur marchés.

Enfin une dizaine de villageoises sont parvenues à s'immiscer dans un circuit où règnent les *courtrières* de Bouaké : l'achat et la revente à des détaillantes urbaines des produits de brousse offerts sur les marchés.

Elles résident pour la plupart dans de gros villages (Kouassiblékro, Totimbo, Kanhakro, Oko...) installés en avant-poste à la lisière du périmètre communal.

Bien que leurs achats durant le marché atteignent parfois plusieurs milliers de francs (un sac d'oranges, deux paniers de graines de palme, un panier de gombo,...) elles sont loin d'avoir l'abattage et l'envergure des courtières professionnelles de Bouaké (3).

En vertu de marges très avantageuses (48 % de différence entre le prix d'achat en brousse et le prix de vente aux détaillantes de Bouaké) (4) leurs opérations, qui en moyenne annuelle ne portent pourtant pas sur plus de 200 000 F CFA, contribuent pour 1,0 million aux revenus commerciaux de la sous-préfecture.

Sur 36,7 millions d'achats intermédiaires, 31,4 s'effectuent directement à Bouaké, 2,0 indirectement (achats sur marchés) et le solde, 3,3 millions, revient à la sous-préfecture, éventuellement à des agents extérieurs, dont 2,8 à l'occasion des marchés...

(1) L'*attiéké* est un couscous de manioc cuit à la vapeur, que l'on consomme entre deux feuilles, arrosé d'un peu de sauce et relevé par un morceau de poisson fumé, ou une sardine si l'on veut faire acte d'une certaine munificence. Un sous-produit après évaporation est récupéré : l'amidon. « *gbofoto* » et « *tlatla* » sont les beignets « qui gonflent » à base de farine de blé.

(2) « *alloko* » : tranches de banane plantain frites à l'huile. « *wnuomi* », mot dioula, beignet de farine de mil, de banane pilée et de beurre de karité. « *krakrô* » : beignet de banane bien mûre, à l'huile de palme. « *apiti* » : banane pilée braisée, sans huile.

(3) P. CASTELLA estime à 300, dont les trois-quarts « dioula », le nombre de ces courtières de Bouaké.

(4) Estimation de P. CASTELLA.

TABLEAU 56. — La somme des marges commerciales s'élève donc en définitive à 11,2 millions de Francs CFA ventilés ainsi :

	Nombre d'agents	Chiffre d'affaires (M.F. CFA)	Marges (M.F. CFA)
1 - Commerces fixes (fournitures générales).....	35	21,1	3,8
2 - Tabliers itinérants (fournitures générales).....	35	9,1	1,6
3 - Restauration-plats	147	5,7	3,3
4 - Revendeurs de produits alimentaires importés et de certains produits régionaux (cola, coco, poisson, volaille...)	120	10,0	1,5
5 - Courtières	10	2,0	1,0
Total	347	47,9	11,2

LE COLPORTAGE

Si les commerces fixes sont peu nombreux dans la sous-préfecture il n'en va pas de même des colporteurs.

La proximité de Bouaké, l'exiguïté des villages, leur densité de semis, se révèlent autant de conditions favorables à la vente itinérante.

Certes l'enquête sur le colportage fut menée par interviews et comme telle ne peut être admise sans réserves. Cependant chaque fois qu'il a été possible à nos informateurs de prolonger leur séjour au village leurs propres observations corroboraient parfaitement les résultats de l'enquête.

Nous avons retenu deux périodes : l'une de janvier à avril, l'autre de mai à décembre répondant respectivement aux mois de haute et de faible conjoncture.

En gros la fréquence des passages se réduit de moitié à la seconde période.

La figure 22 est établie en moyenne annuelle. Malgré sa nécessaire schématisation on voit se détacher plusieurs zones nettement différenciées, organisées autour de villages-relais, de marchés, de carrefours et d'axes routiers.

En dehors de ces voies de passage de vastes espaces clairs apparaissent correspondant soit à un affaiblissement démographique (nord-Fari, nord-est-Pepressou) soit à des situations d'enclaves (nord-Faafoué) et parfois même à la trop grande proximité de Bouaké.

LES FRÉQUENCES HEBDOMADAIRES PAR CANTON

TABLEAU 57

Canton	Nombre de passages par village/semaine « Traite »	« Hors-traite »	Moyenne	Nombre de passages pour 100 habitants
Ndranoua.....	16,4	7,7	10,6	3,6
Don	14,4	7,5	9,8	3,2
Faafoué	14,0	6,6	9,1	3,3
Saafoué.....	12,4	7,1	8,9	4,1
Fari	9,5	5,2	6,6	2,5
Pepressou.....	7,7	3,9	5,2	2,5
	11,9	6,2	8,1	3,2

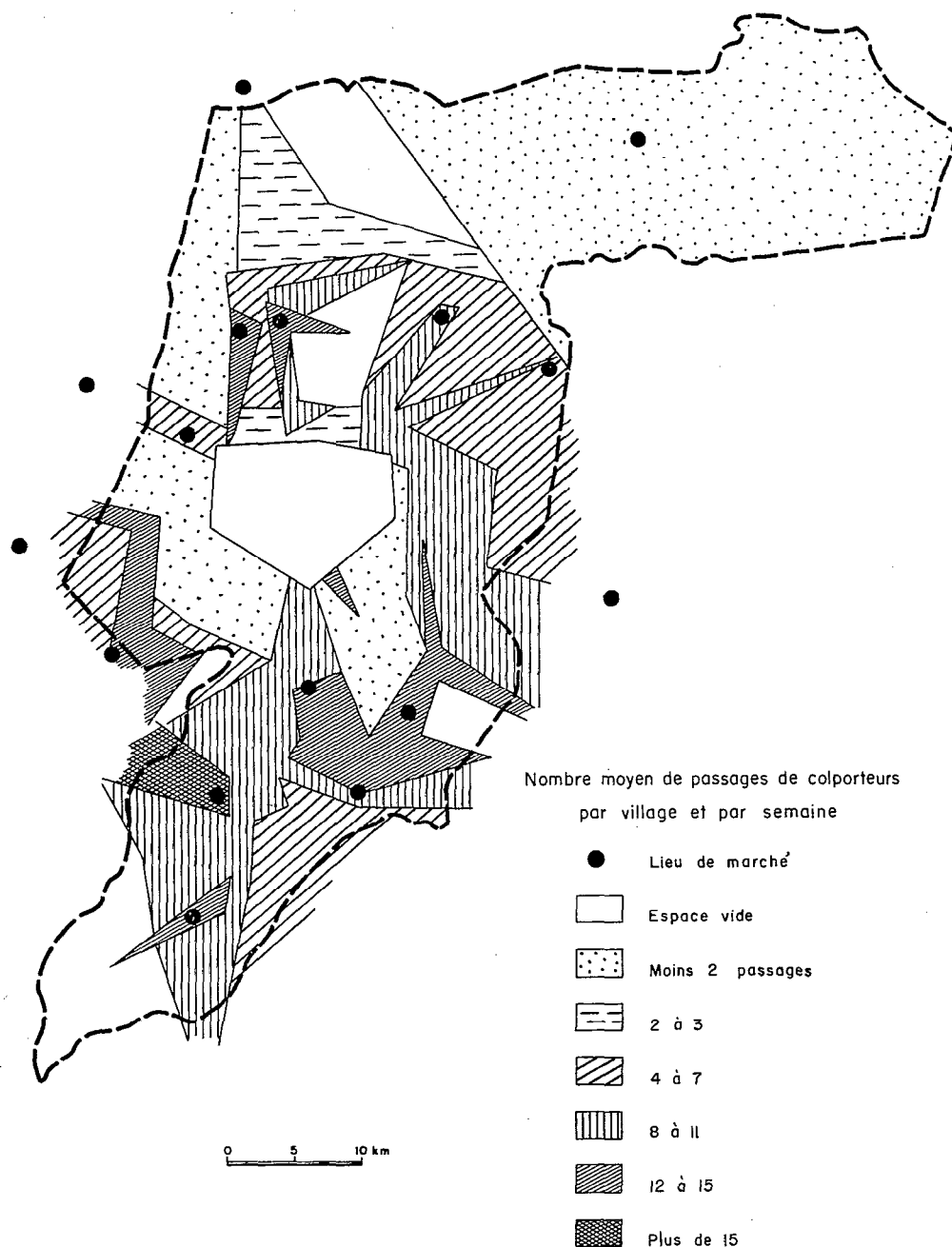


FIG. 22. — Le colportage dans la sous-préfecture.

Les plus petits cantons sont les plus fréquentés. Le Saafoué cependant grâce à son réseau routier et les tarifs de transport dont il bénéficie décline relativement peu durant la seconde période. Il vient d'ailleurs en tête si l'on se réfère à la fréquence de passages par habitant.

LES FRÉQUENCES PAR ZONE D'ÉLOIGNEMENT

TABLEAU 58

Kilomètres	Nombre de passages par village/semaine « Traite »	« Hors-traite »	Moyenne	Nombre de passages pour 100 habitants
-10	11,2	6,2	8,0	2,5
10 - 15	12,4	6,5	8,4	3,5
15 - 20	12,2	5,8	7,9	3,6
20 - 25	13,3	7,4	9,4	3,8
+25	9,4	5,2	6,6	2,5
	11,9	6,2	8,1	3,2

Nous remarquons la diminution des fréquences dans les deux zones extrêmes. Le facteur kilométrique joue ainsi au détriment des villages les plus éloignés comme des villages limitrophes.

On retrouve donc la même loi de distribution que pour les points fixes de vente, avec cependant le décalage d'une distance supplémentaire, notamment en période creuse. Les colporteurs se déplacent alors moins souvent et allongent leurs trajets. C'est un phénomène saisonnier bien connu des transporteurs.

En définitive chacun des 198 villages de la sous-préfecture reçoit en moyenne 8,1 visites hebdomadaires. Ce chiffre est de 75 % supérieur à celui qui fut relevé en 1963 dans la zone baoulé. En une année un village réceptionne ainsi 421 colporteurs et la sous-préfecture 83 350.

Or on peut estimer à 90 le nombre de colporteurs résidant à Bouaké et tournant régulièrement dans la sous-préfecture.

D'autre part 11 % environ des artisans-vendeurs installés dans la sous-préfecture, plus de cent en valeur absolue, pratiquent également, quoique de façon très intermittente, le colportage d'une partie de leur production.

En supposant pour ces derniers une fréquence de déplacements égale au dixième de celle des véritables colporteurs, ordre de grandeur vraisemblable, nous chiffrerons aux environs de 36 millions de F CFA le chiffre d'affaires global du colportage :

En effet le colporteur urbain se réapprovisionne tous les 8 à 10 jours, stationne 4 ou 5 autres jours avant de repartir muni de 11 000 à 12 000 F CFA de marchandises, confiées par le « grand frère », artisan ou « nago » (petit commerçant) à Bouaké.

Sa marge voisine de 20 % lui assure un chiffre d'affaires de 14 500 F CFA sur une période totale de 15 jours, soit 377 000 F CFA pour l'année et 33,9 millions de F CFA pour l'ensemble des 90 colporteurs.

Pour ce faire ils auront visité chacun 830 villages à raison de 32 par rotation, gagnant 455 F CFA par visite.

Quant aux artisans-colporteurs leur chiffre d'affaire ne doit guère dépasser 2 millions de F CFA (un dixième du chiffre d'affaires artisanal).

L'achat moyen aux différents colporteurs s'élève donc à près de 4 490 F CFA par ménage, chacun ayant eu dix fois l'occasion de contacter un colporteur au cours de l'année.

LES MARCHÉS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE

AVANT-PROPOS

La sous-préfecture de Bouaké compte onze marchés hebdomadaires de taille très variable ce qui démontre une nouvelle fois de manière péremptoire cet éclatement socio-économique déjà signalé en d'autres occasions (1).

Il n'était évidemment pas possible, ni souhaitable, de procéder à des enquêtes exhaustives, comme ce fut le cas deux ans auparavant sur le marché de Brobo que nous avons suivi pendant six mois pleins consécutifs.

Entre ces deux enquêtes nous eûmes d'ailleurs l'occasion de tester et de rôder une méthode plus légère d'observation sur une dizaine de marchés du pays diamala et djimini, à quelque 100 km au nord-est de Bouaké.

En abordant les marchés de la sous-préfecture au début de l'année 1970 nous nous retrouvions donc en terrain familier.

Cinq d'entre eux, Djebonoua, Kan, Langbassou, M'blakro et Bamoro ont été ainsi sélectionnés et visités chacun à trois reprises différentes entre les mois de janvier et mars 1970.

Afin de rendre l'analyse plus parlante nous éviterons dans la mesure du possible les tableaux chiffrés et ferons un maximum de place à la cartographie.

LA DÉFINITION DES AIRES D'INFLUENCE

Le rayonnement commercial

Le concept d'aire d'influence d'un marché rural n'est pas toujours des plus rigoureux. L'espace polarisé peut se définir en effet selon différents critères ; le plus extensif étant le critère du rayonnement commercial.

On entend par rayonnement commercial d'un marché l'ensemble des villages susceptibles d'y effectuer des achats, soit de produits locaux soit de produits manufacturés.

La zone définie suivant cette première acception déborde en général des limites d'un canton, éventuellement d'une sous-préfecture (fig. 23).

Les interférences sont alors très fréquentes et beaucoup de villages relèvent de trois ou quatre aires d'influence différentes sinon davantage. D'après les enseignements bruts du fichier ce nombre moyen serait de 2,95, y compris le marché de Bouaké cité par 96 % des villages. On peut donc en schématisant à peine dire qu'un village de la sous-préfecture fréquente ordinairement 2 marchés ruraux plus le marché urbain.

Ce nombre tend naturellement à se réduire pour les villages les plus proches de Bouaké (2,37 en moyenne à moins de 10 km du centre-ville, 2,85 entre 10 et 15 km et 3,16 à partir du 15^e km).

Bien que n'ayant pas retenu les aires maximales, la carte des zones d'influence montre l'étendue de leurs empiètements réciproques.

(1) Il y a ainsi 1 marché pour 4 500 habitants et 184 km². Par comparaison la sous-préfecture de Brobo (21 000 habitants et 1 300 km²) n'a vu fonctionner durant la plus grande partie de l'année 1967 qu'un seul marché hebdomadaire.

A la même époque la zone à l'ouest de Bouaké recouvrant les sous-préfectures de Diabo, Botro, Sakasso et Béoumi, comptait 23 marchés hebdomadaires soit 1 pour 7 830 habitants et 255 km².

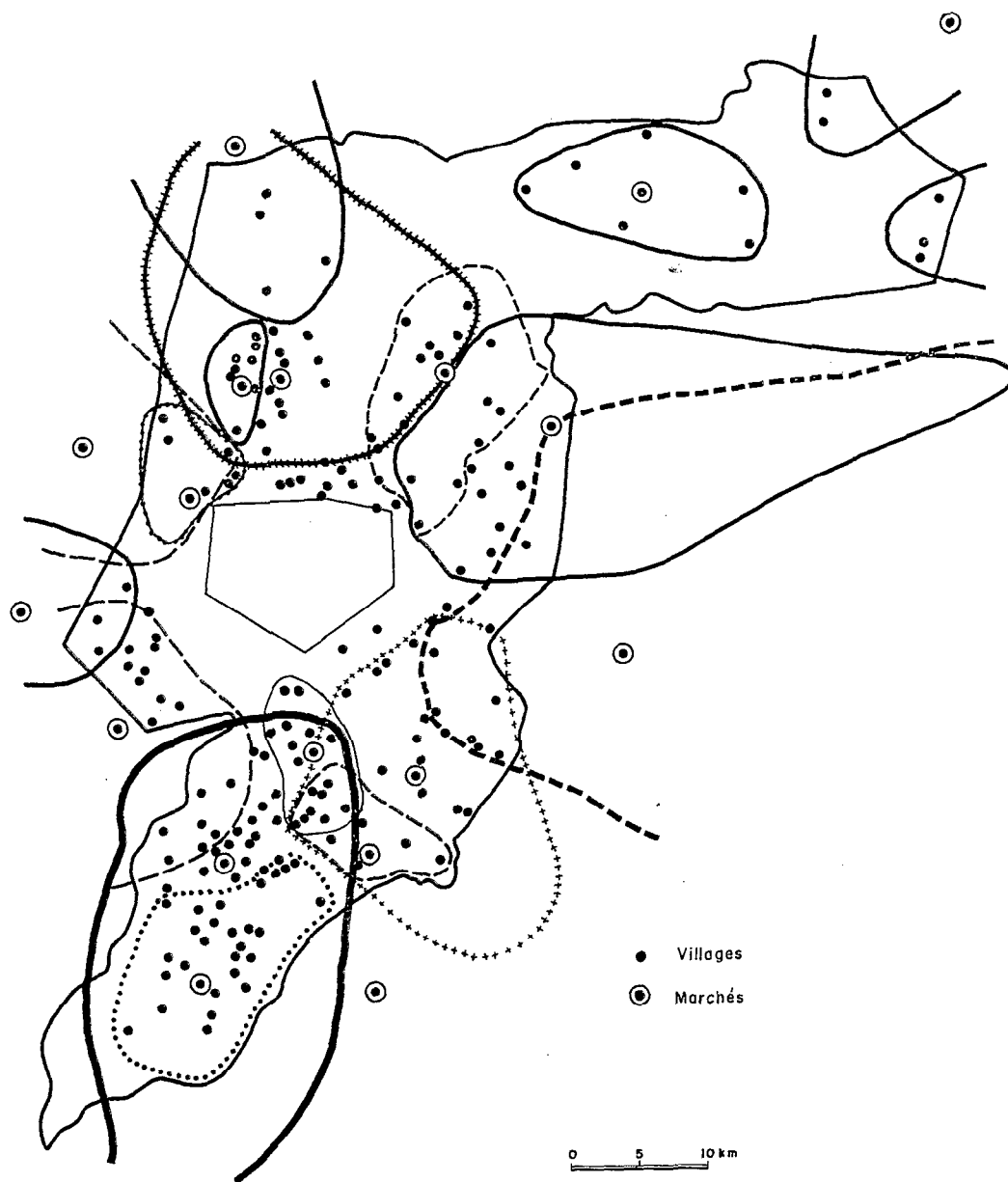


FIG. 23. — Les zones d'influence commerciale (produits manufacturés ou produits locaux) des marchés entourant Bouaké.

LES MARCHÉS SAAFOUÉ

- Djebonoua (samedi)
- Assouakro (lundi)

Djebonoua, chefferie du Saafoué, est d'assez loin le plus gros marché de la sous-préfecture. A des degrés divers sa zone de chalandise interfère avec cinq autres marchés dont les deux principaux sont à

l'extérieur : Moronou au S.E. dans la sous-préfecture de Didiévi et Assrikro au N.W. dans la sous-préfecture de Sakasso, et englobe totalement un sixième : Assouakro, rayonnant sur la partie méridionale du canton.

LES MARCHÉS NDRANOUA

- Kan-gare (dimanche)
- Kanoukro (lundi)

Kan, en frontière du canton Faafoué, est un village polyethnique (Dioula, Mossi, Baoulé) à vocation bi-cantonale. Son influence s'étend au sud vers Didiévi mais se trouve nettement contrée à l'est par le gros marché de Brobo, à l'ouest par Djebonoua et au nord par la limite d'influence naturelle de Bouaké.

Kanoukro (chefferie du Ndranoua) joue au regard de Kan le même rôle qu'Assouakro par rapport à Djebonoua.

LES MARCHÉS FAAFOUÉ

- Amanikro (mercredi)
- Langbassou (jeudi)

Bien qu'ayant également deux marchés le Faafoué n'a pas de pôle commercial réellement dominant. Dans sa partie SW le petit marché d'Amanikro rayonne sur un périmètre d'une cinquantaine de km² abritant une vingtaine de villages situés au centre d'un véritable nœud commercial, tirailé dans toutes les directions, Kan, Kanoukro, Djebonoua, et parfois Moronou, sans compter l'influence dominante de Bouaké...

Plus au nord la lutte d'influence se limite à Kan, Brobo et Bouaké, puis dans la partie septentrionale le troisième partenaire devient Langbassou dont le rayonnement déborde à la fois sur le canton limitrophe du Pepressou et sur une large partie du canton Ahari de Brobo.

LES MARCHÉS PEPRESSOU

- M'blakro (mercredi)
- N'denou (dimanche)

N'denou, rejeté à l'extrême NE de la sous-préfecture n'est plus à proprement parler un marché de la couronne de Bouaké. Il rayonne sur quelques villages ou campements, difficiles d'accès, et les plus reculés échappent carrément à sa faible attraction, au profit de Kogbéra ou de Satama, en pays diamala.

M'blakro dessert ainsi la partie réellement habitée du Pepressou mais se trouve concurrencé de trois côtés, à l'est par Langbassou, à l'ouest par Bamoro et au sud par Bouaké.

LES MARCHÉS FARI

- Bamoro (lundi)
- Bamoro-gare (samedi)
- Diabo-Sokoura (dimanche)

Bamoro-gare et Diabo-Sokoura sont des marchés d'intérêt secondaire. Les principales raisons du marché de Bamoro-gare, à 4 km de Bamoro, résident en la présence de la gare ferroviaire de la RAN (1) et l'existence d'un groupe villageois homogène (le sous-groupe Mizeron).

(1) RÉGIE - ABIDJAN - NIGER.

Quant à Diabo-Sokoura, écrasé entre Bouaké et le gros marché de Diabo, chef-lieu de la sous-préfecture limitrophe, il ne survit que par la grâce de hameaux de culture éparpillés dans tout ce secteur.

Bamoro est donc le seul marché fari d'intérêt régional. Par la population concernée et le volume de ses transactions il arrive au second rang derrière Djebonoua.

Un certain nombre de villages péri-communaux tendent cependant à lui échapper. A l'inverse il déborde largement sur le Peppessou au point d'interférer avec le marché faafoué de Langbassou. Il déborde également jusque vers Touro, l'un des marchés de Katiola, et se partage avec Diabo à l'est toute une frange de campements à cheval sur les deux sous-préfectures.

LE DON

Pour des raisons purement historiques ce canton ne possède en propre aucun marché. Récemment rattaché à Bouaké, c'est un rameau du canton Bro, de Diabo, lui-même imprégné d'origines ouarebo, la branche-mère occupant aujourd'hui la sous-préfecture de Sakasso.

De ce fait presque tout le canton Don descend le mercredi vers Assrikro...

L'attraction des produits locaux

L'aire géographique d'un marché peut être aussi définie de manière restrictive comme *l'ensemble des villages venant y vendre leurs produits*.

Selon cette seconde définition la zone polarisée ne représente plus en règle générale que de 70 à 73 % de son extension maximale.

Or une observation plus minutieuse de la réalité nous amène à réduire encore de 20 à 25 % ce périmètre. La plupart des marchés s'appuient en effet sur une constellation villageoise plus ou moins large avec laquelle les relations sont très denses.

C'est cette zone qui confère sa véritable image de marque à chaque marché.

La figure 24 présente ces aires de forte densité. On voit l'importance et le sens des modifications introduites par rapport à la carte précédente.

La couronne de Bouaké s'est sensiblement élargie, ce qui en soi est assez normal. Cela montre que les villages les plus proches de l'agglomération y vendent volontiers leurs produits agricoles (où ils s'assurent au maximum un avantage de 45 à 50 % sur les cours pratiqués en brousse), mais ne sont pas aussi exclusifs dans leurs achats, car au détail les prix de vente pratiqués à Bouaké ne sont que de 3 à 4 % inférieurs aux prix de vente pratiqués dans la zone rurale.

La figure 25 donne l'image des sphères sociales des onze marchés et de Brobo, calculées à l'aide des deux critères de la zone d'influence commerciale (sphères claires) et de la zone dense agricole (sphères hachurées).

LES PRINCIPAUX INDICATEURS DE FONCTIONNEMENT DES CINQ MARCHÉS

Les aires d'influence

La carte des sphères sociales nous montre que les cinq marchés Djebonoua-Bamoro-Kan-Langbassou et M'blakro se partagent 74 % des zones commerciales (cercles clairs), 71 % des zones d'attraction agricole et 70,8 % des zones de forte densité (cercles hachurés).

C'est ce dernier pourcentage qui nous paraît le plus significatif et que nous retiendrons dans l'extrapolation du chiffre d'affaires à l'ensemble de la sous-préfecture.

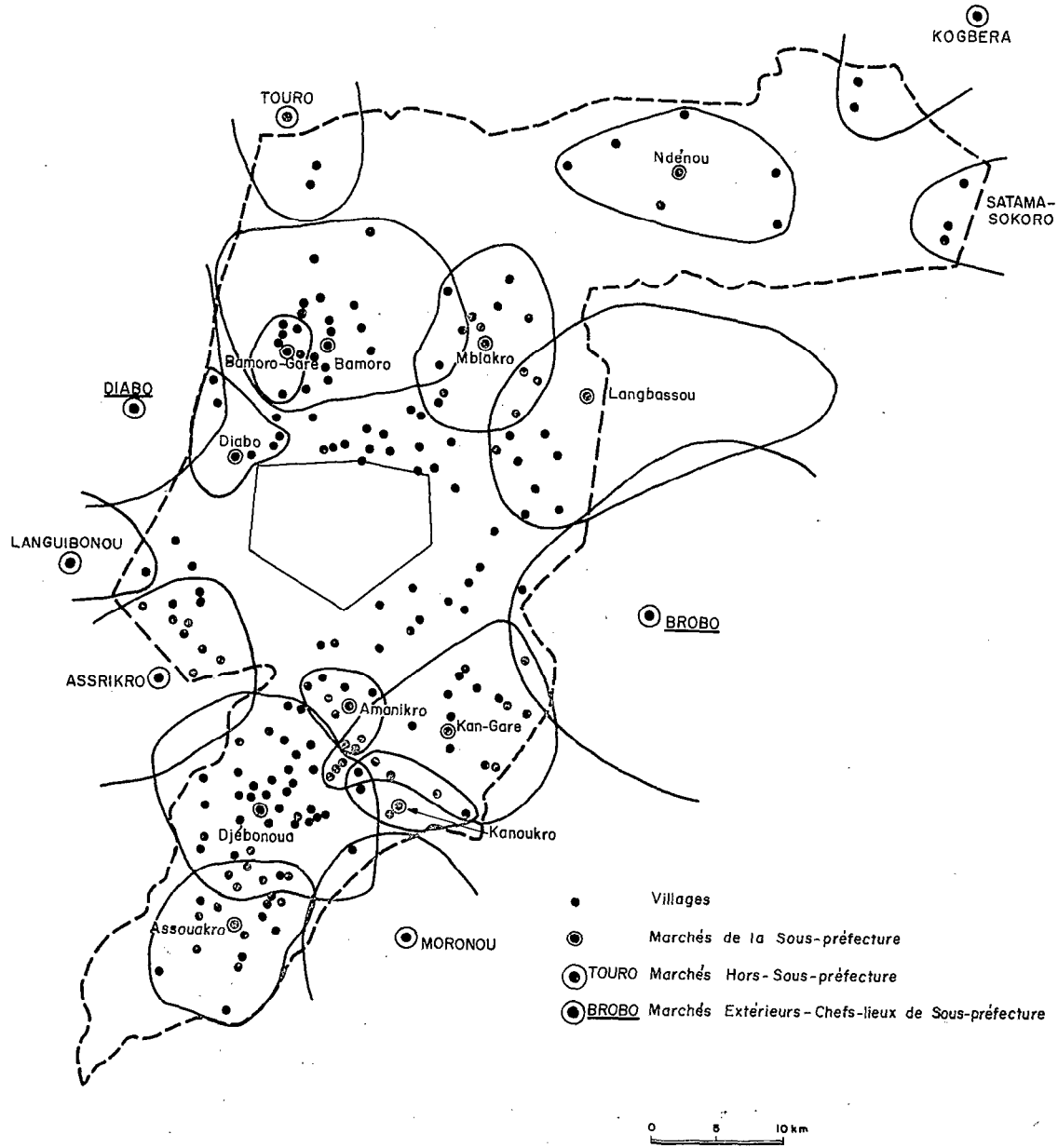


FIG. 24. — Les aires de forte attraction pour les produits locaux.

Plus précisément, en attribuant à Djébonou la pondération de 1, les cinq marchés se répartissent ainsi :

Djébonou	: 1	Zone dense	: 9 900 habitants
Bamoro	: 0,59	»	: 5 800 »
Kan	: 0,54	»	: 5 300 »

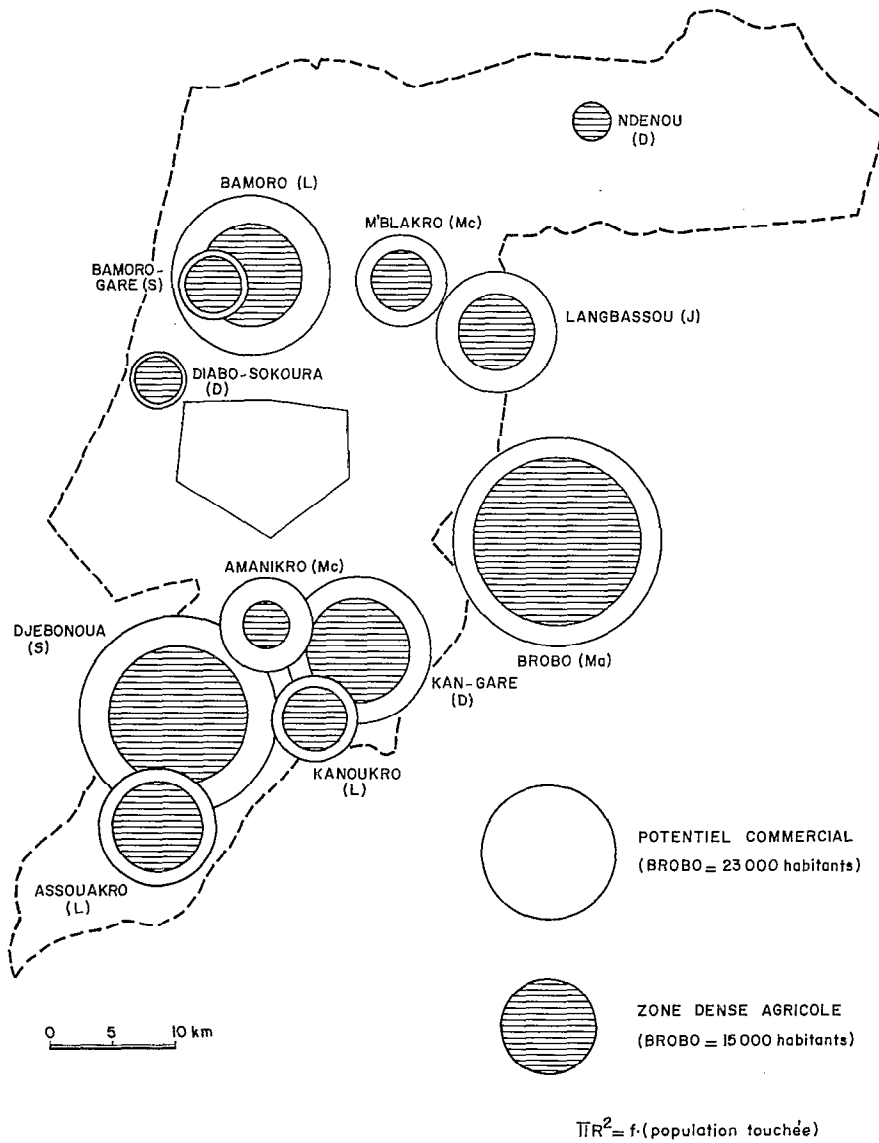


FIG. 25. — La sphère sociale des onze marchés de la sous-préfecture et de Brobo

Langbassou : 0,33 Zone dense : 3 250 habitants
 M'blakro : 0,20 » : 2 000 »

Le nombre de vendeurs présents sur le marché, leur origine et leur spécialité

La première des figures suivantes (fig. 26) est construite selon le même principe de cercles proportionnels au nombre de vendeurs installés, avec dans leur moitié supérieure une répartition des origines en pourcentages et dans leur moitié inférieure une répartition par spécialité.

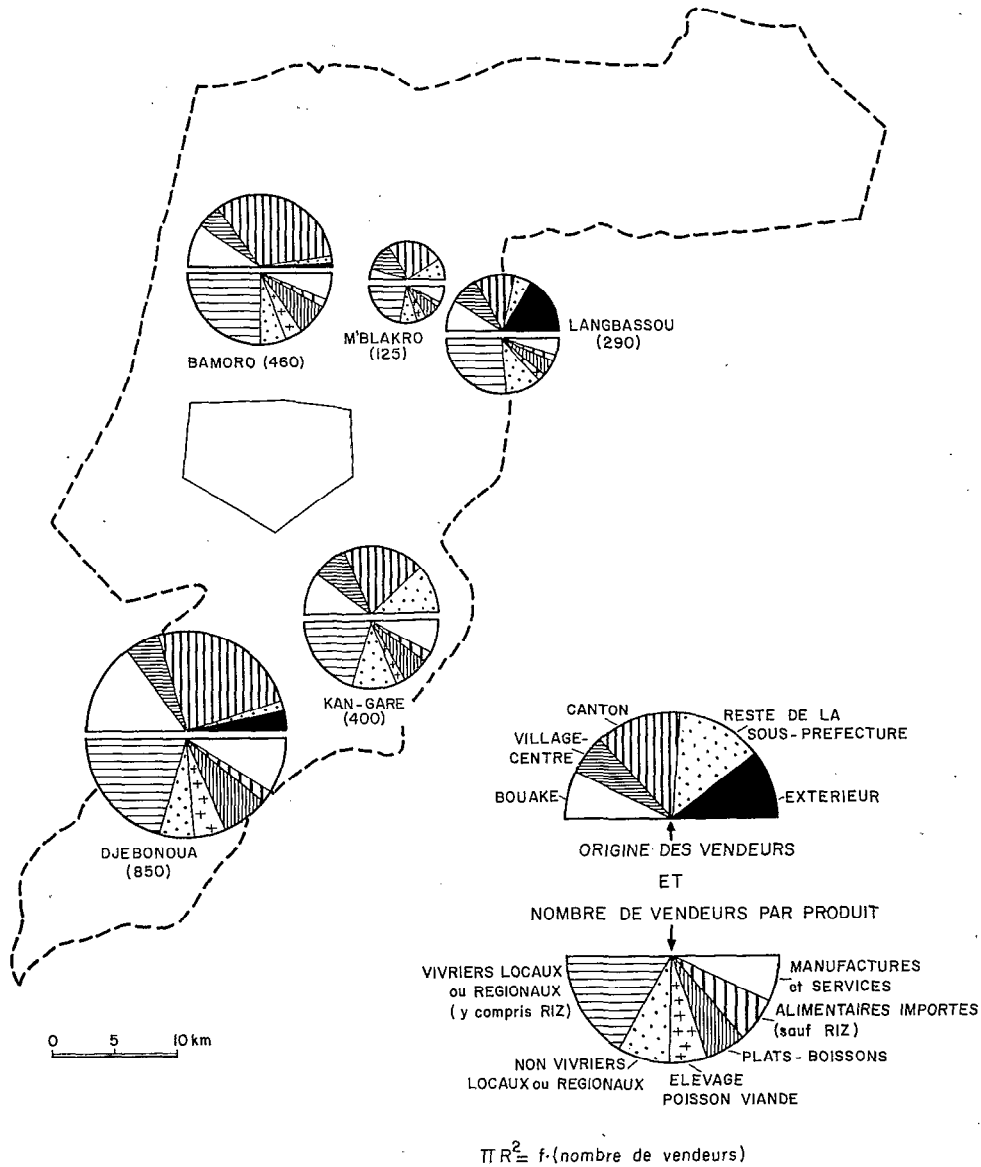


FIG. 26. — L'effectif, l'origine et la spécialité des vendeurs présents sur les 5 marchés.

LES EFFECTIFS

L'ordre hiérarchique des cinq marchés est respecté mais on constate, sauf pour Langbassou, un recul sensible des pondérations relativement à Djebonoua.

- Djebonoua : 1 = 850 vendeurs
- Bamoro : 0,54 = 468 »

Kan	:	0,47	=	400	vendeurs
Langbassou	:	0,34	=	290	»
M'blakro	:	0,15	=	125	»

A Djebonoua les vendeurs installés représentent 8,6 % des résidents de sa zone dense mais seulement 6,2 % à M'blakro.

Il est difficile d'interpréter correctement ce phénomène « d'écrasement » car plusieurs facteurs doivent se conjuguer tels que la situation géographique du marché (Djebonoua est à proximité du grand axe bitumé) et surtout son jour d'ouverture.

Sur 27 à moins de 40 km de Bouaké nous recensons en effet :

- 7 marchés le dimanche ;
- 5 marchés le lundi ;
- 1 marché le mardi (Brobo) ;
- 6 marchés le mercredi ;
- 1 marché le jeudi (Langbassou) ;
- 5 marchés le vendredi ;
- 2 marchés le samedi (Djebonoua et Bamoro-gare).

Ainsi Djebonoua n'a à concurrencer le samedi que le minuscule marché de Bamoro-gare.

La déviante de Langbassou peut s'expliquer de la même manière. Quant au marché quotidien de Bouaké le samedi est un jour d'activité relativement limitée.

L'ORIGINE DES VENDEURS

Nous avons retenu cinq origines différentes : Bouaké, le village-centre, le canton, le reste de la sous-préfecture et l'extérieur.

Bouaké

L'effectif des vendeurs venus de Bouaké est très variable et est en règle générale l'un des plus sûrs indicateurs de l'importance exacte d'un marché.

Ils ne sont que 11 sur le petit centre de M'blakro (8,8 % des vendeurs) mais 260 à Djebonoua (30,6 % des vendeurs). Ailleurs ils représentent de 17 à 20 % des vendeurs et en moyenne générale 22,8 %.

Ceux-ci sont habituellement les premiers rendus sur la marché. Entre 6 h et 7 h le matin, avant même que les villageoises venues à pied ne soient toutes installées, on les voit décharger de « camions-fourgonnettes », qui des paniers de volailles, qui des cartons de poisson fumé, qui des empilements de chaudrons et de cuvettes émaillées, des barils de pétrole, des caisses ou des sacs de pain, de riz, de farine, de sel, de savon, des oignons du Niger, des noix de cola, des ballots de friperie, tandis que d'autres s'activent autour d'un petit éventaire qu'ils viennent de dresser et commencent à disposer rouleaux contre rouleaux une muraille de tissus imprimés, « Java » « Wax » « Fancy » « Gonfreville » « Baoulé », des sandalettes, des chaussures de ville, des cartables, des tamis, des cordelettes, des nattes du Japon ou de la Nigéria, des montres du Ghana, des bagues, des lotions de beauté, des pommades à décrêper, des photographies de chanteurs ou d'acteurs à la mode, enfin les mille et un articles nécessaires à la bonne santé physique et morale du villageois.

A travers ces tabliers de Bouaké c'est donc la ville qui se transporte tout entière au village un jour par semaine et lui offre le spectacle de sa profusion toujours renouvelée. Car il y a un peu de spectacle dans un marché baoulé. Fonction sociale presque autant que fonction économique.

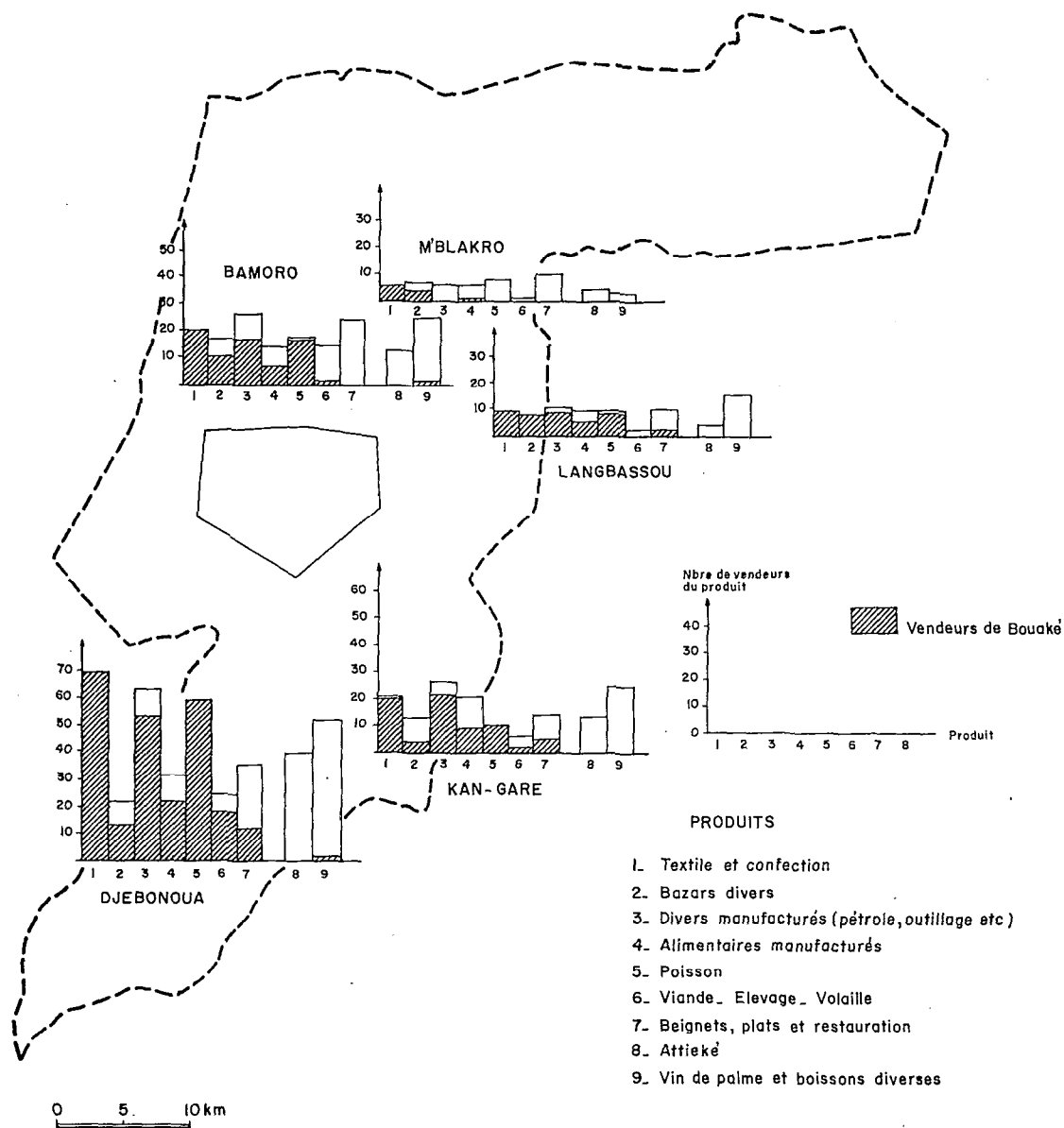


FIG. 27. — Origine et nombre de vendeurs en certains produits.

La figure 27 illustre ce rôle de Bouaké dans un certain nombre de produits et denrées.

Les stands de produits textiles, d'habillement, de friperie et de bonneterie, sont pour plus de 99 % entre les mains des tabliers de Bouaké, les stands de bazar divers pour plus de 60 %, ceux d'articles manufacturés tels que les outillages, le pétrole, la quincaillerie, la cordonnerie, la parfumerie le sont à plus de 75 %, les stands de poisson à plus de 90 % (les autres sont détenus presque tous par des revendeurs ayant acheté leur poisson soit à Bouaké soit sur un autre marché à des vendeurs de Bouaké).

Les vendeurs de viande débitée et de moutons sont également à 95 % originaires de Bouaké ; quant aux vendeurs de poulets et de pintades que nous n'avons pas isolés des autres produits d'élevage dans la représentation cartographique, ils sont pour près du tiers originaires de Bouaké.

Ce pourcentage est très surprenant dans une sous-préfecture où 70 % des ménages possèdent des volailles. On verra en étudiant le marché de Brobo une situation tout à fait différente, Bouaké se portant au contraire acquéreur.

De même les beignets et les plats préparés sont assez souvent commercialisés par des femmes dioula de Bouaké (20 % en moyenne) ce qui est pour le moins inattendu. Ces vendeuses sont nombreuses surtout au sud de la sous-préfecture.

L'attiéké toutefois reste une activité entièrement villageoise. Nous verrons même, autre nouveauté, Bouaké en acheter une certaine quantité...

Quelques femmes de Bouaké offrent également de pleines cuvettes de rafraîchissements divers à base de maïs, de jus d'orange ou de gingembre, transportés par « jerry cans » de 40 l. Enfin parmi les vendeurs de produits locaux ou régionaux (coco, cola, riz) on note environ 2,4 % de personnes venues de l'agglomération.

Le village-centre

Les résidents du village-centre représentent de 10,6 % au minimum (Djebonoua) à 24,0 % au maximum (M'blakro) du nombre de vendeurs installés. En moyenne 13,5 %.

A M'blakro nous comptons 2,7 vendeurs résidant au village pour 1 vendeur de Bouaké alors qu'à Djebonoua le rapport est inversé : 2,8 vendeurs de Bouaké pour 1 originaire du centre. Cet écart-relatif est donc un excellent indicateur d'activité.

Les villages du canton

Ce troisième groupe d'opérateurs est beaucoup plus lié aux conditions géographiques qu'à des facteurs de dimension.

Ainsi Langbassou, marché excentré aussi bien par rapport à son canton que par rapport à la sous-préfecture, ne compte que 22,1 % de vendeurs venant de l'arrière-zone faafoué (64 en valeur absolue).

Kan-gare situé en bordure du Faafoué attire plus de vendeurs faafoué que Langbassou même en valeur relative (22,5 %) et repose également assez peu sur son arrière-zone ndranoua (40,0 %).

Ce pourcentage atteint son maximum à Bamoro (65,6 %), marché à très forte dominante fari, d'ailleurs un peu monotone d'aspect avec ses innombrables cuvettes de paddy et de maïs...

Les arrière-zones représentent en définitive 47,2 % des points de vente des marchés.

Le reste de la sous-préfecture

Pour les mêmes raisons évidentes ce critère topologique ne peut être retenu comme un indicateur d'activité.

Il est très faible sur les deux principaux marchés (Djebonoua : 3,5 %, Bamoro : 2,8 %) et ne représente en moyenne que 8,9 % des vendeurs recensés.

L'extérieur

L'insertion de ce dernier groupe d'opérateurs n'est pas davantage un parfait indicateur ni du pouvoir économique ni de la véritable vocation régionale du marché. Djebonoua affirme incontestablement une vocation régionale bien supérieure à Langbassou. Mais Langbassou tire profit, plus que tout autre, d'un certain nombre de villages relevant de Brobo, enclavés dans le NW Ahari.

LES SPÉCIALITÉS

Les produits offerts relèvent de l'une ou l'autre des six rubriques suivantes :

— vivriers locaux et régionaux.

Produits non élaborés destinés à l'alimentation, y compris le riz dont il est impossible de préciser l'origine exacte, le café, le cacao, la cola et les oignons.

— non vivriers locaux et régionaux.

Tous les produits de l'artisanat (vannerie, outillages locaux, poterie...) le « yomo » (1), la potasse, le kaolin, le tabac, le savon indigène, le bois de chauffe etc...

— le poisson et les produits de l'élevage.
(viande, ovins, volailles, œufs, lait frais).

— les plats et les boissons.

Beignets, attiéké, restauration, boissons fermentées diverses, citronnades, vin de palme...

— les produits alimentaires importés (sauf riz).

— les produits manufacturés et services (photographie, coiffure et couture).

Un vendeur sera ainsi défini en fonction de son apport principal.

Les produits vivriers locaux et régionaux

Ils concernent toujours plus de 40 % des vendeurs, en moyenne 44,5 %. Cette proportion augmentant légèrement sur les marchés de savane (Bamoro, Langbassou, M'blakro). Le facteur déterminant serait donc davantage le milieu d'insertion que la taille du marché. Nous analyserons plus en détail dans un paragraphe suivant les variantes de spécialisations entre marchés.

Les produits non vivriers locaux et régionaux

L'effectif de ces vendeurs dont la moitié sont des vendeurs de bois oscille de 11,8 à 22,5 %. Nous n'observons aucune corrélation avec la taille du marché et guère plus semble-t-il avec le milieu d'insertion.

Le poisson et l'élevage

De 4 à 10 % des vendeurs offrent ces produits ; Djebonoua qui joue un rôle important de redistribution sur toute sa zone méridionale en regroupe pour sa part plus de la moitié.

Dans une moindre mesure Bamoro joue un rôle comparable à l'égard de M'blakro.

De bonne conservation et de faible encombrement, le poisson séché et fumé se prête en effet assez bien à certains échanges triangulaires effectués entre marchés voisins. Nous en verrons un autre exemple caractéristique à Brobo (chap. 9).

Les marchands de poisson totalisent environ 68 % de ces vendeurs. Quant à l'origine du produit nous avons :

- 59,9 % de poisson du Niger,
- 33,7 % de poisson d'Abidjan,
- 3,5 % de poisson de Dakar ou du Libéria,
- 2,9 % de poisson local.

(1) Le yomo est une teinture pour noircir les sourcils et la chevelure afin de rendre le teint plus clair. Spécialité souvent ghanéenne.

Il est incontestable que le récent développement de la pêche en lagune a fortement contribué à réduire la part revenant traditionnellement au poisson du Niger dans la région de Bouaké.

Le poisson sénégalais ou libérien paraît au contraire en expansion. Par contre le poisson local est encore très peu commercialisé.

Les plats et boissons

L'activité hôtelière est généralement un bon indicateur de fonctionnement. A l'instar du poisson, l'attiéké, les beignets, les sirops et le vin de palme offrent cet avantage de se regrouper en des points bien déterminés du marché. Ou bien sur le côté (beignets, vin de palme) ou bien en double haie laissant juste un étroit couloir au consommateur (attiéké). Le comptage est ainsi extrêmement simplifié. Ils représentent de 10 à 15 % des points de vente, en moyenne 13,7 %.

Les produits alimentaires importés

Il convient de faire ici une réserve. Presque tous les tabliers de « bazar divers » offrent également quelques denrées alimentaires (sardines, sucre, chicorée, lait concentré, sauce tomate...) mais du fait de notre convention ne sont pas considérés comme vendeurs de ces produits à titre principal.

D'autre part le riz a été classé parmi les produits vivriers et il arrive que certains vendeurs de riz offrent secondairement du sel ou de la farine.

Dans ces conditions le petit effectif recensé (3,9 % des vendeurs en moyenne) n'est pas très significatif quant à l'importance réelle de ces produits sur le marché.

Les produits manufacturés

Environ 20 % de ces vendeurs offrent donc à titre accessoire des denrées alimentaires, proportion représentant les « bazars divers » dans l'ensemble des produits manufacturés...

Ce dernier ratio serait beaucoup plus faible à Djebonoua (14 %), plus élevé à M'blakro (37 %), moyen à Bamoro, Kan et Langbassou (de 22 à 29 %).

On disposerait ainsi d'un nouvel indicateur relativement précis dans l'établissement d'une typologie des marchés.

En résumé les 6 indicateurs que nous estimons les plus représentatifs de l'importance comparée des marchés de la sous-préfecture sont :

- le nombre de vendeurs ;
- le nombre de vendeurs originaires de Bouaké ;
- le ratio du nombre de vendeurs de Bouaké au nombre de vendeurs du village-centre ;
- le nombre de vendeurs de poisson ;
- le nombre de vendeurs de plats et boissons ;
- le ratio du nombre de « bazars divers » au total des vendeurs de produits manufacturés.

LA NATURE DES PRODUITS OFFERTS EN FONCTION DES ZONES D'ORIGINE

Il est bien évident que l'origine du vendeur va influencer directement sur la nature des produits offerts. On l'a déjà vu pour ce qui concerne les ventes de Bouaké grâce aux illustrations de la figure 27 isolant 9 séries de produits.

L'histogramme suivant (fig. 28) fait ressortir par un système de représentation à double entrée la part des différents opérateurs en chacune des spécialités.

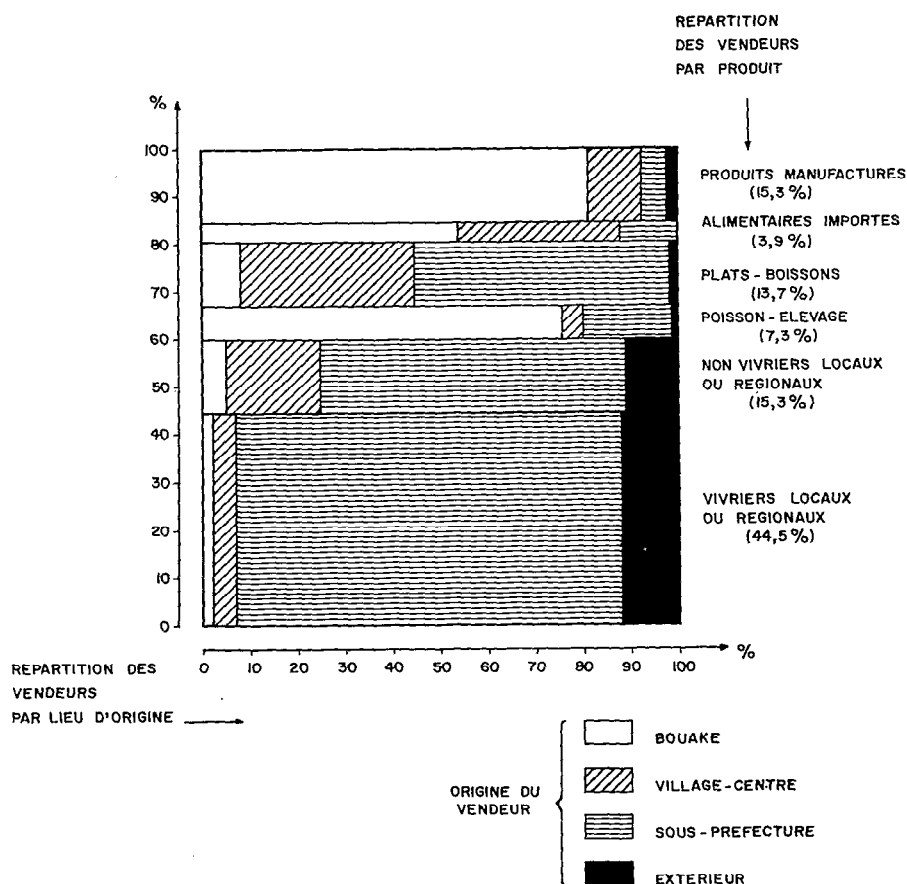


FIG. 28. — Croisements : Produits offerts et lieux d'origine (ensemble des 5 marchés).

Nos 6 rubriques de produits et denrées sont réparties selon l'axe d'ordonnée en rectangles proportionnels aux nombres de vendeurs.

Chaque rectangle est à son tour divisé en fonction des origines, par bandes verticales. On restitue ainsi l'image parfaitement fidèle de l'ensemble des marchés.

— Les surfaces claires du graphique montrent que Bouaké est présent, à des degrés variables, dans toutes les grandes catégories de produits. Il détient plus de 80 % des stands d'articles manufacturés, plus de 75 % des stands de poisson et d'élevage mais à peine plus de 50 % de ceux de produits alimentaires. Environ 8 % des plats et boissons, 5 % des non vivriers locaux ou régionaux (nattes, outillages de fabrication indigène, teintures pour cheveux...) et 2 % des vivriers locaux (riz décortiqué, cola, noix de coco...).

— Les surfaces hachurées montrent que les résidents des villages-centres sont également représentés dans tous les produits, leur effectif moyen étant de 13,5 % on voit qu'ils sont particulièrement actifs dans deux spécialités :

- les plats et boissons (plus de 36 %),
- les produits alimentaires importés (plus de 34 %).

Mais si l'on élimine les commerçants de Bouaké, ces opérateurs détiennent 17,4 % des points de vente restants et leur domination s'étend alors aux produits manufacturés plus encore qu'aux plats et boissons.

Les résidents des villages-centres monopolisent donc la majeure partie des stands de produits importés détenus par des villageois et assument ainsi leur fonction de redistributeurs.

— Les surfaces en gris regroupent les autres résidents de la sous-préfecture sans distinction entre cantons.

Bien qu'ils se partagent 56,1 % des stands (72,7 % en excluant Bouaké) ils apparaissent avant tout comme des fournisseurs de produits vivriers (81,2 %) et dans une moindre mesure de produits non vivriers (64,6 %).

— Les surfaces noires regroupant les vendeurs originaires de sous-préfectures extérieures (7,6 % du total) traduisent également une nette tendance à privilégier les produits locaux. Les activités hôtelières leur sont presque toujours étrangères et s'ils offrent parfois des denrées alimentaires importées ce ne sera qu'à titre secondaire parmi divers produits manufacturés.

On observe ainsi une assez nette distribution du travail entre les différents partenaires. Un individu réfractaire à cet ordonnancement commet toujours quelque incongruité, comme si réellement l'économique devait l'emporter.

LES VENTES ET LES ACHATS EFFECTUÉS

Pour analyser les ventes et les achats nous adopterons une nomenclature d'agents légèrement différente de la précédente, à savoir :

- les ressortissants de Bouaké
- les villageois de la sous-préfecture, producteurs
- les villageois de la sous-préfecture, revendeurs
- les agents extérieurs.

Le rôle des différents agents à l'achat et à la vente

La première remarque qu'il convient de faire a trait au volume des transactions effectuées.

Vers février-mars nous obtenons en indices et en valeurs absolues la hiérarchie suivante :

Chiffre d'affaires du marché (F. CFA)		
Djebonoua	: 1	817 000
Bamoro	: 0,54	440 100
Kan	: 0,47	387 500
Langbassou	: 0,21	169 100
M'blakro	: 0,07	55 800

Ces indices correspondent pour les trois plus gros marchés aux indices des effectifs de vendeurs. Par contre l'écrasement vers le bas s'accroît pour Langbassou et M'blakro, le chiffre d'affaires individuel devenant nettement inférieur.

La figure 29 met en évidence la part revenant à chaque opérateur pour les ventes (partie supérieure) et pour les achats (partie inférieure des cercles).

LES VENTES ET ACHATS DES VILLAGEOIS PRODUCTEURS

Les villageois producteurs réalisent en moyenne 38 % des ventes, ce pourcentage pouvant osciller de 31,1 % à Langbassou à 55,6 % à M'blakro.

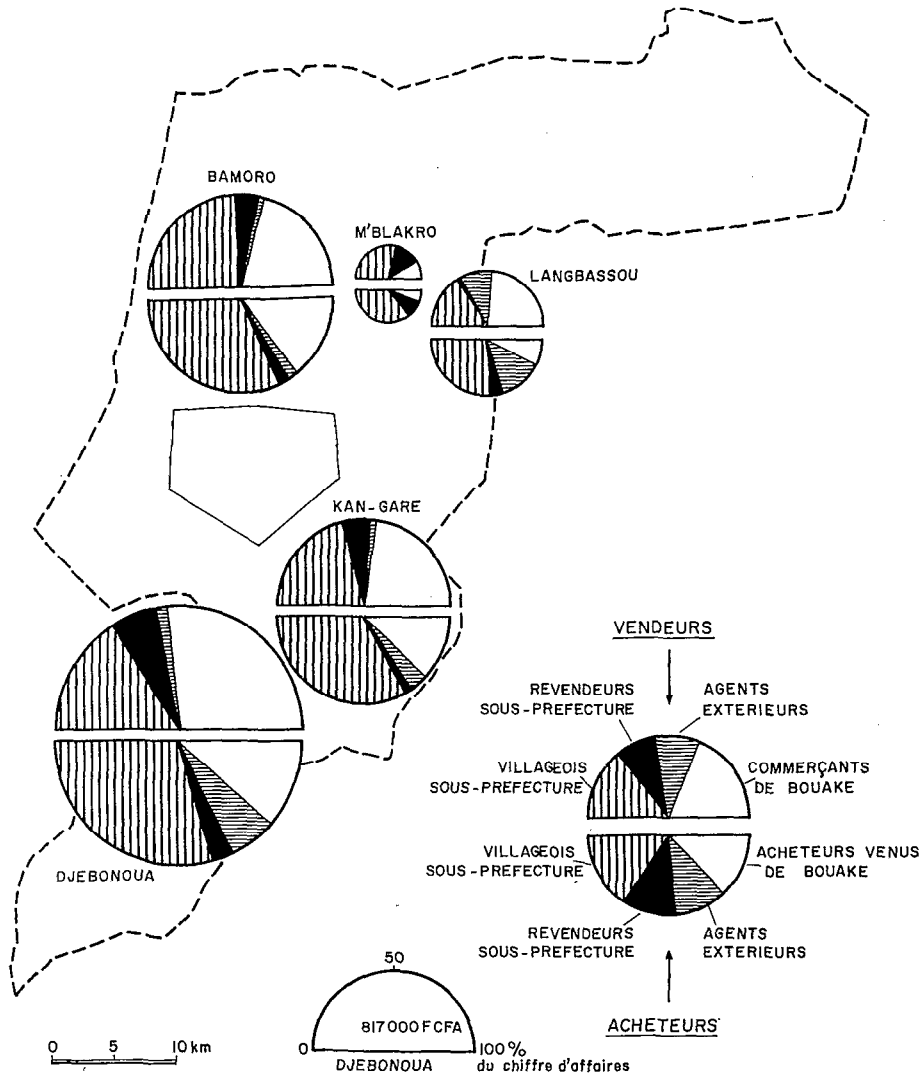


FIG. 29. — A l'achat et à la vente le rôle des différents opérateurs sur les 5 marchés.

Leurs achats sont toujours supérieurs : 61,9 % en moyenne, de sorte que *la fréquentation des marchés se solde par une désépargne systématique*. Le taux de couverture des achats par les ventes s'élevant à 0,61.

LES VENTES ET ACHATS DES REVENEURS DE LA SOUS-PREFECTURE

Par revendeur nous entendons tout résident intérieur se livrant à des opérations commerciales, soit : les tabliers villageois, les marchandes de beignets et autres plats élaborés effectuant des achats de matières premières mais aussi les courtières que nous avons dénombrées, une dizaine pour la sous-préfecture.

On leur doit 10,5 % des ventes avec d'assez fortes variations : 3,8 % à Langbassou et 25,1 % à M'blakro. Sur ce petit marché plus ou moins délaissé par Bouaké, on note en effet une majorité de revendeurs écoulant des produits ordinairement entre les mains des commerçants urbains : noix de coco, cola, pétrole, savon, poisson. Le poisson venant soit de Bamoro soit de Bouaké.

Les revendeurs effectuent en retour quelques achats : 4,7 % en moyenne dont 1/5 correspond en fait à des achats de produits locaux par les courtières locales qui les revendront en demi-gros à Bouaké.

Cela explique qu'à Langbassou, marché le plus fréquenté par ces courtières, les achats des revendeurs excèdent leurs ventes.

LES VENTES ET ACHATS DES AGENTS EXTÉRIEURS

Plus encore que les villageois les agents extérieurs apparaissent en déficit sur les marchés. Ils ne se partagent en effet que 3,6 % du montant des ventes (0 à M'blakro, 17,8 % à Langbassou) mais 10,0 % du montant des achats (0 à M'blakro, 24,8 % à Langbassou).

Leurs achats ne se trouvent ainsi couverts qu'à 36 %, non déduits les coûts de transport. Cela tient pour partie à la nature des produits offerts mais surtout à la vocation régionale de certains marchés (cf. les aires d'influence commerciale, supra).

Pour ne prendre qu'un exemple nous avons recensé, le samedi 28/2/1970, 38 taxis sur le marché de Djebonoua.

Ces 38 taxis avaient transporté environ 400 passagers de Bouaké, 155 de la sous-préfecture et une centaine de l'extérieur. Parmi les destinations extérieures nous relevons les noms d'Issia, Divo, Oumé, Tiébissou, Toumodi, Sakasso... (1).

Les produits emportés par ces passagers étaient aussi bien des produits locaux (igname, maïs, oranges, paniers à volaille, canaris, attiéké...) que des produits importés (pain, sel, poisson...)

LES VENTES ET ACHATS DE BOUAKÉ

Si l'on considère l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par Bouaké nous avons un bon indicateur à la fois du poids comparé des différents marchés et de l'impact général de la ville.

Nous obtenons la série suivante :

	Somme des transactions de Bouaké (F. CFA)
Djebonoua : 1	623 000
Bamoro : 0,50	313 500
Kan : 0,44	273 500
Langbassou : 0,17	104 500
M'blakro : 0,03	16 800

Le processus d'écrasement au détriment des plus petits marchés va une nouvelle fois en s'accroissant.

En d'autres termes *plus un marché de la sous-préfecture est important plus il est dominé par Bouaké !* Cause et effet sont d'ailleurs liés et le postulat peut être renversé.

(1) Ce qui ne signifie pas que ces personnes soient venues spécialement pour le marché de Djebonoua. Un marché situé près d'un axe à grande circulation a naturellement vocation à rayonner très loin...

Cela implique pour corollaire qu'un marché de la sous-préfecture, ou de la zone proche, n'acquiert une relative autonomie face à Bouaké qu'en étant dominé par un marché plus important, tel M'blakro dominé par Bamoro, Assouakro par Djebonoua, Kanoukro par Kan.

En somme Bouaké n'assoit son hégémonie qu'au dessus d'un certain niveau sans se disperser sur des marchés d'intérêt secondaire.

A l'ouest de Bouaké cette loi se vérifie également ; de gros marchés comme Sakasso, Assrikro, Diabo, Botro, Abolikro, situés à moins de 40 km sont plus dépendants de Bouaké que des petits marchés comme Languibonou et Kanango (1).

De même à l'est Brobo dépendra de Bouaké mais non Kouadianikro...

En définitive Bouaké est responsable de 47,9 % des ventes, (19,3 % à M'blakro, 53,7 % à Djebonoua) et 23,4 % des achats (10,8 % à M'blakro, 29,4 % à Bamoro). Son taux de couverture, nettement positif, s'élève ainsi à 2,05.

Si l'on regroupe face à Bouaké tous les autres opérateurs, leurs dépenses ne sont au contraire couvertes qu'à 0,68.

Les transactions villageoises sur les marchés de brousse ne sont donc pas comparables aux transactions des piétons et cyclistes écoulant directement leurs produits à Bouaké. Nous verrons en effet que ceux-ci parviennent à réaliser une certaine épargne (chapitre 8).

Bien que les agents considérés soient répartis différemment, l'histogramme (fig. 30) est construit selon le même principe que le précédent.

En ordonnée figurent les 6 rubriques de denrées et produits, chacune occupant une surface proportionnelle à son chiffre d'affaires.

En abscisse nous avons les ressortissants de Bouaké (courtiers), les villageois revendeurs (tabliers sur marché et courtiers), les villageois consommateurs finals et les agents extérieurs...

Nous voyons donc aussitôt où s'en vont les produits offerts. Bouaké qui achète en moyenne 23,4 % des produits du marché, se caractérise par ses achats de produits vivriers (57,6 %) et non vivriers (36,9 %).

Les revendeurs de la sous-préfecture par leurs achats de produits d'élevage et de poisson (11,4 %), de produits non vivriers (6,7 %) et vivriers (6,4 %).

On remarque la faiblesse de leurs achats de produits importés alimentaires ou manufacturés.

Ils n'ont d'ailleurs aucun intérêt à le faire sauf s'ils fréquentent de surcroît un petit marché secondaire.

Les villageois consommateurs achètent évidemment la plus grosse partie des produits manufacturés (89,6 %) et alimentaires importés (90,4 %), des plats et boissons (78,6 %) et des produits carnés : élevage ou poisson (68,3 %). Mais ils achètent également une bonne partie des non vivriers locaux ou régionaux (47 %). En effet Bouaké vend des outillages de fabrication artisanale, du « yomo », de la pharmacopée indigène, des nattes « ôfi » (2), etc. D'autre part les produits d'artisanat : poterie, tabac, potasse, kaolin, vannerie, savon... sont toujours la spécialité de certains villages. Leur offre est donc très concentrée...

Quant aux vivriers locaux ou régionaux Bouaké en offre aussi une certaine quantité (riz, cola, coco, oignons) et les villageois achètent soit pour leur consommation soit pour leurs semences de l'igname, du manioc, de l'arachide, du maïs et des condiments.

(1) Les marchés du pays baoulé de la zone dense. J. MICHOTTE - ORSTOM. Ministère du Plan. Ministère de l'Agriculture, 1970.

(2) La natte ôfi est une écorce battue et assouplie cousue par bandes. Traditionnellement elle était offerte par le prétendant à sa future belle-mère en compensation des nattes souillées par sa fille dans son âge tendre.

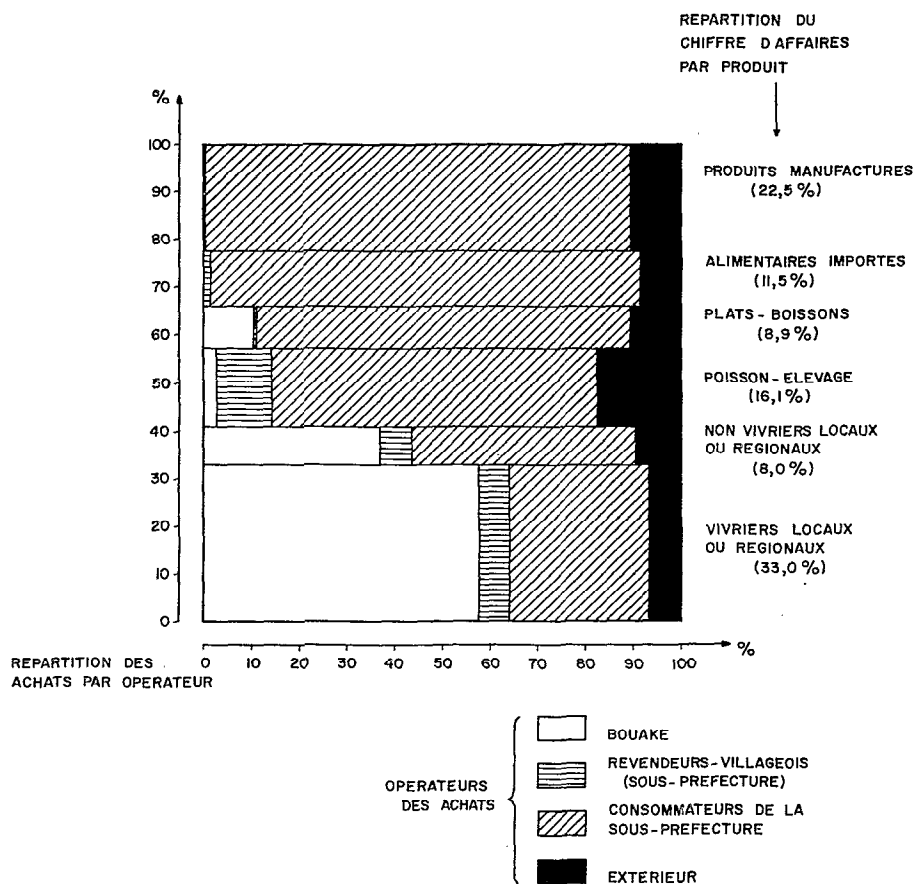


FIG. 30. — La répartition des achats par produit et par opérateur (ensemble des 5 marchés).

Enfin les agents extérieurs, participent aux différents achats de manière assez constante. Cela tient à ce que leurs achats correspondent pour partie à une fonction de consommation et pour partie à une fonction de redistribution, de sorte qu'ils s'apparentent aux deux catégories d'agents : consommateurs finals et revendeurs (1).

Le tableau 59 résume la structure des achats des quatre catégories d'agents.

La dernière carte (fig. 31) que nous présenterons permet d'apprécier la nature et l'importance des achats de Bouaké.

Comme Bouaké est le plus gros acquéreur de produits locaux on a par voie de conséquence une bonne image de la spécialisation des différents marchés.

Bamoro apparaît comme le plus gros sinon le seul marché céréalier de la sous-préfecture. Il expédie sur Bouaké de 3,5 à 4 tonnes de maïs en grains et 0,7 t de paddy soit 80 000 F CFA pour ces deux produits.

(1) Ces relations directes de marchés à marchés qui peuvent s'instaurer entre zones rurales, spécialement en période de semence ou de soudure, court-circuitent dans une certaine mesure la fonction redistributrice de la capitale régionale.

TABEAU 59

Achats	Agents				
	Bouaké	Revendeurs villageois	Consommateurs villageois	Extérieur	Ensemble
Vivriers locaux	81,5	15,6	44,8	22,0	33,0
Non-vivriers locaux	12,6	6,1	11,4	7,5	8,0
Elevage-Poisson	1,8	17,8	39,3	28,4	16,1
Boissons-Plats	4,1	11,3	0,6	9,4	8,9
Alimentaires importés	—	16,7	2,8	9,7	11,5
Manufacturés	—	32,5	1,1	23,0	22,5
Total	100	100	100	100	100

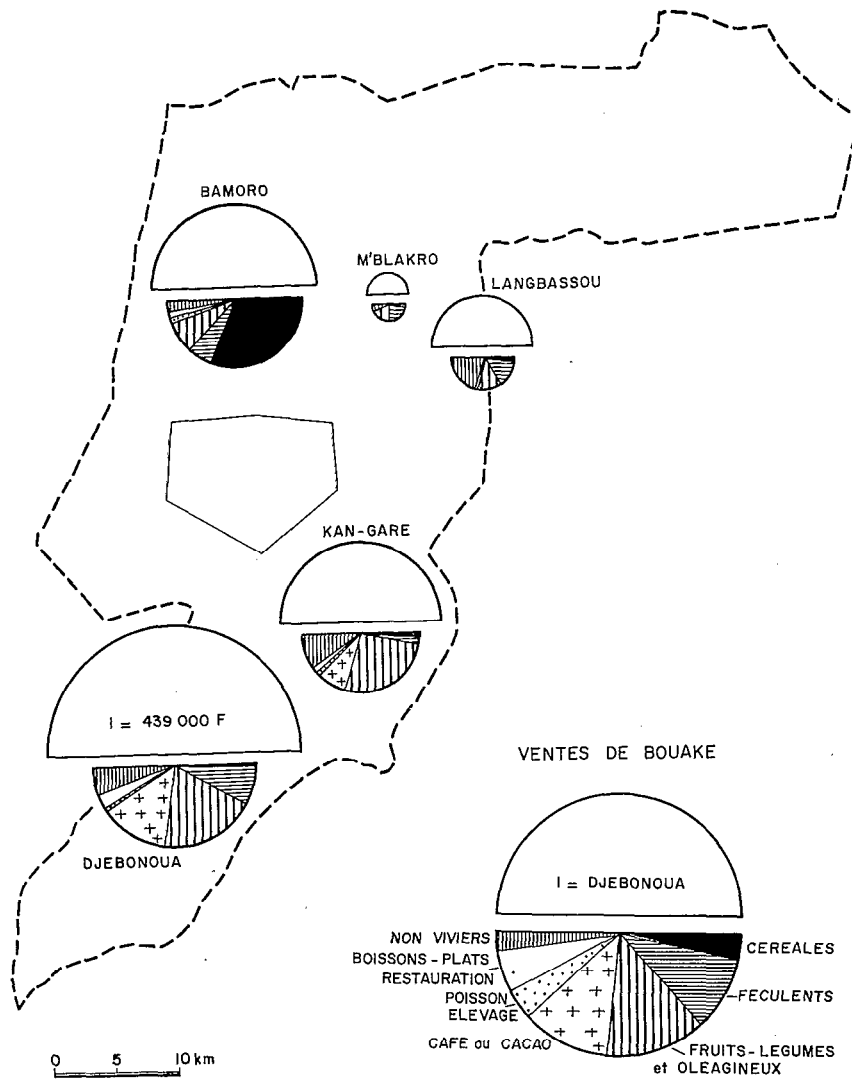


Fig. 31. — L'importance des achats de Bouaké par rapport à ses ventes et leur composition.

Cela confirme notre analyse des structures productives et monétaires. Le Fari, ainsi que les cantons Bro, Satikran et Goli recouvrant les sous-préfectures de Diabo, Botro et Bodokro au NW de Bouaké, constituant la principale zone céréalière du pays baoulé.

Le total des expéditions de M'blakro (6 000 F CFA) et de Langbassou (24 500 F CFA) ne représente pas même la moitié du seul maïs expédié par Bamoro, Langbassou expédiant principalement du bois, produit de très faible valeur volumique (2,5 F/kg) des graines de palme, des fruits (citrons, oranges, papayes) et de l'igname.

Plus au sud, en milieu déjà pré-forestier, Kan-gare a pour spécialités le piment rouge sec ou frais, les graines de palme, le tabac, le palmiste (1) et le café. De ces deux derniers produits seule une infime partie transite en réalité par les marchés.

Djebonou présente sensiblement les mêmes caractéristiques avec davantage de café et de palmiste, davantage de fruits (oranges surtout) mais aussi beaucoup plus de manioc sec ou frais et par suite d'attiéké.

La vente directe d'attiéké à Bouaké est sinon l'exclusivité de Djebonou du moins une exclusivité de la sous-préfecture.

Avant de terminer ce paragraphe il convient de donner quelques indications sur le problème des prix :

Dans son étude sur l'économie de la ville de Bouaké (2) P. CASTELLA estime que le produit vendu 100 F aux consommateurs a été acheté 38,8 F en brousse, les frais de transport se sont élevés à 6,1 F et le produit a été vendu en demi-gros aux détaillants à 75,6 F.

La marge brute réalisée par les courtières est ainsi de 48 à 49 % en moyenne. Nous avons nous-même retenu 53 %, en 1967, entre Brobo et Bouaké. Cependant cette marge varie beaucoup d'un produit à l'autre : faible sur l'igname, moyenne sur le manioc, les céréales, les oléagineux, énorme sur le bois, les fruits, légumes et condiments (plus de 100 %).

Les prix sont également très variables d'un vendeur à l'autre, d'un marché à l'autre, d'une période à l'autre, aussi un prix moyen n'a-t-il qu'une valeur toute relative.

TABLEAU 60. — *Extrapolation annuelle. 11 marchés*
(Million F. CFA)

Acheteurs	Vendeurs				
	Bouaké	Revendeurs	Villageois	Extérieur	Total
Bouaké	Ø	(3) 1,2	21,7	1,2	24,1
Revendeurs villageois	2,0	Ø	2,7	0,1	4,8
Villageois	41,6	8,5	11,5	2,2	63,8
Extérieur	5,7	1,1	3,3	0,2	10,3
Total	49,3	10,8	39,2	3,7	103,0

(1) Le palmiste est l'amande oléagineuse commercialisée par les compagnies privées déléguant sur les marchés ou dans les villages des « rabatteurs » travaillant eux-mêmes pour le compte de « sous-traitants ». Le rabatteur a (en principe) une commission de 1,5 F au kg.

(2) Note de synthèse... *op. cit.*, p. 37.

(3) Non compris les ventes à Bouaké des courtières de la sous-préfecture.

Ce tableau des circuits (tabl. 60), mieux que de longs développements, nous permet de situer les marchés dans la structuration économique de la sous-préfecture. Pour l'établir nous avons admis que les flux observés sur les 5 marchés représentaient 70,8 % du total (valeur déterminée en fonction des « zones denses », cf. supra) et un coefficient d'extrapolation de 39 (9/12 de 52).

Les chiffres des lignes et des colonnes proviennent des différents ratios calculés pour les 5 marchés.

1^{re} remarque

L'ensemble des transactions des marchés (103 M.) représente un peu plus du 1/4 du revenu global de la sous-préfecture, les ventes proprement villageoises (39,2) seulement le dixième ! En dépit de leur nombre et de leur animation les marchés n'apportent ainsi qu'une assez modeste contribution au revenu monétaire.

2^e remarque

Le montant des ventes à Bouaké : 21,7 pour les villageois + 1,2 pour les vendeurs (non compris les 2 millions réalisés par les courtières) ne représentent que 54 % des ventes effectuées par les piétons et cyclistes venant directement à Bouaké (42,5 M.) (cf. infra : les arrivées journalières de piétons et cyclistes se rendant au marché. Chap. 8).

Par contre le montant des achats aux commerçants de Bouaké (41,6 M. pour les villageois + 2,0 M. pour les revendeurs) dépasse légèrement les achats de ces mêmes piétons et cyclistes (40,6 M.).

3^e remarque

Les opérations entre résidents intérieurs (2,7 + 11,5 + 8,5) représentent 45 % de leurs ventes sur marchés, 33 % de leurs achats mais à peine 6 % de l'ensemble des revenus de la sous-préfecture et 12,5 % des revenus agricoles, commerçants et artisanaux.

Cela nous donne une juste idée de ce phénomène résiduel qu'est le « troc monétaire » sur marché (1).

4^e remarque

Les marchés de la sous-préfecture sont enfin des lieux de rencontre entre agents extérieurs. Opérations entre Bouaké et l'Extérieur (5,7 + 1,2) ou l'Extérieur et l'Extérieur (0,2). Ces flux constituant environ 7 % du trafic, ce qui n'est pas négligeable...

(1) Le véritable troc, sans intervention de la monnaie, n'existe plus sur les marchés baoulé, alors qu'il survit encore presque à titre de curiosité sur certains marchés djimini. C'est le troc « contenu-contenant » : une vendeuse de pots cède le pot à qui le remplit de grain.

7

La structure des revenus monétaires dans la sous-préfecture

LA MÉTHODE D'ENQUÊTE

Dans chacun des 173 villages sondés, trois chefs de ménages interrogés déjà sur la structure de leurs exploitations ont été priés de classer par ordre d'importance au moins les trois premiers postes du revenu monétaire du ménage pour la dernière campagne agricole. Nous descendions si possible jusqu'aux revenus de 5^e ordre.

Nous attachions plus d'importance à cet ordre de classement qu'à la véracité souvent illusoire de valeurs absolues. Vingt-cinq postes de revenus ont été ainsi dégagés, de l'igname aux bénéfices commerciaux.

A l'aide de cette méthode légère nous pensons avoir obtenu une estimation très valable des structures monétaires de la sous-préfecture, chaque ligne de revenu et chaque ordre de déclaration se voyant appliquer un certain indice de pondération.

Le raccord aux grandeurs réelles s'est fait grâce au recoupement d'informations quantitatives obtenues par ailleurs, telles que :

- les achats de coton Allen par la CFDT (Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles),
- les achats de tabac par la CAITA (Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs Africains),
- le taux d'exode saisonnier, sachant le revenu moyen du migrant,
- la valeur ajoutée des points fixes de vente, boutiques, « tabliers » et revendeurs divers sur les marchés ou dans les villages,
- le nombre de salariés employés à Bouaké (250),
- les transferts du secteur public (75 instituteurs).

TABLEAU 61. — *L'échelle des pondérations retenues se présente ainsi :*

Rubriques	Si le revenu est cité en				
	1 ^{er} rang	2 ^e rang	3 ^e rang	4 ^e rang	5 ^e rang
1 - Cultures vivrières et tabac.....	3	2	1	0,5	0,5
2 - Petit élevage	3	2	1	0,5	0,5
3 - Bovins	5	3	2	1	0,5
4 - Cultures industrielles (café-cacao-coton Allen)	5	3	2	1	0,5
5 - Exode saisonnier	6	4	2	1	0,5
6 - Artisanat	10	5	2	1	0,5
7 - Transferts divers	20	10	5	2,5	—
8 - Salaires de Bouaké	30	15	—	—	—
9 - Salaires publics	*	*	—	—	—
10 - Marges commerciales	*	*	—	—	—

Les pondérations de 5^e rang sont donc uniformément égales à 0,5.

La pondération de l'exode saisonnier paraîtra élevée. En fait il n'est pas rare de compter plus de deux migrants dans un ménage et les risques de dissimulation sont certainement beaucoup plus importants que pour d'autres types de revenus. Pour la même raison la pondération des revenus de transferts divers (pensions, revenus de plantations extérieures...) a été volontairement fixée à un haut niveau.

Les traitements de quelques 75 instituteurs et l'ensemble des marges commerciales ont dû faire l'objet d'un réajustement a posteriori. Bien que très élevé (6,5 ménages visités sur 100) notre taux de sondage ne permettait pas une estimation directe.

LES DÉCLARATIONS DE REVENUS

Le tableau 62 ne restitue les déclarations que de 1^{er}, 2^e ou 3^e rang. Les trois colonnes de gauche donnent la répartition des différents produits à chaque rang de déclaration. A droite pour 100 citations relatives à un produit nous lisons à quel stade du revenu elles apparaissent.

La somme des trois pourcentages est en principe inférieure à 100 puisque le même produit pourra être cité encore, ou surtout en 4^e et 5^e rang (ex : cueillette, palmier, arachide, coton mono ...). Seuls l'élevage de bovins, les salaires et les commerces ont rassemblé tous leurs « points de revenus » dès le 3^e niveau d'analyse.

Commentaires :

LES REVENUS CITÉS EN 1^{er} RANG

Ils constituent la principale recette monétaire des ménages. A ce niveau, près des trois-quarts d'entre eux citent des produits du sol. Cela confirme la nature foncièrement rurale de la sous-préfecture.

Deux postes se détachent :

- le café (29,1 % des citations)
- l'igname (19,8 %).

Viennent ensuite les revenus de l'exode saisonnier, principale ressource monétaire pour 10,4 % des ménages, et le coton Allen.

(On notera cependant que les salaires des instituteurs ne figurent pas dans le tableau 62).

TABLEAU 62

Rubriques	Répartition des produits dans les revenus			Pour 100 citations d'un produit		
	de 1 ^{er} rang	de 2 ^e rang	de 3 ^e rang	% cité en 1 ^{er}	% cité en 2 ^e	% cité en 3 ^e
Igname	19,8	21,2	20,8	28,8	30,7	30,2
Manioc	—	3,7	5,8	—	18,3	28,8
Maïs	2,1	4,2	6,2	8,3	16,7	24,2
Riz pluvial	2,1	2,7	3,5	13,9	17,7	22,8
Riz de marais	2,5	3,1	0,6	32,5	40,0	7,5
Arachide	0,2	0,8	2,3	1,4	5,4	16,2
Coton mono	—	—	0,2	—	—	3,3
Coton Allen	7,7	7,3	1,9	35,1	33,3	8,8
Tabac local	0,4	1,7	3,2	2,9	13,2	25,0
Tabac CAITA	1,2	1,0	1,9	22,2	18,5	37,0
Cacao	1,3	5,2	0,4	18,9	73,0	5,4
Café	29,1	5,2	0,8	81,2	14,5	2,2
Palmier	2,7	7,5	12,7	8,4	23,5	39,8
Divers-cueillette	5,6	18,1	26,9	3,6	11,9	17,5
Produits du sol	74,7	81,7	87,2	17,4	19,1	20,5
Volaille	—	1,2	3,5	—	15,0	45,0
Ovin	—	0,6	1,0	—	16,7	27,8
Caprin	—	0,8	1,5	—	19,0	38,1
Bovin	2,9	2,5	0,8	46,9	40,6	12,5
Porcin	—	0,4	0,4	—	28,6	28,6
Élevage	2,9	5,5	7,2	12,8	23,9	31,6
Exode	10,4	8,3	2,7	36,7	29,3	9,5
Transferts divers	5,0	0,8	—	83,9	12,9	—
Salaires à Bouaké	2,7	0,4	—	87,5	12,5	—
Artisanat	3,9	3,3	2,9	37,0	31,5	27,8
Commerce	(0,4)	—	—	100	—	—
Total	100	100	100			

Ce que l'on considère ici comme des revenus de cueillette (bois, graines diverses, petits légumes, condiments, fruits... plus les sous-produits du palmier...) forme le principal revenu monétaire de 8,3 % des ménages. Ce pourcentage est loin d'être négligeable malgré des risques de sous-estimation. Il dépasse notamment le pourcentage global des céréales...

Parmi les revenus extra-agricoles nous pouvons remarquer la rareté des citations d'artisanat bien que l'on ait près de 0,3 artisan par ménage. Quant aux salaires perçus à Bouaké le coefficient de 2,7 % représente la plus grosse partie des 250 salariés habitant la sous-préfecture.

LES REVENUS DE 2^e RANG (principal appoint monétaire)

La seconde colonne fait ressortir une progression d'ensemble des citations de produits agricoles (81,7 % au lieu de 74,7 %), ainsi que des produits d'élevage (5,5 % au lieu de 2,9 %).

Les revenus de transferts sont en effet cités surtout en premier rang.

La structure des revenus agricoles subit cependant quelques modifications.

La principale est la raréfaction du café par un processus identique à celui des revenus extérieurs. A l'inverse la cueillette et le palmier font désormais l'objet de plus d'un quart des déclarations. L'igname reste cependant le principal appoint financier.

Certains produits font leur apparition (le manioc, et les petits revenus de l'élevage familial à l'exception des bovins au contraire en régression).

Le recul enregistré dans l'artisanat en dépit de sa faible importance initiale confirme son caractère marginal sur le plan monétaire.

LES REVENUS DE 3^e RANG (appoints secondaires)

On assiste au prolongement des tendances précédentes favorables aux spéculations agricoles. Les petits revenus (cueillette diverse, palmier, tabac local, arachide, manioc, maïs, riz) deviennent beaucoup plus fréquents ou font leur première apparition, tel le coton « *mono* » indigène. La plupart des revenus d'élevage continuent également leur progression, ou leur déclin en ce qui concerne les bovins.

Parmi les revenus extérieurs seuls l'exode et l'artisanat font encore l'objet de citations.

Les cultures riches comme le café ou le cacao, voient leur rôle à peu près s'éteindre.

En fin de compte, cette décomposition séquentielle des revenus nous permet de repérer la dynamique interne des structures monétaires, ce que ne saurait exprimer un tableau « final », statique. On arrive ainsi à distinguer quatre types de revenus.

Ceux dont les proportions sont relativement constantes, au moins jusqu'à la troisième « séquence » de revenu

C'est le cas de l'igname et dans une certaine mesure du tabac industriel CAITA.

C'est le signe d'une culture relativement homogène, en principe très répandue. Pour le tabac CAITA cette conclusion semble paradoxale.

En fait ne s'y consacrent que certaines exploitations, pour la plupart défavorisées en cultures arbusives et très localisées géographiquement.

C'est donc au même titre que l'igname, mais pour des raisons tout à fait différentes, une culture de strates d'exploitations extrêmement homogènes et dans les micro-zones concernées très répandues (1).

Ceux dont les proportions vont en diminuant dans les tranches subsidiaires du budget

Sont de ce type les revenus de coton Allen, du café, des bovins, de l'exode saisonnier, des transferts divers (pensions, plantations extérieures...) des salaires, de l'artisanat et du commerce.

Tous ces revenus ont pour point commun de pouvoir être le cas échéant très importants (plus de 30 000 F CFA)... mais aussi d'être volontiers passés sous silence en cas d'échec !...

(3) *Ceux qui participent surtout aux tranches subsidiaires*

Ce sont les revenus les plus diffus, les plus difficiles à saisir.

On trouve là le manioc, le maïs, le riz pluvial, l'arachide, le coton « *mono* » indigène, le tabac local, tous les produits de cueillette, et tous les produits d'élevage à l'exception des bovins. En somme la plupart des cultures secondaires occupant de faibles superficies relèvent de ce modèle.

(4) *Ceux dont les proportions sont oscillantes, culminant en appoint principal et qui tendent à décliner dans les tranches subsidiaires*

(1) Notre étude sur la zone rurale de Brobo a montré la grande homogénéité des exploitations de la « strate-tabac ». C'est également vrai pour la sous-préfecture de Bouaké.

C'est le cas du riz de marais et du cacao avec une tendance générale à la baisse comme les cultures les plus valorisantes.

A partir de ce tableau de citations purement qualitatif, ajusté en ce qui concerne les bénéfices commerciaux et les revenus des instituteurs par nos sources directes d'information nous pouvons estimer moyennant notre grille de pondération le revenu monétaire de la sous-préfecture.

Nous avons montré que sur certains points fondamentaux un recouplement précis était possible. Cela conditionnait d'ailleurs notre méthode d'enquête. Il en suffisait de quelques-uns pour permettre de choisir un système cohérent de pondération selon la sphère du revenu que l'on considère et selon le type de spéculation.

Nous avons évidemment testé différents modèles, suivant un éventail plus ou moins large de coefficients, en sélectionnant celui qui répondait le mieux, simultanément, à toutes nos informations chiffrées, (*cf. supra*, l'échelle des pondérations).

En définitive nous sommes partis de ce postulat qu'il est plus réaliste, dans une enquête reposant sur l'interview, de chercher à chiffrer des informations qualitatives, à la condition de détenir certains termes de référence, que d'apprécier *a posteriori* la qualité d'informations pré-supposées quantifiées.

Il y a tout lieu d'espérer une bien meilleure coopération de la part d'un paysan, à bas niveau de vie, qui n'a pas à « avouer » ses revenus mais doit simplement les classer.

Nous aboutissons finalement à la structure suivante :

TABLEAU 63

Revenus	En 1969-1970 (%)	Millions F. CFA
Igname.....	102,8	40,08
Manioc.....	15,3	5,97
Maïs.....	22,8	8,89
Riz fluvial.....	15,5	6,04
Riz de marais.....	12,5	4,85
Arachide.....	8,2	3,23
Divers-cueillette.....	106,7	41,58
Palmier.....	33,5	13,09
Café.....	135,6	52,90
Cacao.....	19,4	7,55
Tabac local.....	9,8	3,81
Tabac CAITA.....	6,5	2,54
Coton mono.....	2,5	0,96
Coton Allen.....	56,6	22,06
Total Produits agricoles.....	547,7	213,55
Elevage.....	32,6	12,71
Exode saisonnier.....	88,6	34,57
Transferts divers.....	90,0	35,11
Salaires de Bouaké.....	72,0	28,07
Salaires administratifs.....	89,6	34,96
Artisanat.....	50,7	19,79
Commerces.....	28,8	11,24
Total.....	1 000	390

Le point le plus contestable de ce tableau (tabl. 63) reste peut-être une sur-estimation des revenus de café et de cacao au détriment des revenus de « transferts divers ». En effet il est possible que dans certains cas le revenu de plantations extérieures ait été considéré à tort comme réalisé à l'intérieur de la sous-préfecture.

LA DISTRIBUTION DES REVENUS PAR CANTON

TABLEAU 64

Canton Revenus	En %						
	Pepressou	Fari	Don	Saafoué	Ndranoua	Faafoué	S/P
— Féculents	19,0	10,2	9,2	12,2	11,1	10,6	11,8
— Céréales	9,3	10,5	4,1	1,7	1,3	3,6	5,1
— Arachide	0,7	0,4	2,1	0,9	0,3	0,9	0,8
1 - Vivriers	29,0	21,1	15,4	14,8	12,7	15,1	17,7
— Tabac	1,9	0,5	0,8	0,9	4,9	2,3	1,7
— Coton	14,8	8,3	—	0,7	0,8	11,2	5,9
2 - Non-vivriers	16,7	8,8	0,8	1,6	5,7	13,5	7,6
— Cacao	1,2	0,4	—	4,5	3,1	1,0	1,9
— Café	1,3	0,9	17,2	30,8	18,0	7,7	13,6
3 - Arbustifs	2,5	1,3	17,2	35,3	21,1	8,7	15,5
4 - Cueillette et divers	12,2	14,1	11,9	13,2	12,7	18,1	14,0
Total revenus du sol	60,4	45,3	45,3	64,9	52,2	55,4	54,8
— Elevage	2,9	1,4	1,3	4,3	2,6	5,6	3,2
— Exode saisonnier	11,6	8,5	8,6	5,5	10,7	11,2	8,9
— Transferts divers	1,8	2,9	23,7	10,6	12,0	8,5	9,0
— Salaires perçus à Bouaké	4,2	21,7	4,6	—	4,2	5,1	7,2
— Administration	11,5	10,8	10,3	6,5	8,5	8,2	9,0
— Artisanat	6,1	6,3	3,1	5,3	6,4	2,9	5,0
— Commerce	1,5	3,1	3,1	2,9	3,4	3,1	2,9
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100
Millions de francs CFA	44,9	86,4	40,7	100,5	44,1	73,4	390
Revenu par tête (milliers)	6,9	7,5	9,6	8,6	7,5	7,7	7,9

Le classement des cantons dans le sens trigonométrique, du Pepressou au Faafoué, nous fait percevoir pour les principales rubriques monétaires un déterminisme géographique mis en évidence sur le double graphique circulaire (fig. 32).

Les revenus tirés du sol

LES VIVRIERS

Partant d'un niveau maximum au NE ils déclinent par palier jusqu'au Ndranoua avant d'amorcer leur remontée dans le Faafoué.

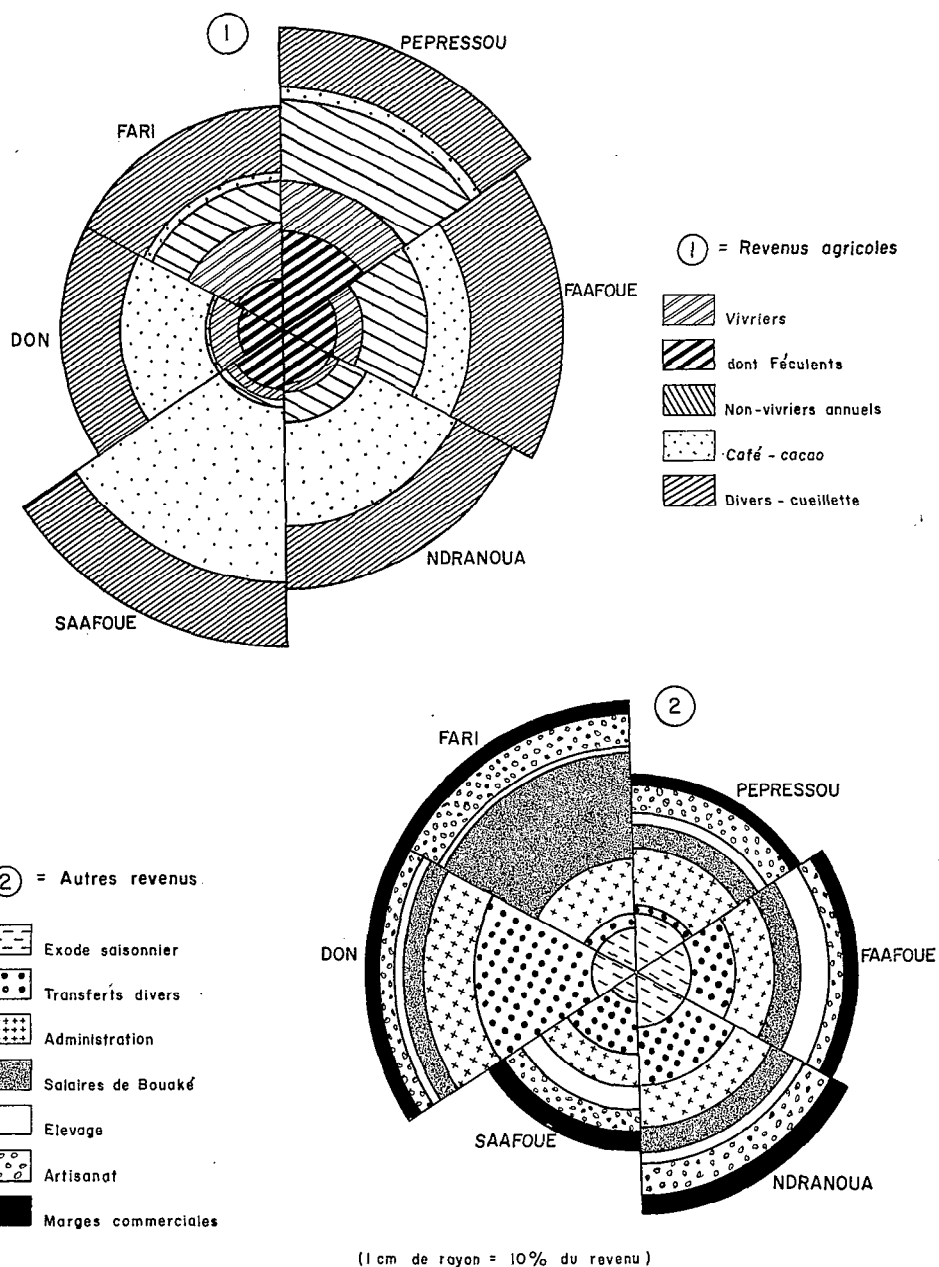


FIG. 32. — La structure des revenus dans les 6 cantons.

On a ainsi l'image d'une pyramide renversée du nord au sud de la zone.

- les deux cantons-nord réalisant plus de 20 % de leur revenu en vivriers,
- les deux cantons médians (Don et Faafoué) plus de 15 %,
- les deux cantons-sud de 12 à 15 % seulement.

Les féculents, exception faite de la protubérance Pepressou, montrent cependant une meilleure répartition sur l'ensemble de la zone. Ce sont donc les céréales qui créent l'hétérogénéité des revenus vivriers, en particulier dans le canton Fari.

LES NON-VIVRIERS ANNUELS

Le déclin s'opère selon un axe basculé dans le sens NE-SW au lieu de NS.

Le rétrécissement de la pyramide est beaucoup plus accusé que pour les revenus vivriers entre les cantons Fari, Pepressou, Faafoué d'une part, Don, Saafoué, Ndranoua d'autre part.

C'est que, à la différence des revenus vivriers, ils restent des revenus d'appoint bien localisés et dans certains cas tout à fait secondaires.

LES ARBUSTIFS

Ils reproduisent une image symétrique des deux précédentes avec une forte domination des cantons Saafoué, Ndranoua, Don. Dans ces trois cantons le café et le cacao assurent plus du tiers (plus de la moitié dans le Saafoué) des revenus tirés du sol.

LA CUEILLETTE

Ces revenus varient assez peu d'un canton à l'autre. Les produits du palmier viennent en effet combler les déficits éventuels des revenus divers de cueillette, notamment pour le Don et la Saafoué. Le Faafoué démontre néanmoins une certaine supériorité.

En l'espace de quelques dizaines de kilomètres nous passons donc d'une structure monétaire de savane classique (Pepressou) à une structure tout à fait forestière (Saafoué), le Ndranoua et le Faafoué présentant des modèles intermédiaires.

Le Fari et le Don, enfin, de structures pourtant très différentes, se rapprochent tous deux par la prééminence des revenus extra-agricoles.

Les revenus non tirés du sol

Ils représentent donc 45,2 % du revenu de la sous-préfecture et se répartissent en cinq grandes masses :

- 1) Les transferts divers : pensions, retraites et surtout revenus de plantations extérieures — (9,0 %),
- 2) Les traitements de 75 instituteurs — (9,0 %),
- 3) Les revenus perçus par quelque 3 500 migrants saisonniers — (8,9 %),
- 4) Les salaires des 250 manoeuvres, ouvriers, employés à Bouaké — (7,2 %),
- 5) L'ensemble — élevage — artisanat et bénéfices commerciaux — (11,1 %).

— Les transferts divers culminent à l'ouest de la sous-préfecture. Ils constituent pour le Don le principal poste du revenu. De là sans doute le haut niveau de développement et la croissance toujours rapide de l'habitat moderne dans ce canton.

— Les revenus d'exode minima dans le Saafoué, maxima dans les trois cantons-est (Ndranoua, Faafoué, Pepressou) donnent l'impression d'une corrélation négative avec les revenus de café et de cacao mais alors comment expliquer le cas du Fari ?

En fait les mouvements migratoires dépendent de multiples facteurs qui ne sont pas toujours liés, peut-être le sont-ils de moins en moins, à des considérations purement monétaires. Nous avons d'ailleurs constaté en étudiant la polyculture la relative indépendance du paramètre migratoire.

— En ce qui concerne les salaires perçus à Bouaké par 250 manœuvres, ouvriers, petits employés nous remarquons l'énorme domination du canton Fari. Est-ce la conséquence de la localisation dans les quartiers-nord de Bouaké de la plupart des entreprises (scieries, filature, garages, Energie Electrique...) ? Ce qui tendrait à montrer l'importance du choix d'implantation dans un quartier déterminé des activités urbaines !

— Les traitements publics d'instituteurs paraissent décliner selon un axe NW-SE.

Leur poids relatif, malgré une politique de dispersion voulue par les pouvoirs publics, se réduit de moitié du Pepressou au Saafoué.

— Les revenus de l'élevage, de l'artisanat et des commerces progressent sans discontinuer, dans le sens négatif, du Don au Saafoué.

Il convient cependant de souligner l'extrême homogénéité des revenus commerçants, exception faite d'une faiblesse notoire dans le Pepressou. Ils sont donc en étroite relation avec le niveau monétaire.

En conclusion, le revenu monétaire de la sous-préfecture évalué à 390 millions de F CFA pour la campagne 1969-1970 représente un revenu moyen de 7 880 F CFA par résident.

A Bouaké le revenu urbain par tête et par an atteint 108 000 F CFA (1).

Nous avons montré dans le chapitre relatif à l'artisanat qu'un emploi artisanal urbain équivaut à quatorze emplois ruraux. La même proportion est donc conservée si l'on considère dans les deux univers l'ensemble des revenus.

A l'intérieur de la sous-préfecture l'écart maximum enregistré entre le Don (9 550 F CFA par tête) et le Pepressou (6 920 F CFA) est donc de 38 %.

On peut estimer cet écart de faible importance compte tenu de la disparité des structures monétaires. On peut au contraire le juger extrêmement grave si l'on songe à la somme d'efforts que cela exigerait du Pepressou pour progresser de 38 %... et dans les deux cas pour atteindre ne serait-ce que le cinquième du revenu urbain.

Nous allons étudier dans la section suivante l'influence du kilométrage par rapport au centre-ville sur les structures et les niveaux monétaires de la sous-préfecture.

L'INFLUENCE DE LA DISTANCE SUR LA COMPOSITION DES BUDGETS FAMILIAUX

PRÉSENTATION POUR L'ENSEMBLE DES REVENUS

Les résultats figurent dans le tableau 65 sous forme de séries d'indices. Nous avons pour chaque spéculation fait un rapport entre sa pondération dans le revenu moyen de la sous-préfecture (igname = 102,8 ‰, etc.) et sa pondération à l'intérieur de chaque zone d'éloignement. Nous lisons donc aussitôt les écarts aux moyennes de base 100.

Ces coefficients sont également regroupés dans quatre séries de graphiques à échelle arithmétique, (fig. 33, 34, 35, 36).

En effet nous pouvons distinguer quatre types de profils différents :

1. profils croissants, de moins de 100 à plus de 100,
2. profils affaissés aux deux extrémités,
3. profils affaissés en leur milieu,
4. profils décroissants, de plus de 100 à moins de 100.

(1) P. CASTELLA et D. BAILLON. Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké (*op. cit.*).

TABLEAU 65. — Pondération dans le revenu de chaque zone d'éloignement par rapport à la moyenne de base 100

Revenus	km						En % base 100
	-10	10-15	15-20	20-25	+25	S/P	
Igname	117,7	78,9	106,1	111,8	112,9	100	10,3
Manioc	150,3	43,9	83,2	141,3	131,6	100	1,5
Maïs	161,5	97,8	122,5	57,1	33,3	100	2,3
Riz pluvial	82,2	138,2	130,6	21,7	43,3	100	1,6
Riz de marais	174,6	62,7	148,4	88,9	13,5	100	1,2
— Total Riz	123,3	104,6	138,5	51,6	30,0	100	2,9
Arachide	189,2	81,0	121,4	58,6	50,0	100	0,8
T. Vivriers	130,3	84,2	112,0	95,3	88,3	100	17,7
Divers-Cueillette	192,1	93,9	103,6	59,1	55,2	100	10,7
Palmier	106,2	114,7	99,1	70,3	92,6	100	3,3
T. Cueillette	171,5	98,9	102,5	61,8	64,2	100	14,0
Café	29,4	76,1	74,0	180,4	215,6	100	13,6
Cacao	62,2	45,9	113,8	129,1	232,0	100	1,9
T. Arbustifs	33,5	72,3	79,0	174,0	220,1	100	15,5
Tabac local	61,6	84,8	142,4	88,9	103,0	100	1,0
Tabac CAITA	—	69,7	224,2	74,2	51,5	100	0,7
Coton mono	120,0	104,0	108,0	96,0	36,0	100	0,2
Coton Allen	155,8	118,5	120,2	25,5	29,6	100	5,7
T. Non-vivriers	129,0	109,4	131,7	40,2	41,3	100	7,6
Elevage	53,9	94,2	119,4	131,2	74,8	100	3,2
Exode	33,4	130,3	117,0	98,8	39,8	100	8,9
Transferts divers	13,4	133,3	79,1	96,2	168,0	100	9,0
T. Exode + Transferts	23,3	131,8	97,9	97,5	104,4	100	17,9
Salaires-Bouaké	100,7	158,6	86	60,1	—	100	7,2
Salaires administratifs	221,1	83,1	69,4	79,9	112,3	100	9,0
Commerces	56,8	72,8	167,3	114,2	42,0	100	2,9
Artisanat	54,9	75,9	114,8	161,1	99,4	100	5,0
Revenu total en millions de F. CFA	51,64	131,27	105,03	64,89	37,17	390	100
Par tête en milliers de F. CFA ...	6,17	8,56	8,03	8,14	7,82	7,88	
% des revenus tirés du sol	62,0	48,2	56,4	55,6	61,9	54,8	

(1) Spéculations dont les indices de revenus passent de moins de 100 dans la zone proche à plus de 100 dans la zone éloignée

Leur rôle monétaire est donc croissant à mesure que l'on s'écarte de Bouaké.

Quatre spéculations sont de ce type :

- le cacao,
- le café,
- les transferts divers,
- le tabac local ?

Pour le tabac local ce schéma reste très hypothétique. En effet après avoir progressé jusqu'au 20^e km il amorce une descente et grâce à une légère remontée en fin de zone passe à un indice supérieur à 100.

Il est plus vraisemblable que le profil du tabac local poursuit son déclin en fin de zone, conformément aux spéculations du 2^e type.

La progression la plus remarquable s'observe pour le café bien qu'il faille attendre le 20^e km pour obtenir des indices supérieurs à 100.

Les « transferts divers » suivent un profil d'évolution beaucoup plus heurté, interrompu par un affaissement dans la zone médiane.

Incontestablement pour ces quatre spéculations la proximité de Bouaké ne joue aucun rôle favorable.

(2) *Spéculations dont les indices de revenus s'affaissent à moins de 100 aux deux extrémités de la zone*

Selon la position du maximum d'indices nous distinguerons trois sous-groupes :

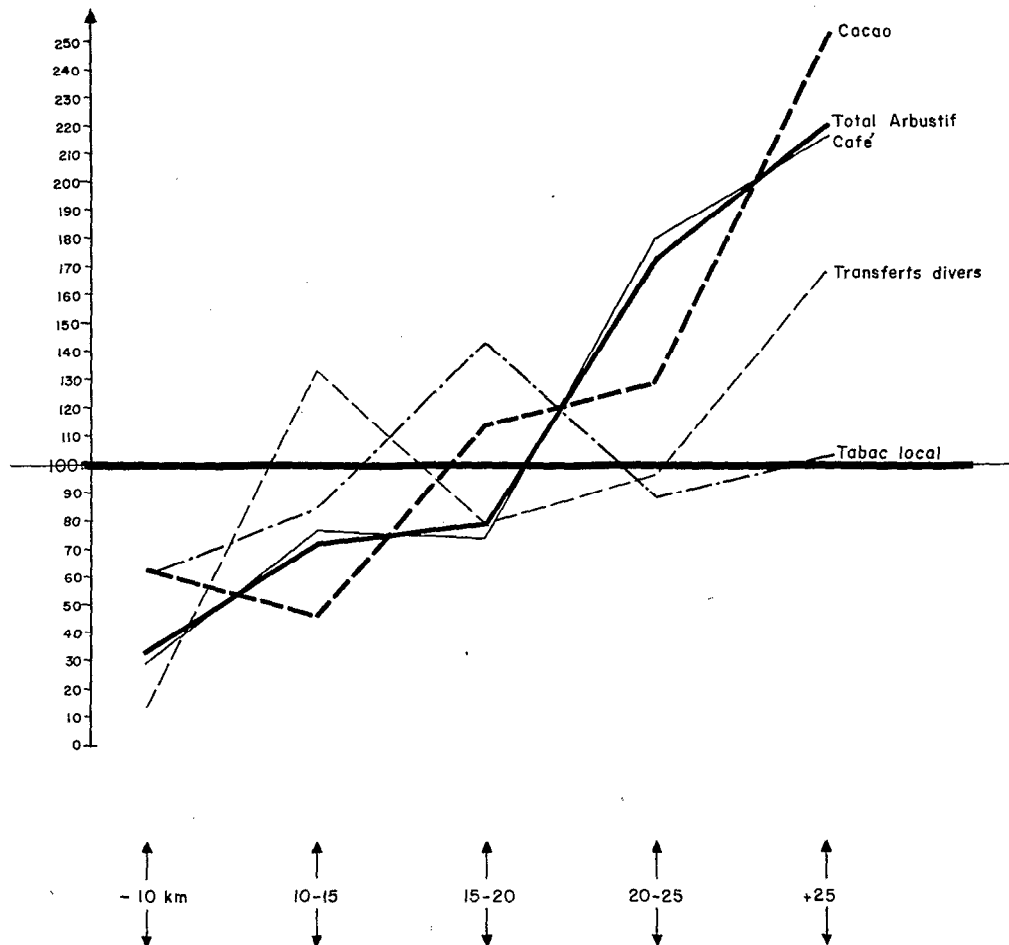


FIG. 33. — Pondération dans le revenu
1. Indices à profils ascendants avec la distance.

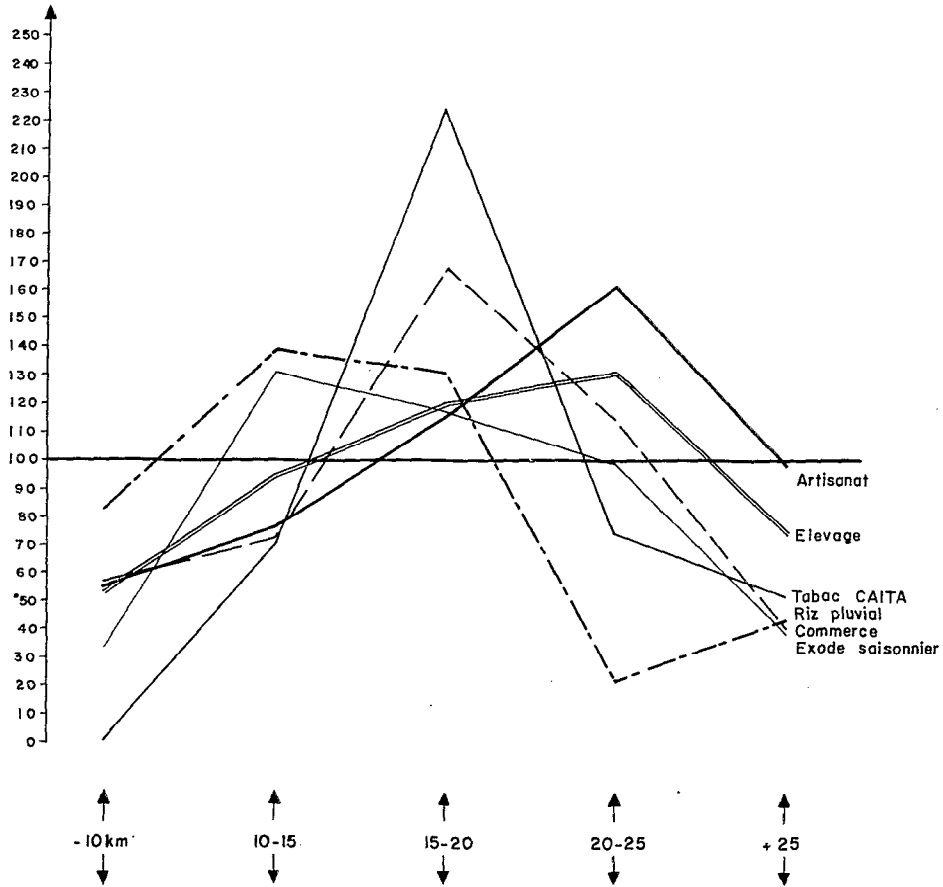


FIG. 34. — Pondération dans le revenu.
2. Indices à profils affaîssés aux deux extrémités.

- *maximum en seconde zone*
- le riz pluvial
- l'exode saisonnier

Que les revenus de l'exode saisonnier déclinent à partir du 15^e km n'a rien d'étonnant. Cela tient à la présence des cultures arbustives. On s'explique moins bien par contre l'indice très faible de la 1^{er} zone, égal au tiers de la moyenne, suivi d'un indice maximum dès la seconde.

On ne peut que constater cette diminution de l'exode aux portes-mêmes de Bouaké.

- *maximum en zone médiane*
- le tabac CAITA
- les marges commerciales.

On vient de voir que le tabac local correspond vraisemblablement à ce modèle.

Le profil des marges commerciales reproduit la densité des points de vente par habitant, sensiblement plus élevée à mi-distance.

Dès maintenant l'on fera remarquer que ces deux spéculations auxquelles nous pouvons ajouter le tabac local, s'inscrivent par leur culminance en zone médiane, dans le mouvement d'ensemble de la plupart des revenus secondaires qui ont pour trait commun de retrouver une certaine vigueur à l'intérieur de cette zone située en porte-à-faux entre la zone 2 riche de transferts de toutes sortes et les zones plus éloignées riches de cultures arbustives.

— *maximum dans l'avant-dernière zone*

Ne serait-ce la chute terminale de ces indices nous pourrions les assimiler aux revenus de la première catégorie.

Relèvent de ce schéma, l'artisanat repassant de très peu au dessous de l'indice moyen en fin de zone, ainsi que l'élevage.

Pour l'artisanat ce retour à la moyenne en fin de zone doit s'interpréter à la fois par une production moins abondante des artisans et une moindre ouverture sur les circuits d'échange car ils sont, nous l'avons vu, beaucoup plus nombreux (*cf* l'Artisanat).

Quant à l'élevage, toutes proportions gardées, sa courbe générale paraît relativement amortie. La première ceinture villageoise en particulier n'est pas excessivement pénalisée compte tenu de sa sous-représentation animale. Elle accorde en effet une certaine préférence à la production bovine procurant le cas échéant d'importants revenus.

(3) *Spéculations dont les indices de revenus tendent à se relever aux deux extrémités de la zone*

Elles concernent — l'igname

— le manioc

— les salaires de la fonction publique.

Ce sont donc les moins nombreuses mais non les moins importantes.

On ne soulignera jamais assez la haute valorisation de l'igname (et même du manioc peu exigeant en travail) lorsqu'elle peut être acheminée sur les lieux de vente sans gros frais de transport.

On a là une incidence très nette de la présence urbaine sur les cultures les plus traditionnelles qui soient... L'examen des structures d'exploitation a d'ailleurs montré à quel point l'igname et le manioc, contrairement aux autres féculents, résistaient fort bien à la périphérie immédiate de l'agglomération.

En ce sens il convient de parler d'une spécialisation « relative » plutôt que réelle dont la seconde ceinture subit le contre-coup.

La courbe des salaires publics (auxquels nous avons assimilé les traitements d'instituteurs des écoles privées) montre en dépit d'une remontée terminale un net avantage des villages les plus proches.

La zone médiane, qui a longtemps été la plus pauvre de la sous-préfecture, porte encore les marques d'une certaine discrimination.

(4) *Spéculations dont les indices de revenus déclinent avec l'éloignement*

Tous les autres revenus répondent à ce modèle. Pour la plupart d'entre eux on obtient des profils de courbe brisés en leur milieu par une remontée vers la 3^e zone d'éloignement. Dans deux autres cas (palmier et salaires de Bouaké) le maximum se déplace sur la seconde zone.

a revenus dont le déclin s'interrompt à mi-distance

En principe la remontée en zone médiane n'aboutit jamais à surpasser l'indice initial, à moins de regrouper entre eux certains revenus.

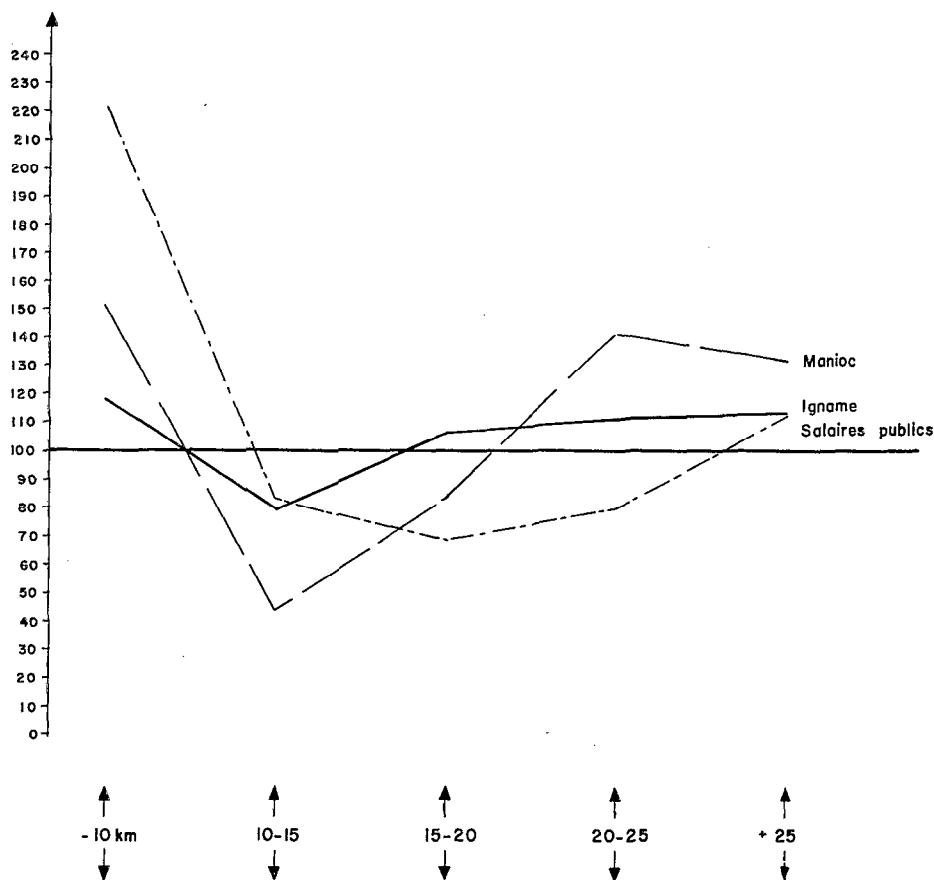


FIG. 35. — Pondération dans le revenu.
3. Indices à profils ascendants aux deux extrémités.

Trois rubriques vivrières sont de ce type :

- l'arachide
- le maïs
- le riz de marais.

Si nous regroupions les deux variétés rizicoles l'indice médian surpasserait l'indice initial.

Le revenu « divers-cueillette » et par suite le sous-ensemble « cueillette-palmier » remonte également dans cette zone médiane.

Pour les deux variétés de coton la remontée est peu marquée et correspond davantage à un palier précédant le déclin final.

En définitive le sous-ensemble céréalier, l'ensemble de la cueillette, l'ensemble des vivriers, l'ensemble des non-vivriers et nous avons vu que le profil des marges commerciales s'inscrivait lui aussi dans cette brisure de la zone médiane, participent tous du même principe selon lequel les spéculations secondaires trouvent leur insertion dans le contre-point des revenus dominants. Ce phénomène, en soi évident, prend toute son ampleur à mi-distance dans cette zone en porte-à-faux entre la ville et la brousse.

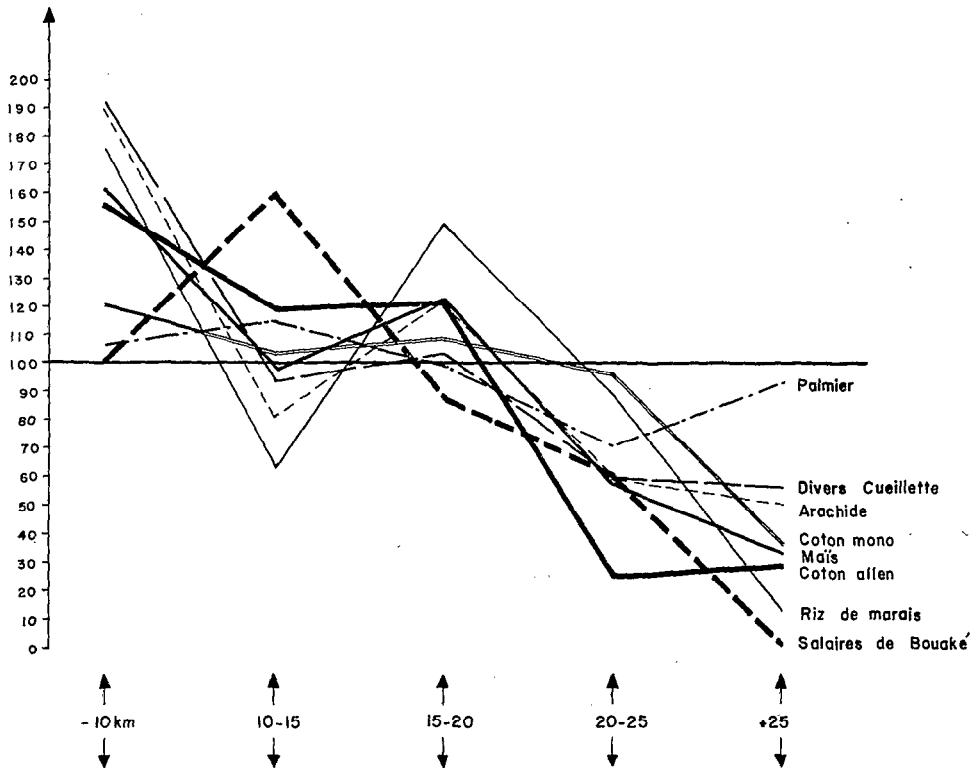


FIG. 36. — Pondération dans le revenu.
4. Indices à profils déclinant avec la distance.

b revenus dont le maximum se déplace en seconde zone

— le palmier :

Le profil en S des revenus du palmier doit s'interpréter par référence aux fréquences de possession mais aussi en fonction de la rente naturelle de situation que crée la proximité croissante de Bouaké, très favorable à sa commercialisation.

— les salaires de Bouaké :

Cette série d'indices est de toutes certainement la plus surprenante. On pourrait a priori s'attendre à une baisse régulière avec l'éloignement depuis les villages limitrophes jusqu'aux villages les plus éloignés. Or on constate que l'indice culmine dans les villages légèrement en retrait, entre 10 et 15 km.

Il est évident que la première ceinture villageoise, mise en face du choix économique entre les revenus salariaux ou les revenus agricoles, a opté jusqu'à présent en faveur des seconds.

Ce choix était parfaitement compréhensible dans le cadre d'une économie de subsistance, volontiers autarcique, améliorant par la vente régulière de multiples produits de cueillette, à Bouaké, son fragile équilibre monétaire et nutritionnel. Le revenu moyen, sans égaler celui des villages mieux pourvus en terroirs forestiers, demeurait jusque vers 1955-1960 certainement très compétitif. Depuis, cet avantage relatif s'est progressivement détérioré et le revenu individuel est devenu aujourd'hui le plus bas de la sous-préfecture (6,17 milliers de F CFA).

Les villages un peu en retrait n'avaient déjà plus les mêmes facilités de transport (on verra que les fréquences de déplacement vers la ville déclinent très rapidement à partir du 10^e km) et par la force des choses durent beaucoup moins compter sur la vente quotidienne de produits à Bouaké.

On sait en effet que ces apports journaliers par petites quantités représentent approximativement 20 % des revenus agricoles de la sous-préfecture (*cf.* les déplacements quotidiens vers Bouaké — les arrivées journalières de piétons et cyclistes se rendant au marché. III^e Partie Chap. 8).

Or, ce pourcentage dépasse 68 % dans les villages limitrophes et n'est déjà plus que de 25 % dans les villages suivants pour tomber à moins de 5 % dans les villages de la troisième ceinture et à 0,5 % au-delà...

La zone située entre 10 et 15 km est donc tout naturellement devenue le principal foyer salarial de la sous-préfecture. Cette option, combinée à d'autres revenus de transferts s'est révélée très avantageuse en lui procurant un revenu individuel désormais supérieur à celui de tout autre village...

Cette remarque faite il convient cependant de noter la rapide décroissance, jusqu'à son extinction complète au delà du 25^e km, de la fonction salariale...

L'arrêt brusque de 4^e zone doit être rapproché des modes de locomotion utilisés par les 250 manœuvres salariés travaillant à Bouaké. Moins de 5 % d'entre eux recourent au taxi.

N.B. Nos chiffres de salaires perçus à Bouaké pèchent par sous-estimation.

— d'une part nous avons montré le peu de prestige de la fonction salariale comparativement au statut d'artisan et donc le risque de fausse déclaration.

— d'autre part l'exode saisonnier a été saisi globalement. Or 9,5 % des migrants accomplissent leur séjour saisonnier à Bouaké.

En définitive la masse salariale totale versée par Bouaké peut donc être évaluée au minimum à 28,07 millions de F CFA pour l'emploi « permanent » + 9,5 % de 34,57 = 3,28 millions de F CFA pour l'emploi temporaire ; soit au total 31,35 millions de F CFA (8,14 % du revenu de la sous-préfecture).

En conclusion, le facteur kilométrique est un élément fondamental dans la structure mais aussi dans le niveau des revenus.

La première couronne se caractérise par l'importance de ses cultures vivrières (indice = 130,3), non vivrières (indice = 129,0) et surtout de ses revenus de cueillette (indice = 171,5) mais paradoxalement profite assez peu du rôle d'employeur de Bouaké, peu de l'élevage, peu de l'exode, très peu de transferts divers, exception faite des traitements de la fonction publique, peu du commerce et peu de l'artisanat.

C'est elle qui tire des produits du sol la plus grosse fraction de son revenu (62,8 %) et qui atteint aujourd'hui le niveau monétaire le plus bas. Son option « cueillette », certainement pas la plus efficiente, lui fait marquer le pas depuis plusieurs années.

La seconde couronne mise essentiellement sur les revenus de transferts constitués par les revenus de l'exode, les salaires de Bouaké et les transferts divers (plantations en « forêt », retraites, pensions...). Entre les produits agricoles elle privilégie le riz pluvial, le palmier, ainsi que la culture de coton.

Encore peu favorisée en cultures arbustives elle a su diversifier suffisamment ses autres productions pour préserver son équilibre vivrier. Grâce à ses revenus de transfert elle parvient au plus haut niveau monétaire avec un minimum de revenus tirés du sol (48,8 %).

La troisième couronne est sans doute appelée à évoluer assez rapidement. Il y a tout lieu de supposer qu'elle a été jusque vers 1960 la moins favorisée de toutes...

Encore peu touchée par le salariat elle demeurerait en marge des zones arbustives. Les revenus de transferts sont en régression par rapport à la zone précédente et les déplacements quotidiens vers Bouaké ne représentent plus qu'une activité secondaire.

De là provient son retard actuel dans la rénovation de l'habitat plus traditionnel que partout ailleurs.

Aujourd'hui cependant elle paraît avoir amorcé une évolution qui pourrait bien en quelques années la rapprocher puis lui faire dépasser le niveau de la seconde zone.

Dès maintenant elle est en voie de rejoindre la quatrième zone aux abondantes cultures arbustives. C'est peut-être là qu'il est possible d'observer les structures productives les moins sclérosées de toute la sous-préfecture.

Pour l'heure sa position demeure instable. Ses choix ne semblent pas encore fermement arrêtés, d'où une tendance à miser provisoirement sur plusieurs tableaux que traduisent des profils indiciaires de revenus se brisant dans cette zone médiane.

La zone suivante a tiré longtemps profit de ses avantages naturels. Les îlots forestiers deviennent plus nombreux, l'élevage et l'artisanat se développent, et les revenus de transferts restent élevés. Il n'est pas étonnant que les premiers symptômes de modernisation de l'habitat se soient fait jour dès 1947 dans cette 4^e zone.

En 1970 elle démontre pourtant quelques signes d'essoufflement, moins marqués toutefois que dans la cinquième et dernière ceinture villageoise. Celle-ci en dépit de ses cultures arbustives additionnées d'importants revenus sur plantations extérieures ne parvient plus à suivre la progression des trois couronnes précédentes.

Après avoir été l'une des zones les plus riches de la sous-préfecture, elle est en passe de devenir l'une des plus pauvres, et sans doute celle où les revenus monétaires sont sujets aux plus graves variations annuelles. En effet près de 50 % de son revenu provient des trois postes : café, cacao, et transferts sur plantations extérieures.

REMARQUE :

En retenant la totalité des revenus y compris les revenus extérieurs à l'exploitation (élevage, exode, transferts, salaires, artisanat, commerce) nous faussons quelque peu notre perspective si l'on cherche à déterminer de façon plus stricte l'incidence urbaine sur la structure monétaire réelle de l'exploitation.

Il convient donc dans un second temps de faire abstraction de cette masse monétaire non uniformément répartie sur l'ensemble de la zone.

Après élimination des lignes de revenus allant de l'élevage aux marges commerciales nous aboutissons ainsi à une seconde grille d'indices légèrement différente de la première.

Pour nous limiter à un seul exemple considérons le cas de l'igname :

La première série d'indices était :

	- 10	10-15	15-20	20-25	+25	base =
Igname	117,7	78,9	106,1	111,8	112,9	100 = 10,3 %

La seconde série serait :

	- 10	10-15	15-20	20-25	+25	base =
Igname	103,8	89,6	103,0	110,2	99,9	100 = 18,8 %

Dans quel sens cela peut-il nous amener à modifier nos conclusions ?

En d'autres termes la dispersion générale des indices va-t-elle en se nivelant, traduisant donc au plan strict de l'exploitation agricole une meilleure homogénéité intra-zonale, ou au contraire en s'accroissant ?

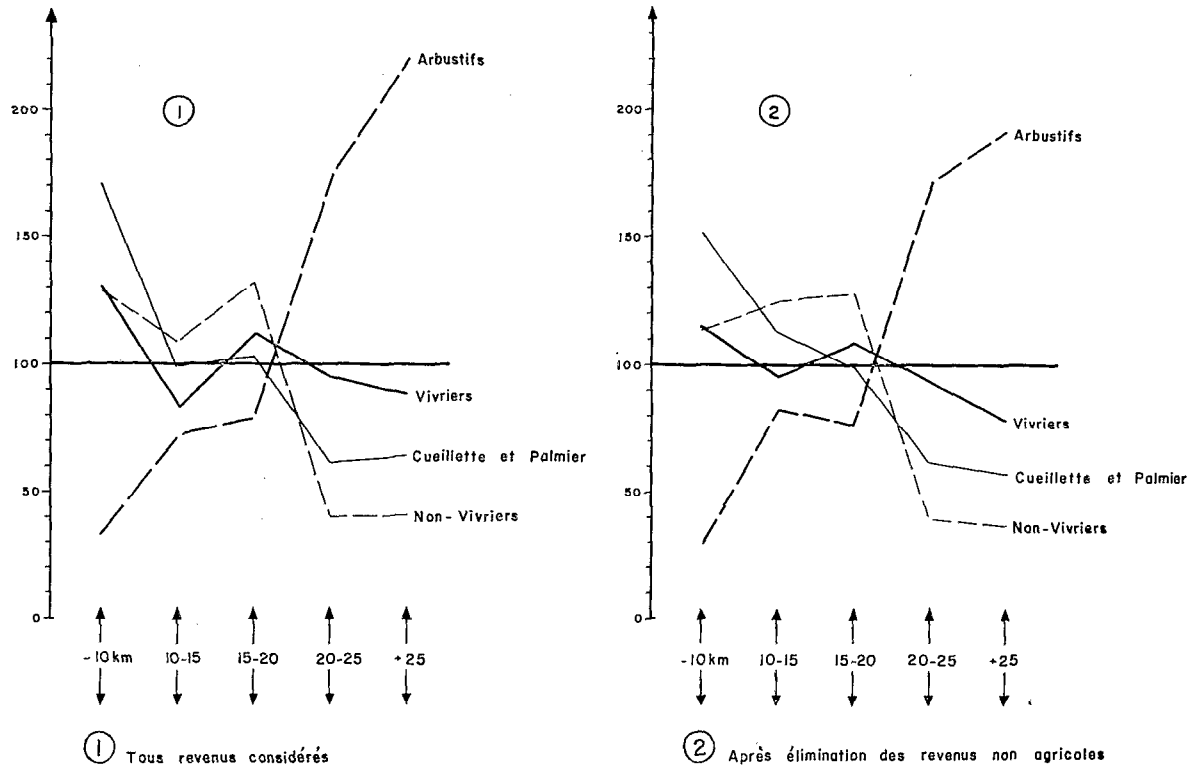


FIG. 37. — Evolution des indices de pondération de revenus.

En supprimant tous les revenus extra-agricoles, représentant 45,2 % du total, nous avantageons par ce second procédé de calcul les indices agricoles des zones qui réalisent plus de 45,2 % de leurs revenus en recettes « extérieures », et nous pénalisons au contraire les indices agricoles des zones qui ne parviennent pas à ce chiffre.

Une seule zone, la seconde, va donc enregistrer une légère progression de ses différents indices agricoles, les zones 1-3-4 et 5 une plus ou moins forte dépression.

Dans l'ensemble, et plus particulièrement à l'intérieur des trois premières zones kilométriques, il en résulte un *assez net nivellement*.

Le double graphique (fig. 37) reproduit de manière très agrégée l'évolution des indices de pondération. Le premier considère tous les revenus et synthétise les quatre séries de graphiques précédentes. Le second représente ces mêmes indices après élimination des revenus non tirés du sol.

Malgré le nivellement introduit, les profils se reconnaissent aisément et nos conclusions ne sont pas modifiées fondamentalement.

La proximité urbaine infléchit un peu moins qu'il ne paraît de prime abord la structure monétaire des exploitations.

Les revenus vivriers et non-vivriers gagnent en homogénéité dans toute la zone s'étendant jusqu'au 20° km. En définitive la brisure des indices en zone médiane ne disparaît pas totalement mais le décrochement tend à s'aplanir.

Il est possible mathématiquement de calculer ce nivellement entre les trois premières zones (1,2,3) et inversement l'accentuation des contrastes entre les zones 3, 4, 5 ; puis pour l'ensemble des cinq zones. Pour ce faire on calcule dans les deux séries d'indices la valeur des écarts successifs qu'on exprime en pourcentage de la somme des indices considérés.

Ainsi pour l'igname ; entre les zones 1, 2, 3 nous obtenons :

Série N° 1 =	117,6	—	78,9	—	106,1 :
Somme des écarts absolus					= 65,9
Somme des indices					= 302,6
Ecart-relatif (65,9/302,6)					= 0,218

Par un calcul identique nous aboutissons dans la série n° 2 à un écart-relatif = 0,093.

De la série n° 1 à la série n° 2 le taux de nivellement entre les trois premières zones est donc de $\frac{0,093}{0,218} = 0,43$.

On conçoit ainsi que plus le taux diffère de l'unité plus il y a :

- nivellement si le taux est inférieur à 1.
- contraste accru si le taux est supérieur à 1.

En regroupant les quatre postes — vivriers, cueillette, arbustifs et non-vivriers —, nous obtenons, tout calcul fait, les taux suivants :

TABLEAU 66

De la série n° 1 à la série n° 2 taux de nivellement	Entre les zones 1-2-3	Entre les zones 3-4-5	Ensemble
Revenus vivriers	0,45	1,36	0,68
Cueillette	0,70	1,04	0,82
Arbustifs	1,25	0,90	0,98
Non-vivriers	0,35	1,03	0,80

On lit aussitôt que l'élimination des revenus extra-agricoles a plus que doublé l'homogénéité monétaire des trois premières zones pour les revenus non-vivriers (tabac, coton) et vivriers.

Elle aggrave au contraire la disparité des revenus arbustifs. En raison de leur tendance générale à la hausse, à mesure que l'on s'écarte de Bouaké, le nivellement a pour effet de se faire sentir plutôt entre les zones 3-4-5 (0,90) qu'entre les trois premières (1,25).

Globalement tous les revenus, au premier rang desquels les revenus vivriers (0,68), ont donc gagné en homogénéité.

Conclusion

Ce qui tend à ressortir en définitive de ces quatre derniers chapitres est le caractère souvent tenu de l'empreinte urbaine sur les activités de la sous-préfecture. Elle n'est perceptible en réalité que dans la mesure où l'analyse descend à un degré de finesse suffisant.

Concernant les structures d'exploitation notamment, nous sommes loin de ces auréoles agronomiques hautement spécialisées que devrait selon la théorie façonner l'agglomération.

La ville ne peut en aucun cas être considérée comme un ferment actif d'innovation. Elle paraît apte au contraire à cristalliser les exploitations dans leurs structures anciennes sinon à pousser les villageois à des options anti-productives.

A court terme la campagne y trouve sans doute l'avantage d'un certain statu-quo économique et social maintenu par accord tacite, mais ce n'est certes pas un réflexe acquis pour le villageois que de considérer la ville comme un acquéreur en puissance de produits nouveaux. Elle est perçue simplement comme un débouché naturel et privilégié des surplus de production traditionnels.

Dans certains cas son influence semble aller carrément à rebours des intérêts de la zone rurale ; ainsi pour l'artisanat sauf quelques rares exceptions (tailleurs, bâtiment) ou pour les profits commerciaux largement court-circuités par Bouaké. La prépondérance de formules de vente directe empêche la promotion d'une véritable classe marchande villageoise motivée et dynamique.

L'intégration « ville-campagne » s'établit donc sur des bases qui ne paraissent ni très saines ni très égalitaires.

Troisième Partie

**LES RELATIONS ÉCONOMIQUES
ENTRE BOUAKÉ
ET SON ENVIRONNEMENT
RURAL**

Les trois chapitres qui suivent élargiront progressivement le cadre géographique auquel nous nous sommes tenus jusqu'à présent.

A cette fin nous examinerons d'abord le pôle urbain dans ses *relations personnelles* avec la zone environnante ; relations, nous le verrons, rapidement asymptotiques.

Brobo, chef-lieu de sous-préfecture limitrophe de Bouaké, important marché-relais, nous fournira ensuite un exemple caractéristique de *relations ville-campagne au second degré*. Nous entendons par là un type d'articulation médiatisée par un marché lorsque les relations directes (colportage, déplacements de piétons, fonction salariale) sont rendues difficiles en raison de l'éloignement.

Le dernier chapitre nous conduira enfin jusqu'aux limites extrêmes de l'*espace régional économiquement polarisé* par Bouaké. On sera alors mieux à même de comprendre la signification de certains phénomènes inscrits en germe dès la première ceinture villageoise péri-urbaine...

8

Les déplacements quotidiens vers Bouaké

Par sa position géographique et son infrastructure commerciale qui fait d'elle le centre des échanges régionaux et internationaux (bétail, poisson du Niger, cola...) Bouaké est depuis très longtemps une ville tout entière tournée vers l'extérieur.

Sur le plan démographique la croissance de la ville a toujours reposé davantage sur les courants migratoires que sur les mouvements naturels des taux de natalité.

Les premiers ont d'ailleurs amplifié les seconds. Les migrants étant dans leur majorité des personnes peu âgées élèvent le taux de fécondité tout en faisant baisser le taux de mortalité.

Ces dernières années la ville croît à un rythme annuel voisin de 8,7 % (supérieur à celui d'Abidjan) dont 3,0 % de croissance spontanée et 5,7 % de flux migratoires... (1).

Outre ces migrations durables, Bouaké anime quotidiennement tout un mouvement de personnes venues d'horizons plus ou moins lointains. On peut estimer le nombre de ces voyageurs à un minimum de 5 000 chaque jour.

Certains ne restent que le temps d'un achat, d'autres peuvent séjourner plusieurs semaines.

C'est par ce brassage journalier de population que la ville maintient son rayonnement et assume sa fonction de capitale régionale.

La sous-préfecture, comme toute la zone située dans un rayon de 30 km, participe naturellement au premier chef à ce genre de relations.

Dans les 173 villages où nous avons enquêté, nous avons donc recueilli un certain nombre d'informations sur la fréquence de ces déplacements vers l'agglomération, leurs motifs et les moyens de locomotion utilisés.

La méthode d'enquête consista à interroger dans chaque village une vingtaine de personnes des deux sexes, de tous âges au dessus de 5 ans et de tous statuts sociaux (chef de village, chef de quartier,

(1) P. CASTELLA et D. BAILLON. Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké, *op. cit.*

chef d'«*aorobo*», chef de ménage, personne isolée, jeune homme de plus de 15 ans, enfants de 5 à 14 ans, épouse de notable, épouse de chef de ménage, vieille isolée, jeune fille de plus de 15 ans, enfant de 5 à 14 ans...). La pondération des sexes, des âges et des statuts sociaux étant faite *a posteriori*... Le sondage a porté en définitive sur plus de 3 500 personnes.

Pour les motifs nous demandions : « quels étaient-ils, les trois dernières fois où vous êtes allé à Bouaké ? »

Suivait l'énumération d'une douzaine de motifs. Ont donc été réunies près de 10 000 réponses de motivations...

En même temps chaque personne interviewée était priée d'indiquer le moyen de transport utilisé.

Pour les fréquences nous nous attachions au nombre de déplacements pendant les 30 jours écoulés, ou plus exactement pendant la phase lunaire. Malgré cette précaution supplémentaire il est probable qu'il y ait eu là une certaine surestimation, la personne interviewée ayant naturellement tendance à se référer à une période plus longue que le mois. Nous en avons tenu compte pour notre extrapolation annuelle.

Il convenait enfin de ne pas perdre de vue que notre période de sondage correspondait elle-même à une phase de haute conjoncture particulièrement propice aux déplacements... Nous avons pu néanmoins opérer certains recoupements :

1. grâce à une enquête effectuée sur les gares routières de Bouaké par P. CASTELLA.
2. grâce à une seconde enquête en collaboration avec P. CASTELLA aux différentes entrées de l'agglomération portant sur les arrivées des piétons et cyclistes venant écouler leurs produits au marché.

Nous étudierons donc successivement :

- les motifs de déplacement et les durées de séjour à Bouaké,
- les arrivées pédestres et cyclistes sur le marché,
- les fréquences de déplacement, ce qui nous permettra d'établir une fonction des transports induits par l'agglomération.

LES MOTIFS DE DÉPLACEMENT LES DURÉES DE SÉJOUR

La connaissance des motivations, malgré les aléas entachant habituellement ce genre d'informations, demeure du plus haut intérêt car elle nous permet d'appréhender le phénomène urbain à travers la représentation que s'en fait le villageois.

LES MOTIFS DE DÉPLACEMENT VERS BOUAKÉ PAR SEXE

Les motifs d'arrivée diffèrent sensiblement selon la stratification sexuelle. (Tableau 67).

Pour les hommes un motif (Vente-Achat) domine légèrement (32,5 %).

Pour les femmes le même motif est très nettement prééminent (74,1 %).

Globalement près des deux-tiers des déplacements ont pour objet l'accomplissement d'une transaction commerciale. La formule la plus courante étant le couplage « Vente-Achat » : il est à noter que l'achat simple est beaucoup plus fréquent que la vente, en particulier pour les hommes. Un achat en ville entre donc assez souvent dans les attributions masculines.

La plus forte disparité s'enregistre néanmoins au sujet du travail. En effet on retrouve là tous les déplacements des ouvriers, employés et manœuvres à Bouaké qui concernent presque exclusivement la population masculine.

TABLEAU 67. — (En %)

Motifs de la venue à Bouaké	Homme	Femme	Ensemble
1 - Vente	6,3	4,7	5,8
2 - Vente-Achat	32,5	74,1	48,0
3 - Achat	13,9	4,9	10,5
Total (1+2+3)	52,7	83,7	64,3
4 - Affaires, Etat-Civil	9,3	1,5	6,3
5 - Travail	23,3	0,3	15,1
6 - Ecole	1,2	0,2	0,7
7 - Loisirs	1,3	0,7	1,1
8 - Santé	3,6	5,0	4,1
9 - Visites	5,6	7,2	6,2
10 - Funérailles	0,1	0,4	0,2
11 - Divers	2,9	1,0	2,0
Total	100	100	100

Une différence encore assez sensible a trait au motif d'affaires administratives et d'état-civil. Il est rare que les femmes se rendent à la ville pour ce genre de démarches qui sont davantage du ressort du père ou du mari.

Par contre pour les visites familiales de simple amitié ou occasionnées par des funérailles les femmes paraissent un peu plus mobiles que les hommes.

Les motifs sanitaires restent dans l'ensemble très secondaires (4,1 % des déplacements) avec une légère prédominance féminine sans doute liée aux fonctions de la maternité.

Quant au motif scolaire nous n'avons pu évidemment saisir tous les déplacements. Il existe en effet dix-neuf écoles primaires dans la sous-préfecture regroupant quelque 3 500 écoliers.

En sus de cet effectif un certain nombre de jeunes « ruraux » sont scolarisés à Bouaké. Ils résident en permanence chez un tuteur et ne retournent à leur village que très rarement.

Il est malheureusement difficile d'estimer leur importance. Trois ou quatre cents y compris les élèves du secondaire peuvent être considérés comme un maximum.

Les écoliers vivant réellement au village et allant en classe à Bouaké ne forment donc qu'un très petit noyau de quelques unités.

En résumé Bouaké apparaît avant tout, au regard de sa zone rurale, comme *le support privilégié des transactions commerciales*.

Sur le plan professionnel son pouvoir d'attraction est fort réduit. Sur le plan social et administratif enfin il serait bien difficile de faire moins.

LES MOTIFS DE DÉPLACEMENT ET LA DURÉE DES SÉJOURS A BOUAKÉ

Le tableau 68 évalue le temps passé à Bouaké par nuitée.

1. Les déplacements les plus brefs sont ceux que motive une transaction commerciale.

Quatre nuits passées à Bouaké représentent toujours un maximum. Il est d'ailleurs probable qu'au delà de 24 h d'autres motifs (visites...) s'adjoignent au motif commercial.

TABLEAU 68. — Temps passé à Bouaké : en % selon le motif

Motifs	Durée						Total
	0 nuit	1	2	3-6	7-29	30 et +	
1 - Vente	91,1	6,0	0,6	2,3	—	—	100
2 - Vente-Achat	95,5	2,6	0,9	1,0	—	—	100
3 - Achat	95,5	3,3	0,7	0,5	—	—	100
Total (1+2+3)	95,2	3,1	0,8	0,9	—	—	100
4 - Affaires, Etat-Civil	85,7	6,5	1,4	4,8	1,6	—	100
5 - Travail	77,5	2,8	4,0	5,7	9,4	0,6	100
6 - Ecole	71,4	—	—	14,3	—	14,3	100
7 - Loisirs	72,7	15,7	2,5	9,1	—	—	100
8 - Santé	61,0	14,5	7,4	7,3	4,9	4,9	100
9 - Visites	54,2	15,5	9,9	11,9	5,1	3,4	100
10 - Funérailles	33,3	12,4	37,6	16,7	—	—	100
11 - Divers	75,8	10,8	3,0	1,0	9,4	—	100
Total	86,5	4,5	2,7	3,2	2,5	0,6	100

En règle générale une personne venue vendre des produits à Bouaké ne s'attarde donc pas si elle n'a pas tout vendu. Elle confiera plutôt le solde à une personne parente ou amie résidant sur place.

2. Un peu plus longs sont les séjours motivés par des « affaires » et démarches administratives, mais il est rare que la formalité dure plus de 48 heures.

3. Les séjours dus au travail, à l'école ou aux loisirs, pour plus de 70 % n'impliquent pas le passage d'une nuit à Bouaké.

Nous voudrions à ce sujet faire la remarque suivante :

Les fréquences quotidiennes que nous examinerons plus loin montrent que 216 travailleurs de la couronne arrivent chaque jour à Bouaké. Un certain nombre ne retourne pas le jour-même au village. D'autre part l'effectif réel des travailleurs salariés à Bouaké a été estimé à 250.

Compte tenu des durées de séjour de ces 216 arrivants quotidiens cela signifie qu'il existe en permanence un important volant disponible, renouvelé régulièrement, de personnes venues pour raisons de travail, n'ayant plus ou n'ayant pas encore d'emploi, sans qu'il soit possible de les distinguer.

Un calcul sommaire montre que pour 216 arrivées quotidiennes on compte près de 575 individus venus pour raison de travail et demeurant *en fait* à Bouaké, sur lesquels 250 seulement ont un emploi quotidien assuré.

Le solde (325) correspond à toutes les personnes issues de la sous-préfecture occupées à différentes besognes temporaires ou totalement inoccupées.

Les migrants saisonniers entrent dans cette catégorie. Comme ils sont environ 340 à résider six mois par an à Bouaké ils équivalent statistiquement à un effectif « annuel » de 170. Restent : $325 - 170 = 155$ individus, laissés en volant de réserve par la sous-préfecture à la ville !

Il y a là un *phénomène de parasitisme salarial* grave et très préjudiciable à la sous-préfecture puisque c'est elle qui, en dernier ressort, en supporte l'entretien...

Pour les scolaires les durées semblent parfois correspondre à des retours périodiques, ce qui tendrait à démontrer qu'ils évitent dans la mesure du possible la solution de la navette quotidienne...

4. Les motifs sanitaires et les visites familiales déterminent des séjours de durées comparables. Dans les deux cas plus de 90 % ne dépassent pas le laps d'une semaine et de 3 à 5 % se prolongent plus du mois.

5. Les funérailles contrairement à ce qu'il est fréquemment énoncé dans ces sociétés semi-traditionnelles n'entraînent pas des séjours extrêmement longs. Cinq ou six nuits sont un maximum. Un tiers des visites ne nécessitent pas même le passage d'une nuit complète à Bouaké. Il est vrai que dans ce cas le rapport de parenté avec le défunt peut être très éloigné.

Nous retiendrons donc que l'énorme majorité des déplacements sont de très courte durée. Les relations entre Bouaké et son arrière-zone s'entretiennent de manière continue et spontanée, au gré des nécessités immédiates, imposées par des urgences de trésorerie.

Le villageois préfère semble-t-il se rendre à Bouaké autant de fois qu'il faudra sans s'attarder, que séjourner plus longtemps pour mener son affaire à terme. En ce sens le rural de la sous-préfecture reste finalement très étranger au monde urbain le « *Blofoué-kro* », (la ville des Blancs,... ce qui est évidemment faux du point de vue démographique puisque ceux-ci forment 1,4 % de la population, mais trahit bien le léger malaise ressenti par le villageois lorsqu'il se trouve contraint non de venir mais de séjourner à Bouaké où moins d'un quart des citadins sont Baoulé).

LA DURÉE DES SÉJOURS PAR SEXE

TABLEAU 69. — Pour 100 séjours

Durée \ Sexe	0 nuit	1	2	Total 0-2 nuits	3-6	7-29	30 nuits et +	Total
Homme	85,6	5,0	3,3	93,9	3,3	2,5	0,3	100
Femme	87,8	3,9	1,9	93,6	3,1	2,5	0,8	100
Ensemble	86,5	4,5	2,7	93,7	3,2	2,5	0,6	100

Première constatation : malgré la diversité des motivations d'arrivée les durées moyennes de séjour restent très voisines.

Les hommes passent cependant plus facilement une nuit ou deux à Bouaké. Les femmes sont à l'inverse plus coutumières des séjours de très longue durée, un mois et davantage.

LA DURÉE DES SÉJOURS SELON L'ÉLOIGNEMENT DU VILLAGE DE PROVENANCE

TABLEAU 70. — Pour 100 séjours

Durée \ Kilomètres	0 nuit	1	2	(0-2)	3-6	7-29	30 nuits et +	Total
-10	91,2	3,2	2,6	97,0	1,9	0,9	0,2	100
10-15	91,5	3,2	1,4	96,1	1,9	1,5	0,5	100
15-20	83,2	6,1	3,8	93,1	4,0	2,4	0,5	100
20-25	80,5	5,4	4,0	89,9	4,8	4,4	0,9	100
+25	82,1	2,9	2,9	87,9	3,7	7,4	1,0	100
Total	86,5	4,5	2,7	93,7	3,2	2,5	0,6	100

La durée du séjour s'allonge donc avec le trajet parcouru. Si l'on retient deux nuits comme limite des courtes durées les fréquences décroissent régulièrement à mesure que l'on s'éloigne de Bouaké. Les séjours de moyenne durée (3 à 6 nuits) culminent entre 15 et 25 km. Les séjours de longue à très longue durée (7 nuits et plus) croissent de manière ininterrompue de moins de 10 à plus de 25 km...

Ils deviennent près de huit fois plus fréquents dans cette dernière zone de distances. Cependant même les villageois éloignés répugnent à séjourner plus d'une demi-journée à Bouaké.

A partir de ce tableau (70) nous aboutissons aux durées moyennes suivantes (arrondies) :

— 10 km	: 15 heures	
10 — 15 km	: 21 heures	
15 — 20 km	: 28 heures	moyenne = 28 heures
20 — 25 km	: 41 heures	
+ 25 km	: 51 heures	

qui nous fournissent une corrélation presque parfaite ($r = +0,98$).

A supposer que cette corrélation se maintienne identique dans un rayon de 100 km, la personne venue d'une quarantaine de km passera au moins 70 heures à Bouaké, et celle venue de 75 km, 135 heures... Ces hypothèses nous seront utiles un peu plus loin dans l'établissement de la fonction de transport, mais auparavant nous devons faire le point sur les arrivées quotidiennes de piétons et cyclistes qui jouent un rôle de premier plan dans l'équilibre économique de la sous-préfecture.

LES ARRIVÉES JOURNALIÈRES DE PIÉTONS ET CYCLISTES SE RENDANT AU MARCHÉ

Tous les matins à l'aube, Bouaké voit s'acheminer à la « file indienne » par ses différents points d'entrée de longues théories de piétons et cyclistes chargés de produits vivriers destinés à être vendus au marché.

En mars 1970, une semaine durant, un dispositif de comptage fut donc mis en place sur les huit principales entrées de l'agglomération.

L'opération consistait d'une part en un pointage minuté de tous ces piétons et cyclistes passant devant le poste de contrôle et se rendant au marché, d'autre part en une double série d'interviews touchant environ une personne sur deux à l'aller, une sur trois au retour.

Les questions à l'aller étaient les suivantes :

- composition du groupe (1 adulte et ses 2 enfants...),
- village d'origine,
- énumération des produits et estimation en valeur,
- lieu de vente prévu (marché central, marché de quartier, hors-marché...),
- le groupe interrogé se voyait remettre un numéro d'ordre pour le cas où il serait à nouveau interviewé au retour.

Au retour :

- lieu de vente des produits,
- produits vendus et recette par produit,
- énumération des achats et valeur,
- village d'origine,
- composition du groupe et le cas échéant, rappel du numéro d'ordre.

LES HEURES D'ARRIVÉE

Les postes de contrôle se situaient aux abords de l'agglomération, soit très nettement en deçà du périmètre communal.

En moyenne une demi-heure les séparait du marché central et un quart-d'heure des marchés périphériques.

Les tout premiers pointages sont effectués avant 5 h 30 mn, les derniers vers midi.

En fait plus des deux-tiers des arrivées se concentrent entre 7 h et 8 h 30 mn, ce qui donne au profil horaire l'aspect d'une courbe en cloche à peu près symétrique de part et d'autre de l'intervalle 7 30 mn — 8 h.

L'IMPORTANCE DES DIFFÉRENTES ENTRÉES

Ces groupes de piétons et cyclistes représentent vers mars-avril environ un millier de personnes. Un groupe se compose en moyenne de 1,47 individu du même ménage.

Certes les personnes d'un même village arrivent par agrégats de taille supérieure à 1,47 (souvent 5 ou 6), mais toutes n'appartiennent pas au même ménage.

La distribution des groupes économiques est la suivante (en pourcentage).

TABLEAU 71. — *Nombre d'individus faisant partie du groupe*

Taille du groupe	1	2	3	4	5	6	7	8	...
Pourcentage	67,3	22,8	7,3	1,6	0,7	0,2	0,05	0,05	100

Cela ne nous permet pas d'affirmer de façon catégorique qu'un ménage ne délègue pas plus de 1,47 personne au marché, car il a pu se produire un fractionnement du groupe en cours de route mais on retrouve pourtant sur la plupart des marchés un rapport identique entre le nombre de stands installés et le nombre de vendeurs.

En avril il arrive donc quotidiennement à Bouaké :

Taille du groupe :	Effectif total :
457 groupes de 1 =	457
155 — 2 =	310
50 — 3 =	150
11 — 4 =	44
5 — 5 =	25
1 — 6 =	6
1 — (7-8) =	8
<u>680</u>	<u>1 000</u>
1,47	

Voici dans le détail la part respective de chaque entrée doublée d'une ventilation par zone d'éloignement. Les pourcentages considérés donnent non pas les effectifs numériques mais les apports exprimés en valeur monétaire.

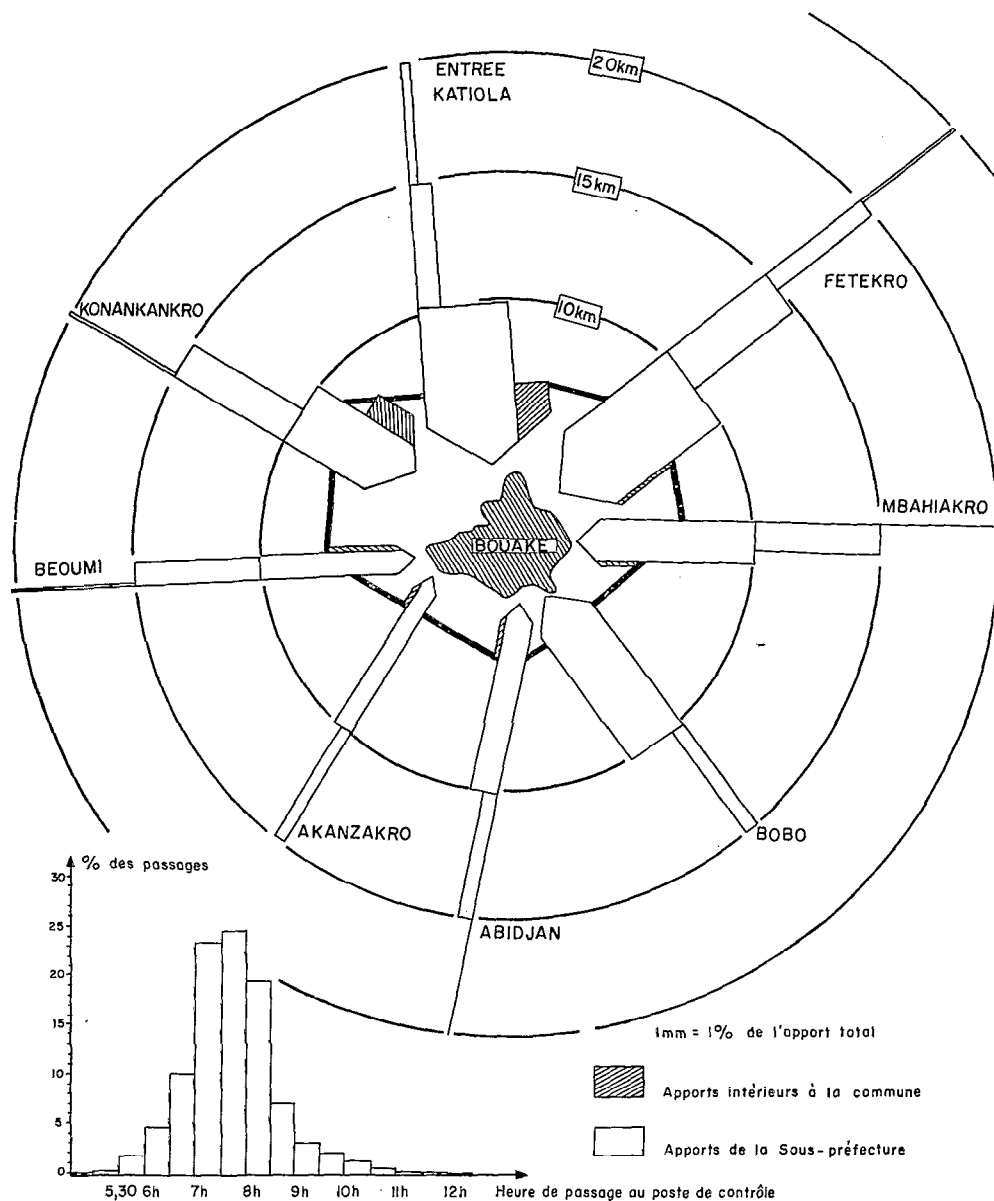


FIG. 38. — L'importance des entrées et les heures de passage. (En % des valeurs d'apport).

La figure 38 illustrant le tableau 71 montre la forte prépondérance des trois entrées nordiques de l'agglomération (Katiola, Fétékro, Konan-Kankro) d'où proviennent plus de 60 % des apports.

Le cerclage concentrique de 5 en 5 km met aussi en évidence le rôle prééminent de la zone péri-urbaine et dans certains cas des villages communaux.

En définitive le résultat le plus étonnant de cette enquête aura été de montrer que 60 % des arrivages ne dépassent pas un rayon de 10 km, une distance tout à fait comparable à celle que l'on observe habituellement sur un marché rural de moyenne importance.

TABLEAU 72

Entrée de... Zone	Abidjan	Bobo	Mbahia- kro	Fetekro	Katiola	Konan- kankro	Béoumi	Akan- zakro	Total
Commune	0,3	—	0,5	0,5	6,9	5,1	1,0	0,9	15,2
Sous-Préfecture (km)									
—10	3,1	9,9	2,8	8,6	13,4	5,3	0,1	1,5	44,7
10-15	2,6	2,9	6,0	5,6	2,7	7,4	4,4	2,1	33,7
15-20	0,1	—	0,1	3,2	2,0	0,2	0,2	—	5,8
20-25	—	—	—	0,6	—	—	—	—	0,6
Total	6,1	12,8	9,4	18,5	25,0	18,0	5,7	4,5	100

LES APPORTS EN VALEUR

Une personne se rend au marché munie de produits représentant une valeur moyenne de 167 F CFA, soit 245 F CFA par groupe budgétaire.

On voit la modicité de ces apports pédestres ou cyclistes n'intervenant que pour un infime pourcentage (4 % environ) dans l'ensemble du chiffre d'affaires quotidien du marché des produits locaux de Bouaké... 167 000 F CFA contre plus de 3 millions de F CFA.

Selon la zone d'éloignement considérée l'apport moyen peut enregistrer de fortes disparités ; de moins de 150 F CFA à plus de 500 F CFA.

Apport moyen per capita = (F CFA).

— Villages communaux	193
— Sous-préfecture à moins de 10 km	163
— Sous-préfecture de 10 à 15 km	147
— Sous-préfecture de 15 à 20 km	371
— Sous-préfecture à plus de 20 km	588

En moyenne les résidents de la sous-préfecture apportent pour 163 F CFA de produits et ceux des villages communaux pour 193 F CFA.

On remarquera cependant la sensible augmentation des apports quand la distance dépasse 15 km.

Les personnes habitant à l'intérieur de la commune comptent d'abord sur la fréquence de leurs déplacements. Les moins chargées sont donc les personnes ayant déjà une certaine distance à parcourir (au moins 20 km aller-retour) et accomplissant le trajet fréquemment.

En mars, 86,9 % des arrivants, soit 869 en valeur absolue, proviennent ainsi de la sous-préfecture. Compte tenu de la période d'observation nous pouvons retenir un coefficient mensuel multiplicateur de 10, ce qui nous ramène à un niveau quotidien de 715 en moyenne annuelle : (cf infra. — Tabl. 79 Arrivées journalières : motifs de vente et vente-achat — piétons et cyclistes).

L'apport global sera alors estimé à 50,1 millions de F CFA pour une année, dont :

- 7,6 M CFA pour la commune (15,2 %),
- 22,4 M CFA pour les villages à moins de 10 km (44,7 %),
- 16,9 M CFA pour les villages situés entre 10 et 15 km (33,7 %),
- 2,9 M CFA pour les villages situés entre 15 et 20 km (5,8 %),
- 0,3 M CFA pour les villages situés à plus de 20 km (0,6 %).

soit 42,5 millions de F CFA pour l'ensemble de la sous-préfecture, valeur qu'on retrouverait en multipliant 715 (arrivées quotidiennes) \times 163 (F apport moyen) \times 365 :

Ces apports quotidiens des piétons et cyclistes représentent en dernière analyse environ 20 % des revenus villageois de la sous-préfecture tirés de productions comparables (produits du sol, une partie de l'élevage et de l'artisanat).

LES PRODUITS OFFERTS

Il n'est pas possible d'extrapoler sur une année la structure des apports car certains fluctuent largement d'un mois à l'autre (féculents, céréales...). Cependant une observation d'aussi courte durée que la semaine nous montre déjà d'intéressantes variantes du point de vue spatial.

TABLEAU 73. — Selon la distance, structure des ventes (en mars)

Produits	km Commune	Sous-préfecture				Total
		-10	10-15	15-20	20 et +	
Igname	13,6	10,8	16,3	3,6	—	12,6
Manioc	10,9	10,6	6,0	3,2	—	8,6
Autres féculents	0,3	0,7	0,5	—	—	0,5
Total Féculents	24,8	22,1	22,8	6,8	—	21,7
Maïs	5,7	2,1	3,6	2,4	—	3,2
Paddy et Riz	1,1	1,2	0,6	—	—	0,9
Total Céréales	6,8	3,3	4,2	2,4	—	4,1
Légumes-condiments	12,1	8,8	6,5	6,2	—	8,3
Fruits	14,0	15,2	15,5	5,8	2,1	14,5
Sous-produits du palmier	7,6	12,5	15,5	4,7	4,2	12,3
Divers agricoles	0,2	1,5	0,1	2,3	—	0,8
Bois	17,9	24,1	22,6	4,8	1,1	21,4
Plats préparés et boissons	15,1	3,3	2,0	7,7	—	4,9
Produits animaux	0,8	6,2	8,8	57,7	92,6	9,8
Artisanat	0,7	3,0	2,0	1,6	—	2,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100
Total par distance	15,2	44,7	33,7	5,8	0,6	100

Des légumes au bois, les produits de cueillette constituent 57,3 % des ventes en mars.

Le bois est un produit offert en quantité constante toute l'année et Bouaké en fait une gigantesque consommation. Même les ménages à revenus élevés continuent à faire la cuisine en plein air sur le traditionnel feu de bois triangulaire.

Pour mieux interpréter les résultats de ce tableau, il convient de comparer produit par produit la part que s'attribuent les villages d'une zone donnée à la part de ce produit dans l'ensemble des apports.

Ainsi les féculents représentent en moyenne 21,7 % de l'offre totale — Par rapport à ce % moyen tenant lieu de base 100, l'offre de la zone considérée sera figurée par un indice plus ou moins élevé selon qu'elle est sur ou sous-représentée en ce produit.

On obtient les séries suivantes : (indices arrondis).

TABLEAU 74.

Produits	Zones d'éloignement								
	Commune		-10		10-15		15-20		+20
Féculents		114		102		105	31		0
Céréales		166	80			102	59		0
Légumes		146		106	78		75		0
Fruits	97			105		107	40		14
Produits du palmier	62			102		126	38		34
Divers agricoles	25			188	13			288	0
Bois	84			113		106	22		5
Plats préparés et boissons		308	67		41			157	0
Produits animaux	8		63		90			589	945
Artisanat	32			136	91		73		0

(A droite de chaque colonne, les indices supérieurs à 100).

Les villages communaux sont sur-représentés *en plats ou boissons préparés* avec un % d'offre, en ces produits, environ trois fois supérieur à la moyenne. Ils sont également sur-représentés *en céréales et légumes, mais aussi en produits féculents* (114).

Les villages hors-commune situés à moins de 10 km du centre-ville se caractérisent par une *assez faible dispersion* autour des indices de pondération moyens.

La même remarque vaut pour les villages de moins de 15 km.

A partir du 15^e kilomètre les indices se dispersent à nouveau autour de postes clés. Par exemple le bois tombe à l'indice 22, et les produits animaux s'élèvent jusqu'à 589.

Enfin au delà du 20^e kilomètre on ne relève plus que des indices très faibles ou nuls compensés par un seul indice très élevé : les produits animaux (945).

La plupart de ces indices paraissent donc obéir à des lois précises :

1. Pour les féculents : Un maximum relatif dans les villages *intérieurs à la commune*, puis une zone médiane légèrement sur-représentée suivie d'une chute très nette au delà du 15^e kilomètre.

On peut dire que le 15^e kilomètre marque la véritable limite des apports de féculents par voie pédestre.

2. Pour les céréales, le processus est à peu près le même, mais l'époque de notre sondage (fin mars) a trop défavorisé ces produits pour que les chiffres aient une haute signification.

3. Pour les légumes et condiments, produits relativement légers, le maximum relatif se situe encore à l'intérieur de la commune et *le coefficient va en décroissant* à mesure que l'on s'éloigne.

Des premiers villages hors-commune jusqu'au 20^e kilomètre la décroissance est cependant assez peu accentuée.

Ces trois premières catégories de produits ont donc pour point commun d'arriver principalement des villages rapprochés et jamais des villages les plus éloignés...

En dépit d'une remontée de l'indice à 157 entre 15 et 20 km sans doute attribuable aux aléas de tout sondage on peut considérer que les *plats et boissons* — (attiéké... beignets, sirop-miel) relèvent eux aussi de ce modèle. On retrouve d'ailleurs là une constante de tous les marchés quels qu'ils soient.

4. Les apports fruitiers ainsi que les produits tirés du palmier, le bois et certainement aussi les produits divers agricoles (cola, tabac, coton, bambou...) dont les indices paraissent plus aléatoires, ce qui s'explique par leur très faible importance dans l'ensemble des apports (0,8 %), ont pour caractéristique dominante de *culminer dans les distances médianes*.

Pour les fruits la progression est très lente et régulière jusqu'au 15^e kilomètre ; pour les produits du palmier elle est un peu plus accentuée.

Pour le bois le déclin s'amorce dès le 10^e kilomètre et son apport devient très faible au delà du 15^e kilomètre.

Chaque offre est donc étroitement liée à la valeur volumique du produit en même temps qu'aux conditions naturelles de production.

5. Les produits de l'artisanat obéissent au même modèle.

Le faible apport des villages communaux (32) s'explique par la raréfaction de l'artisanat dans les villages très proches de Bouaké.

C'est vrai aussi pour les villages limitrophes de la commune par rapport aux villages plus éloignés. Cependant la plus grosse part de cet artisanat consiste en de la poterie et nous avons vu que les potières d'une part souffraient relativement peu de la proximité de Bouaké dans leur effectif et d'autre part s'intégraient davantage à l'économie de marché, contrairement à l'ensemble des artisans, dans les villages les plus proches de Bouaké...

6. Enfin les produits animaux (lait frais surtout) se distinguent de tous les produits précédents par une progression telle que l'indice terminal est plus de 100 fois supérieur à l'indice initial.

A partir du 15^e kilomètre et de plus en plus, le lait tend à dominer puis à devenir l'objet presque exclusif des ventes (1).

En ce qui concerne le lieu de la vente prévu ou effectif, le grand marché central est loin de réunir l'intégralité des suffrages.

Prévisions du lieu de vente à l'aller		Lieu effectif déclaré au retour
Marché central	: 47,9	49,2
Marchés périphériques	: 30,4	33,0
Hors-marchés	: 21,7	17,8
	100	100

Les différences ne paraissent pas significatives entre l'aller et le retour. Peut-être va-t-on davantage sur les marchés qu'on ne le prévoyait au départ ?

LES ACHATS EN RETOUR...

La plupart des personnes interviewées à l'aller se rendent à Bouaké dans le but premier d'acheter les denrées nécessaires au ménage. Leur apport en nature est perçu comme une monnaie d'échange.

Il s'établit de ce fait une identité presque parfaite entre les valeurs des produits achetés et offerts.

(1) La venue à Bouaké s'effectue alors non à pied mais à bicyclette.

Achat moyen per capita (F CFA).

— Villages communaux	166
— Sous-préfecture à 10 km	144
— Sous-préfecture de 10 à 15 km	172
— Sous-préfecture de 15 à 20 km	165
— Sous-préfecture à plus de 20 km	214
Ensemble	158

Cette série de chiffres, que l'on pourra comparer aux chiffres des ventes, donne l'impression de mouvements beaucoup plus aléatoires, néanmoins ils font apparaître un léger solde épargné dans les villages communaux et limitrophes, une certaine désépargne dans les villages situés entre 10 et 15 km puis une très nette épargne au delà du 15^e km.

L'équilibre d'ensemble recouvre donc de fortes disparités entre villages. Les moins favorisés étant ceux appartenant à la deuxième couronne de la sous-préfecture qui sont amenés à envoyer encore fréquemment leurs membres vers le marché sans en avoir fait pour autant une véritable spécialité comme les villages plus rapprochés...

Dire que l'apport balance l'achat (avec un léger excédent) et que l'opération se ramène à un troc différé est donc valable dans l'ensemble et non pas dans le détail.

Cette réserve faite, l'achat moyen pour la sous-préfecture s'élève à 156,7 F CFA. Elle participe ainsi pour 85,7 % des achats et totalise 86,4 % des acheteurs répartis comme suit :

	% des acheteurs	% des achats
Commune	13,6	14,3
Villages à moins de 10 km	47,8	43,7
Villages de 10 à 15 km	37,0	40,3
Villages de 15 à 20 km	1,4	1,4
Villages de 20 à 25 km	0,2	0,3

L'extrapolation annuelle donne 710 acheteurs par jour venus de la sous-préfecture (cf p. 157 et suivantes. Tableau des arrivées journalières : motifs achat et vente-achat, piétons et cyclistes) effectuant pour 40,6 millions de F CFA d'acquisitions.

Le bilan global serait donc légèrement positif pour les villageois.

Si l'on admet que ces transactions par voie pédestre ne concernent en pratique que 50 % de la population de la sous-préfecture (proportion que nous obtenons en considérant que tous les ménages résidant à moins de 10 km sont susceptibles de participer à ces opérations, les trois-quarts entre 10 et 15 km, un tiers entre 15 et 20 km et seulement un dixième au delà) l'effectif intéressé représente en définitive 4 000 ménages. L'achat moyen par ménage est alors de 10 150 F CFA.

En éliminant d'autre part les enfants de moins de 10 ans et les plus de 55 ans l'effectif réellement concerné se ramène à environ 13 600 individus.

Chacun effectue alors 2 985 F CFA d'achats. L'achat moyen étant de 156,7 F CFA on peut conclure qu'un résident de la zone, en âge de participer à ces opérations, accomplit pour ce seul motif, à pied ou à bicyclette, 19 fois dans une année le trajet entre son village et Bouaké.

Cet effectif « utile » de 13 600 personnes appartenant à 4 000 ménages différents représente à son tour 3,4 personnes « utiles » par ménage.

Un ménage de la zone, susceptible de participer à l'opération, délègue donc pour ce seul motif et par ses propres moyens de locomotion près de 65 fois dans une année l'un de ses membres à Bouaké.

L'arrivée au marché se faisant en groupes de 1,47 personne, la fréquence de 65 peut être ramenée à 44 en considérant le nombre de groupes.

En d'autres termes le marché quotidien de Bouaké joue pour les ménages de la sous-préfecture un rôle très comparable à celui d'un marché rural hebdomadaire. Nous l'avions déjà pressenti en observant son rayon d'attraction.

Une analyse plus fine des achats de la sous-préfecture montre cependant que tous ne sont pas destinés à la consommation familiale. Pour 14,5 % environ ils seront revendus au micro-détail (pain, vin, sucre, savons, cigarettes...), proportion sensiblement supérieure à celle que l'on obtiendrait sur un marché de brousse.

Mais surtout une différence fondamentale concerne le solde dégagé par les transactions. Un marché rural se solde toujours par un déficit villageois.

LA STRUCTURE DES ACHATS

TABLEAU 75

Produits	%	En avril valeurs absolues/jour (francs CFA) pour la sous-préfecture
1 - Vivriers locaux bruts	9,4	
2 - Vivriers locaux semi-élaborés	2,0	
3 - Vivriers locaux préparés	2,6	
Total Vivriers locaux	14,0	18 935
4 - Non-vivriers locaux	1,1	
Total produits locaux	15,1	20 445
5 - Produits alimentaires :		
— poisson	14,4	
— viande, volaille	3,1	
— pain	5,6	
— riz	5,3	
— huile	1,8	
— sel	1,3	
— sucre	1,3	
— divers	1,2	
Total produits alimentaires	34,0	46 030
6 - Boissons :		
— vin	21,0	
— bière	1,1	
— divers	0,7	
Total boissons	22,8	30 870
7 - Tabac-Cigarettes	0,8	1 085
8 - Produits manufacturés importés :		
— pétrole	4,6	
— droguerie	6,8	
— quincaillerie	3,9	
— textile	7,0	
— cuirs et chaussures	1,3	
— équipement léger	3,7	
Total produits manufacturés	27,3	36 960
TOTAL	100	135 390

Les produits importés représentent 84,9 % des achats. Cette proportion paraît supérieure à celle que l'on observe sur les marchés ruraux de la sous-préfecture où d'une part les achats de produits non vivriers locaux (artisanat, outillage...) représentent un poste plus important, où d'autre part les boissons importées (vin, bière...) n'y sont pour ainsi dire pas achetées. Pour le reste nous retrouvons sensiblement la même structure d'achat.

**LES FRÉQUENCES DE DÉPLACEMENTS
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FONCTION DE TRANSPORT
JUSQU'A 100 KM AUTOUR DE BOUAKÉ**

LA FRÉQUENCE DES DÉPLACEMENTS PAR SEXE ET PAR DISTANCE

Nos chiffres représentent des fréquences mensuelles vers janvier, février... Ils sont passibles d'une légère surestimation.

TABLEAU 76. — *Nombre de déplacements mensuels vers Bouaké*

Kilomètres	Homme	Femme	Ensemble
-10	3,4	2,6	2,94
10 - 15	2,2	1,4	1,73
15 - 20	1,6	1,1	1,36
20 - 25	1,0	0,8	0,90
+25	0,5	0,4	0,45
Total	1,84	1,09	1,53 (1)

Quelle que soit la distance à parcourir les hommes se déplacent plus souvent que les femmes. C'est entre 10 et 20 km que cette différence est la plus nette.

Les fréquences chutent par ailleurs très rapidement dès qu'on s'éloigne de Bouaké. Cette baisse est de 6,8 fois pour les hommes et de 6,5 fois pour les femmes entre les deux distances extrêmes.

En prolongeant l'exponentielle nous pouvons estimer durant cette même période à 0,2 les trajets mensuels des personnes de plus de 5 ans résidant entre 30 et 50 km. Entre 50 et 100 km on se rapprochera de 0,1.

Or il vit environ :

- 40 000 personnes de plus de 5 ans dans la sous-préfecture,
- 25 000 hors sous-préfecture, mais à des distances variant de 15 à 30 km,
- 77 000 entre 30 et 50 km,
- 300 000 entre 50 et 100 km.

L'aire d'attraction ainsi définie regroupe donc 442 000 résidents de plus de 5 ans, 14,7 % d'entre eux vivent dans la zone proche (moins de 30 km du centre-ville).

(1) La valeur réelle peut être ramenée à environ 1,45.

Compte tenu enfin de la période d'enquête favorable aux transports nous retiendrons les fréquences annuelles suivantes :

1. originaires de la sous-préfecture
 $1,45 \times 40\ 000 \times 9 = 522\ 000$ déplacements annuels (1).
 2. non-résidents proches
 $0,80 \times 25\ 000 \times 8 = 160\ 000$ — — (2).
 3. non-résidents vivant entre 30 et 50 km
 $0,20 \times 77\ 000 \times 7,5 = 115\ 500$ — — (3).
 4. non-résidents vivant entre 50 et 100 km
 $0,10 \times 300\ 000 \times 7,5 = 225\ 000$ — —
- Total : 1 022 500 déplacements annuels.

Le taux d'extrapolation mensuel retenu reste plus élevé dans la sous-préfecture (9) en raison de l'importance, d'une part des déplacements pédestres, d'autre part des déplacements professionnels...

Sur ces bases chaque rural de plus de 5 ans habitant dans le rayon de 100 km réalise en moyenne 2,3 déplacements par an vers la capitale régionale,

dont : 13,1 pour les résidents de la sous-préfecture.

6,4 pour les non-résidents proches.

1,5 pour les non-résidents entre 30 et 50 km.

0,75 pour les non-résidents entre 50 et 100 km...

Ces ordres de grandeur ne tendent qu'à mieux situer la métropole comme pôle d'attraction sur sa zone rurale immédiate responsable de 66,4 % des déplacements avec 14,7 % de la fraction résidente considérée.

Moyennant certaines hypothèses sur la longueur des séjours on peut évaluer le surcroît que cette population flottante apporte de façon permanente à la ville.

En effet le séjour d'une personne venue de la sous-préfecture dure en moyenne 28 heures (Tabl. 70). Cette durée augmente linéairement avec la distance, de sorte que nous pouvons compter 42 heures pour la durée de séjour d'un non-résident proche, 70 heures pour celle d'une personne résidant entre 30 et 50 km et 135 heures lorsque la distance est comprise entre 50 et 100 km.

En définitive ces 442 000 ruraux venant 1 022 500 fois à Bouaké totalisent ainsi près de 60 millions d'heures de présence annuellement.

Cela équivaut à l'installation permanente de quelque 6 750 urbains soit 8,4 % de la population de plus de 5 ans résidant en ville.

Cela revient aussi à dire que 1,5 % de la population « rurale » de plus de 5 ans vit statistiquement de façon permanente à Bouaké...

(1) Taux mensuel multiplicateur = 9.

(2) Hypothèse : 0,80 déplacement vers janvier-février, chiffre légèrement inférieur à celui des villages de la sous-préfecture distants de 20-25 km. Le coefficient multiplicateur = 8.

(3) Le coefficient multiplicateur = 7,5 à partir du 30^e km.

L'INFLUENCE DU STATUT SOCIAL SUR LA MOBILITÉ

Les fréquences mensuelles observées vers janvier-février, dépendent étroitement du statut social de la personne interrogée :

TABLEAU 77. — *Nombre moyen de déplacements*

Statut social	Homme	Femme
— Chefs de village	1,0	1,4
— « Comités de village » (1)	1,6	0,8
— Chefs de lignage ou de quartier de village	1,0	?
— Epouses de notables	—	1,0
— Chefs d'aoro (2)	1,7	1,0
— Epouses de chefs d'aoro	—	1,0
— Chefs de ménages restreints.....	2,1	1,1
— Epouses de chefs de ménages.....	—	1,1
— Adultes isolés	2,9	1,2
— Jeunes célibataires de plus de 15 ans....	3,0	1,5
— Enfants de 5 à 14 ans	1,1	0,9
Moyenne pondérée.....	1,84	1,09

Pour les hommes il semble que les fréquences se réduisent à mesure que les responsabilités s'étendent. Le cas du « Comité » de village est un peu spécial. Ce n'est pas nécessairement un notable au sens baoulé du terme.

Plus souvent c'est un personnage encore assez jeune que son dynamisme a désigné à l'attention des « anciens » pour tout ce qui concerne les liaisons avec la sous-préfecture.

Pour les femmes l'incidence du statut est moins nette et dans certains cas (chef de village, comité) certainement peu significative en raison des faiblesses d'effectif...

Il est cependant difficile d'extrapoler ces résultats en dehors de la sous-préfecture, car les fréquences, les motifs les durées de séjour et les modes de locomotion ne sont plus les mêmes.

*L'ÉTABLISSEMENT DE LA FONCTION DE TRANSPORT JUSQU'A 100 KM AUTOUR DE BOUAKÉ***Les modes de locomotion dans la sous-préfecture**

LES MODES DE TRANSPORT SELON LE SEXE

TABLEAU 78

Mode	Homme	Femme	Ensemble
Pied	41,9	83,1	57,3
Bicyclette	34,5	0,7	21,9
Vélo-moteur	3,1	0	1,9
Taxi-brousse	19,0	13,5	17,0
Train	1,5	2,7	1,9
Ensemble	100	100	100

(1) Représentants villageois du PDCI (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire).

(2) Groupe familial plus ou moins extensif...

Les déplacements pédestres restent la règle dans la zone proche, mais on constate une forte discrimination sexuelle. La femme allant à Bouaké a deux fois plus de « chance » de s'y rendre à pied.

Elle n'a de choix en effet qu'entre la solution pédestre ou les transports collectifs (taxi-brousse ou train).

Les hommes se réservent au contraire une troisième solution : les moyens mécaniques individuels, assurant plus du tiers de leurs déplacements...

LES MODES DE TRANSPORT SELON LE MOTIF D'ARRIVÉE

La relation sexe-mode de locomotion s'explique évidemment par la diversité des motifs d'arrivée.

Dans le tableau 79 nous donnons en valeurs absolues le nombre des arrivées quotidiennes de personnes de plus de 5 ans venant de la sous-préfecture. La moyenne annuelle journalière retenue est de 1 430.

TABLEAU 79. — *Arrivées journalières de la sous-préfecture. Selon le motif et le mode de locomotion*

Motif \ Mode	Mode					Total
	Pied	Bicyclette	Vélo-moteur	Taxi	Train	
1 - Vente	60	6	Ø	17	Ø	83
2 - Vente-achat	626	23	Ø	37	Ø	686
3 - Achat	44	17	3	80	6	150
T. (1 + 2 + 3)	730	46	3	134	6	919
4 - Affaires - Etat-civil	20	19	12	31	8	90
5 - Travail	5	195	6	10	—	216
6 - Ecole	—	10	—	—	—	10
7 - Loisirs	12	4	—	Ø	—	16
8 - Santé	8	12	4	27	8	59
9 - Visites	36	19	1	29	4	89
10 - Funérailles	Ø	1	Ø	1	1	3
11 - Divers	9	7	1	11	—	28
Total	820	313	27	243	27	1 430

A peine plus de la moitié des arrivées journalières sont le fait de personnes venant à pied, accessoirement à bicyclette, pour une opération commerciale.

(Sur cet effectif un sondage plus précis a pu être réalisé durant une semaine. Nous en avons analysé les résultats au cours de la section précédente).

Le mode de transport dépend donc très étroitement du motif d'arrivée.

Pour les ventes et surtout les ventes-achats le plus habituel est de venir à pied. Lorsqu'il y a seulement achat, il est en revanche plus habituel de recourir au taxi, mais nous avons vu que l'achat relève souvent de la compétence masculine.

Le taxi est également le moyen le plus utilisé dans les déplacements d'affaires administratives et les déplacements pour raisons sanitaires ou funéraires.

Les travailleurs, c'est une indication fondamentale des rapports de domination de Bouaké sur sa zone, se déplacent dans leur énorme majorité à bicyclette.

Le processus d'intégration entre la ville et la brousse par le biais des salaires injectés atteint ainsi très rapidement ses limites.

Le marché de l'emploi urbain n'est pas actuellement en faveur, tant s'en faut, ni des salariés résidant en ville ni à plus forte raison des salariés habitant la sous-préfecture.

Nous avons d'ailleurs signalé la gravité du parasitisme salarial qui suffirait à briser toute velléité de dialogue de la part des bénéficiaires d'emplois.

L'employeur de Bouaké n'éprouve donc aucune utilité à organiser des tournées de ramassage dans les villages environnants. Le désirerait-il qu'il se heurterait à la section locale du puissant Syndicat National des Transports de Marchandises et Voyageurs de la Côte d'Ivoire (SNTMVCI).

La fonction de transport dans un rayon de 100 km autour de Bouaké

L'établissement de cette fonction exige que nous fassions quelques hypothèses complémentaires.

1. Dans la zone proche (moins de 30 km), hors sous-préfecture, nous considérerons que les arrivées en taxi et en train sont respectivement quatre et deux fois plus importantes que pour la sous-préfecture,

soit : — 68 %, au lieu de 17 %, pour les taxis,

— 3,8 %, au lieu de 1,9 %, pour le train.

2. Au delà du 30^e km nous admettrons que les transports routiers assurent 85 % des déplacements vers Bouaké et la voie ferrée 12 %.

Moyennant ce jeu d'hypothèses qui nous paraît correspondre d'assez près à la réalité, notamment quant au poids respectif des deux modes de transport, nous aboutissons aux résultats suivants :

TABLEAU 80. — *Lieux d'origine*

	Sous-préfecture	Zone proche	Zone entre 30 et 100 km	Total jusqu'à 100 km
— Nombre de trajets simples vers Bouaké/an	522 000	160 000	340 500	1 022 500
— dont trajets effectués :				
1 - en taxi	88 740	108 800	289 425	486 965
2 - en train	9 918	6 080	40 860	56 858
— Prix moyen du trajet simple (F. CFA)				
1 - en taxi	100	115	300	222
2 - en train	55	55	200	159
— Coût total allers-retours (millions F. CFA)				
1 - en taxi	17,7	25,0	173,7	216,4
2 - en train	1,1	0,7	16,3	18,1
Ensemble - train + taxi	18,8	25,7	190,0	234,5

C'est donc près de 235 millions de F CFA, approximativement 6,5 — 7 % de leur revenu monétaire, que les villageois habitant à 100 km à la ronde doivent déboursier annuellement pour entretenir des relations régulières avec la capitale régionale.

On voit l'économie de moyens réalisée par la sous-préfecture qui avec 51 % des déplacements ne supporte que 7,9 % du coût monétaire.

Malgré l'intensité de ses relations avec Bouaké, la sous-préfecture leur consacre en définitive une moindre part de son budget que les zones un peu plus éloignées. Ce gain relatif est de l'ordre de 30 %.

Toutes choses égales par ailleurs, si les 260 cyclistes et cyclo-motoristes de la sous-préfecture qui se rendent quotidiennement au marché ou sur leurs lieux de travail, devaient utiliser des moyens de transport en commun le coût global augmenterait d'environ 95 %.

Pour les salariés compte tenu des niveaux de salaires de Bouaké (environ 9 000 F CFA par mois) c'est une charge financière qui dépasserait nettement leurs possibilités puisque plus de la moitié de la masse salariale distribuée serait engloutie dans les frais de transport (environ 56 % !).

ANNEXE : les coûts de transport dans la sous-préfecture

Deux gares ferroviaires desservent la sous-préfecture, chacune distante d'une quinzaine de km de Bouaké.

La place de voyageur revient en moyenne à 55 F CFA.

Elles ne jouent qu'un rôle marginal dans l'ensemble du trafic de la sous-préfecture (moins de 2 %).

Nous nous sommes donc intéressés plus précisément aux transports routiers.

Le tableau suivant montre la dispersion des coûts de transport variant de 50 F à 200 F CFA selon le kilométrage parcouru.

TABLEAU 81. — Pour 100 déplacements, coût selon la zone d'éloignement

F. CFA \ km	km					Zone
	-10	10 - 15	15 - 20	20 - 25	+25	
50	85,7	17,4	0	0	0	16,7
75	4,8	26,1	4,3	3,7	0	10,8
100	9,5	34,8	55,3	63,0	77,3	46,0
125	0	13,0	17,0	3,7	3,7	10,2
150	0	8,7	23,4	25,9	12,3	15,1
200	0	0	0	3,7	6,7	1,2
Total	100	100	100	100	100	100
Prix du km (F. CFA)	7,0	6,6	6,4	5,0	4,0	6,0

Le coût modal est de 100 F CFA par voyageur au-dessus de 5 ans. Ce tarif représente aussi le coût moyen.

Au-delà du 10^e km le coût modal est toujours de 100 F CFA comme s'il s'établissait une sorte de barème forfaitaire. Il en résulte pour les villages les plus éloignés une dégressivité très avantageuse.

Pour une dépense égale il est donc possible de parcourir des trajets fort différents.

On voit la latitude accordée tant au transporteur qu'à son passager dans la fixation d'un prix mettant d'accord les deux parties.

Avec 75 F CFA il arrive que l'on accomplisse autant de kilomètres qu'avec 200 F CFA et beaucoup plus qu'avec 150 F ; avec 50 F autant qu'avec 150 F.

Avec 100 F CFA on ne fera que 7 km comme on en fera une trentaine.

En bref il suffit de dire que l'indice de corrélation entre le prix de la course et la distance à parcourir est d'environ 0,50...

D'un canton à l'autre les différences tarifaires peuvent être assez marquées.

Dans l'ordre croissant du prix kilométrique.

Saafoué : 4,5

Don : 6,1

Pepressou : 6,2

Fari : 6,4
 Faafoué : 6,6
 Ndranoua : 7,3

Il est curieux de constater que le Ndranoua, le Faafoué et le Fari, trois cantons où la concurrence ferroviaire a l'occasion de se faire sentir (Kan-gare est à la limite Ndranoua-Faafoué, et Bamoro-gare est dans le Fari) sont précisément les cantons les plus pénalisés par le tarif routier ! Les villageois s'en plaignent d'ailleurs fortement.

Le Saafoué bénéficie au contraire d'une prime importante, grâce à son axe bitumé doublant l'ancienne piste depuis 1968, grâce aussi à des trajets plus longs.

En résumé, les déplacements à Bouaké répondent à des motivations très diverses, dominées cependant par les opérations commerciales, notamment pour les femmes.

Les séjours sont la plupart de courte durée, inférieurs à la demi-journée. Il semble en effet que le Baoulé éprouve quelque difficulté à s'intégrer dans ce milieu urbain qui reste sinon hostile, peu familier. « Aoufoué-kro » (village d'étrangers) plutôt que « blofoué-kro »...

Les hommes, ce fut une surprise pour nous, se déplacent plus souvent que les femmes, surtout les jeunes adolescents, les adultes isolés et les chefs de ménages.

Cette différence repose sur un usage intensif de la bicyclette, en particulier lors des déplacements professionnels. Nous en avons chiffré l'avantage monétaire pour la zone, égal à 56 % de la masse salariale.

Grâce à cette économie de moyens de transport réalisée par les piétons et les cyclistes, la sous-préfecture de Bouaké réussit à restreindre le poste de ses dépenses réservé aux déplacements vers le centre urbain, comparé aux sous-préfectures plus éloignées !

Enfin le contrôle des arrivées pédestres et cyclistes, à destination du marché nous a permis d'évaluer l'importance économique, assez faible pour l'agglomération, non négligeable pour la sous-préfecture puisque ventes et achats occasionnés par ces déplacements représentent conjointement plus de 80 millions de F CFA de transactions.

Cette fonction est néanmoins très vite décroissante dès que l'on s'éloigne de la périphérie immédiate de l'agglomération.

Si l'on considère l'ensemble des revenus de la sous-préfecture tirés de productions comparables à celles faisant l'objet de ces ventes directes sur le marché, à savoir les revenus agricoles, plus une petite fraction des revenus d'élevage et d'artisanat, nous avons vu que près de 20 % des revenus proviennent de ces opérations journalières.

Cette proportion dépasse 68 % dans la première ceinture villageoise, tombe déjà à 25 % dans la seconde, à moins de 5 % dans la troisième (soit entre 15 et 20 km du centre-ville) et à moins de 0,5 % au delà...

Montrer le processus d'articulation et de fonctionnement d'une zone rurale située au delà de ce 20^e kilomètre va être précisément l'objet du chapitre suivant.

9

Un exemple d'articulation entre Bouaké et une zone rurale distante de 20 à 50 km.

Le cas de Brobo

Brobo est le chef-lieu de sous-préfecture du canton Ahari, situé au km 26 à l'est de Bouaké sur la piste de M^bbahiakro.

Le centre ne dépasse guère 1 500 habitants et l'ensemble de la sous-préfecture, une soixantaine de villages répartis sur 1 300 km², regroupe près de 21 000 habitants.

Une partie du territoire est constituée de forêts classées ce qui porte la densité démographique de 16 à 25 au km² dans les régions réellement habitées.

Pour la localisation des villages et des populations nous prions le lecteur de se reporter aux figures 3 et 4 (chap. 2).

En fait, la zone rurale du marché débordant en direction du sud et de l'ouest sur les sous-préfectures voisines de Didiévi et de Bouaké, abrite de 21 000 à 23 000 habitants.

Localisé sur un axe routier et au carrefour de pistes secondaires Brobo avait naturellement vocation à ce rôle de marché. Mieux, et contrairement à ce que l'on observe à l'intérieur du « quadrilatère rural » de Bouaké où les marchés sont, nous l'avons vu, fort nombreux, Brobo présente la particularité d'être en pratique l'unique marché de sa sous-préfecture (1). C'est aussi le seul marché hebdomadaire de tout le pays baoulé à tenir ses assises le mardi. Cela expliquera en partie l'importance de son trafic routier.

(1) En août 1967 un petit marché s'est créé à Kouadianikro, chef-lieu de canton, 6 km à l'est de Brobo.

Ainsi les flux commerciaux sont-ils relativement simples dans leur structure, bien rythmés dans le temps et importants dans leur volume.

Pour ces diverses raisons le cas de Brobo nous a paru très intéressant non seulement sous l'angle économique mais aussi au regard de l'analyse théorique et de la compréhension des mécanismes d'articulation entre une zone rurale et un centre urbain limitrophe.

Nous avons donc poursuivi l'observation de ce marché durant six mois, d'avril à septembre 1967.

Seule une enquête aussi continue nous permettait de dépasser l'analyse purement quantitative des flux produits-marchandises et de démonter la mécanique interne du marché, organisé autour de son centre en micro-zones plus ou moins spécialisées dans leurs productions et hiérarchisées dans leurs fonctions et leurs attributions.

Nous voyons ainsi comment s'articulent la zone par rapport à son marché et le marché par rapport à Bouaké. C'est ce double processus d'articulation que nous avons tenté de cerner.

Dans une première section nous décrirons, à travers certains indicateurs de fonctionnement, l'évolution du marché au cours de l'année. Puis nous préciserons la notion d'espace économique à l'aide d'un découpage en sept micro-zones dont nous dresserons, pour conclure, le bilan.

L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ AU COURS DE L'ANNÉE

LES PREMIERS INDICATEURS DE CETTE ÉVOLUTION

Le dépouillement des tonlieux

Nous fondions une certaine espérance sur le dépouillement des droits de marché théoriquement perçus auprès de chaque vendeur, reversés mensuellement au Trésor qui les ristourne à la sous-préfecture sous forme de crédits de fonctionnement.

Ces droits s'échelonnent de 10 F CFA pour les plus petits commerces (sucre au micro-détail...) à 50 F CFA pour les marchands de poisson, les bazars, les vendeurs de volaille, de vin de palme, de tissu, etc. Toutes les combinaisons intermédiaires sont possibles.

Analysés par série de coupons, les résultats sont très décevants, car l'évolution peut traduire le zèle plus ou moins vif des différents collecteurs, la rupture de stock d'un coupon, les consignes de la sous-préfecture mais surtout parce qu'il n'existe pas de rapport constant entre le type et la quantité de taxes perçues, la nature et le nombre de vendeurs installés.

La « personnalisation » de l'impôt se fait d'ailleurs de manière empirique. En outre il est fréquent de voir certaines vendeuses s'agglomérer ou se fractionner en plusieurs « unités-budgétaires » à la vue des collecteurs si elles pensent gagner à l'opération.

Néanmoins la masse globale des recettes, si elle varie beaucoup d'une semaine à l'autre, montre une nette évolution au cours de l'année avec une forte croissance de janvier à avril, une nette décroissance jusqu'en juillet puis un second semestre à peu près stable.

La figure 39 reproduit, après régularisation des courbes par une moyenne mobile établie sur 9 marchés successifs, la progression d'ensemble des tonlieux de 10-20-30 et 50 F CFA perçus durant l'année 1966.

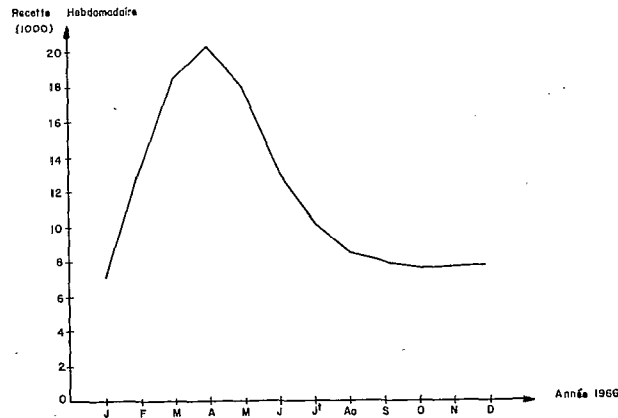


FIG. 39. — Brobo. Recettes moyennes hebdomadaires en 1966 des droits de 10-20-30-50 F (taxes des véhicules exclues).

Les taxes de stationnement des véhicules

Tout autour de Bouaké des véhicules (type camionnette « Renault 1 000 kilos ») desservent les différents marchés, transportent les commerçants de produits manufacturés ou alimentaires importés et rapportent en ville les produits de la brousse.

La plupart ne se contentent pas de stationner sur la place du marché mais rayonnent encore vers les villages périphériques, une, deux ou trois fois dans la matinée. D'autres assurent des navettes vers Bouaké. Certains enfin à destination de centres plus lointains (M'bahiakro, Daoukro, Ouellé...) tirent également profit d'une halte au marché.

Tous sont astreints à une taxe forfaitaire de 100 F CFA quel que soit leur nombre de rotations sur le marché.

(En général un véhicule réalise deux « entrées » avec un nombre moyen de 8 à 10 passagers par voyage).

Nous avons pu dénombrer en moyenne 70 véhicules jusqu'en mai et par la suite on en comptait encore une soixantaine ! Rappelons que nous en avons recensé 38 à Djebonoua, une dizaine à Kan-gare et Bamoro...

Le trafic routier apparaît donc plus stable que le volume réel d'activité du marché.

L'ÉVOLUTION DU TRAFIC ROUTIER

Quoique relativement stable la fonction-transport de Brobo demande à être étudiée plus en détail si l'on veut mettre en évidence certains changements d'indicateurs liés à la présence de Bouaké. En simplifiant la réalité à l'extrême il est possible de distinguer au moins trois grandes catégories de véhicules.

CEUX TRADUISANT L'INTENSITÉ DES RELATIONS INTRA-ZONALES, c'est à dire le trafic propre au marché et à sa zone environnante. Leur principale fonction consiste à rayonner vers tous les villages accessibles. Sur 75 taxis présents en début de période, 29 sont de ce type. Cette proportion passe à 17 sur 65 en fin de période. Ils enregistrent donc un très net recul. Notons que 90 % sont basés à Bouaké.

CEUX TRADUISANT L'INTENSITÉ DES RELATIONS AVEC BOUAKÉ, c'est le cas des navettes ville-marché. Contrairement aux précédents ceux-ci sont plus nombreux en août (24) qu'en avril (20). Un seul a pour base Brobo.

Au cours de l'année certains véhicules du premier type ont donc abandonné les lignes desservant la zone pour se replier sur la ligne de Bouaké.

CEUX TRADUISANT L'INTENSITÉ DES RELATIONS ENTRE LA ZONE ET L'EXTÉRIEUR, montrant la capacité d'un marché local à dépasser le cadre de sa propre région.

Ils sont en légère diminution d'une période à l'autre : 26 vers avril, 24 vers août, mais transportent en fait davantage de passagers.

Le tableau 82 résume cette évolution :

TABLEAU 82

Vers avril			Vers août	
Nombre de taxis	75		65	
Nombre d'« entrées »	142		115	
Nombre de passagers	1 240		980	
Type de taxis : 1 -	29		17	
2 -	20		24	
3 -	26		24	
Origine des passagers :	Nombre	%	Nombre	%
— Bouaké	560	45,2	525	53,6
— Zone	665	53,5	375	38,3
— Extérieur	15	1,3	80	8,1
Total	1 240	100	980	100

D'avril à août le phénomène le plus marquant est la réduction absolue et relative des « entrées » dues aux ruraux de la zone.

Au contraire, Bouaké se maintient presque en valeur absolue et progresse fortement en valeur relative. On a ainsi l'impression d'un marché soutenu à bout de bras par le centre urbain voisin omniprésent et fixateur d'activité.

L'extérieur progresse encore plus nettement et l'on voit apparaître à nouveau le phénomène d'extraversion croissante du marché local en période de déclin de commercialisation (*cf.* nos remarques concernant le colportage dans la sous-préfecture de Bouaké).

Il ne fait donc aucun doute que le marché hebdomadaire de Brobo parvient tout au long de l'année à maintenir un important courant d'activité mais qui semble à certains égards démesuré et comme en marge de la zone elle-même.

Brobo garde son marché mais est-ce encore l'affaire des gens de Brobo ?

LE VOLUME GLOBAL DES TRANSACTIONS

L'aspect général du marché

Vers avril le marché demeure très animé jusqu'à 11 h — 11 h 30 mn. Peu à peu au fil des mois la durée d'animation se réduit et la baisse d'activité se décèle davantage par ce raccourcissement que par la diminution du nombre de taxis, d'acheteurs et de vendeurs.

Certains produits (igname tardive, vin de palme...) ou marchandises se raréfient. D'autres prennent la relève (maïs, manioc, igname précoce...).

En début de période on compte près de 750 vendeuses et vendeurs de produits locaux et 260 « tabliers » de produits manufacturés ou alimentaires importés, dont 220 venus de Bouaké.

On remarquera à ce sujet la différence entre Brobo, gros marché de savane et Djebonoua marché forestier.

En fin de période les vendeurs de produits locaux restent aussi nombreux mais l'on ne compte plus que 190 « tabliers » dont 160 venus de Bouaké.

TABLEAU 83. — *Les transactions peuvent se chiffrer ainsi (F. CFA)*
(marché stricto sensu)

Produits	Vers avril	Vers août	Taux de diminution (%)
Vivriers locaux ou régionaux (y compris riz et échalottes)	227 000	199 500	12
Non-vivriers locaux ou régionaux	62 000	49 500	21
Poisson - Elevage.....	134 000	118 000	12
Plats et boissons.....	49 500	19 000	62
Alimentaires importés....	70 000	49 000	30
Manufacturés	217 000	117 000	46
Ensemble - marché	759 500	522 000	27
+ Boutiques.....	65 000	56 000	14
Total	824 500	608 000	26

L'igname représente vers avril près de 45 % des produits vivriers locaux ou régionaux et le maïs 6 %. Vers août la part du maïs atteint 30 % et celle de l'igname tombe à 20 %.

Bien que situé en zone de savane Brobo est aussi un centre important pour la collecte du palmiste. Chaque mardi de 15 à 20 sacs pesant 85 kg sont dirigés sur Bouaké pour le compte des sociétés Abile-Gal, Hollando ou CFCI.

Le bois représente de 32 à 40 % des produits non vivriers locaux. Le poisson de 67 à 69 % des produits carnés et les volailles, toujours d'origine locale, environ 26 %.

Brobo est donc un marché relativement varié en produits pondéreux (bois, igname, maïs, manioc) ou volumineux (volailles).

Cela explique dans une très large mesure l'importance de sa fonction de transport. Nous avons pu estimer à 50 le nombre minimum absolu de véhicules nécessaires à l'évacuation des produits.

Destination des produits

Ventiler correctement la destination finale des achats a été, on s'en doute, un problème crucial qui, s'il ne soulève guère de difficultés pour certaines denrées telles que le maïs, le palmiste, le bois, écoulées massivement sur Bouaké ; le poisson, la viande, les produits manufacturés, acquis par les villageois de la zone, s'avère beaucoup plus délicat pour certains vivriers (graines, condiments, igname...).

En dépit de la répétition de nos observations, les coefficients de vente à Bouaké ne sont donc que des ordres de grandeur susceptibles d'évoluer d'un marché à l'autre ou d'une année à l'autre (1).

Ont été en définitive retenues les valeurs suivantes (arrondies).

TABLEAU 84. — % d'achat de Bouaké (2)

Produits	Vers avril	Vers août
Vivriers locaux et régionaux.....	70	77
Non-vivriers locaux et régionaux	52	62
Poisson - Elevage	20	19
Plats - boissons	Ø	Ø
Alimentaires importés	Ø	Ø
Manufacturés - divers	Ø	Ø
Ensemble	29	37

D'où il ressort que la part de la zone va en s'amenuisant au cours de l'année.

Les premiers chiffres du tableau 84 sont très significatifs de l'emprise totale qu'exerce Bouaké sur le marché.

En ajoutant le chiffre d'affaires des commerces fixes installés à Brobo la part de Bouaké serait respectivement de 27 et de 35 % aux deux périodes.

D'une période à l'autre l'achat moyen de la zone régresse d'environ 34 % et celui de Bouaké de seulement 6 %.

La régression de la zone est donc beaucoup plus sensible sur tous les produits *y compris les produits locaux*.

La structure des achats de la zone s'est ainsi profondément modifiée. Comme les achats de Bouaké ont relativement peu fléchi en valeur absolue on a indirectement la confirmation que le marché hebdomadaire est loin de jouer un rôle aussi important dans les entrées que dans les sorties monétaires de la zone puisque les principaux éléments du revenu villageois qui ne transitent pas par le marché parviennent à en gauchir la structure.

On retrouve ici l'une des conclusions déjà énoncées à propos des marchés de la sous-préfecture de Bouaké.

L'étude d'un marché rural est beaucoup plus un outil de compréhension et d'éclairage d'un monde social que d'appréhension de flux économiques.

Cependant le marché reste un observatoire privilégié en nous permettant de saisir la diversité des processus de diffusion des influences urbaines sur la zone environnante.

Le tableau précédent nous montrait en effet des coefficients d'achat par Bouaké très variables selon le type de produits considéré. Certains villages ou groupes de villages se définiront donc par des « coefficients moyens de dépendance » à l'égard du centre urbain plus ou moins élevés selon le genre de spécialisations auxquelles ils s'adonnent.

(1) Pour mieux apprécier ces coefficients nous avons dû recouper certains résultats avec ceux tirés d'enquêtes budgétaires menées sur un échantillon de soixante-quatre exploitations agricoles dont nous étudions les structures de production.

(2) Marché stricto sensu.

Nous pouvons retenir pour les principaux produits locaux les coefficients moyens suivants d'achat effectué par Bouaké.

TABLEAU 85

Produits	% d'achat par Bouaké
Bois	100
Palmiste	100
Maïs	95-100
Noix de palme	80
Eponges - Eventails	80
Volailles	75
Manioc sec	75
Fruits, légumes et condiments	70-75
Paniers - Corbeilles	66
Igname	60
Poterie	40-45
Canne à sucre	33
Tabac	10
Vin de palme	Ø
Attikié	Ø
Beignets	Ø
Viande	0

A la limite une micro-zone qui n'offrirait sur le marché que du bois ou du palmiste serait donc dépendante à 100 % de Bouaké. Une autre qui ne serait représentée que par des ventes de vin de palme, d'attikié, de beignets ou de viande dépendrait à 100 % des achats villageois.

D'où la nécessité de définir en fonction d'un ensemble de produits l'espace économique du marché.

L'ESPACE ÉCONOMIQUE DU MARCHÉ

Le marché polarise et articule l'espace économique de sa zone rurale en même temps qu'il révèle toute la complexité des variantes micro-zonales.

On peut schématiser l'aire de ramassage des produits par un cercle de 15 à 20 km de rayon, comprimé davantage vers le NW, le S et le SW franges d'interférences avec les marchés de Langbassou et de Kan (Bouaké) et de Bangbossou (Didiévi), plus étalé à l'est où la densité démographique est plus faible et partant, les marchés moins nombreux.

Nous allons consacrer les deux points suivants à préciser cette aire d'attraction. En premier lieu nous examinerons l'apport des produits locaux en fonction de certains paramètres (distance, diffusion spatiale, concentration d'offre) puis nous présenterons notre découpage en sept micro-zones.

L'APPORT DES DIFFÉRENTS PRODUITS

Chaque produit *i* se définit par les trois paramètres :

— distance moyenne de l'apport (pondérée par les quantités),

- % de villages offreurs (ou diffusion spatiale : n_i/N),
- concentration d'offre entre les n_i villages offreurs.

Distance d'offre et proportion de villages offreurs

Les deux premiers paramètres sont croisés dans le tableau 86. En ordonnée figurent les pourcentages croissants de villages offreurs, en abscisse la distance en km de l'apport.

On voit que les produits de bouche (attiéké, beignets, sirops) proviennent exclusivement du chef-lieu.

Dans les courtes distances le bois est le produit le plus largement diffusé. Autant dire que tous les villages situés à moins de 5 km sont par vocation offreurs de bois. En retour on ne franchira jamais le rayon de 9 km, car le bois ne justifie pas le transport automobile.

Le vin de palme est déjà un produit de moindre diffusion, du moins au niveau du marché. Au-delà de 7-8 km en effet la vente s'accomplit directement au village, entre « cours ».

TABLEAU 86

% de villages offreurs	Distance moyenne d'offre, en km				
	0 - 3	+3 - 5	+5 - 7	+7 - 9	... +15
- 5	Attiéké Beignets Sirop	Canne à sucre Paniers Poterie	Tabac-Maïs Noix de palme	Eponges Eventails	Igname tardif (juillet)
5 - 9					
10 - 19					
20 - 29		Vin de palme			
30 - 39		Bois			
40 - 49				Manioc sec Palmiste	
50 - 59			Volaille Igname tardif (avril)	Igname précoce	
60 et +			Fruits - Légumes		

La canne à sucre ainsi que l'artisanat des paniers et de la poterie sont très localisés. Pour la canne à sucre, les raisons écologiques sont déterminantes et rares sont les villages où la production excède les besoins d'autoconsommation. C'est en outre un produit d'assez faible valeur volumique (5-10 F CFA pièce, environ 6 F/kg).

L'artisanat, la poterie notamment, trouve très souvent des conditions de développement propices à proximité des marchés. Nous l'avons bien souvent vérifié non seulement à Brobo mais à Langbassou, Kan, M'blakro...

Au delà de cette première ceinture du marché assez facilement définie les apports changent peu à peu de nature sans qu'il soit possible d'établir une loi générale.

La volaille, l'igname, les légumes et condiments sont parmi les produits les plus diffus. En ce qui concerne la volaille notre enquête complémentaire sur les exploitations avait confirmé la fréquence de cette production avicole représentant dans certains cas un appoint monétaire fort important.

Le tabac tressé ou pulvérisé ne se rencontre en quantité notable qu'auprès des villages limitrophes des cantons riches en tabac des sous-préfectures de Bouaké et de Didiévi.

Le maïs et le manioc sont deux cultures relativement secondaires pour Brobo. Chaque exploitation cultive en moyenne 0,23 ha de maïs-manioc et 0,12 ha de manioc.

Leur période de forte commercialisation est en outre assez courte : à la soudure d'igname (mai-juin) pour le manioc et vers juin-juillet-août pour le maïs.

L'igname tardive, récoltée à partir de janvier, dont les multiples variétés constituent la base alimentaire du paysan baoulé est une denrée que nul ne néglige (environ 0,60 ha par exploitation).

Les rendements sont cependant très variables d'une année à l'autre. Brobo n'avait eu en 1967 qu'une médiocre récolte et si vers avril la zone pouvait encore se suffire à elle-même tout en exportant, à partir de juin des quantités croissantes proviennent de l'extérieur (M'bahiakro, Didiévi, Bocanda).

Durant la deuxième quinzaine d'août, lorsque les dernières variétés tardives sont commercialisées, la distance moyenne des offres atteint la limite de 19 km ! Jusqu'à 50 % provenaient alors de l'extérieur. Le transport routier prit ainsi le relais, amplifiant cette tendance naturelle à l'extra-version des transports avec pour corollaire le recul de la zone décrit précédemment.

Cet apport extérieur met parfois en jeu des circuits d'échanges triangulaires. Une vendeuse originaire de Brobo (dioula ou épouse de fonctionnaire) s'empare de poisson fumé vendu relativement bon marché par les commerçants venus nombreux de Bouaké ; elle va l'écouler avec profit sur le marché dominical de Didiévi où elle acquiert à un prix avantageux de l'igname alors excédentaire qu'elle revendra le mardi à Brobo, et le cycle recommence.

Diffusion spatiale et concentration d'offre

Le second tableau (tabl. 87) croise les deux paramètres :

- % des villages offreurs en ordonnée,
- parmi ces villages offreurs la proportion X % suffisant à assurer au moins 50 % de l'offre du produit :

On distingue dans le tableau plusieurs secteurs, avec de haut en bas un degré croissant de diffusion (n_i/N) et de droite à gauche un degré croissant de concentration.

Les produits de faible diffusion sont ceux qui intéressent moins de 20 % des villages. Entre 20 et 49 % on parlera de moyenne diffusion et de grande diffusion à partir de 50 %.

— Un produit faiblement diffusé peut à son tour faire l'objet d'une offre plus ou moins concentrée. Hyper-concentrée, tel est le cas des produits de bouche du chef-lieu, dans une moindre mesure des éponges et éventails en fibres de rônier. Fortement concentrée, c'est le cas de la poterie. Très peu concentrée est au contraire l'offre de canne à sucre, ce qui signifie que quelques villages se partagent à égalité le marché.

— Parmi les produits de moyenne diffusion l'éventail des possibilités reste largement ouvert depuis le vin de palme assez également réparti entre offreurs bien qu'ayant un degré plutôt faible de diffusion (cf. la canne à sucre) jusqu'au manioc sec fortement concentré en dépit d'un nombre de villages offreurs déjà très important.

Les fruits du palmier, le bois et le maïs occupent une position moyenne de diffusion comme de concentration.

TABLEAU 87

% des villages offreurs	X % des villages offreurs \geq 50 % de l'offre X % =						
	-5	5 - 9	10 - 14	15 - 19	20 - 24	25 - 29	30 - 34
- 5	Attiéké Beignets Sirop }						
5 - 9					Poterie	Paniers	Canne à sucre
10 - 19			Eponges Eventails }				
20 - 29							Vin de palme
30 - 39			Tabac	Bois	Mais Noix de palme }		
40 - 49			Manioc sec		Palmiste		
50 - 59				Igname P.	Igname T. Volaille }		
60 et plus				Fruits et légumes }			
		Très forte concentration		Forte à moyenne concentration			Faible concentration

— Les produits de grande diffusion ne font jamais l'objet d'une offre totalement déconcentrée. L'igname précoce en particulier dont les premières récoltes commencent au mois d'août est un produit régulièrement dominé par 4-5 principaux villages qui ne sont d'ailleurs pas nécessairement les mêmes que pour l'igname tardive.

En résumé les courbes d'offre des produits locaux présentent des profils fort divers qui montrent l'exacte limite de la notion d'homogénéité d'une zone rurale même aussi restreinte et apparemment aussi uniforme que Brobo.

Cela nous a conduit à distinguer sept micro-zones.

LE DÉCOUPAGE EN SEPT MICRO-ZONES

Au terme d'un découpage géographique qui est lui-même une simplification de la réalité sept petites zones ont été individualisées.

1. Centre : comprenant les villages situés dans un rayon de 3 km autour de Brobo (7 villages).
2. Sud : comprenant 4 villages sur la piste de Didiévi,
3. Sud-Ouest : 6 villages,
4. Ouest : 5 villages,

5. Nord-Ouest : 11 villages,
6. Nord-Est : 21 villages,
7. Est : 12 villages.

Chacune, de taille très variable, se différencie par le degré d'intensité des relations qu'elle entretient avec le marché (son « taux de fréquentation » moyen du marché) et par le type de produits offerts (son « taux de dépendance » moyen vis-à-vis de Bouaké).

Le taux de fréquentation du marché

Ce taux s'appréhende à partir de la liste des villages (n_i villages pour la micro-zone i) et du nombre de produits considérés. Ainsi le taux de fréquentation de la micro-zone i est au maximum égal à 100 si, sur l'ensemble de la période d'observation, chacun des n_i villages se trouve effectivement représenté par chacun des j produits retenus.

En général le taux moyen est très nettement inférieur à 100, ce qui indique soit que l'aire d'attraction théorique est trop étendue (la zone de fortes relations est en fait deux fois plus réduite) soit que de réelles spécialisations se sont d'ores et déjà instaurées.

Ces deux facteurs interviennent conjointement et l'on obtient pour l'ensemble de la zone telle qu'elle a été définie (66 villages) un taux moyen de 27,4 !

En d'autres termes le marché fonctionne très en deçà de sa capacité d'échange théorique... Cela n'a rien de surprenant car Brobo est l'unique marché du canton Ahari au détriment de nombreux villages éloignés.

Il est juste de faire remarquer que la majeure partie de la population se trouve cependant concentrée à l'intérieur du périmètre de fortes relations (plus des 2/3 de la population dans un rayon de 11 km). Le second facteur, spécialisations intervillageoises, apparaît donc prépondérant dans la faiblesse de ce coefficient.

Par ordre de fréquentation décroissante les sept micro-zones se répartissent ainsi, tous produits locaux considérés sauf la viande de boucherie qu'il est impossible de ventiler géographiquement.

C	=	57,1	distance moyenne	=	2,3 km
NW	=	35,9	—	=	8,8
SW	=	31,5	—	=	7,0
E	=	30,6	—	=	11,0
W	=	24,4	—	=	7,0
S	=	21,6	—	=	9,0
NE	=	11,7	—	=	14,7
<hr/>		<hr/>			<hr/>
Zone	=	27,4		=	10 km

Mis à part le Centre dont les relations avec le marché sont deux fois plus intenses que dans l'ensemble de la zone et le NE au contraire mal desservi par l'extrême éloignement de plusieurs villages, les autres micro-zones ont des coefficients proches de la moyenne.

Le taux de dépendance vis-à-vis de Bouaké

Connaissant pour chaque produit la quantité réécoulée à l'intérieur de la zone ou expédiée sur Bouaké, il nous a été assez facile de hiérarchiser nos sept micro-zones en fonction de leur plus ou moins grande dépendance de Bouaké, par interviews sur l'origine du produit.

Le classement auquel nous aboutissons n'a rien d'absolu mais explicite le processus de diffusion de l'influence urbaine et de remodelage du milieu rural soit par l'émergence de structures spécifiques d'exploitations soit par l'accentuation des particularismes traditionnels.

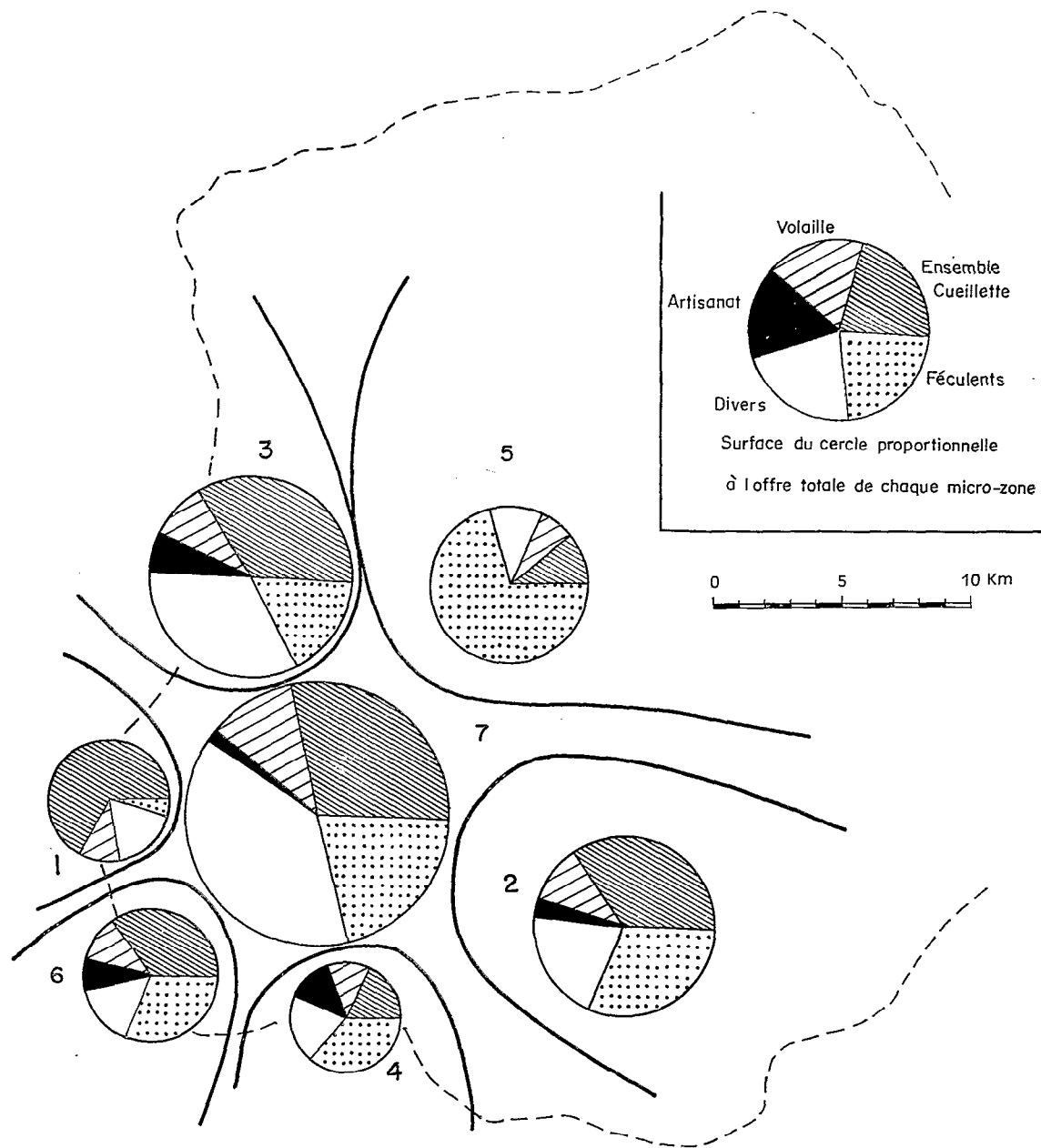


FIG. 40. — Brobo. Offre en tous produits des sept micro-zones et ordre de dépendance à l'égard de Bouaké.

Ce qui ôte néanmoins quelque rigueur à notre analyse reste l'étroitesse de la fourchette de coefficients obtenus compte tenu des marges d'erreur susceptibles d'entacher les pourcentages d'achat par Bouaké retenus précédemment, en particulier le coefficient relatif à l'igname. Moyennant cette réserve les coefficients de dépendance s'échelonnent comme suit :

1 Attiéké, beignets, sirops et viande exclus.		2 Tous produits considérés.	
1. Ouest	83,9 %	1. Ouest	81,5 %
2. Est	72,8 %	2. Est	72,4 %
3. N-Ouest	72,4 %	3. N-Ouest	71,7 %
4. Sud	69,1 %	4. Sud	69,7 %
5. Centre	67,9 %	5. N-Est	66,2 %
6. N-Est	66,6 %	6. S-Ouest	62,3 %
7. S-Ouest	62,4 %	7. Centre	58,0 %
Ensemble	70,1 %		66,5 %

L'Ouest de la zone dépassant 80 % tranche nettement sur les micro-zones Est, Nord-Ouest et Sud voisines de 70 %. Le Nord-Est, le Sud-Ouest et le Centre sont les moins dépendantes de Bouaké.

Il ressort de ce classement que l'influence de Bouaké s'amenuise moins d'ouest en est le long de la piste de M'bahiakro qu'en poussant vers les enclaves du Nord-Est et du Sud-Ouest.

Le Nord-Ouest doit son bon rang au fait que plusieurs de ses 11 villages fréquentent aussi bien Langbassou le jeudi que Brobo le mardi et voient ainsi doubler leurs occasions de contact avec Bouaké. L'enclave du Sud-Ouest ne tire en revanche aucun avantage de la proximité du marché n'dranoua de Kan-gare.

On aurait pu s'attendre *a priori* à voir le Centre figurer en « meilleure » position. En fait Brobo-village regroupe environ 40 % de la population de cette micro-zone et en tant que lieu de marché, apparaît surtout comme le carrefour où se conjuguent diverses influences. Les ventes de denrées à consommer sur place ou destinées à la population fonctionnaire locale deviennent prépondérantes. Le Centre obtient d'ailleurs le dernier rang si l'on réintègre l'attiéké, les beignets, les sirops et la viande.

La figure 40 illustre la structure des ventes de chaque micro-zone et leur ordre de dépendance.

Bien que fondamental le rôle de Bouaké n'est donc pas uniforme. La nature et le volume de ses achats introduisent de profondes distorsions monétaires qui vont à leur tour réagir sur les comportements et les motivations des villageois.

LE BILAN DES ÉCHANGES DES SEPT MICRO-ZONES

Connaissant le chiffre d'affaires par produit, connaissant d'autre part leur origine et de manière plus qualitative leur destination ; en émettant par ailleurs l'hypothèse que nos observations sont extrapolables à l'année entière, nous disposons de toutes les données pour esquisser un bilan d'échanges par micro-zone.

Cependant, en ce qui concerne les volumes d'achat, une seconde hypothèse a dû être formulée :

Nous avons le choix entre trois séries de pondérations :

1. une pondération démographique,
2. une pondération calculée à partir des « taux de fréquentation » du marché
3. une pondération identique à celle des ventes.

Après réflexion nous avons jugé qu'aucune ne saurait être privilégiée, c'est pourquoi nous retiendrons pour pondération la moyenne des trois (1).

A partir des chiffres établis dans la section I l'achat total des villages peut être évalué à 500 000 F CFA par marché dont 105 000 F en produits locaux et 395 000 F en produits importés. Parallèlement Bouaké achète pour une valeur moyenne d'environ 208 000 F CFA de produits locaux.

TABLEAU 88. — *L'échange global se résumera ainsi :*
(valeurs arrondies - 1 000 F CFA)

Micro-zones	Ventes		Total ventes	Achats		Total achats
	A la zone	A Bouaké		A la zone	A Bouaké	
C	42,0	58,0	100,0	23,6	88,9	112,5
S-W	10,0	16,5	26,5	8,7	32,8	41,5
S	5,0	11,5	16,5	8,95	33,55	42,5
W	3,5	15,5	19,0	7,55	28,45	36,0
N-W	17,0	43,0	60,0	19,55	73,45	93,0
N-E	13,0	25,5	38,5	17,2	64,8	82,0
E	14,5	38,0	52,5	19,45	73,05	92,5
Zone	105	208	313	105	395	500

	Bilan intra-zonal		Bilan avec Bouaké		Bilan global	
	+	-	+	-	+	-
C	18,4			30,9		12,5
S-W	1,3			16,3		15,0
S		3,95		22,05		26,0
W		4,05		12,95		17,0
N-W		2,55		30,45		33,0
N-E		4,2		39,3		43,5
E		4,95		35,05		40,0
Zone	19,7	19,7	0	187	0	187

(1) Dans notre rapport : la zone rurale de Brobo vue à travers son marché hebdomadaire. ORSTOM, Ministère du Plan. Ministère de l'Agriculture. G. ANCEY, 1967, nous adoptions comme base de calcul la pondération des seuls taux de fréquentation. Les résultats légèrement différents ne modifient pas le sens de nos conclusions.

L'échange intra-zonal

Une seule micro-zone, le Centre, en fait Brobo-village, tire un réel profit monétaire net de l'échange intra-zonal.

La majeure partie de cet excédent provient des ventes de produits de bouche à consommation immédiate, exclusivité des femmes résidant au chef-lieu.

Une seconde micro-zone, le Sud-Ouest s'assure également un léger surplus. Notons que ces deux zones sont les moins dépendantes de Bouaké par leur structure de ventes.

A l'autre extrême l'Ouest couvre ses achats à moins de 50 %. On constate donc l'existence d'une relation négative entre le degré de dépendance à l'égard de Bouaké et le taux de couverture des échanges en produits locaux : (indice de corrélation = -0,82).

L'échange extérieur

Il est évidemment beaucoup plus important en valeur puisqu'il représente environ 2/3 des ventes et 80 % des achats de la zone.

Les soldes d'échange apparaissent dans tous les cas négatifs et le taux de couverture moyen n'est que de 52-53 %.

Une fois encore c'est le Centre qui réalise le meilleur coefficient (65 %). Les plus faibles sont dus au Nord-Est (39 %) et au Sud (34 %).

L'examen de ces chiffres montre qu'il n'existe aucune corrélation entre le fait de se « spécialiser » plus ou moins dans les productions achetées massivement par Bouaké et le taux de couverture de l'échange local-importé, (indice de corrélation = 0).

Le tableau 89 décompose par micro-zone les trois taux :

- intérieur (1)
- extérieur (2)
- global (3)

TABLEAU 89

Micro-zone	Taux (1)	Taux (2)	Taux (3)	De 1 à 7 ordre de dépendance décroissant à l'égard de Bouaké
C	178	65	89	7
N-W	87	59	65	3
S-W	115	50	64	6
E	75	52	57	2
W	46	55	53	1
N-E	76	39	47	5
S	56	34	39	4
Zoné	100	53	63	

L'échange extérieur étant prépondérant le taux global ne montre donc aucune corrélation avec l'ordre de dépendance à l'égard de Bouaké.

Il n'en peut aller autrement tant que la « spécialisation » en fonction du centre urbain n'est pas ressentie comme une nécessité et n'est jamais le gage d'un surplus pécuniaire. En effet cette spécialisation nous paraît beaucoup plus la résultante seconde d'un choix par abstention que la conséquence logique d'un choix positif qu'aurait fait le villageois.

La ville n'induit pas de structures d'exploitations nouvelles axées sur des productions spécialisées, sélectionnées, faisant l'objet d'une demande spécifiquement urbaine et par suite, hautement rémunérée.

Que l'on considère la ville en tant que demandeur de produits intermédiaires ou en tant que consommateur final, il y a des deux côtés inadéquation entre l'offre susceptible de provenir de la zone environnante et cette demande urbaine.

INADÉQUATION DE LA DEMANDE DE PRODUITS INTERMÉDIAIRES

Bouaké compte quelques grosses sociétés : CFDT et Gonfreville achetant et traitant le coton Allen, CAITA et MTCI achetant et traitant le tabac industriel, SATMACI achetant en principe le maïs et le riz pluvial mais se démettant bien souvent de cette fonction au profit du circuit dioula, scieries achetant du bois de construction, compagnies commerciales collectant le café, le palmiste et le cacao...

Mais nous avons montré que le coton Allen est une culture marginale pour l'exploitation, sans incidence sur les structures traditionnelles et de moins en moins intéressante pour le paysan incapable de se défendre contre l'érosion monétaire et la fixité du tarif d'achat (33,5 F CFA/kg depuis 1961).

Le tabac local ou industriel est toujours resté étroitement localisé et ne parvient pas à s'étendre hors de certains périmètres depuis très longtemps sensibilisés. En outre la MTCI importe de plus en plus de tabacs américains meilleur marché que le tabac local.

Les cultures céréalières sont, pour la somme de travail exigé, reconnues comme les spéculations les moins valorisantes dans la région de Bouaké. Le bois de construction nécessaire aux scieries vient du sud du pays.

Le café et le cacao, sous la latitude de Bouaké, se trouvent également à la limite de leurs conditions naturelles. Les rendements varient d'une année à l'autre dans le rapport de 1 à 10 !

Le palmiste reste un produit de cueillette sub-spontané acheté à un prix peu rémunérateur (15-17 F CFA/kg) et plus souvent transformé directement en huile pour l'auto-consommation familiale.

INADÉQUATION DE LA DEMANDE FINALE

Pour mieux comprendre les raisons profondes de cette inadéquation il convient de rappeler l'hétérogénéité ethnique de Bouaké (25 % de Baoulé) par rapport à son milieu d'insertion.

Bouaké est une ville dont près de 60 % des résidents sont d'ethnies nordiques et 12 % d'ethnies forestières. Dans les deux cas les structures de consommation diffèrent des normes baoulé.

La population nordique consomme principalement du riz ou d'autres céréales et la population forestière privilégie plutôt la banane plantain.

Les fruits, légumes et condiments, le bois de chauffe, le petit élevage et l'artisanat restent donc les seules possibilités de liaisons économiques entre la ville et la zone rurale. Mais nous avons vu que l'artisanat villageois ne peut plus concurrencer l'artisanat urbain.

Il est bien évident également qu'on ne peut asseoir le développement de la campagne sur une production aussi pauvre que le bois de chauffe acheté 2,5 F le kg et condamné à disparaître à plus long terme.

Le petit élevage de basse-cour est sans doute plus abondant à Brobo que dans d'autres sous-préfectures limitrophes mais c'est une spéculation habituellement réservée aux vieillards et aux enfants. Bouaké, gros consommateur, compte plusieurs centres d'aviculture mais ceux-ci s'approvisionnent dans le nord du pays et revendent déjà aux villageois (*cf.* l'exemple de Djébonoua) des volailles de meilleure qualité.

Enfin la production locale de légumes n'a qu'un lointain rapport avec un véritable maraîchage sélectionné. Celui-ci est d'ailleurs entre les mains de la population dioula tant au stade de la production qu'au stade de la commercialisation. Les fruits, légumes et condiments offerts par les villageois restent dans leur technique assimilables à des produits de cueillette et comme tels non seulement n'entraînent aucune modification des structures d'exploitation mais encore éloignent le paysan des cultures plus astreignantes (choix par abstention).

En somme Bouaké amène toujours le villageois à privilégier le court terme sur le long terme et ses problèmes de trésorerie sur ses problèmes de revenus, pour le reste à s'en remettre à l'« espérance » d'un avenir meilleur : *sè ni a moayé...* si j'ai la chance..!

10

L'esquisse du schéma général de fonctionnement économique de la région de Bouaké

Le moment est venu de tenter un diagnostic général du fonctionnement économique de la région polarisée par Bouaké.

Nous appuyerons notre analyse sur l'ensemble des travaux et études de l'équipe de recherche de l'ORSTOM, menés depuis 1967 dans plusieurs sous-préfectures du département du Centre et qui avaient, nous le rappelons, pour objet l'approfondissement d'un schéma théorique d'analyse régionale en mettant l'accent plus spécialement sur la quantification et la signification des flux et des relations entretenus entre les différents niveaux : la région, la zone économique, la cellule de base et entre les différents éléments qui constituent l'aire régionale : le milieu rural, le milieu semi-urbain et la métropole « urbaine-industrielle » de Bouaké.

Replacé dans sa perspective régionale, le diagnostic de l'influence d'une ville sur son environnement nous permettra ainsi de relier en les élargissant les divers aspects que nous venons d'étudier au cours des chapitres précédents et d'en faire la synthèse.

Le concept plus général de fonctionnement englobant la notion d'influence, nous permettra d'autre part de préciser le degré d'intégration et de réciprocité des effets entre la grande agglomération et les autres composantes du milieu environnant.

Nous procéderons en deux sections.

— La première sera consacrée à la présentation de notre schéma d'analyse théorique de départ (I) et à la définition de la région de Bouaké qui en est résultée (II).

— La seconde précisera la consistance des divers éléments constitutifs de la région : le milieu rural, le milieu semi-urbain, Bouaké.

Ce qui nous conduira à analyser le degré d'intégration de ces différents milieux, et à dresser en conclusion un diagnostic général sur la réalité et la profondeur des effets de diffusion entre la ville et son aire de rayonnement.

LA DÉFINITION DE LA RÉGION DE BOUAKÉ SELON LE SCHEMA THÉORIQUE DE DÉPART

LE SCHEMA D'ANALYSE THÉORIQUE (1)

Nous rappelons que ce schéma résulte du constat de certaines insuffisances ressenties par les membres de la « mission régionale d'enquête » des années 1962-1964 et distingue différents *niveaux d'organisation* de l'espace national ainsi que des *milieux de diffusion*.

Les trois niveaux d'organisation

LA RÉGION ÉCONOMIQUE ET SON POLE INDUSTRIEL-URBAIN

Le vocable de région a déjà suscité bien des querelles de définitions tant entre géographes qu'entre économistes.

Dans un premier sens la région était définie comme une portion objectivement différenciée du territoire.

Cette idée apparemment simple débouche en fait sur une infinité de « découpages » régionaux possibles selon le contenu et la richesse des critères de différenciation retenus.

Est-ce l'aire d'extension d'un paysage ? (forêt, région de contact, savane boisée, arbustive, arborée...).

Est-ce plutôt l'aire de peuplement d'une ethnie considérée ? Mais en Afrique noire il y a parfois plus de différence entre les tribus d'une même ethnie (2) qu'entre deux ethnies voisines et surtout la mobilité historique des populations et l'existence d'îlots hétérogènes rendent aléatoire un découpage régional effectué sur cette base.

Nous n'insisterons pas sur les difficultés soulevées par cette première définition qui paraît périmée aux yeux mêmes des géographes. Pour l'économiste la région ainsi définie présentait en outre le défaut dirimant d'être absolument statique.

Dans un second sens on écarte cette référence à l'uniformité de plus en plus caduque devant la complexité et l'interpénétration croissantes des structures économiques.

On privilégie au contraire les notions de complémentarité, d'échange, d'inter-relations, de flux, de pôle de croissance et de milieu de diffusion.

(1) Schémas d'analyse et cadres d'action du développement pour les pays neufs. J.C. PERRIN : le développement régional (schémas d'analyse de l'Économiste). H. LHULLIER : outils et cadres pour une planification régionale. *in. cah. ORSTOM, Sér. Sci. Hum., Vol. IV, n° 2, 1967.*

(2) Notamment dans les « interdits » coutumiers ou même dans les rapports de droits à l'intérieur de la parenté...

La région devient ainsi *le cadre économique du développement*, c'est à dire le cadre où s'opérera « la diversification des activités économiques » (1) et donc à plus long terme capable de relancer et d'amplifier ses facteurs endogènes de développement.

Cette conception régionale est évidemment celle qui sert de support aux travaux de l'ORSTOM de 1967 à 1970.

La région devra donc répondre à un certain nombre de conditions :

— La première signalée est sa capacité, au moins potentielle, à *fixer dans ses limites géographiques les déplacements de la population qui en est originaire et les activités nécessaires à la vie de cette population* (activités secondaires et tertiaires substituées progressivement aux activités primaires).

— La seconde condition est liée à la taille d'un *marché potentiel de consommateurs* finaux suffisamment large pour permettre d'implanter des unités viables de production de biens ou de services.

— La région doit associer un ensemble de *pôles de développement ruraux spécialisés* à au moins un pôle de développement urbain entre lesquels se produisent des effets de diffusion réciproques. (On retrouve là de façon très précise le thème central de notre travail).

— Autour de son ou de ses centres urbains la région doit posséder un *réseau de communications internes* permettant les échanges entre zones complémentaires et surtout entre zones rurales et milieu urbain.

— Du point de vue socio-démographique la région devra être *très homogène* ou au contraire *très hétérogène* afin d'éviter une neutralisation des dynamismes à la suite de rivalités entre blocs ethniques.

LA ZONE ÉCONOMIQUE ET SON POLE SEMI-URBAIN

Si la région se définit comme le cadre économique du développement, la zone est le *cadre d'intervention technique*.

Ce doit être un « noyau homogène de production ». A son niveau les critères de différenciation physiques retrouvent donc une certaine valeur.

Une région se composera de plusieurs zones rurales spécialisées dans leur fonction, chacune étant homogène par ses structures et ses techniques de production, et d'au moins une zone urbaine.

Le rôle des zones rurales est d'être des réservoirs de main-d'œuvre et des fournisseurs de produits agricoles pour la consommation urbaine intermédiaire et finale.

A l'échelon zonal le centre de polarisation économique sera le centre semi-urbain susceptible de fixer une partie de la population migrante et les activités tertiaires ou secondaires les plus proches du producteur et du consommateur.

La difficulté majeure pour une zone rurale sera d'être à la fois suffisamment vaste pour justifier l'existence d'un centre semi-urbain et petite pour conserver son homogénéité naturelle et pour que les relations avec le centre semi-urbain soient rapides. Par exemple 50 000 habitants.

LA CELLULE ÉCONOMIQUE DE BASE ET SON POLE SEMI-RURAL

Ce troisième niveau d'administration et d'organisation est nécessaire « comme médiateur entre le pouvoir économique ou administratif centralisé (national, régional, zonal) et l'agent économique de base (producteur individuel et consommateur) ».

(1) H. LHULLIER, *op. cit.*, p. 66.

A cet échelon doivent se cristalliser les efforts de l'administration centrale et les effets induits du développement économique d'une manière « quotidiennement perceptible » pour le villageois.

Selon la taille de la zone on aura une dizaine ou plus de cellules économiques de base, chacune organisée autour d'un pôle semi-rural doté de certains services administratifs (état-civil), scolaires, commerciaux (marché et points fixes de vente) et « certains artisanats liés à la production agricole ou à la vie rurale ».

Les milieux et les processus de la diffusion du développement

On peut distinguer 4 milieux :

— *Deux milieux moteurs-inducteurs* : le milieu urbain et le milieu rural, faisant tous deux l'objet d'investissements autonomes, c'est à dire « non directement dépendants de l'initiative privée régionale ».

— *Deux milieux induits* : les milieux semi-urbain et semi-rural (ces deux niveaux pouvant être confondus sans inconvénient).

LE MILIEU URBAIN

« Il se caractérise par l'apport de capital étranger à la région sous la forme de grosses unités de production à vocation régionale, nationale ou internationale ».

Bien qu'inducteur par l'autonomie de son financement et par la richesse de son tissu de production (activités motrices exportatrices) (1) le milieu urbain se développe également par effets induits « d'accélération » des investissements localisés dans le cadre de l'agglomération, notamment grâce aux activités induites par la relance de la demande provenant des pôles de développement ruraux.

La production agricole locale doit, au fur et à mesure qu'elle s'accroît en se spécialisant (différenciation des zones rurales), susciter également des activités urbaines liées à l'usinage, au conditionnement et à la commercialisation de cette production.

LE MILIEU SEMI-URBAIN

« Il est doublement induit : d'abord par l'activité économique rurale de la zone à laquelle il appartient et, secondairement, par l'activité du centre urbain » et les délocalisations des petites entreprises satellites des grandes industries motrices.

On lui reconnaît par ailleurs un rôle-clé dans la fonction de distribution (commerce de demi-gros et services divers).

Il doit être aussi « le lieu de promotion d'un artisanat modernisé produisant des biens de consommation adaptés à la demande du milieu rural environnant » (2).

Pour que les tensions de la demande induisent ce développement le centre semi-urbain devra être équipé en infrastructure de manière anticipée et prioritaire.

LE MILIEU SEMI-RURAL

Il sera bien souvent difficile de le différencier clairement du précédent, c'est pourquoi l'on parle plus volontiers d'activités semi-rurales fixées dans le milieu rural (distribution au détail, artisanats liés à la production agricole, réparation d'engins mécaniques, artisanat de l'outillage traditionnel, activités d'encadrement, petite hôtellerie, commercialisation sur le marché local de produits vivriers, etc.).

(1) J.C. PERRIN, *op. cit.*, p. 21.

(2) J.C. PERRIN, *op. cit.*, p. 28.

LE MILIEU RURAL

Il est constitué de la totalité des producteurs agricoles qui peuvent donc exercer quelques activités annexes de type semi-rural.

Il est considéré comme inducteur car il est à la base des structures de la production agricole et peut faire l'objet d'opérations motrices autonomes (exemples : les cultures industrielles d'exportation, les opérations de vulgarisation agricole...).

C'est son développement qui à long terme relance la demande vers les centres urbains ou semi-urbains et alimente le processus de diversification des activités industrielles permettant ainsi la création de nouvelles activités intermédiaires, localisées dans la région et communes à la fois aux activités exportatrices et au tissu spécifiquement urbain.

En résumé une région économique suffisamment structurée et polarisée par un centre urbain peut déboucher sur un processus cumulatif de croissance lorsqu'un ensemble d'investissements moteurs articule entre eux les différents éléments de cette région.

Pour que s'opère cette articulation un synchronisme permanent entre les structures de production et les structures de consommation paraît indispensable sans quoi il se produit un blocage ou une fuite dans l'enchaînement des effets de multiplication.

Ce synchronisme devra exister à deux niveaux :

— Un synchronisme de la structure de consommation finale et intermédiaire des milieux urbains et des structures de production de la zone rurale environnante.

— Puis, après que des revenus supplémentaires sont injectés dans la zone rurale, un synchronisme de la nouvelle structure de consommation de cette zone rurale et des structures de production des milieux urbains.

Cela ne suffit pourtant pas : la synchronisation n'est qu'une condition permissive. Notons d'ailleurs qu'elle nécessite des relations économiques extrêmement étroites entre chacun des milieux constitutifs de la région.

Elle suppose une disponibilité latente des agents locaux, en particulier une capacité à mobiliser leurs ressources humaines et financières dès qu'une tension dans le système apparaît. Cette mobilisation devant se faire dans le sens de la croissance régionale implique un choix correct du triple point de vue temporel, spatial et sectoriel.

Enfin un aspect essentiel de ce schéma théorique d'analyse, lié à l'intensification des relations ville-campagne, est de favoriser au maximum la spécialisation entre les différentes zones productives de la région en fonction des perspectives d'évolution de la demande urbaine. Réciproquement les agglomérations insérées dans le milieu rural devront être hiérarchisées et différenciées en fonction des spécificités de leur milieu d'insertion.

Nous ne pensons pas dans cette présentation succincte avoir trahi l'esprit de ses auteurs. Aussi en retiendrons-nous la conclusion : une stratégie du développement à base régionale consiste à utiliser les structures économiques déjà existantes et à concentrer l'organisation de la croissance nationale sur les ensembles régionaux les plus évolués.

La région polarisée par Bouaké était jugée de ce point de vue exemplaire.

LA DÉLIMITATION DE LA RÉGION DE BOUAKÉ

Comme la plupart des grandes enquêtes menées de 1962 à 1965 dans le cadre du programme ivoirien d'études régionales, celle de la région de Bouaké se référait explicitement à la notion de territoires « homogènes soit par les traits dominants de leurs milieux physiques, et notamment leurs formations végétales, soit par l'unité ethnique de leur peuplement ».

La démarcation entre régions s'appuyait sur « les accidents géographiques majeurs et les frontières ethniques ».

Il s'agissait donc d'un « ensemble de territoires plus vaste qu'une région au sens strict (entendre économique) et plus restreint que la province ethnique Baoulé ».

Cette incertitude initiale, mais pouvait-il en être autrement, a contraint les auteurs à parler tantôt de « pays baoulé », tantôt indifféremment, de « région » ou de « zone » de Bouaké.

Ainsi la somme des informations recueillies, malgré sa richesse et sa diversité, ne répondait pas directement à la problématique de la planification régionale telle qu'elle a été depuis esquissée.

C'est pourquoi, « retenant le concept de polarisation comme critère de référence il nous a fallu en définitive rejeter ces cadres comme inadéquats et retenir un cadre d'analyse défini à partir des facteurs de polarisation ayant jusqu'à présent suscité un début de structuration de l'espace » (1).

Nous avons montré par l'étude détaillée de la sous-préfecture de Bouaké, où théoriquement ces effets de polarisation auraient dû être d'une intensité remarquable, la faiblesse de structuration exercée par la capitale régionale.

Nous rappellerons en particulier :

- La faible influence de la ville sur la mobilité des villages et l'occupation de l'espace.
- Le faible effet sur la rénovation de l'habitat, au moins dans sa forme la plus moderne,
- La faible incidence sur les structures d'exploitation. On observerait au contraire une certaine dé-structuration du milieu traditionnel et un repliement sur les formules d'économie de cueillette.
- Le faible impact sur les revenus monétaires de type urbain (salaires perçus à Bouaké).
- L'effet négatif sur l'artisanat et un retour à l'auto-consommation de la production.
- La décroissance linéaire rapide des mouvements quotidiens de la population vers Bouaké dès le 10^e kilomètre.

Les facteurs de polarisation sont donc faibles et rares ; « seuls le commerce et les transports qui ne sont malheureusement pas, au sein d'un modèle régional achevé, les facteurs essentiels ont pu fournir un point d'appui » (2).

Le critère le plus significatif d'une influence urbaine sur le fonctionnement général de l'économie est celui de l'aire d'influence commerciale qui peut revêtir plusieurs formes :

1. L'aire de distribution des produits importés.
2. L'aire de ramassage des produits vivriers locaux.
3. L'aire du commerce de traite (café, palmiste, cacao).
4. L'aire de ramassage des produits de l'agriculture alimentant les industries urbaines (riz, coton, tabac).
5. La distribution de produits divers (cola, poisson, bétail...).

(1) Problèmes posés par le développement à base régionale en Côte d'Ivoire (tome 1), Section Economie, ORSTOM Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture.

(2) Problèmes posés par le développement... *op. cit.*

La distribution des produits importés

C'est l'une des plus anciennes fonctions de la ville de Bouaké. Dès l'arrivée en 1913 de la voie ferrée et l'ouverture des pistes en direction des autres garnisons militaires du quadrilatère baoulé les succursales de maisons de commerce européennes, démultipliées par un réseau de commerçants libanais, maliens, voltaïques, ivoiriens..., affluèrent.

Les circuits de cette distribution sont multiples. Le dépouillement des factures des grandes maisons de commerce installées à Bouaké donne des renseignements sur l'aire de desserte du commerce de gros. L'inconvénient est que l'on ne saisit ainsi que la première destination, or les centres semi-urbains dotés de leur propre infrastructure commerciale rayonnent parfois hors de leur périmètre administratif. Ainsi Dabakala à 125 km au NE de Bouaké est approvisionné en partie par le centre moins éloigné de Katiola (55 km au nord).

Les commerçants d'origine libanaise résidant en brousse ont par ailleurs leur propre circuit indépendant des grandes maisons de commerce.

Le commerce de gros ne porte en outre que sur les produits de consommation très courante et exclut les textiles (1) distribués par le canal des colporteurs.

Il faut donc tenir compte de tous les achats effectués en semi-gros et au détail par les particuliers, consommateurs, petits revendeurs ou colporteurs.

Selon l'intensité de ces relations commerciales il est possible de distinguer trois sphères d'influence de plus en plus restreintes.

1. *Une aire maximum* qui recouvre toutes les régions où, peu ou prou, l'influence commerciale de Bouaké se fait sentir.

Elle s'étend sur les trois-quarts du pays, n'évitant guère que la zone forestière du sud et certaines portions de l'extrême-ouest. Elle franchit allègrement la limite nord du pays (Haute-Volta, Mali).

2. *Une aire d'influence extensive* qui englobe les sous-préfectures dont 30 à 60 % des achats (gros et détail) se font à Bouaké.

L'aire ainsi définie regroupe plus de 20 sous-préfectures et 800 000 habitants y compris Bouaké. Ses limites vont de la Comoé (150 km à l'est de Bouaké) à la Sassandra (250 km à l'ouest), s'arrêtent à 150 km au nord et à 100 km au sud (2).

3. *Une aire de forte influence* où plus de 60 % des achats se font à Bouaké.

La limite nord n'est pas modifiée (150 km de Bouaké). Par contre au sud où l'influence d'Abidjan se fait sentir directement ou par l'intermédiaire de centres-relais tels Dimbokro ou Yamoussoukro, la limite se rapproche à moins de 50 km de la ville.

Bouaké se trouve donc en position fortement excentrée par rapport à cette aire d'influence, le centre de gravité se déplaçant au nord, sur la zone de savanes où les revenus monétaires sont plus faibles.

Comparativement à la zone définie en 1963 par l'Etude Régionale le centre de gravité subit une translation supérieure à 100 km.

La population totale concernée est ainsi ramenée à moins de 500 000 habitants.

(1) Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké, *op. cit.*

(2) La vaste retenue d'eau du nouveau barrage sur le Bandama à 80 km à l'ouest de Bouaké risque dès les prochaines années d'amputer cette aire d'influence en détournant les circuits commerciaux au profit du sud.

L'aire de ramassage des produits vivriers locaux

La ville « importe » en un an plus de 800 millions de F CFA de produits vivriers locaux.

Une partie des achats s'effectue sur les marchés par le biais des courtières résidant soit à Bouaké soit dans les centres secondaires. (cf. chap. 6 et 9). Une autre partie provient de la collecte directe dans les villages. Le produit se trouve alors rassemblé à Bouaké dans les entrepôts de grossistes-stockeurs. On rapportera ainsi du riz, du mil, des oléagineux de la région sénoufo, au nord du pays ; du maïs de la région de Katiola, de l'igname et du manioc du pays djimini et diamala ; des bananes plantains et des fruits de la zone forestière...

Les arrivées quotidiennes de voyageurs (Bouaké en accueil de 5 000 à 6 000 par jour) déterminent un troisième type de circuit sans doute fondamental. Enfin un dernier circuit propre à la couronne urbaine est celui des arrivages par voie pédestre et cycliste (moins de 5 % du total).

Entre la périphérie immédiate offreuse d'igname, de condiments, de bois et de produits de cueillette ; la région d'Abidjan offreuse de noix de coco ; le Mali, le Niger et la Haute-Volta offreurs d'arachide, de céréales, de beurre de karité, la zone de ramassage apparaît immense, diffuse et une nouvelle fois excentrée vers le nord.

A l'intérieur de ce vaste périmètre une zone plus réduite, ne dépassant pas en moyenne le rayon de 60 km, écoule plus de 50 % de ses produits vivriers à Bouaké.

Bien qu'elle s'étende plus avant vers le sud, « cette aire d'achats des produits locaux ne recouvre qu'une partie de la petite aire du commerce des produits importés » (1).

Ainsi la zone de fortes relations (plus de 50 % des ventes) participe pour seulement un quart de l'approvisionnement total de Bouaké (non compris la cola, le poisson, le bétail, la volaille). Beaucoup moins si l'on incorpore ces produits !

L'aire du commerce de traite (café - cacao - palmiste)

Ainsi que pour le commerce de produits importés on peut distinguer trois zones d'attraction successives.

1. Une première zone recouvrant l'ensemble des sous-préfectures utilisant le réseau des traitants de Bouaké. Elle s'inscrit tout entière à l'intérieur de l'aire extensive d'influence commerciale.

2. Une zone plus restreinte commercialisant 30 % au moins de ces produits à Bouaké. Cette seconde zone s'inscrit à l'intérieur de l'aire de forte influence commerciale.

3. Une zone de forte attraction commercialisant plus de 60 % des produits de traite à Bouaké. Elle se réduit aujourd'hui à un ensemble de 8 sous-préfectures (le pays djimini, Katiola, Botro-Bodokro, Diado, Brobo et Bouaké).

Cette aire de fortes relations est deux fois moins étendue que l'aire correspondante des produits importés. Or nous savons que la fonction de traite et la fonction commerciale sont en grande partie reliées. Leur divorce risque donc de retirer progressivement à Bouaké l'un des piliers de fixation de sa vocation marchande.

La demande des produits de l'agriculture industrielle

On entend par produits de l'agriculture industrielle essentiellement le coton Allen, secondairement le paddy et le tabac CAITA.

(1) Problèmes d'analyse régionale. Les zones rurales et les centres secondaires de la région de Bouaké. J. CHEVASSU et J. MICHOTTE. ORSTOM, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture, Vol. II, n° 4, 1969.

Bouaké achète pour environ 1 150 millions de F CFA de produits par an dont 930 millions en provenance des différentes « régions » de Côte d'Ivoire.

Le coton Allen égrené par la CFDT puis filé et tissé par les usines de Gonfreville représente 80 % du total, le riz environ 15 % et le tabac 5 %.

La zone cotonnière, très étendue, s'étend de l'extrême-sud du V baoulé jusqu'au nord du pays.

Le tabac et le riz proviennent en grande partie du département du Nord.

On peut estimer à environ 300 millions de F CFA (26 % du total) la valeur de la production originaires de la proche région de Bouaké définie par le double critère :

- plus de 50 % des ventes de produits vivriers,
 - plus de 60 % des achats de produits importés effectués à Bouaké.
- (critères minima retenus pour notre définition de la polarisation commerciale).

Comme ces consommations intermédiaires représentent elles-mêmes 21 % de la demande intermédiaire totale des entreprises de la ville, le poids de la « région de forte polarisation » dans la fourniture des entreprises industrielles urbaines n'est que de 5 à 6 %.

Le rôle de Bouaké dans la redistribution de produits divers

LA COLA

C'est un produit très « rémunérateur pour les 15 traitants (de Bouaké) qui le contrôlent » (1).

Les centres producteurs se localisent évidemment en zone forestière et les centres consommateurs en zone de savane, principalement dans les pays du « Sahel » (Haute-Volta, Mali, Niger).

Le produit s'achète en gros à moins de 20 F CFA/kg, se revend en demi-gros à 40 F et atteint au détail des prix de 80 F à 150 F selon la qualité.

Grâce à ces marges élevées Bouaké en importe annuellement pour 150 millions de F CFA et réexporte 340 millions. Dans ce total la « zone de forte polarisation » intervient au maximum pour 1 %.

LE POISSON

P. CASTELLA estime à 500 millions de F CFA la valeur des importations de poisson par Bouaké.

Environ 120 millions proviennent de Côte d'Ivoire (essentiellement d'Abidjan). La majeure partie du solde provient du bassin du Niger (Mopti), secondairement du Sénégal et du Libéria.

Selon P. CASTELLA une grosse moitié de ces importations serait destinée à la consommation urbaine. Nous pensons ici à une sous-estimation du rôle redistributeur de Bouaké même s'il est vrai que les relations villageoises se font de plus en plus directement avec Abidjan pour le poisson des lagunes et que le transit du poisson de Mopti « relève de la gloire passée de Bouaké »...

Tant que les variétés de Mopti continueront à représenter plus de la moitié de la consommation (monétaire) de poisson, ce qui paraît encore le cas, le rôle de Bouaké restera important.

Pour qu'il en fût autrement il faudrait multiplier les centres stockeurs de Ferkessedougou à Katiola tout au long de l'axe routier de Haute-Volta.

(1) Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké, *op. cit.*

LE BÉTAIL ET LES VOLAILLES

Il est difficile de situer l'aire d'influence de ce commerce très particulier.

Si beaucoup d'ovins, de caprins et de volailles proviennent des zones d'élevage du nord-ivoirien, la presque totalité des bovins (zébus) arrive du Mali ou de Haute-Volta.

Les importations annuelles dépassent le milliard de francs CFA (équivalent des produits de l'agriculture industrielle). Un tiers est « réexporté ».

Dans les deux sens, mais surtout à l'importation, la zone d'influence est donc extrêmement diffuse et les flux de faible intensité.

En résumé l'examen de ces différents critères montre qu'il n'y a pas une seule mais plusieurs aires d'influence de Bouaké, de dimensions très variables. Entre ces aires aucune convergence réelle ne se dégage.

L'adjonction d'autres critères tels que la zone desservie par les transports ou le rayonnement des équipements administratifs (hôpital, écoles, poste et télécommunication, perception, subdivision des travaux publics, secteur agricole...) multiplierait les chevauchements sans apporter d'informations supplémentaires.

Certains services (TP — Agriculture) ont une « aire de juridiction » qui leur est imposée, correspondant aux limites de leur circonscription. L'hôpital de Bouaké est renommé au Mali et en Haute-Volta à telle enseigne que l'on envisage d'agrandir et de moderniser l'hôpital de Korhogo afin de soulager celui de Bouaké de ces malades venant du nord.

L'absence de convergence entre indicateurs nous a alors contraint à définir la région de Bouaké comme « l'ensemble des zones à partir desquelles les flux réciproques avec la capitale régionale représentent au moins la moitié des flux d'entrée et de sortie enregistrés au niveau de chacune d'elles ».

Soit :

TABLEAU 90

	Population de la zone rurale	Population du centre	Total
Katiola	26 000	12 500	38 500
Brobo	19 000	1 500	20 500
Diabo	23 000	1 400	24 400
Sakasso	46 000	3 000	49 000
Botro (1)	49 000	2 500	51 500
Didiévi	46 000	1 000	47 000
Béoumi	49 000	6 500	55 500
Tiébissou	45 000	4 000	49 000
Bouaké	49 500	110 000	159 500
Total	352 500	142 400	494 900
<i>cf. FIG. 41.</i>			

(1) La sous-préfecture de Bodokro a été créée en 1970 par détachement des villages du groupe Goli de celle de Botro.

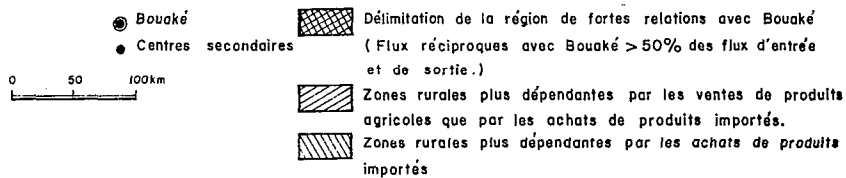
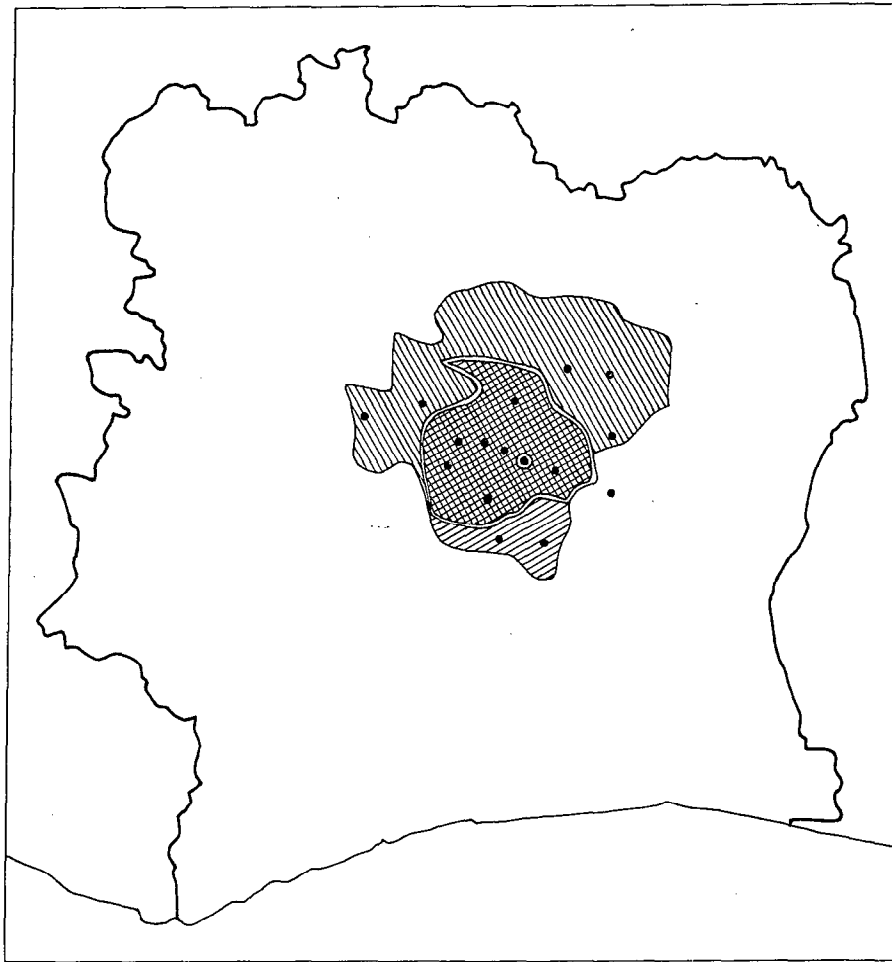


FIG. 41. — Commercialisation des produits importés et vivriers dans l'aire de Bouaké (ORSTOM).

LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA RÉGION DE BOUAKÉ ET LEUR INTÉGRATION

LA CONSISTANCE DES DIFFÉRENTS MILIEUX

Bouaké - centre urbain

Nous avons déjà mentionné à maintes reprises l'étude de P. CASTELLA sur l'économie de la ville de Bouaké. Il convient ici d'en résumer à grands traits les conclusions essentielles.

LES ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES

Bouaké se définit avant tout comme une ville de migration et de passage entièrement ouverte sur l'extérieur.

Ville de migration car sa croissance rapide (Bouaké a doublé de taille en 8 ans) repose aux deux-tiers sur les flux migratoires ce qui entraîne un rajeunissement de la population, un nombre élevé de « ménages » d'isolés et de personnes accueillies, un taux de masculinité excédentaire (106,2).

Ville de passage car l'installation est de courte durée (8 années en moyenne) ce qui favorise les activités peu « capitalistiques » (artisanat et services traditionnels, tissage, couture, repassage au fer, petits commerces, prostitution...).

Le principal courant migratoire venait traditionnellement des régions nordiques, ivoiriennes ou extérieures (Mali, Niger, Haute-Volta). Il semblerait que ce mouvement aille en se ralentissant depuis quelques années, le courant « sudiste » lié à l'ivoirisation accélérée des emplois administratifs prenant la relève.

On voit donc que le courant proprement régional (Baoulé) reste minoritaire.

Cela confirme très largement les observations faites sur le terrain (cf. chap. 4. Note sur le phénomène d'exode).

Nous savons d'ailleurs qu'en milieu rural baoulé les migrations durables touchent davantage les femmes que les hommes et celles-là se rendent en priorité dans les centres urbains.

Une seconde confirmation nous en est fournie par P. CASTELLA : le taux de masculinité est en effet déficitaire (89,7) pour le seul groupe « Akan-Lagunaires » composé à plus de 80 % de Baoulé.

En conclusion Bouaké attire assez peu la population locale, en particulier masculine. *C'est une ville profondément hétérogène et étrangère à son milieu entièrement Baoulé à l'exception du groupe Tagouana des environs de Katiola.*

TABLEAU 91

Structure de la population	Urbaine	Rurale
Baoulé	24,1	91,5
Tagouana	—	7,0
Autres Akan - Lagunaires	5,0	—
« Dioula » et Nordiques	59,4 (1)	1,5
Européens	1,2	—
Libanais	0,2	—
Divers	10,1	—
Total	100	100

(1) y compris les Tagouana.

L'EMPLOI

Les différentes branches d'activité fournissent environ 30 000 emplois, soit 1,3 par ménage. C'est un chiffre relativement élevé.

En excluant les administrations, les institutions financières et les salariés des ménages, le total des emplois s'élève encore à 25 000 pour 16 000 « entreprises ». L'emploi est donc extrêmement fractionné.

Le tableau 92 donne sa répartition par branche, ventilée entre les secteurs moderne et traditionnel.

TABLEAU 92. — *L'emploi urbain*

Branches	Secteur moderne		Secteur traditionnel		Total des emplois	En %
	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois		
Agriculture	5	43	2 534	2 534	2 577	8,6
Secondaire	38	3 336	1 641	2 708	6 044	20,3
Bâtiment T.P.	19	1 630	286	534	2 164	7,3
Transports et auxiliaires	5	433	668	1 189	1 622	5,4
Services	40	601	532	764	1 365	4,6
Commerces	523	1 455	9 580	9 738	11 193	37,6
Total	630	7 498	15 241	17 467	24 965	83,8
Administrations, Institutions financières	—	4 115	—	—	4 115	13,8
Domestiques	—	729	—	—	729	2,4
Total		12 342		17 467	29 809	100

Immédiatement nous remarquons l'*hypertrophie du secteur de redistribution*. En effet la première activité à laquelle se consacre un nouvel arrivant est en général la tenue d'un petit éventaire sur le marché afin de rapporter le soir quelques francs au « tuteur ».

Dans le secteur moderne les deux postes les plus solides sont d'une part la fonction administrative, d'autre part l'industrie textile : l'usine Gonfreville et la compagnie CFDT représentent à elles seules les deux-tiers de l'emploi du « secondaire ».

LE SYSTÈME PRODUCTIF

Rappelons que le schéma théorique initial fonde de grands espoirs sur la richesse (industries motrices) et la diversification (relance induite) du tissu industriel urbain.

Dans quelle mesure la ville répond-elle à ce schéma ?

Sans entrer dans le détail des tableaux de ressources et d'emplois et de demandes intermédiaires nous nous contenterons de mettre en évidence certains chiffres significatifs.

Le tableau 93 ne prend en considération que les branches du secteur secondaire auxquelles nous avons adjoint les activités du bâtiment, des travaux publics et des transports, soit 2 595 entreprises pour le secteur traditionnel et 62 pour le secteur moderne.

Nous ferons ainsi ressortir la part revenant à chacun de ces deux grands secteurs dans la production, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée.

Puis nous isolerons un petit groupe d'entreprises du secteur moderne, dont les quatre principales sont dans l'ordre : Gonfreville, Manufacture des Tabacs, Compagnie Française de Développement des Textiles et rizerie (ligne 3 du tableau).

Soit :

TABLEAU 93

	Nombre d'entreprises	Nombre d'emplois	En millions de francs CFA		
			Production	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée
1 - Secteur moderne	62	5 399	10 420	4 320	6 100
2 - Secteur traditionnel	2 595	4 431	2 434	799	1 635
Total (1 + 2)	2 657	9 830	12 854	5 119	7 735
Rapport $\frac{1}{1+2}$ (%)	2,3	54,9	81,1	84,4	78,9
3 - Sous-groupe du secteur moderne	8	2 456	7 224	2 989	4 235
Rapport $\frac{3}{1+2}$ (%)	0,3	25,0	56,2	58,4	54,5

Il convient de préciser si l'on veut saisir la signification réelle de ce tableau que la valeur ajoutée totale de la ville de Bouaké dépasse 17,8 milliards de francs CFA, mais seulement 7,7 sont dus au tissu interindustriel, le reste provenant des marges commerciales, des services divers, de l'agriculture, des activités de l'administration ou des institutions financières et des transferts extérieurs.

Cette valeur ajoutée industrielle repose pour près de 80 % sur le secteur moderne qui ne représente pourtant que 2 % des entreprises.

Au sein de ce petit noyau un groupe constitué pratiquement de 4 entreprises parvient à concentrer plus de la moitié de la consommation intermédiaire et de la valeur ajoutée industrielles.

La consommation intermédiaire des quelques entreprises importantes est d'ailleurs peu diversifiée. Ainsi la branche des industries textiles achète pour 2,5 milliards de produits dont 900 millions à l'agriculture (achat de coton Allen par la CFDT) et 700 millions à sa propre branche (achat de Gonfreville à la CFDT).

P. CASTELLA fait ainsi observer : « la conséquence obligatoire de cette situation est la pauvreté du système des relations interindustrielles à l'intérieur de la ville ».

LES INVESTISSEMENTS

Depuis 1963 la formation brute du capital fixe a été extrêmement faible en valeur absolue, très variable d'une année à l'autre et n'a pas suivi le développement démographique de la ville.

Non compris les transports, les 2 500 artisans du secteur traditionnel ont investi annuellement 11 millions de F CFA.

Le secteur moderne constitué des branches : grains et farine, boissons, tabac, matériaux de construction, bois, mécanique, ferronnerie, textiles, bâtiments et travaux publics, investit durant la même période moins de 430 millions de F CFA en moyenne annuelle.

Les créations de nouvelles unités de production ou les extensions d'entreprises existantes se réduisent à une usine de décorticage de riz (une très ancienne usine existait déjà qui n'avait jamais fonctionné).

une seconde usine d'embouteillage de boissons et une extension de la précédente, une extension de la manufacture de tabac et de cigarettes, une fabrique de meubles, enfin deux nouvelles unités de tissage et d'impression.

Pourtant dès 1963 de nombreuses opérations avaient été programmées :

- une laiterie,
- une briqueterie,
- une fabrique de batteries et d'accumulateurs (pour 1970-1975),
- une bonneterie,
- un atelier de confection,
- une sacherie et une extension de l'usine de corderie et de ficellerie,
- une usine de chaussures,
- une huilerie - savonnerie (pour 1971),
- une fabrique d'objets de plastique moulés,
- une imprimerie...

et bien d'autres projets qui n'ont pas davantage pris de consistance.

Le développement du rôle régional de Bouaké se trouve ainsi largement hypothéqué et l'on peut douter qu'il y ait parmi les responsables nationaux une véritable volonté politique de freiner « le phénomène cumulatif et spontané de polarisation de l'ensemble de l'activité nationale vers un centre unique »... (1) en l'occurrence, Abidjan.

Il est symptomatique que les grandes maisons de commerce dont le siège social est à Abidjan se soient refusées à réaliser dans la ville un quelconque investissement.

Quant aux investissements immobiliers des ménages leur développement répond en grande partie à un souci de spéculation. On relève par ailleurs une forte marge entre le nombre d'autorisations de construire délivrées par la Direction Départementale de la Construction et de l'Urbanisme (de 800 à 1 100 par an) et le nombre d'implantations effectivement réalisées (de 400 à 600 par an).

Enfin durant la dernière décennie l'effort public en faveur de Bouaké s'est traduit par un peu plus de 2 milliards d'investissements dont 460 millions pour les travaux de voirie (goudronnage de certains axes de l'agglomération), 341 millions pour la santé (création du grand-hôpital de 1^e catégorie) et près de 740 millions pour l'éducation, le reste se ventilant entre la justice, l'information, les finances, l'administration générale, l'armée, la police et l'agriculture. Abidjan reçoit davantage en un an.

Ces dépenses ne profitent hélas qu'en minorité aux entreprises locales. P. CASTELLA fait observer que 10 % des commandes passées par les pouvoirs publics auprès d'entreprises privées l'ont été à des entreprises locales dont le siège se trouve à Bouaké, 3 % à des entreprises locales ayant leur siège hors de Bouaké, 37 % à des entreprises d'Abidjan possédant une succursale à Bouaké et 50 % à des entreprises d'Abidjan sans succursale à Bouaké.

C'est là un phénomène classique de fuite qui a pour effet de réduire dans une très forte proportion le supplément de revenu escompté dans la région.

En conclusion l'économie de Bouaké repose sur :

- son dynamisme démographique mal contrôlé lié à sa situation d'étape dans les grandes migrations de la savane pauvre et rurale vers la zone forestière riche et urbanisée,

(1) H. LHULLIER - Outils et cadres pour une planification régionale, *op. cit.*

- son rôle de capitale administrative,
- l'hypertrophie de son « secteur de subsistance »,
- son rôle traditionnel de carrefour commercial.

Dans le total des ressources de 1969 la valeur des importations (12,1 milliards) équivaut sensiblement à la production (14,4 milliards) cependant que les marges commerciales apportent 3,3 autres milliards. Réciproquement les emplois se répartissent à égalité entre le total des consommations finales et intermédiaires (14,2 milliards) et les exportations (13,4 milliards), l'équipement ne représentant que 2,2 milliards.

Ce volume élevé des exportations n'est pourtant pas l'indice d'une ville productive car elles consistent pour moitié en simples réexportations.

Par bien des aspects Bouaké apparaît moins une ville « grande » au plein sens du terme qu'une ville « nombreuse » vivant de la démultiplication d'activités anti-progressives et parasitaires.

« Quand la population de la ville a été multipliée par 2,04 entre 1961 et 1969, remarque P. CASTELLA, le nombre d'emplois dans le secteur moderne a été multiplié par 2,06 ; dans le secteur artisanal traditionnel, par 2,59 ; et dans le secteur du petit commerce, par 3,75 ».

Le milieu semi-urbain et semi-rural

Nous appuyerons notre réflexion sur les travaux de J. CHEVASSU (1).

Le schéma théorique initial établissait une distinction entre ces deux milieux : le milieu semi-urbain se caractérisant par l'implantation d'entreprises satellites des grandes industries motrices, « correspondant par leur taille, leur mode de gestion, leur niveau de technicité aux capacités du milieu autochtone ». C'est également le centre de convergence des industries de transformation des produits de la zone rurale, dépassant par leur niveau le stade de l'artisanat modernisé.

Il assume par ailleurs une importante fonction d'administration et de distribution (groupe, conditionnement, commerce de demi-gros, services aux particuliers et aux entreprises délocalisées, commerce de produits vivriers).

Le processus accéléré d'urbanisation doit aussi favoriser les activités dérivées du bâtiment et des travaux publics. Le centre semi-urbain exerce donc un effet de polarisation susceptible de retenir la population et de fixer les activités à l'intérieur de sa zone d'influence.

Le centre semi-rural, plus modeste (au maximum 3 000 habitants) répond à un modèle moins évolué reposant encore sur l'artisanat traditionnel lié à la demande rurale, sur certaines formes d'artisanat modernisé (mécaniciens, réparateurs, maçons, petites unités de transformation à usage local...) et sur un embryon d'activités tertiaires (commerce au détail, marché rural, dispensaire...).

Compte non tenu de Bodokro, village Goli promu au rang de sous-préfecture en 1970 après son détachement de Botro, la région de Bouaké est composée de trois centres semi-urbains :

— Katiola	12 500 habitants	
— Béoumi	6 500	—
— Tiébissou	4 000	—

(1) *in*. série ORSTOM, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture. Etude de quelques centres semi-urbains. Vol. I, n° 7, 1968. Essai de définition de quelques indicateurs de structure et de fonctionnement de l'économie des centres semi-urbains. Vol. III, n° 2, 1970.

et de cinq bourgs ruraux ;

— Sakasso	3 000	—
— Botro	2 500	—
— Brobo	1 500	—
— Diabo	1 400	—
— Didiévi	1 000	—

Les centres semi-urbains ont pour points communs l'ancienneté de leur fonction administrative, le développement de leur fonction scolaire, la présence d'un marché quotidien, leur localisation sur des axes routiers à grande circulation ramifiés de routes secondaires en direction de bourgs ruraux et leur relatif éloignement de Bouaké : *plus de 50 km.*

Au contraire les bourgs ruraux sont tous des chefs-lieux administratifs de l'ère post-indépendance, ils n'ont pas de marché quotidien, la scolarisation s'interrompt au primaire ; hormis Brobo ils ne sont pas localisés sur un axe important et sont tous, sauf Didiévi, *à moins de 40 km de Bouaké.*

LES PROCESSUS HISTORIQUES DE LEUR CROISSANCE

Le niveau atteint aujourd'hui par chacun des centres n'est pas le fruit d'un processus historique unique plus ou moins achevé. La figure 42 comparant des structures d'emploi nous paraît à cet égard suffisamment explicite.

Les uns et les autres connurent des fortunes diverses : Béoumi, Tiébissou, Sakasso de même que M'bahiakro à l'est de la zone sont à l'origine des postes de surveillance édifiés par l'autorité militaire en des positions stratégiques : relais routier pour Tiébissou, accès des fleuves pour Béoumi et M'bahiakro, contrôle du « Ouarebo » pour Sakasso...

La création de ces postes entraîne l'ouverture de nouveaux marchés où peuvent se rencontrer Dioula et Baoulé.

Le pays ouarebo étant considéré comme pacifié, Sakasso est abandonné dès 1911 et devra attendre cinquante ans pour retrouver une fonction administrative.

Au nord de Bouaké le chemin de fer atteint bientôt Katiola qui devient chef-lieu de subdivision à partir de 1924 mais dès 1910 une importante mission catholique, longtemps la seule école entre Bouaké et Korhogo, s'était implantée pour résister à la poussée islamique.

En 1938 Katiola aurait compté jusqu'à 8 000 habitants, taille de Bouaké à l'époque. On y trouvait alors des succursales de compagnies de commerce, une briqueterie, un atelier de maçonnerie, de menuiserie et de mécanique de 30 ouvriers.

Pendant que Katiola se développe, Béoumi, Tiébissou, Sakasso, M'bahiakro végètent à l'écart de l'axe ferroviaire. Ils sont pourtant mieux partagés sur le plan des ressources naturelles et le boom caféier des années 1950-1960 va leur donner une nouvelle impulsion.

Sakasso promu en 1961 au rang de sous-préfecture connaîtra jusqu'en 1967 une croissance extrêmement rapide (14 % par an). Par contre le découpage en sous-préfectures des anciennes subdivisions ampute Béoumi, Tiébissou, M'bahiakro d'une partie de leur aire d'influence antérieure.

En effet le rayonnement commercial tendait à respecter les circonscriptions administratives.

Les nouvelles sous-préfectures (Brobo, Diabo, Botro, Didiévi), le cas de Sakasso est un peu spécial, ont donc *a priori* des aires d'influence commerciale extrêmement réduites.

Ce bref historique nous montre que dans tous les cas où il y a eu conjonction soutenue du développement administratif et de la fonction commerciale la croissance du centre a pu être rapide.

Dans les zones pauvres, de l'essor administratif peut jaillir l'étincelle de départ mais la taille limitée et les bas revenus de l'arrière-pays bloquent assez vite le développement commercial. Or, coïncidence fortuite ou évolution historique, l'espace est déjà très morcelé dans la région de Bouaké (*cf.* chap. 2).

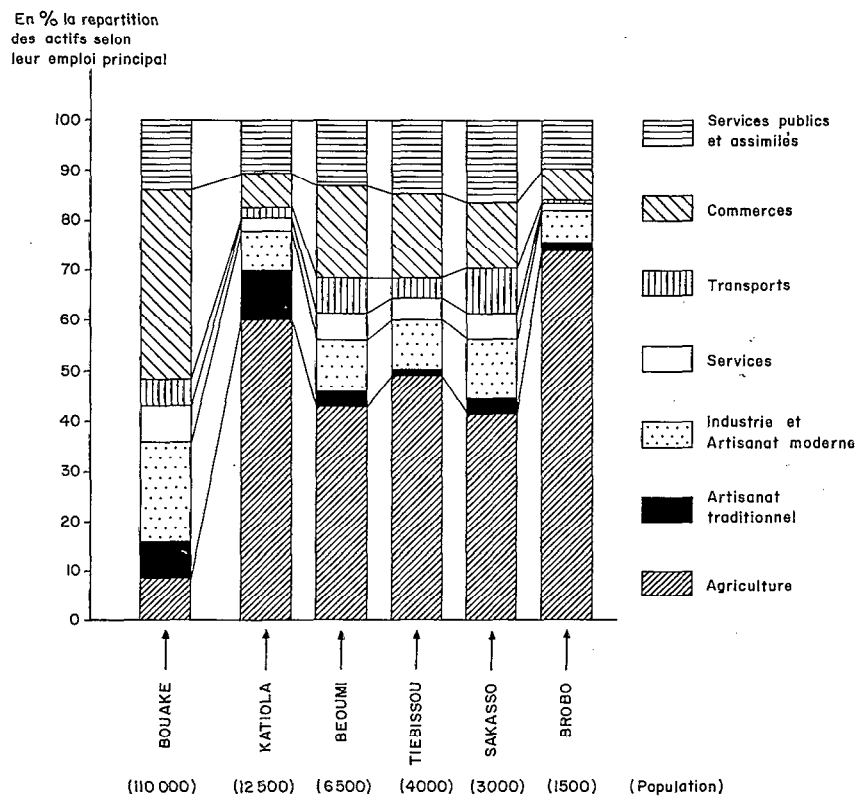


FIG. 42. — Structures d'emploi comparées de Bouaké et de quelques centres.

A plus long terme la modernisation et l'étoffement du secteur secondaire (1) paraît une condition impérative et le niveau de revenu de la zone environnante est un facteur de relance déterminant.

C'est une difficulté toujours non résolue pour Katiola dont l'élévation au rang de chef-lieu de département, suivant le dernier découpage administratif de 1970, ne fait que repousser la solution.

Le problème se trouvant ainsi posé de manière générale se ramène en accord avec notre schéma théorique initial, à évaluer la capacité de développement des centres par l'intensité de leurs relations avec Bouaké d'une part et leurs zones rurales d'autre part.

Nous aurons donc à répondre aux 4 questions suivantes :

- Quel est le poids de l'infrastructure publique ?
- Quelle est l'importance du phénomène de « délocalisation » d'unités satellites des grandes industries motrices ?
- Quel est le rôle du transport, de la distribution et des services aux particuliers et aux entreprises ?
- Quelles sont les liaisons entretenues avec les zones rurales ?

(1) Dans l'ordre chronologique il serait plus exact de parler de secteur « tertiaire » à propos de l'industrie et de l'artisanat moderne, et de réserver les termes de « primaire » à l'artisanat traditionnel et à l'agriculture et de « secondaire » à l'administration et au commerce. Là encore nos vocables ne sont pas adaptés aux économies peu développées.

LE ROLE DU SECTEUR PUBLIC DANS L'ÉCONOMIE DES CENTRES

Le graphique précédent (fig. 42) montrait que le secteur public ou para-public (administrations, entreprises publiques, sociétés d'économie mixte, administrations privées) concerne de 10 à 15 % des actifs quel que soit le centre.

Les dépenses administratives se répartissent en *investissements*, en *salaires* distribués et en *dépenses de fonctionnement*.

Les investissements ont représenté des sommes relativement élevées depuis 1961, plusieurs centaines de millions de francs CFA, mais 80 % de leur montant consiste en achats de matériels. Or, de même que nous avons vu Bouaké écarté des marchés de l'Etat au profit d'Abidjan nous voyons les petits centres délestés au profit d'une grande ville, très souvent Abidjan. Leur effet direct est donc faible sur le centre : au maximum 20 % du total sous forme de dépenses de main-d'œuvre.

L'effet indirect (salaires et dépenses récurrentes de fonctionnement) est heureusement plus important. Les salaires représentent en règle générale le décuple des dépenses de fonctionnement et l'équivalent de l'investissement cumulé.

Il ressort des études de J. CHEVASSU que 70 % environ des dépenses de fonctionnement sont effectuées à l'intérieur du centre. Ce chiffre résulte d'une moyenne entre les différents services : ainsi les services agricoles ont un taux sensiblement plus faible. Leurs dépenses de petit outillage, de pièces de tracteurs, de lubrifiants sont faites directement à Bouaké. A l'inverse les hôpitaux et groupes scolaires dont les dépenses de fonctionnement consistent principalement en produits alimentaires (igname, riz...) les effectuent davantage au centre.

D'autres facteurs interviennent, tels la distance par rapport à Bouaké ou le niveau de développement du centre (14 % seulement des dépenses de fonctionnement sont effectuées à Brobo).

Le critère du taux d'absorption n'est cependant pas suffisant. 5 % des dépenses de fonctionnement réalisées à l'intérieur du centre s'adressent au secteur secondaire et 95 % aux commerces de fournitures générales, aux commerces d'alimentation et aux dépôts de carburants.

Donc l'un des maillons essentiels au processus de relance, les relations avec l'artisanat, fait défaut (1).

Les salaires auxquels sont ajoutées les bourses d'élèves, les allocations familiales, les retraites et pensions représentent ainsi les trois-quarts des dépenses de l'administration, et 90 % rémunère du personnel qualifié, *recruté en général à l'extérieur*.

L'épargne des fonctionnaires est donc en grande partie transférée hors de la zone et leurs achats ne s'adressent ni à l'artisanat traditionnel ni à l'artisanat moderne ; leur préférence allant aux produits manufacturés et aux denrées d'importation.

En résumé, malgré des dépenses élevées qui représentent de 25 à 40 % des revenus monétaires dans les centres les plus développés et de 50 à 70 % dans les bourgs ruraux, *le secteur administratif paraît incapable de promouvoir la petite industrie et l'artisanat*.

L'essentiel de son effet se limite au secteur commercial moderne de fournitures générales, beaucoup moins déjà au commerce spécialisé.

Cela est dû principalement à l'hétérogénéité du noyau fonctionnaire par rapport au milieu d'insertion, à la spécificité de sa consommation, à la lenteur des paiements administratifs, au peu d'attrait des petits centres pour une implantation d'entreprise.

(1) L'une des raisons profondes de cette absence de relations avec le secteur secondaire local est sans doute l'incapacité de l'artisan à consentir des crédits à sa clientèle. La plupart des artisans travaillent sur paiement préalable et les factures administratives sont réglées généralement avec plusieurs mois de retard.

LES CENTRES ET LA « DÉLOCALISATION » D'ENTREPRISES SATELLITES

La théorie accorde pourtant un rôle fondamental au phénomène de délocalisation des industries motrices implantées dans la capitale régionale.

Des centres comme Katiola, Béoumi, Tiébissou situés entre 50 et 70 km de Bouaké devraient, pour répondre au modèle, recueillir des entreprises qui à la fois « dépassent par leur niveau le stade de l'artisanat modernisé » et « correspondent aux capacités du milieu autochtone ».

J. CHEVASSU avoue : « Le secteur secondaire n'est représenté pratiquement que par l'artisanat. A part deux boulangeries industrielles, il n'existe pas d'entreprise moderne ».

La première raison de cet état de chose est évidemment la faiblesse même du tissu industriel de Bouaké et la rareté de ses nouveaux investissements depuis 1963.

Les délocalisations de manufactures ne peuvent donc intéresser que des branches très particulières où les entreprises-mères sont elles-mêmes de petite dimension et très souvent déjà sur-équipées.

Pour reprendre l'exemple de la panification, cette branche est actuellement sur-équipée à Bouaké et aucun four ne fonctionne à pleine capacité. Les boulangeries urbaines préfèrent ainsi desservir la zone par fourgonnettes que d'installer en brousse de nouvelles unités, ce qui leur permet d'écouler parmi la clientèle rurale moins exigeante leurs invendus de Bouaké.

Nous citerons encore l'exemple suivant : il existait à Katiola une briqueterie industrielle créée dans les années 1930. Incapable de résister à la concurrence des artisans traditionnels elle a dû fermer.

La délocalisation industrielle ne serait envisageable pour une entreprise privée que si elle était assurée de bénéficier des commandes de l'Etat, or nous venons de voir que la plupart des soumissions de marchés se font à Abidjan.

LE RÔLE DU TRANSPORT, DE LA DISTRIBUTION ET DES SERVICES

Le schéma théorique accorde également une grande importance au réseau de transport considéré comme élément moteur dans une première phase puis amplificateur grâce aux relations vers la métropole, vers les centres voisins, vers la zone rurale, qu'il instaure dans une phase ultérieure.

Les transports

Dans tous les centres de la région le développement de la fonction de transport est postérieur à l'indépendance. Le problème n'est plus aujourd'hui quantitatif mais qualitatif. Il y a trop de véhicules de faible tonnage et la valeur ajoutée moyenne par entreprise de transport, non déduits les salaires, les taxes et les impôts est d'environ 1 million de F CFA.

La seconde difficulté de la profession est le coup de feu périodique des mois de traite du café et du cacao (décembre — mars) suivi d'une longue période d'inactivité. Il n'est pas rare de voir des véhicules posés sur cales à partir d'avril. En fait les centres dotés d'un marché quotidien ou entourés de nombreux marchés de brousse et sous réserve qu'ils soient suffisamment éloignés des axes drainés par Bouaké ont un avantage certain. Il n'y a guère que Béoumi dans la région pour satisfaire à ces conditions.

Mais qu'en adviendra-t-il lorsque la future retenue du Bandama aura englouti toute une partie de son réseau et noyé la moitié de ses superficies caféières ?

La fonction commerciale

Les activités de distribution (commerce moderne, commerce de traite, vente de produits vivriers, petits tabliers et colportage) représentent au maximum 18 % et en moyenne 12 % des emplois. Ce taux évolue d'une part selon la richesse de l'arrière-zone, d'autre part selon l'ancienneté de la fonction administrative.

On a montré en effet que la plupart des retombées dues au fonctionnement des services publics profitaient au secteur commercial moderne de fournitures générales. La structure socio-professionnelle des petits centres paraît donc beaucoup plus saine qu'à Bouaké et l'on n'a pas encore atteint ce degré d'hypertrophie du tertiaire qui finit par se développer en circuit fermé.

Il convient cependant de distinguer entre les anciens centres (Béoumi, Katiola, Tiébissou...) et les nouvelles sous-préfectures (Brobo, Diabo, Botro, Didiévi, Sakasso).

Dans les premiers, les entreprises de commerce moderne ne représentent qu'environ 10 % du total et un processus de démultiplication, notamment par les tabliers et les colporteurs, est déjà apparent. Dans les sous-préfectures plus récentes, le commerce moderne représente « encore » près de 30 % soit :

- 1 commerce moderne pour 2,8 traditionnels, dans les bourgs ruraux,
- 1 commerce moderne pour 7 à 10 traditionnels dans les centres semi-urbains,
- 1 commerce moderne pour 18 traditionnels à Bouaké.

Curieux centres où le développement économique s'accompagne d'un effacement relatif des secteurs modernes d'activité !

D'ores et déjà les zones rurales des centres dont l'infrastructure commerciale est la plus évoluée y réalisent, directement ou par l'intermédiaire des colporteurs, près de 90 % de leurs achats de produits importés. Le potentiel monétaire disponible est donc sur le point d'être épuisé et un nouveau développement commercial nécessitera soit une extension des revenus monétaires de la zone, donc un accroissement de la commercialisation des produits agricoles, soit une réduction de la thésaurisation villageoise, très importante autour de Bouaké mais répondant souvent à des motivations rituelles lentes à se modifier, soit un effort administratif encore plus important. A défaut de l'une ou l'autre de ces trois solutions le risque le plus immédiat sera la répétition des circuits parasites de Bouaké.

Dans les centres moins développés le problème reste d'abord celui de l'intensification des relations avec la zone rurale. Dans certains cas (Botro, Diabo, Didiévi) les villageois réalisent encore moins de 50 % de leurs achats de produits importés auprès des commerçants du centre, mais ce sont aussi les zones les moins favorisées sur le plan monétaire et en ce qui concerne Diabo la proximité de Bouaké sera toujours un handicap difficile à surmonter.

Plus généralement, la proximité de Bouaké sera partout un facteur limitatif du développement du commerce spécialisé (électro-ménager, mécanique, mobilier, radio, vêtements, chaussures, pharmacie, vivres frais) et même du commerce de demi-gros, car Bouaké domine déjà ce stade de la distribution. Il est flagrant qu'entre deux centres de même importance, situés en zone de savane l'un et l'autre, dont l'un (Katiola) relève de la région et dont l'autre (Ferkessedougou) n'en relève pas, la part du commerce de demi-gros varie du simple au double dans le chiffre d'affaires :

9 % à Katiola — 20 % à Ferkessedougou.

Les centres semi-urbains de la région ne jouent donc pas pleinement leur rôle de redistribution.

Les services aux entreprises et aux particuliers

Les services aux entreprises qui sont l'un des rouages essentiels au développement industriel des centres sont à peu près inexistantes.

Seul Ferkessedougou, extérieur à la région de Bouaké, compte deux sociétés de groupage dont le rôle consiste à louer des wagons de la RAN et à concentrer les marchandises dans les wagons de même destination.

Le trafic ferroviaire de Katiola en déclin constant depuis 1959 et ne représentant plus actuellement que le 1/50 des expéditions de Ferkessedougou ne justifie pas l'implantation de telles sociétés.

Dans la région proprement dite seule une compagnie bancaire envoie à Katiola son représentant une fois par semaine. C'est l'unique exemple régional d'une « décentralisation » de services aux entreprises.

Les services que l'on trouve dans les centres sont donc la petite hôtellerie indigène, la restauration et les bars, agrémentés à Katiola et à Ferkessedougou d'un artiste-chanteur et à M^hbahiakro (hors-région) d'un cinéma.

Bouaké garde ainsi la haute-main sur tous les services et consciemment ou non freine toute possibilité de délocalisation d'entreprises.

On comprend d'ailleurs que les entrepreneurs d'une ville où la simple communication téléphonique avec la capitale est une hantise journalière renoncent à installer de surcroît des ateliers en brousse. Ils y sont !

LES LIAISONS AVEC LA ZONE RURALE

Nous percevons ces liaisons à 4 niveaux. Dans le paragraphe précédent nous avons déjà fait mention des relations commerciales en produits importés.

Les trois autres modalités de liaisons sont :

- les relations de personnes,
- la demande de produits agricoles pour la consommation finale du centre,
- la demande de produits agricoles du secteur secondaire.

Les relations de personnes

Le centre semi-urbain et dans une moindre mesure le centre semi-rural sont caractérisés selon le schéma théorique par leur pouvoir rétenteur de population.

Cela suppose que les centres parviennent à limiter l'émigration de leurs ressortissants et polarisent au contraire les déplacements des villageois.

Sur ce point les études démographiques montrent que le brassage des populations est, toutes proportions gardées, à peine moins important dans les petits centres qu'à Bouaké. Les petits centres offrent le même profil ethnique hétérogène. La population autochtone ne représente jamais plus de 60 % des résidents.

A leur échelle les petits centres sont donc eux-aussi des « *aoufoué-kro* » et cela se ressent sur l'intensité des relations et les motivations de déplacement des villageois des alentours. Presque tous les déplacements s'effectuent le jour du grand marché.

Dans les centres comme Béoumi qui ont un petit marché quotidien on constate que l'aire d'attraction les jours de petit marché ne dépasse guère une couronne de 5 ou 6 km. Au contraire le jour de grand marché toute la zone est à des degrés divers polarisée (1).

Ce sont donc les fonctions commerciales ou administratives qui déterminent les relations de personnes. Rarement les fonctions de production. Nous retrouvons là un phénomène déjà observé pour Bouaké (*cf.* chap. 8).

On ne se rend pas au centre dans l'intention d'y trouver un emploi.

Les grandes migrations saisonnières ne sont ni filtrées ni arrêtées, sauf pour 3 % environ, par les centres semi-urbains, en sorte que pour 100 migrants ruraux saisonniers, 3 se dirigent sur les centres, au

(1) Les marchés du pays baoulé de la zone dense... J. MICHOTTE, *op. cit.*

plus 10 à Bouaké (chiffre obtenu dans la sous-préfecture) et au minimum 87 hors du périmètre régional, en direction du sud. La progression est à peu près identique pour les installations durables à l'exception de Bouaké qui parvient à en détourner en moyenne 15 %.

La demande de produits agricoles pour la consommation finale

Le graphique des structures d'emploi montre aussi la raison pour laquelle la demande des centres en produits agricoles aux fins de consommation est extrêmement limitée.

En effet près de 50 % des résidents vivent de l'agriculture et plus ou moins largement de l'auto-consommation. On ne peut d'autre part compter sur les fonctionnaires aux habitudes de consommation hétérodoxes.

Restent comme acheteurs potentiels environ 35 % de la population, soit à peine 10 000 consommateurs pour quelque 350 000 ruraux de la région.

J. CHEVASSU évalue entre 5 et 13 % selon les centres la part du revenu monétaire des populations paysannes due aux achats annuels des produits de l'agriculture traditionnelle par les ressortissants urbains.

La demande de produits agricoles par le secteur secondaire

A défaut de délocalisations d'entreprises industrielles ayant leur siège dans la grande agglomération, le centre semi-urbain peut du moins asseoir son industrialisation sur des unités de transformation des produits agricoles.

L'une des implications de ce schéma, sur laquelle nous reviendrons en étudiant le milieu rural, est la nécessité pour la zone environnante d'être suffisamment spécialisée pour que le centre bénéficie d'une rente de situation. La même difficulté se posait pour les industries motrices exportatrices de Bouaké et nous avons vu qu'elles l'avaient tournée en collectant leurs produits jusqu'aux frontières de Haute-Volta et du Mali. Cette possibilité n'est évidemment pas à envisager pour un centre semi-urbain, surtout si l'on veut les multiplier afin d'enserrer l'espace dans un réseau structuré (1).

Bien que le schéma théorique insiste sur le niveau technologique relativement élevé de ces unités de transformation, acceptons de partir sur des bases plus modestes y compris celle de l'artisanat traditionnel.

En quoi l'artisanat traditionnel des centres semi-urbains fait-il appel aux produits de la zone environnante ?

Pour répondre à cette première question il convient d'abord de rappeler que l'artisanat traditionnel des centres ne se différencie en rien des activités annexes de l'agriculture (tissage, teinture, vannerie, forge...) que l'on rencontre partout en brousse. L'artisanat traditionnel qu'il soit urbain ou rural reste essentiellement auto-consommatoire. Ce n'est pas la zone rurale qui peut constituer un débouché pour ces produits. Il arrive même que l'artisanat traditionnel villageois soit plus diversifié et moins auto-consommatoire que l'artisanat semi-urbain. Tel semble être le cas de Tiébissou. A Brobo la poterie, la vannerie, vendues sur le grand marché hebdomadaire sont des créations de la zone.

Le village-centre n'a d'avantage comparatif que dans la fabrication des beignets, mais, l'huile, la farine, le sucre proviennent soit de la boutique soit de Bouaké.

D'autre part l'examen des comptes d'exploitation de l'artisanat traditionnel montre la faiblesse des dépenses intermédiaires (moins de 20 % du chiffre d'affaires), ce qui lui permet précisément de survivre en tant que secteur de subsistance.

(1) Le développement régional. Schémas d'analyse de l'Economiste, J.C. PERRIN, *op. cit.*, p. 36.

Enfin au sein de l'artisanat moderne une seule branche est susceptible de faire appel à la production rurale environnante : les petites entreprises de décortilage de grains. Elles représentent entre 3 et 4 % du nombre d'entreprises « modernes » non compris l'artisanat du bâtiment, et environ 6 % du chiffre d'affaires.

Si l'on ajoute les maçons et briquetiers, les puisatiers, les menuisiers et charpentiers, les peintres, les plombiers et les électriciens, ce pourcentage tombe à 2 % des entreprises et 4 % du chiffre d'affaires.

A Katiola, chef-lieu d'une région réputée très céréalière, les entreprises modernes de décortilage représentent environ 3 % de l'ensemble des entreprises modernes et 11,5 % de leur chiffre d'affaires.

Dans une zone relativement « spécialisée » la faiblesse de ce dernier pourcentage ne laisse pas d'inquiéter quant à la possibilité simplement théorique de multiplier et d'intégrer les circuits de production autour d'un pôle semi-urbain dynamique...

Le milieu rural dans la région de Bouaké

L'observateur non averti des pratiques culturelles baoulé a quelque peine à formuler rapidement un jugement précis sur ce qu'il voit. Son impression est d'abord celle d'une absolue confusion curieusement mêlée d'uniformité.

Partout la même dispersion déroutante des champs et des cultures, la même promiscuité des espèces ; partout une absence évidente de rigueur dans le tracé et la délimitation des parcelles. La monotonie d'un paysage au modelé généralement peu accentué renforce encore cette impression. Poursuivant son investigation l'observateur prend pourtant conscience peu à peu de certaines nuances naturelles, géologiques, agronomiques, humaines, et l'impression qui tend à l'emporter est alors celle d'un milieu étonnamment varié pouvant recéler bien des disparités. Pénétrant encore plus avant l'intimité de quelques groupes d'exploitants il découvre maintenant une société qui porte en soi un esprit tout à la fois profondément individualiste et foncièrement égalitaire, et réalise que sa première intuition comportait une certaine part de vérité.

Une série d'exemples fera mieux saisir l'ambiguïté de ce milieu rural baoulé, la multiplicité de ses structures de production et son incidence sur les comportements. Nous recourrons pour ce faire aux travaux de J. MICHOTTE sur la zone dense à l'ouest de Bouaké (1) ainsi qu'à notre enquête dans la sous-préfecture de Brobo (2).

Pour un territoire recouvrant moins de 6 000 km², quatre sous-préfectures (Béoumi, Botro, Diabo, Sakasso) et totalisant environ 180 000 habitants, J. MICHOTTE ne relève pas moins de six schémas fondamentaux à partir du seul critère de l'activité dominante et nous-même en avons distingué cinq dans une zone de 21 000 habitants et de 1 300 km².

On peut les regrouper dans les catégories suivantes :

DES EXPLOITATIONS À PRÉDOMINANCE VIVRIÈRE

On les rencontre principalement dans la partie des savanes granitiques des sous-préfectures de Diabo, et de Botro, mais il s'en présente aussi ailleurs, y compris dans les zones pré-forestières car les îlots de forêts sont, avons-nous dit, répartis à l'intérieur des « aorobo » sur une base d'autant moins égalitaire qu'ils sont plus rares.

(1) Notamment dans la collection : ORSTOM, Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture : Mouvement migratoires et développement économique dans la zone dense à l'ouest de Bouaké, J. MICHOTTE, Vol. I, n° 9, 1968.

Groupe de production et niveau de revenu dans la zone dense à l'ouest de Bouaké, J. MICHOTTE, Vol. II, n° 2, 1968.

(2) Etude comparative de cinq strates d'exploitations de la zone rurale de Brobo. Evolution 1961-1967, G. ANCEY, 1968.

A Brobo ce schéma se trouve représenté par au minimum 30 % des groupes de production et s'accommode de plusieurs sous-variantes, selon l'importance accordée à certaines activités agricoles ou extra-agricoles. Parmi les combinaisons possibles nous citerons les associations vivriers - petit élevage et vivriers - artisanat (poterie en particulier).

Dans les groupes d'exploitations qu'il a observés J. MICHOTTE mentionne aussi des cas de substitution d'une culture à l'autre, ainsi le doublet : igname — céréales (maïs ou riz) cédera le pas au doublet igname — oléagineux (arachide, ouré-ouré), le tout sur un fond invariable d'activités de cueillette.

En fait tous ces groupes ont pour trait commun l'exiguïté de leur dimension comprise entre 1,10 et 1,35 ha en valeur moyenne avec des minima inférieurs à 0,50 ha et des maxima de 2 ha.

Tous plus ou moins consacrent une partie de leur force active à grossir l'exode saisonnier en Basse-Côte au point que certains villages ne sont plus 6 mois par an que des hameaux-dortoirs, confiés à la garde des vieux.

D'où la tentation en période de gros travaux de faire appel à une main-d'œuvre suppléante de salariés étrangers. le recours au salariat restant malgré tout accessoire (1 500 à 2 000 F CFA par famille) dans ces micro-exploitations dépourvues de cultures industrielles ou arbustives, les superficies défrichées ou buttées suffisent rarement après le départ des migrants à occuper à plein temps les actifs demeurés présents.

Il en résulte un chômage déguisé important, quoique paradoxal, et comme tout chômage, propice aux activités de grapillage et de cueillette.

Dans ce type d'exploitations les principales différenciations s'introduisent donc par le biais d'activités secondaires (maïs, riz, manioc ou arachide) et par le degré d'impact des transferts extérieurs sur la masse du revenu monétaire.

L'ensemble des revenus de transferts participe couramment pour plus de la moitié du budget annuel. Une famille d'exploitants où l'exode se pratique assidûment connaîtra un niveau de vie souvent supérieur à celui de familles vouées à certaines cultures industrielles comme le coton Allen et surtout le tabac. Des dépenses d'exploitation (engrais, outillage) réduites au minimum permettent par ailleurs une assez forte thésaurisation pouvant représenter jusqu'au tiers du revenu.

Etablir un revenu moyen dans ces conditions est peu significatif puisque l'exploitation ne se trouve pas assise sur une véritable structure de production dont on peut calculer l'efficacité mais plutôt sur une conjoncture de facteurs disparates réunis les uns aux autres sans lien logique.

Groupes de consommation bien plus que de production, de telles « exploitations » créent, là où elles se localisent en nombre suffisant des « zones rurales » si peu structurées, qu'elles paraissent l'antithèse même de notre définition.

Or la proximité d'un nœud routier, la présence d'un centre semi-urbain ou d'un marché, ou tout autre élément également favorable suffisent à la survie de ces zones marginales accrochées à leur rente de situation. Rappelons simplement l'exemple des villages de notre première ceinture péri-urbaine.

LES EXPLOITATIONS ASSOCIANT CULTURES VIVRIÈRES ET INDUSTRIELLES

Il existe deux schémas fondés l'un sur le tabac l'autre sur le coton. Le premier se rencontre surtout dans quelques secteurs des sous-préfectures de Didiévi, Brobo et Bouaké où il représente entre 5 et 10 % des exploitations.

En règle générale ce type d'exploitation reste à dominante fortement vivrière tant dans la superficie cultivée que dans l'origine des revenus.

De rendement incertain, hypersensible à tout excès de sécheresse ou d'humidité, le tabac ne peut prétendre dans la région de Bouaké à un rôle comparable à celui du coton et il est exceptionnel de lui

consacrer plus de 25 % des surfaces d'une exploitation. Il ne constitue donc qu'un appoint pour le paysan qui lui rapportera dans le meilleur des cas 15 000 F CFA (prix de 250 kg récoltés sur 0,33 ha en conditions optimales), plus souvent 5-6 000 F CFA et fréquemment moins de 2 000 F CFA ; en moyenne moins de 20 % de son revenu.

Pratiquement ces exploitations se trouvent contraintes de jouer sur plusieurs tableaux, beaucoup se recrutant d'ailleurs dans le groupe précédent doté d'activités annexes et aucun poste n'émergera nettement du revenu annuel. Pour un budget global de l'ordre de 30 000 F CFA, l'igname interviendra pour 20-25 %, les activités annexes (élevage, artisanat, commerce) pour 20-25 % également, le tabac pour 15-20 %, les autres produits du sol pour 10-15 % et les transferts pour 25 %.

Une précision complémentaire :

Le tabac industriel n'a, dans les limites de l'ancien département qui dépassaient largement notre espace régional, jamais concerné plus de 1 500 planteurs et regroupé plus de 300 ha en surfaces cultivées.

Le second schéma associant aux cultures vivrières le coton Allen concerne par contre de 20 à 25 % des exploitations, mais en raison de la relative rusticité de cette culture (beaucoup moins délicate que le tabac) de sa bonne tolérance des sols ingrats, d'un encadrement vigoureux dessaisissant le planteur de presque toute initiative, on constate une rotation rapide des adhérents.

Cette attitude de non-engagement est encore plus marquée lorsque l'exploitant possède de surcroît une parcelle de café ou de cacao.

Un peu plus étendue que les modèles précédents l'exploitation type occupe environ 1,60 ha dont 10-15 % feront l'objet d'un double cycle végétatif, le coton succédant en juillet-août à une avant-culture de maïs ou d'arachide.

La structure la plus courante sera la suivante : Igname : 0,70 ha. Maïs-arachide : 0,40 ha. Riz et divers : 0,15 ha. Coton : 0,50 ha. (Dans certains secteurs au nord-ouest des zones d'enquêtes le riz ou l'arachide viendra en troisième position).

Il n'existe donc pas d'exploitations purement cotonnières et nulle part un recul des surfaces vivrières ne serait toléré.

Monétairement la principale vertu du coton Allen aura été d'apporter une certaine aisance et de régulariser les fluctuations annuelles, un demi hectare représentant dans des conditions moyennes entre 10 et 12 000 F CFA de revenu net soit 40 % du budget antérieur.

Il n'a par contre nullement endigué les courants migratoires et très peu infléchi les rapports de production traditionnels pour les motifs déjà énoncés qui ont nui à sa totale intégration à l'exploitation.

DES EXPLOITATIONS DOTÉES DE CULTURES ARBUSTIVES

Environ 40 % des groupes de production et plusieurs sous-variantes répondent à ce troisième schéma.

La dominante arbustive est en effet plus ou moins accentuée et peut s'accompagner d'une autre culture industrielle à cycle annuel.

Dans la plupart des cas la prédominance arbustive, surtout caféière en zones granitiques, parfois cacaoyère en zones schisteuses, est peu marquée. Les cultures vivrières occupent toujours la majeure partie de l'exploitation. Si la présence des cultures pérennes végétant à l'abri des lambeaux forestiers donne une certaine assise au groupe économique, contrairement aux « exploitations » purement vivrières, il est à peine moins risqué, tant peuvent fluctuer les rendements annuels, de chiffrer l'efficacité productive par un revenu moyen.

Les années normales trois postes budgétaires s'équilibreront approximativement : les revenus tirés du café ou du cacao, les revenus des cultures vivrières et les transferts d'origine extérieure.

Une variante du modèle précédent née du désir de régulariser les recettes consiste à y adjoindre une parcelle de coton ou plus rarement de tabac, mais nous avons vu la grande instabilité de ces combinaisons.

Le schéma qui suit immédiatement est fourni par des exploitations localisées dans les franges forestières et dont les surfaces arbustives varient de 0,5 à 1 ha. Le revenu monétaire du groupe ne tombe plus qu'exceptionnellement au dessous de 50 000 F CFA et peut dépasser 100 000 F CFA les années fastes. La culture de coton est assez fréquente et paradoxalement suivie plus fidèlement, car le risque encouru est moindre, que dans les exploitations à faible dominante arbustive. On constate aussi pour la première fois un léger recul *per capita* des surfaces vivrières à l'exception toutefois de l'igname.

En raison de besoins monétaires accrus (amélioration ou extension de l'habitat, scolarisation, réduction de l'auto-consommation, salaires, engrais et outillage) et malgré un niveau de revenu supérieur, l'épargne thésaurisée n'est pas plus importante que dans les groupes précédents. Un endettement peut même apparaître momentanément soit en nature soit en argent. D'où le recours éventuel à des activités annexes traditionnelles telles qu'un petit élevage de volaille, la vente de pétrole ou de sucre, la fabrication de beignets, le ramassage du bois, des fruits et des sous-produits du palmier et bien entendu l'exode saisonnier.

Enfin une dernière catégorie d'exploitations propre aux régions forestières de Tiébissou, du sud et de l'est de Sakasso, du sud de Béoumi, à certains villages du nord de Botro, de l'est de Brobo et du sud de Bouaké, se distingue par des plantations de café ou de cacao supérieures à 1 ha.

La superficie totale cultivée dépasse alors 2 ha avec des maxima à plus de 10 ha, mais comme le nombre de résidents s'accroît en proportion la surface vivrière *per capita* est ramenée au niveau des modèles précédents et, seconde conséquence, les mouvements migratoires sont à peine affectés. En effet dans le contexte sociologique baoulé plus un groupe de résidence est important plus surgissent les possibilités de conflits, notamment entre agnats et utérins, entre fils et neveux et la fuite momentanée hors du groupe a toujours été le meilleur moyen de désamorcer une situation devenue conflictuelle en sauvegardant à la fois liberté individuelle et solidarité communautaire, deux pôles contraires auxquels un Baoulé se sent également attaché.

Cette éthique de l'antinomie typiquement baoulé imprègne inévitablement les superstructures agricoles (1) en sorte qu'un milieu naturel homogène peut induire une grande hétérogénéité de motivations et de comportements et inversement d'un milieu relativement hétérogène on ne saurait a priori inférer pour principe général une disparité nécessaire des comportements.

L'exemple des mouvements migratoires est assez parlant mais aussi l'attitude adoptée à l'égard du coton dont on ne peut jamais dire ce qu'elle sera, sauf cas extrême, de même l'attitude face à la thésaurisation ou l'emploi des liquidités épargnées. Sur ce point il est patent que la fonction d'épargne n'est en aucun cas passible d'une analyse économique classique. Les « mobiles » keynesiens ne jouent pas ou sont perturbés trop profondément pour être d'une façon ou d'une autre utilisables. Sait-on par exemple que l'achat de pagnes, pour un Baoulé, correspond à une épargne, car celle-ci répond essentiellement à des motivations rituelles ? Qu'un accroissement de revenu, selon les zones entraînera un accroissement ou une diminution de la consommation de viande de boucherie car la chasse et donc l'achat de cartouches peut infléchir la fonction de préférence ? Et comment introduire la pension à auto-consommer ?

Structure de production, niveau de revenu, structure de consommation et taux de thésaurisation forment donc quatre variables très largement indépendantes dans la société baoulé traditionnelle.

Cette simple constatation, nonobstant tout autre motif relevant de la nature même de l'agglomération de Bouaké ou des insuffisances propres au tissu semi-urbain aide à comprendre la raison pour laquelle l'intégration des différents milieux paraît aussi incomplète encore actuellement.

(1) Les marchés dont la fonction est avant tout sociale sont une autre manifestation de la même attitude mentale.

En effet rien ne prouve que le fait urbain soit « intégré » dans la représentation cosmogonique d'un paysan baoulé ni comme porteur de signification immédiate et objective ni même comme devant nécessairement revêtir une quelconque valeur économique. La ville est « réinterprétée » par référence à des schémas et des motivations particuliers. Parmi beaucoup d'autres elle n'est qu'un stimulus, tout aussi digne de considération et sans plus.

L'ABSENCE D'INTÉGRATION ENTRE LES MILIEUX

Parvenus au terme de notre étude nous devons maintenant conclure sur le véritable pouvoir catalyseur de Bouaké à l'intérieur de son aire d'influence. Cela revient pratiquement à analyser une succession de blocages d'intégration tenant simultanément à tous les milieux, urbain, semi-urbain et semi-rural, rural.

Les blocages spécifiquement urbains

Ils relèvent d'une triple série de facteurs, démographiques, industriels et commerciaux intimement liés.

Les courants migratoires sont évidemment l'élément déterminant de la croissance démographique de Bouaké. Cette croissance est indéniable et le revenu urbain par tête a pu lui aussi progresser jusqu'à présent sans trop de difficulté.

Mais nous avons montré que Bouaké n'appartenait pas à son berceau d'insertion et que sa croissance s'est poursuivie plus ou moins en marge des milieux baoulé. Bouaké s'est donc retrouvée au centre d'un très vaste circuit d'échanges, à l'échelle plurinationale, coïncidant précisément avec son « circuit ethnique ».

L'éloignement n'était pas un obstacle, au contraire, puisque les produits et marchandises échangés n'acquerraient une certaine valeur qu'en vertu des distances. Le poisson du Niger voyait multiplier son prix de vente entre Mopti et la région forestière et inversement la cola peu prisée en forêt s'achetait très cher en pays musulman.

Ville commerciale Bouaké rayonnait sur une *région commerciale* c'est à dire immense, diffuse et structurée beaucoup plus par ses écarts que par son hinterland. Le second point de notre section I relatif à la délimitation de la région de Bouaké a d'ailleurs fait ressortir la faiblesse de convergence des différents critères de polarisation et la nécessité de restreindre l'horizon régional pour obtenir des flux réellement significatifs.

Ainsi la poussée économique de Bouaké a suivi un axe d'évolution inhabituel, les premiers jalons étant les plus éloignés (1), puis les aléas de l'Histoire (2) joints au phénomène abidjanais ont contribué à rétrécir son assise régionale. Or le drame actuel de Bouaké provient de ce que son économie, comme par le passé, continue à reposer principalement sur son ancienne vocation marchande et court ainsi progressivement à l'asphyxie dans un espace considérablement rétréci.

En somme Bouaké a pu durant des années miser avantageusement sur son rôle de plaque tournante des échanges sahéliens sans songer à l'inefficacité structurante de cette polarisation purement commerciale et à sa fragilité conjoncturelle.

(1) N'oublions pas que la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta n'ont longtemps constitué qu'un seul et même territoire à l'époque coloniale.

(2) Notamment la sortie du Mali de la zone franc après l'éclatement de la Fédération du Mali (Soudan-Sénégal).

Pour ne prendre que deux exemples, le poisson de Mopti et la noix de cola sont des produits qui tendent aujourd'hui à échapper à la tutelle de Bouaké, le premier parce qu'il doit affronter la concurrence croissante du poisson de lagune et que celui-ci est acheté pour une bonne part directement à Abidjan, le second parce qu'il s'expédie de plus en plus par voie maritime.

En même temps que s'affaiblit cette fonction traditionnelle Bouaké éprouve des difficultés accrues à sauvegarder son ancien rôle de redistribution de denrées et marchandises importées à l'intérieur de sa propre région. A cela il existe deux raisons : l'une est que la tarification des coûts de transport pénalise Bouaké au profit des autres sous-préfectures. Un traitant de café ou de cacao a tout intérêt à demander sa « lettre de voiture », sorte de passavant, à Béoumi, à M'bahiakro, à Sakasso, à Tiébissou... plutôt qu'à Bouaké car le transport lui sera remboursé par la Caisse de Stabilisation au tarif routier dans le premier cas, au tarif ferroviaire moins avantageux dans le second cas. Or le traitant remonte d'Abidjan son camion chargé de marchandises. Il en est résulté tout un détournement de trafic au préjudice de Bouaké.

La seconde raison est le développement des centres secondaires dotés de leur propre armature commerciale, notamment de succursales de la « Chaîne-Avion » directement approvisionnées par le siège central de la SCOA (Société Commerciale de l'Ouest Africain) d'Abidjan. Actuellement l'approvisionnement des zones rurales ne passe que pour 54 % environ par Bouaké. Le reste provient d'Abidjan. Par contre de sa vocation antérieure, Bouaké a hérité une infrastructure marchande qui s'avère aujourd'hui hypertrophiée, inadaptée, encombrée d'intermédiaires parasitaires « qui en principe n'auraient pas leur place dans un système de distribution organisé » (1).

Le tissu industriel urbain manque donc de consistance à l'heure où l'amélioration des moyens de transport et le saupoudrage du système de distribution tendent à réduire l'importance de la rente naturelle de situation qui a fait la fortune de Bouaké.

La faiblesse du tissu productif tient elle-même à divers motifs d'ordre historique, sociologique ou économique, déjà évoqués au passage. Ainsi la première fonction de Bouaké fut de surveillance militaire et de gestion administrative ; plus tard la fonction d'échange catalysa durablement le meilleur des énergies et des investissements, hormis deux ou trois grosses entreprises non intégrées au reste d'un appareil de production très morcelé et peu organisé.

Le site de Bouaké élu pour des raisons stratégiques ne répondait pas nécessairement aux futurs impératifs d'une industrialisation à base régionale.

En effet les quelques entreprises d'envergure qui ont pu s'implanter à Bouaké (grâce à un financement extérieur) doivent pour se maintenir et se développer se livrer à une prospection territoriale extensive et leurs effets se trouvent ainsi considérablement dilués.

Quant aux entreprises plus ou moins artisanales leur champ d'activité est par définition plus restreint mais le bénéfice de cette concentration à l'intérieur du périmètre régional est annulé par leur faible productivité, un manque de spécialisation, une insuffisance du taux d'investissement. Bouaké n'étant parvenue à fixer ni les mouvements de capitaux ni les courants migratoires de sa région ne satisfait donc que partiellement aux critères de la polarisation.

Ce diagnostic n'a rien de bien original. Dès 1963, les responsables de la mission d'étude admettaient que même sur le plan strictement commercial les marges réalisées revenaient dans une écrasante majorité à des intermédiaires étrangers à la zone.

« De ce point de vue, Bouaké n'a pas su tirer parti de sa position géographique et de son rôle, malgré le nombre très élevé de transporteurs et de petits commerçants domiciliés dans la région » (2).

(1) Etude régionale de Bouaké, 1962-1964. L'Economie, *op. cit.*

(2) *Ibidem*, p. 260.

Les blocages propres aux milieux induits

Il convient d'abord de rappeler que la distinction entre milieux semi-urbain et semi-rural reste une hypothèse d'école pour notre région. A nous en tenir au schéma d'analyse théorique nous serions même fondés à nier la réalité d'un milieu semi-urbain authentique car plusieurs de ses attributs essentiels font défaut.

Il est donc difficile de parler à propos des centres semi-urbains (Béoumi, Katiola, Tiébissou) et moins encore des bourgs ruraux (Sakasso, Botro, Brobo, Diabo, Didiévi) de *milieu de diffusion* ou d'agents de transmission entre la campagne et la ville.

Il est vrai que les zones rurales entourant Bouaké réalisent en moyenne plus des trois-quarts de leurs opérations sur biens et services par l'intermédiaire des centres secondaires et en ce sens sont fortement polarisées par leur chef-lieu administratif. Mais si l'on compare le flux de valeur ajoutée ainsi injecté dans les centres au total des valeurs ajoutées de ces mêmes centres la fraction n'est que de 22 % bien que le rapport démographique entre les zones rurales et les centres secondaires soit supérieur à 10 (1).

Cela est dû bien sûr à la différence des niveaux de revenu, de l'ordre de 5,5 entre ces deux milieux. On ne peut toutefois s'empêcher de penser que *l'anéantissement de toute sa zone rurale ne serait pas une perte irrémédiable pour la survie, en vase clos de la communauté semi-urbaine...* Nous avançons cette hypothèse extrême non pas pour démontrer le cloisonnement des différents milieux mais, ce qui est peut-être plus grave, le faible impact sur les centres de transmission, des liaisons d'ores et déjà établies.

En somme des tensions existent mais nul ne se soucie d'y répondre positivement.

Si l'on considère maintenant l'ensemble des opérations sur biens et services réalisées entre les petits centres et Bouaké, 54 % environ de celles-ci passent par l'intermédiaire de la métropole régionale.

Ce pourcentage dépasse 75 % pour les achats mais plafonne à 15 % pour les ventes. On peut en conclure que les petits centres sont dominés commercialement par Bouaké et économiquement par Abidjan.

Confrontant comme précédemment les flux de valeur ajoutée la fraction représentative du poids des centres dans le revenu urbain s'élève à 7 % en ne prenant au dénominateur que les secteurs d'activités urbaines correspondants et à 2 % seulement si l'on y ajoute les opérations de transferts !

Une seconde hypothèse, cette fois d'anéantissement des centres-relais, pourrait donc être formulée sans que l'équilibre de Bouaké s'en trouvât radicalement modifié.

En additionnant enfin les valeurs ajoutées injectées en ville par les zones rurales et les centres semi-urbains, elles ne représentent au total que 12,5 % des revenus de Bouaké nés d'activités comparables et moins de 4 % après intégration des revenus de transferts. Sur un plan beaucoup plus restreint la même différence d'échelle était apparue lorsque nous comparions le rôle des arrivées quotidiennes de piétons et cyclistes, négligeable pour Bouaké mais déterminant pour sa sous-préfecture.

Les blocages du milieu rural

Si la capitale régionale et les centres secondaires révèlent maintes insuffisances, soit comme moteur de croissance, soit comme relais de transmission, celles-ci restent pourtant vénielles devant la gravité des blocages agricoles. Nous pouvons les regrouper autour des trois ou quatre thèmes suivants :

- faible productivité et absence de spécialisation,
- forte dépendance de l'extérieur,
- faible commercialisation.

(1) L'Analyse économique spatiale : Méthodes et Indicateurs (t. 2), section Economie, ORSTOM, Ministère du Plan. Ministère de l'Agriculture.

DES MOYENS ARCHAÏQUES DE PRODUCTION, UNE ABSENCE DE SPÉCIALISATION

Que l'on considère les superficies cultivées, les revenus monétaires, les dépenses consacrées au renouvellement ou à l'entretien de l'outillage d'exploitation, on doit reconnaître la lenteur d'évolution du monde paysan, dans son ensemble, en dépit de certains efforts entrepris sectoriellement ou localement. L'exemple de la zone de Brobo est sans doute l'un des plus représentatifs à cet égard, du fait de l'ancienneté et de l'importance des moyens mis en jeu pour y accélérer la diffusion du progrès technique. En effet dès 1959-1960 cette zone fut la première en Côte d'Ivoire à se prêter à une expérience relativement poussée d'animation rurale et de pré vulgarisation de nouvelles méthodes culturales, connue sous le nom de « *Secteur Pilote* ». Son objectif était de tester en milieu traditionnel (un village-témoin) les résultats obtenus en station expérimentale et de propager à partir de cet exemple un certain nombre d'opérations telles que :

- le regroupement des parcelles sur les meilleures terres,
- la mise en place d'un assolement type,
- le développement de nouvelles cultures (riz pluvial, coton Allen...),
- les améliorations techniques (cloisonnement des champs, traction animale, utilisation du fumier de ferme et d'engrais chimiques, semis précoces en lignes),
- l'aménagement de points d'eau, l'ouverture de voies d'accès,
- la rénovation de l'habitat...

Jusqu'en 1967 un seul village de la sous-préfecture (Bokakouamékro) avait rang officiel de Secteur-Pilote, mais grâce à l'intervention de la motorisation, l'expérience concernera bientôt un second puis encore trois autres villages et aujourd'hui un vaste projet envisage d'étendre l'opération dans les deux zones de Diabo et de Brobo à plus de 70 villages, représentant un potentiel mécanisable d'environ 18 000 ha.

La motorisation au moins partielle de l'exploitation sera donc à moyen terme une nécessité vitale de la paysannerie baoulé tant pour accroître sa productivité que pour la soumettre à une certaine spécialisation.

Dans un document de travail paru en décembre 1969 (1) les agronomes responsables des Secteurs-Pilotes admettent qu'« en agriculture manuelle, un plafond est atteint pour un niveau de vie correspondant à une économie d'échange (auto-consommation non comprise) d'environ 10 000 F CFA par personne et par an et ceci dans les meilleures conditions d'encadrement ».

Nous-mêmes avons constaté que de 1966 à 1967, campagne durant laquelle les moyens mécaniques furent introduits dans le Secteur-Pilote de Bokakouamékro, l'écart entre ce village et le reste de la zone de Brobo s'était beaucoup plus creusé qu'il ne l'avait fait au cours des sept années précédentes (2).

En l'absence de ces moyens mécaniques la marge d'accroissement du revenu monétaire familial ne dépasse pas la moitié de ce que peut gagner en six mois un migrant saisonnier.

Immédiatement une contradiction saute aux yeux : on désire augmenter aussi fortement et aussi rapidement que possible le revenu des agriculteurs afin de promouvoir le monde rural et freiner l'exode massif des campagnes vers les villes mais en même temps la motorisation aboutira inéluctablement à l'accélération de ce processus, sélectivement suppose-t-on (3), car la taille de l'exploitation passera de 1,50 ha à 5 ha et la jachère, actuellement de 7 ou 8 ans, ne durera plus que 2 ans et peut-être disparaîtra totalement si l'on parvient à un système de culture continue. Or dans le schéma traditionnel l'exode des jeunes se trouvait pour ainsi dire secrété naturellement par le système de production puisque la longue durée des jachères nécessaires à la reconstitution organique des sols exigeait des surfaces d'exploitation minimales ce qui accentuait la pression démographique sur le terroir utilisable.

(1) Projet de zones de modernisation rurale. Brobo-Diabo (12 000 ha). République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture.

(2) Etude comparative de cinq strates d'exploitations de la zone rurale de Brobo. Evolution 1961-1967, *op. cit.*

(3) Projet de zones... *op. cit.*, p. 39.

Par contre dans le schéma modernisé l'exode changera totalement de nature en devenant une option préalable d'une part et en devenant définitif d'autre part. Qu'il puisse rester sélectif dans ces conditions nous paraît douteux, d'autant plus que la sélection ne pourra pas s'opérer par voie autoritaire car cela impliquerait une seconde option en faveur d'une *agriculture technicienne* transformant le paysan baoulé en manœuvre salarié travaillant sur des blocs agro-industriels.

Nous savons suffisamment la répugnance, quasiment éthique et religieuse du Baoulé pour la condition salariale, du moins tant qu'il doit demeurer dans son milieu d'origine, pour affirmer qu'une expérience de ce genre serait vouée à l'échec. Et dans l'hypothèse inverse l'intégration ville-campagne s'en trouverait-elle renforcée ? Il faudrait pour cela que la révolution du milieu urbain, notamment dans son tissu industriel et commercial, fût au moins aussi radicale ; éventualité difficilement imaginable dans le contexte national ivoirien.

L'agriculture baoulé continuera donc à reposer sur des *exploitations paysannes*. Or les difficultés que rencontrent actuellement les sociétés de produits, en particulier la CFDT, pour étendre leur champ d'action, nous donnent dès à présent un aperçu des obstacles sociologiques qu'il faudra surmonter car la mutation structurelle sera telle que le groupe de production se sentira remis en cause dans sa totalité. En effet la tendance, que l'on décèle à tous les niveaux, est aujourd'hui à l'éclatement des anciennes cellules familiales. On peut même avancer que les sociétés industrielles se sont fait dans une certaine mesure les agents ou les complices de cette désintégration sociale... (Leur action que nous avons qualifiée de « porte-à-porte » étant fondée sur le principe de l'adhésion volontaire individuelle, l'esprit de compétitions un encadrement intensif mais trop sectoriel veillant surtout à la conformité technique des gestes enseignés).

La première pierre d'achoppement sera donc sociologique puisqu'il faudra remonter à contre-courant et aborder le problème de la dimension de l'exploitation sous un angle totalement nouveau. La persuasion individuelle, serait-ce celle du chef d'*aorobo*, ne suffira plus. Il conviendra d'abord que tous les chefs d'*aorobo* soient consultés ; faire en sorte que leurs prérogatives, notamment sur les terres à forêts, et leurs droits rituels sur le vin de palme, se trouvent assurés ou d'une manière ou d'une autre indemnisés. Sans leur consentement aucun regroupement entre parcelles ne saurait se réaliser car au gré des successions la répartition territoriale entre lignages a depuis longtemps disparu et non seulement les exploitations individuelles mais encore les droits fonciers des *aorobo* se trouvent aujourd'hui dispersés sur tout le terroir villageois, quand ce n'est sur le terroir du village voisin.

Il est significatif que l'expérience des Secteurs-Pilotes malgré la rigueur de l'encadrement et de l'animation, sans commune mesure avec ce que l'on pourrait accomplir sur une plus vaste échelle, ne peut après plusieurs années se prévaloir d'aucun regroupement de cultures sur des terres forestières !

Dans son étude précitée (1) J. MICHOTTE fait d'ailleurs remarquer que la répartition de la forêt au niveau du village et même de la famille élargie ne se fait pas sur une base égalitaire. Les *aorobo* ne seront donc pas tous preneurs à une nouvelle distribution du terroir. Paradoxalement l'opposition risque d'être la plus forte dans les zones les plus pauvres et les moins forestières car la répartition des bonnes terres y est encore moins égalitaire...

Outre ces problèmes fonciers J. MICHOTTE signale un obstacle au regroupement, jusque là ignoré, dérivant des *divers interdits frappant le travail et certaines cultures*.

Il donne l'exemple suivant valable pour les quatre sous-préfectures de Béoumi, Botro, Sakasso et Diabo.

Sur 33 *aorobo* constituant l'échantillon, répartis en 15 villages, 23 chôment le lundi, 0 le mardi, 33 le mercredi, 0 le jeudi, 14 le vendredi, 14 le samedi et 6 le dimanche.

Ainsi 4 *aorobo* ne chôment qu'un jour par semaine, 8 deux jours, 14 trois jours et 7 quatre jours...

(1) Groupe de production et niveau de revenu dans la zone dense à l'ouest de Bouaké, *op. cit.*

Enfin une dernière difficulté concernant cette fois les cultures vivrières et touchant par là directement le problème de la spécialisation des zones rurales tient d'une part à la polygamie, d'autre part aux rapports économiques entre conjoints dans la société baoulé.

Selon P. ETIENNE (1) « la femme est l'usufruitière de la réalité matérielle du champ, c'est à dire qu'elle peut y effectuer des cultures dont le produit est sa propriété personnelle ». Plus qu'une possibilité c'est pour elle un devoir car « les rapports entre conjoints... se conforment à une relation de marché ». Ainsi chacune doit œuvrer en sorte de sauvegarder son indépendance vis à vis de sa rivale et veiller à ce qu'aucune ne soit favorisée par le mari. La femme doit par ailleurs collaborer aux cultures de l'époux. Un tel système fonctionne sans heurts dans la mesure où les rapports de réciprocité à l'intérieur du couple « homme-femme » ne sont pas trop déséquilibrés à l'avantage du mari. Si ce dernier décide unilatéralement une extension de ses propres plantations ce sera pour l'épouse un surplus de travail et une double dérogation aux rapports de réciprocité : activité supplémentaire au profit du mari, moindre temps disponible à consacrer à sa propre « cagnote ».

Aspirant à la « paix du ménage » l'exploitant baoulé ne pourra donc pas sans risque grave étendre ses cultures industrielles au détriment des cultures d'auto-subsistance, et donc se spécialiser et restera toujours enclin, selon un vieux principe, à diviser pour mieux régner.

LA FORTE DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE L'EXTÉRIEUR

On estime selon les zones que de 15 à 50 % de la main d'œuvre active quitte la région une grande partie de l'année et que les transferts extérieurs représentent entre 25 % au minimum et 75 % au maximum des budgets familiaux.

La région n'exerce en conséquence qu'un très faible pouvoir rétenteur sur sa population et dépend de l'extérieur pour la constitution de son revenu.

Si cette hémorragie répondait à des motivations purement monétaires il se pourrait qu'un accroissement sensible de la productivité en limitât l'ampleur mais ce n'est pas le cas, ainsi que l'a montré l'examen des structures d'exploitation, et surtout l'effort de productivité nécessaire pour que le gain de revenu familial équivale au moins à la moitié de l'apport annuel d'un migrant saisonnier, implique l'utilisation de moyens mécaniques et des départs massifs, dans un premier temps, hors de la région.

Certes on peut admettre que la région de Bouaké une fois abandonnée définitivement par les trois-quarts de ses habitants constituerait une plate-forme de démarrage plus saine et plus stable mais cela revient à déplacer le problème en un autre point de l'espace national et pose celui de la dimension démographique de la région considérée.

Si l'on en juge par notre expérience réalisée dans la sous-préfecture de Bouaké peut-être n'y a-t-il même que demi-mal pour les ruraux à ne pas être davantage polarisés par la ville.

L'industrie urbaine, en raison de sa faible technicité, repose en effet sur un important volant de manœuvres constamment disponibles survivant en attendant mieux d'activités aussi diffuses que peu productives (mendicité, vol, prostitution..).

La courbe délictuelle de Bouaké traduit cette réalité : à un niveau « normal » en morte-saison elle est à son apogée en période de fièvre quand l'accélération saisonnière a refait le plein d'individus déclassés en instance d'emploi.

LA FAIBLE COMMERCIALISATION

Dès 1963 le problème était énoncé en ces termes :

« Le paysan baoulé qui autoconsomme 80 % des vivriers disponibles, ne se comporte pas comme un exploitant qui destine l'essentiel de sa production à un circuit commercial ».

(1) Les aspects ostentatoires du système économique baoulé (note multigraphiée).

La quantité commercialisée correspond toujours à un surplus. Vers 1975 ce pourcentage d'auto-consommation dépassera encore 70 %. Dans la phrase précédente le fait à retenir est moins l'importance du taux de 80 % que la constatation subséquente : « ne se comporte pas comme un exploitant »...

Nous avons toujours été frappés lorsque nous comparions différentes strates d'exploitations par la remarquable constance des surfaces de cultures vivrières, d'igname notamment, par résident.

Qui produit plus que de raison se verra accusé d'embrasser plus qu'il ne pourra porter. Le niveau raisonnable excède évidemment le minimum physiologique et peut d'ailleurs s'élever certaines années si l'exploitant a des dettes à rembourser.

Brobo, sous-préfecture pauvre à dominante vivrière, théoriquement avantagée par sa proximité de Bouaké, a commercialisé en 1967 moins de 1 500 tonnes d'igname dont 30 % à l'intérieur de sa propre zone pour une production brute d'environ 20 000 tonnes.

En règle générale la fraction commercialisée n'atteint pas même un tiers du tonnage perdu par pourrissement, dessiccation, parasitage ou déprédation.

Avant de songer à accroître la production et le degré de spécialisation le plus urgent et aussi le plus payant sur le plan monétaire serait donc de multiplier en milieu rural des petits entrepôts de stockage et de triage et des centres de conditionnement.

En second lieu les circuits de distribution devront être entièrement refondus sans quoi l'intégration ville-campagne restera un vain mot.

Dans leur état actuel toute élévation de la demande urbaine en produits locaux bénéficie principalement à la ville sous forme de marges commerciales accrues et l'on assiste depuis dix ans à la dégradation inexorable des termes d'échange du milieu rural, corollaire de la prolifération anarchique du secteur tertiaire urbain.

Le développement des échanges entre la brousse et la ville exigera donc un contrôle scrupuleux des prix car le paysan est très sensible à la valeur marchande de son travail. S'il ne déverse pas encore ses surplus de grains ou d'igname sur les pistes (1) il préserve indirectement son pouvoir d'achat en recourant à l'auto-consommation.

Dans le même ordre d'idées le caractère semi-rituel de la thésaurisation ou sa conversion en biens participant au monde de l'ostentatoire confère à la fonction d'épargne une relative autonomie par rapport au jeu de l'économie moderne et crée de ce fait un obstacle supplémentaire à une meilleure intégration.

A ce stade de l'analyse une distinction entre les blocages afférents aux différents milieux n'a plus grand sens.

La vérité est que « Bouaké n'apparaît pas comme un pôle de développement pour sa région... c'est bien plutôt la région qui contribue efficacement au développement de la ville » (2).

(1) Un réflexe de ce type s'est fait jour en 1969 après la campagne cotonnière. La CFDT s'étant montrée plus exigeante sur la qualité du produit sans modifier son prix d'achat, maints planteurs ont refusé purement et simplement de mettre en sacs leur coton bien qu'ils l'eussent déjà récolté.

(2) Note de synthèse sur l'économie de la ville de Bouaké... *op. cit.*

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous avons au départ entrepris ce travail sur le thème des relations ville-campagne comme une analyse d'indices élémentaires, dispersés, matérialisés davantage par des pointillés légers que par des lignes continues et qui ne devaient trouver leur logique d'ensemble que rapprochés les uns des autres et replacés dans une perspective plus générale.

En effet rien n'est évident aux portes de Bouaké et cependant tout le système intégrateur de la ville à son environnement se trouve façonné par son processus initial. C'est pourquoi nous avons attaché tant d'importance à la parfaite compréhension des mécanismes économiques de la couronne péri-urbaine. C'est là que les signaux envoyés par l'agglomération doivent être les plus lisibles ou, pour prendre le problème à l'envers, les structures existantes du milieu extérieur atteintes le plus en profondeur.

Or il a fallu se livrer malgré la proximité de Bouaké, à un véritable décryptage socio-économique de ces signaux tant ils étaient faibles, délicats à interpréter et parfois sujets à caution.

En cette difficulté d'interprétation nous voyons la marque la plus probante du caractère diffus et toujours ambigu de l'influence urbaine.

Manifestement la croissance de l'agglomération a très peu modifié son milieu immédiat d'insertion et quand elle l'a fait, rarement dans le sens prévu par la théorie. Aucune, notamment, des zones rurales environnantes n'a sous la pression du centre urbain entamé un processus de réelle diversification. Telles étaient les zones à l'origine, telles elles sont demeurées.

Les effets les moins contestables du centre paraissent en fait se circonscrire à une frange d'activités para-agricoles sans incidence positive sur les structures internes de production et n'atteignant que par un effet de ricochet, très superficiellement, le système de représentation et les valeurs traditionnelles du monde paysan.

Même lorsque la ville semble « menacer » directement l'univers technique et mental du villageois, par exemple par le biais de la fonction salariale, celui-ci interpose, moyennant peut-être quelque hypocrisie, un écran d'objections morales spontanément ressuscitées et « réinterprétées » dans la ligne des impératifs de la collectivité.

Il est vrai toutefois, pour reprendre une image de P. ETIENNE que « le laxisme fondamental caractérisant la société baoulé permet au principe nécessité fait loi de jouer en toute liberté » (à condition qu'un mythe de remplacement parvienne à s'imposer). En ce sens la possibilité d'une prise de conscience effective, c'est à dire transcrite dans les faits, du phénomène urbain par le *producteur-consommateur villageois* ne doit pas être écartée définitivement quoique cela ne corresponde pas encore à la réalité. Nous ne croyons d'ailleurs pas que le « mythe de l'industrialisation » puisse être secrété avant longtemps par la société baoulé.

Pour l'instant l'attitude paysanne traduit simplement sa *réaction de défense* et nous pourrions ajouter que l'attitude du citadin traduit de son côté une *réaction de méfiance* à l'égard du villageois. Donc une large incompréhension réciproque fondée sur le fait que les deux milieux ont pu, jusqu'à présent, l'un se maintenir sans que ses structures productives et ses valeurs morales ne soient gravement altérées, l'autre se développer à un rythme soutenu sans éprouver le besoin d'intensifier ses liaisons avec l'élément régional.

Aujourd'hui que ces illusions commencent de part et d'autre à se dissiper on prend brutalement conscience du fossé isolant les deux milieux et l'on s'interroge sur les moyens de transformer cette cohabitation tranquille en un mariage forcé.

Certes la spécificité de la région de Bouaké nous interdit de généraliser, même à des économies présentant des caractères similaires ; nous pensons néanmoins être en mesure d'affirmer que dans la plupart des pays sous-développés le théoricien ne devrait pas disjoindre les thèmes généraux relevant de la compréhension des relations de voisinage ville-campagne de ceux relevant des économies dites « désarticulées ».

Il nous semble que les problèmes particuliers à ces économies outrepassent de beaucoup le cadre assez pauvre que l'analyse leur a à ce jour assigné puisque ce n'est pas seulement une déficience d'articulation entre un « secteur moderne » ou allochtone et un « secteur traditionnel » ou autochtone qui est en cause mais aussi entre des milieux, qui peut à la limite interdire tout développement à base régionale.

Que notre recherche ait contribué, pour une part aussi modeste fût-elle, à l'élargissement et à l'approfondissement de cet appareillage de notre connaissance théorique en essayant de jeter un pont entre deux domaines d'analyse abusivement cloisonnés, les relations ville-campagne attribuées à la compétence du géographe — les systèmes désarticulés appartenant plutôt à l'économiste, et nous nous sentirions, si besoin était, largement récompensés de quarante et quelques mois passés sur le terrain.

IMPRIMERIE MARCEL BON

70001 VESOUL

ORSTOM Éditeur

Fabrication-Coordination

H. DARDENNE

D. L. éditeur : 1^{er} trim. 1974

D. L. imprimeur : 1893-I-74

Les Editions de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer tendent à constituer une documentation scientifique de base sur les zones intertropicales et méditerranéennes, les pays qui en font partie et sur les problèmes posés par leur développement.

CAHIERS ORSTOM.

— Séries périodiques :

- **entomologie médicale et parasitologie** : systématique et biologie des arthropodes d'intérêt médical et vétérinaire, parasitologie, épidémiologie des grandes endémies tropicales, méthodes de lutte contre les vecteurs et les nuisances ;
- **géologie** : études sur les trois thèmes suivants : altération des roches, géologie marine des marges continentales, tectonique de la région andine ;
- **hydrologie** : études, méthodes d'observation et d'exploitation des données concernant les cours d'eau intertropicaux et leurs régimes.
- **océanographie** :
Sud-Ouest du Pacifique
Canal de Mozambique et environs
Atlantique Tropical Est...
hydrologie, physico-chimie, hydrodynamique, écologie, caractérisation des chaînes alimentaires, niveaux de production, dynamique des stocks, prospection faunistique.
- **hydrobiologie** :
Bassin Tchadien
Nouvelle-Calédonie...
- **pédologie** : problèmes soulevés par l'étude des sols : morphologie, caractérisation physico-chimique et minéralogique, classification, relations entre sols et géomorphologie, problèmes liés aux sels, à l'eau, à l'érosion, à la fertilité ;
- **sciences humaines** : études géographiques, sociologiques, économiques, démographiques et ethnologiques.

— Séries non périodiques :

- **biologie** : études consacrées à diverses branches de la biologie végétale et animale ; agronomie.
- **géophysique** : données et études concernant la gravimétrie, le magnétisme et la sismologie.

MÉMOIRES ORSTOM : consacrés aux études approfondies (synthèses régionales, thèses...) dans les diverses disciplines scientifiques (75 titres parus).

ANNALES HYDROLOGIQUES : depuis 1959, deux séries sont consacrées : l'une, aux Etats africains d'expression française et à Madagascar, l'autre aux Territoires et Départements français d'Outre-Mer.

FAUNE TROPICALE : collection d'ouvrage principalement de systématique, couvrant ou pouvant couvrir tous les domaines géographiques où l'ORSTOM exerce ses activités (19 titres parus).

INITIATIONS/DOCUMENTATIONS TECHNIQUES : mises au point et synthèses au niveau, soit de l'enseignement supérieur, soit d'une vulgarisation scientifiquement sûre (22 titres parus).

TRAVAUX ET DOCUMENTS DE L'ORSTOM : cette collection, diverse dans ses aspects et ses possibilités de diffusion, a été conçue pour s'adapter à des textes scientifiques ou techniques très variés quant à leur origine, leur nature, leur portée dans le temps ou l'espace, ou par leur degré de spécialisation (34 titres parus).

L'HOMME D'OUTRE-MER : cette collection, publiée chez Berger-Levrault, est exclusivement consacrée aux sciences de l'homme, et maintenant réservée à des auteurs n'appartenant pas aux structures de l'ORSTOM (9 ouvrages parus).

De nombreuses **CARTES THÉMATIQUES**, accompagnées de **NOTICES**, sont éditées chaque année, intéressant des domaines scientifiques ou des régions géographiques très variées.

BULLETIN ANALYTIQUE D'ENTOMOLOGIE MÉDICALE ET VÉTÉRINAIRE (périodicité mensuelle ; ancienne dénomination jusqu'en 1970 : Bulletin signalétique d'entomologie médicale et vétérinaire) (XXI^e année).

**OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE OUTRE-MER**

Direction Générale :

24, rue Bayard, 75008 PARIS

Service Central de Documentation :

70-74, route d'Aulnay - 93140 BONDY

ISBN 2-7099-0331-8